Employment and Immigration Canada

1987-88 Estimates

Part III

Expenditure Plan

87-02913/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1988-III-11 Canada: $20.00

ISBN 0-660-53399-5 Other countries: $24.00

Price subject to change without notice

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior written permission of the Publishing Services, Canadian Government Publishing Centre, Ottawa, Canada K1A 0S9.

1987-88 Estimates

Part III

Employment and Immigration Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are five chapters in this document. Chapter 1 provides an introduction to the Commission/Department. Chapters 2, 3 and 4 present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's Programs, and Chapter 5 presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 4 begin with Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts for the particular Program being described. This is to provide continuity with the other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

Each of the Program Expenditure Plans is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Chapter 5, the Expenditure Plan for the Unemployment Insurance Account has its own format, due to its unique nature.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. A table of contents lists the various chapters, and more detailed tables of contents are provided for each Program. Within Section I of each Program Expenditure Plan, cross-references are provided to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Commission/Department Overview	1-1
Corporate and Special Services Program	2-1
Employment and Insurance Program	3-1
Immigration Program	4-1
Unemployment Insurance Account	5-1

Commission/Department Overview

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

The passage of Bill C-27, the Employment and Immigration Reorganization Act, in 1977, created the Canada Employment and Immigration Commission by integrating the Unemployment Insurance Commission and the Department of Manpower and Immigration. The legislation also created the Department of Employment and Immigration which provides services to the Commission and the Minister in the form of two major activities: Strategic Policy and Planning, and Public Affairs. The Commission and the Department together are titled the Canada Employment and Immigration Commission/Department (CEIC/D).

The CEIC/D administers its activities and services under the following Programs:

- the Corporate and Special Services Program,
- the Employment and Insurance Program, and
- the Immigration Program.

The current Mission Statement, which presents CEIC/D's objectives, can be paraphrased as follows:

- working with individuals, communities, the provinces and the private sector, CEIC/D has two basic aims:
  - to help the job market operate more efficiently and more equitably, and
  - to manage the entry of people into Canada.

The Mission Statement is meant to provide a relatively stable framework to guide the operations of CEIC/D.

The first aim of the Mission Statement is still based essentially on the 1966 Report of the Economic Council and is broadly consistent with the Active Manpower Policy developed by the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) in 1964. The key assumptions are that: (i) there is a need for government intervention in the labour market to overcome both functional and structural barriers, and (ii) management of the over-all level of economic activity is achieved through macro-economic policies. The basis for current immigration policy is the 1976 Immigration Act and the deliberations that led up to this legislation in a Special Joint Committee on Immigration Policy. According to the Act, immigration policy is to be designed and administered to promote the domestic and international interests of Canada.

Organization and Programs

The Commission is composed of a Chairman, Vice-Chairman and two Commissioners. The Chairman is the presiding officer of the Commission. The Vice-Chairman exercises such powers, duties and functions as the Chairman may specify under authority found in subsection 8(2) of the Employment and Immigration Reorganization Act. Subsection 8(3) permits the Vice-Chairman to exercise all powers, duties and functions of the Chairman when the Chairman is absent, incapable, or when the position is vacant.

One Commissioner was named following consultation with organizations representing workers, and the other after consultation with associations representing employers. This structure was developed to give labour and management representation in the formulation, approval and implementation of programs affecting workers and employers.

The smaller Department of Employment and Immigration was created so that the government would have a Minister for the portfolio and to strengthen the traditional relationship existing between departments and the central agencies involved in policy-making. The Minister presides over the Department. In addition, major organizational changes occurred in August 1985 when a Minister of State for Immigration was appointed, and in June 1986 when a Minister of State (Youth) was appointed. The Minister of State is responsible for immigration policy and for the delivery of the Immigration Program. The mandate of the Youth Ministry is to give youth a voice, and to coordinate activities related to government initiatives for youth.

The Deputy Minister is the chief executive officer of the Department, and is supported by the Associate Deputy Minister, the Assistant Deputy Minister responsible for Strategic Policy and Planning, and the Director General responsible for Public Affairs. By statute, the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the Department of Employment and Immigration are the Chairman and Vice-Chairman, respectively, of the Employment and Immigration Commission. Figure 1 presents the organization of CEIC/D.

Finally, CEIC/D's internal organization has been restructured, in the 1985-86 fiscal year, largely in the areas of National Employment Services and Labour Market Development, so as to provide a better focus on, and coordination for, the delivery of the Canadian Jobs Strategy. In national headquarters, the Labour Development Group has been renamed the Canadian Jobs Strategy Group. This group has become the focal point for the Canadian Jobs Strategy. The existing Employment Services Group has been realigned internally and has taken on those responsibilities of the previously named Labour Market Development Group that are not directly related to program components of the Canadian Jobs Strategy. In the regional headquarters, an internal

restructuring has been implemented to separate the delivery of the Canadian Jobs Strategy from the program support activity of the Strategy.

Figure 1: Organization Structure

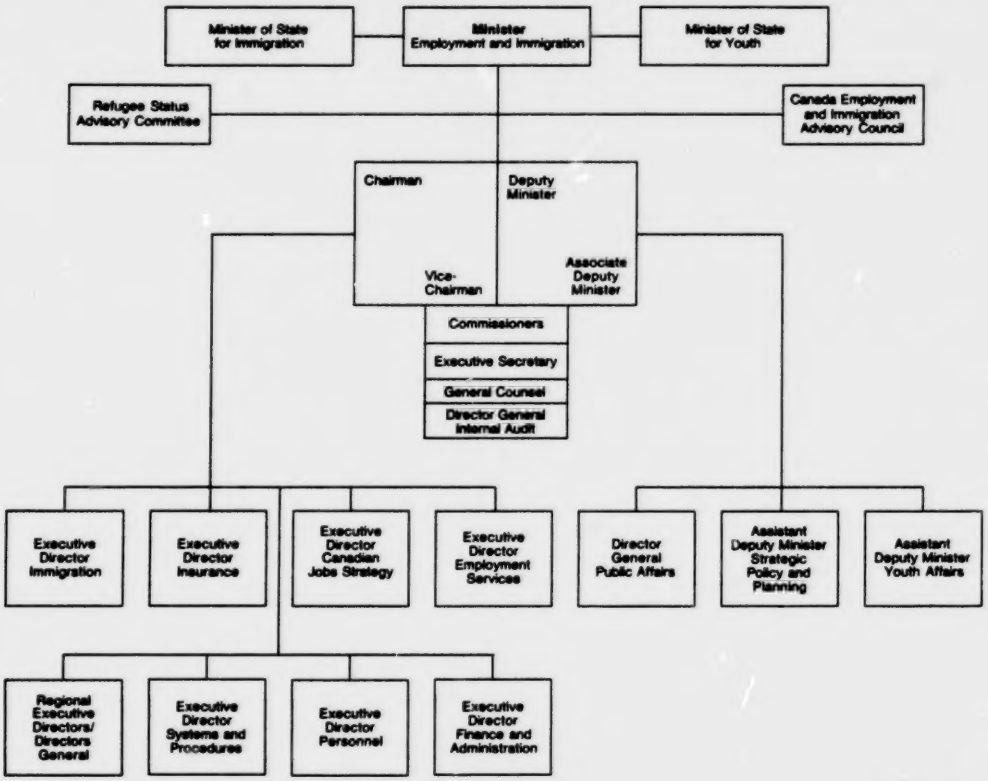

Priorities

CEIC/D priorities are determined by, and intended to further the over-all economic and social goals of the federal government. For 1987-88, the following areas will be given priority attention:

- maintaining or improving good quality delivery of services to the public in a period of resource restraint; and
- providing opportunities for employees to participate and contribute to the management of change.

These priorities will be publicized internally and externally to ensure that the orientation of CEIC/D is fully understood by its personnel, clients, and economic partners.

Spending Plan

CEIC/D estimates total net expenditures of $4.6 billion in 1987-88. A summary of the Spending Plan by Program is presented in Figure 2. Statutory items account for 52% of CEIC/D's gross expenditures of $5.6 billion.

Figure 2: Spending Plan by Program ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Change			For details see page
	$	P-Y	$	P-Y	$	%	P-Y	
Corporate and Special Services	293,516	3,479	300,618	3,588	(7,102)	(2.36)	(109)	2-1
Employment and Insurance	5,118,534	18,410	5,433,820	19,664	(315,286)	(5.80)	(1,254)	3-1
Immigration	173,393	2,329	162,598	2,415	10,795	6.64	(86)	4-1
Gross Budgetary	5,585,443	24,218	5,897,036	25,667	(311,593)	(5.28)	(1,449)	
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	943,490	-	941,980	-	1,510	0.16	-	
Net Budgetary	4,641,953	24,218	4,955,056	25,667	(313,103)	(6.32)	(1,449)	

* In accordance with Sections 63 and 135 of the Unemployment Insurance Act, the costs of administration of this Act shall be charged to the UI Account and financed through employee and employer premiums. On this basis, the operating costs of CEIC/D related to the administration of the Unemployment Insurance Act are recovered from the UI Account. The method used in calculating the UI costs is presented on page 5-13.

Corporate and Special Services Program

1987-88
Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates 2-4
B. Use of 1985-86 Authorities - Volume II of the Public Accounts 2-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88
   1. Highlights 2-7
   2. Summary of Financial Requirements 2-8
B. Recent Performance
   1. Highlights 2-11
   2. Review of Financial Performance 2-13
C. Background
   1. Introduction 2-14
   2. Mandate 2-14
   3. Program Objective 2-15
   4. Program Organization for Delivery 2-16
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 2-19
   2. Initiatives 2-20
   3. Update on Previously Reported Initiatives 2-20
E. Program Effectiveness 2-21

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration 2-22
B. Commission Management and Administration 2-28
C. Systems and Procedures 2-34
D. Administration of Government Annuities 2-39
E. Administration of Social Insurance Numbers 2-43
F. Canada Employment and Immigration Advisory Council 2-47

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 2-50
   2. Personnel Requirements 2-51
   3. Net Cost of Program 2-53
B. Government Annuities Account
   1. Financial Statements 2-54
   2. Notes to Financial Statements, March 31, 1986 2-57

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates	1986-87 Main Estimates
	Corporate and Special Services Program		
1	Program expenditures	7,558	6,806
5	Program expenditures	28,704	30,982
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	40	40
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	35	35
(S)	Contributions to employee benefit plans	17,980	16,233
	Total Program	54,317	54,096

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1987-88 Main Estimates
	Corporate and Special Services Program	
1	Corporate and Special Services - Departmental Administration - Program expenditures	7,558,500
5	Corporate and Special Services - Canada Employment and Immigration Commission - Program expenditures	28,704,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates						1986-87 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary				Total	
		Operating	Capital	Sub-total	Less: Revenues Credited to the Vote		
Departmental Management and Administration	423	25,522	176	25,698	15,528	10,170	9,088
Commission Management and Administration	2,443	233,287	1,465	234,752	200,517	34,235	34,591
Systems and Procedures	382	25,209	353	25,562	18,865	6,697	6,666
Administration of Government Annuities	87	3,027	11	3,038	-	3,038	3,583
Administration of Social Insurance Numbers	135	3,705	87	3,792	3,792	-	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	673	1	674	497	177	168
	3,479	291,423	2,093	293,516	239,199	54,317	54,096
1986-87 Authorized person-years	3,534						

B. Use of 1985-86 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Corporate and Special Services Program			
1	Program expenditures	5,749,600	7,423,031	**6,032,188**
5	Program expenditures	20,904,000	32,675,953	**26,330,977**
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	42,400	39,530	**39,530**
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	35,000	36,327	**36,327**
(S)	Contributions to employee benefit plans	15,789,000	17,411,000	**17,411,000**
Total Program - Budgetary		42,520,000	57,585,841	**49,850,022**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88

1. Highlights

The Corporate and Special Services (CSS) Program has the following goals for 1987-88:

Departmental Management and Administration

Strategic Policy and Planning: to continue to implement and maintain appropriate data gathering and monitoring mechanisms in support of the Canadian Jobs Strategy (see page 2-26);

Public Affairs: to support good quality delivery of services to the public through effective internal and external communications programs; to promote awareness of and encourage participation in the Canadian Jobs Strategy and National Employment Services programs; and to provide accurate and timely information on Unemployment Insurance and Immigration programs and services (see page 2-26);

Commission Management and Administration

Financial Services: to coordinate all financial aspects of CEIC/D's long-range planning system so as to reflect changes in the variety of assistance programs managed by CEIC/D; and to make visible the cost of programs and activities in an economic environment of increasing demands, rising prices and limited resources;

Personnel Services:

- to commence the delivery of Phase II of the Regional Personnel Services System (RPSS) and the planning of Phase III activities; Phase II consists of the enhancement of Phase I applications and the addition of new modules; Phase III is the on-line entry of data from local offices; the cost for delivery of Phase II RPSS is estimated at five person-years;

- to continue to monitor the national and regional implementation of the Employment Maintenance Program (EMP) with a view to achieving the goal of "zero" lay-off of indeterminate employees;

Systems and Procedures: to continue the development and implementation of a variety of automated systems to support the delivery of service to the public and improvement of the internal administration of CEIC/D (see page 2-38).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity ($000)

	Estimates 1987-88			Forecast 1986-87			Change in Net Expenditure	For Details See Page
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure		
Departmental Management and Administration	25,698	15,528	10,170	25,420	14,545	10,875	(705)	2-22
Commission Management and Administration	234,752	200,517	34,235	243,470	206,737	36,733	(2,498)	2-28
Systems and Procedures	25,562	18,865	6,697	24,508	17,842	6,666	31	2-34
Administration of Government Annuities	3,038	-	3,038	3,051	-	3,051	(13)	2-39
Administration of Social Insurance Numbers	3,792	3,792	-	3,553	3,553	-	-	2-43
Employment and Immigration Advisory Council	674	497	177	616	448	168	9	2-47
	293,516	239,199	54,317	300,618	243,125	57,493	(3,176)	
Person-Years	3,479	-	3,479	3,588	-	3,588	(109)	2-51

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 6% or $3.2 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The decrease is due to

($ millions)

Departmental Management and Administration

- an increase in the recovery from the UI Account; (1.0)
- an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; and 0.5
- a decrease related to the exclusion of Challenge '86 program resources in 1987-88 (5 person-years). (0.2)

Commission Management and Administration

- a decrease in common services costs payable to Public Works Canada ($11,323,000) and the Post Office ($175,000), but an increase to

	($ millions)
Treasury Board ($1,159,000), Supply and Services Canada ($81,000) and Labour Canada ($41,000);	(10.2)
• redeployment of resources within CEIC/D (54 person-years);	(2.0)
• a decrease of 6 person-years due to the implementation of the Regional Personnel Services System;	-
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	5.1
• a decrease related to the exclusion of Challenge '86 resources in 1987-88 (33 person-years);	(1.2)
• a decrease in resources allocated in 1986-87 to implement the new Refugee Determination System and Backlog Clearance (see page 4-58);	(1.0)
• an increase in resources allocated for Emergency Planning;	0.1
• an increase related to implementation of initiatives for social assistance recipients through agreement with National Health and Welfare;	0.5
• a decrease in the recovery from the UI Account;	6.2
Systems and Procedures	
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	0.7
• an increase in EDP equipment maintenance costs partially offset by a decrease in equipment rental costs resulting from contract renegotiations;	0.4
• an increase in the recovery from the UI Account;	(1.1)

($ millions)

Administration of Social Insurance Numbers

- an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; and 0.2

- an increase in the recovery from the UI Account. (0.2)

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 6% or $3.4 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $54.1 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 2-5). The difference is due to

($ millions)

Departmental Management and Administration

- an increase as a result of the reassignment of the Minister of State (Youth) and the Youth Affairs Secretariat to CEIC/D (31 person-years); 1.6

- an increase allocated for Challenge '86 (5 person-years); 0.2

Commission Management and Administration

- an increase in resources allocated for Challenge '86 (33 person-years); 1.1

- an increase in resources allocated to implement the new Refugee Determination System and Backlog Clearance (see page 4-58); 1.0

Administration of Government Annuities

- a decrease in salaries and wages due to lower person-year utilization (19 person-years); (0.5)

Administration of Social Insurance Numbers

- an increase in salaries and wages due to contractual agreements and workload (4 person-years); and 0.1

- an increase in the recovery from the UI Account. (0.1)

B. Recent Performance

1. Highlights

The highlights of CSS Program performance for 1986-87 are as follows:

- a significant increase in the participation rate in CEIC/D's Merit Award Program occurred during 1986-87 as a means of recognizing individual employee contributions; the Performance Review and Employee Appraisal (PREA) process was improved to better identify the expectations of management and the contributions made by employees;

- Phase I of RPSS was delivered nationally; major technical problems with the computer mainframe resulted in the delay of delivery of Phase II until fiscal year 1987-88; it is estimated that five person-years will be used in the delivery of Phase II RPSS;

- on-going analysis of the Executive Review of Results Report was carried out with key issues identified for discussion at Executive Committee level;

- projects planned for the first full year of the data and monitoring component of the Canadian Jobs Strategy progressed according to schedule; they included the first phase of implementation of the Local Economic Data System and improvement of regional and small area data, occupational/sectoral data, training data, and labour market data available for policy or program decisions;

- Job Futures, an occupational handbook for counsellors, was published and released; and

- research and policy analysis relating to labour market, immigration, and Unemployment Insurance (UI) issues was completed.

The highlights of CSS Program performance for 1985-86 were as follows:

- the Planning Environment Assessment Document was updated and enhanced, via an improved intelligence and data gathering system; the Document identifies and analyses factors, such as external socio-economic trends and trends in the internal policy environment of CEIC/D, which are strategically important for achieving the longer-term priorities of the organization; in addition, through the medium of the Advisory Committee on Planning Environment Assessment, a new process of information dissemination and networking was initiated;

- national communications strategies for implementation of the Revitalization Process for National Employment Services and for the Canadian Jobs Strategy were developed;

- a corporate survey of the Planning and Accountability Process (P&AP), with the participation of all headquarters and regional executive heads was conducted; as a result, improvements have been made in data reporting, target setting and performance measurement;

- briefings and updates were provided to the Internal Audit Bureau in order to apprise them of the workings of the process and the latest available plans, results and evaluations; this has led to an independent review of budgets and reports;

- a Multi-Year Human Resource Plan was integrated into the P&AP; emphasis has been placed on developing and integrating staff training plans into the P&AP;

- the Incentive Awards Program was revitalized to maximize its impact and visibility; and

- Phase I of RPSS was delivered in Prince Edward Island, Newfoundland, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Ontario and Quebec at a cost of $0.8 million and 7 person-years.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86						
	Actual			Main Estimates			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Change in net expenditure
Departmental Management and Administration	22,696	14,202	8,494	22,741	14,706	8,035	459
Commission Management and Administration	235,870	203,316	32,554	231,415	205,517	25,898	6,656
Systems and Procedures	23,939	18,087	5,852	24,018	18,974	5,044	808
Administration of Government Annuities	2,768	-	2,768	3,418	-	3,418	(650)
Administration of Social Insurance Numbers	3,819	3,819	-	3,298	3,298	-	-
Employment and Immigration Advisory Council	745	563	182	593	468	125	57
	289,837	239,987	49,850	285,483	242,963	42,520	7,330
Person-Years	3,814	-	3,814	3,669	-	3,669	145

The above numbers have been adjusted to reflect the transfer of SIN Certification from the Administration of Social Insurance Numbers activity to the Employment and Insurance Program.

Explanation of Change: The $7.3 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is due to

($ millions)

Departmental Management and Administration

- a decrease in the recovery from the UI Account; 0.5

Commission Management and Administration

- an increase in resources allocated for Challenge '85 (39 person-years); 1.1
- an increase in resources allocated for the Canadian Jobs Strategy (57 person-years); 2.2
- an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements and a realignment of resources within CEIC/D (30 person-years); 3.7
- a decrease related to non-salary expenditures; (2.5)

	($ millions)
• a decrease in the recovery from the UI Account;	2.2

Systems and Procedures

• a decrease in the recovery from the UI Account; in addition, the variance involving Employment and Benefits Systems, Information Systems and Computer Operations resulted from an internal change in the assignment of responsibilities for various projects after Main Estimates were submitted;	0.8

Administration of Government Annuities

• a decrease in work load (19 person-years);	(0.5)
• a decrease related to non-salary expenditures;	(0.2)

Administration of Social Insurance Numbers

• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; and	0.5
• an increase in the recovery from the UI Account.	(0.5)

C. Background

1. Introduction

Creation of the CSS Program in 1985-86 consolidated the following three previously existing programs: the Departmental Administration Program, the Commission Administration Program, and the Annuities Program. In addition, one activity, Administration of Social Insurance Numbers, was transferred to the CSS Program from the Employment and Insurance Program (Vote 10).

2. Mandate

The Department was created under the Employment and Immigration Reorganization Act, which was given assent on August 5, 1977. This statute also created the Canada Employment and Immigration Commission.

In addition, the Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the Government Annuities Act, RSC, c. G6, and was modified by the Government Annuities Improvement Act, SC 1974-75-76, c. 93.

The Government Annuities Act provided legislative authority for the sale of government annuities and the establishment of the Government Annuities Account. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts, provided for percentage increases in benefits and discontinued any further sale of government annuities.

3. Program Objective

The objective of the CSS Program is to ensure the development and implementation of policies and programs and provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration to carry out its mission and to provide for such other functions allocated to it.

There are six sub-objectives:

- to develop, manage, administer, coordinate and review the policies, priorities and programs of Employment and Immigration Canada to ensure that federal labour market, income-related and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals; and to provide information to the public in an effective and efficient manner;

- to provide effective and timely management, administrative and operational support to the programs of the Commission in accordance with the policies, directives, standards and level of service approved by CEIC/D and the central agencies;

- to design, develop, advise on, implement, provide and maintain efficient and effective systems, procedures and management tools and techniques in support of CEIC/D program and service objectives;

- to administer government annuities contracts in accordance with the government Annuities Act and the Government Annuities Improvement Act;

- to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of social insurance numbers to qualified individuals; and

- to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The CSS Program is composed of six activities. Each of these activities is in turn divided into sub-activities, as presented in Figure 3. For more details, refer to Analysis by Activity in Section II (see pages 2-22 to 2-49).

Figure 3: Activity Structure

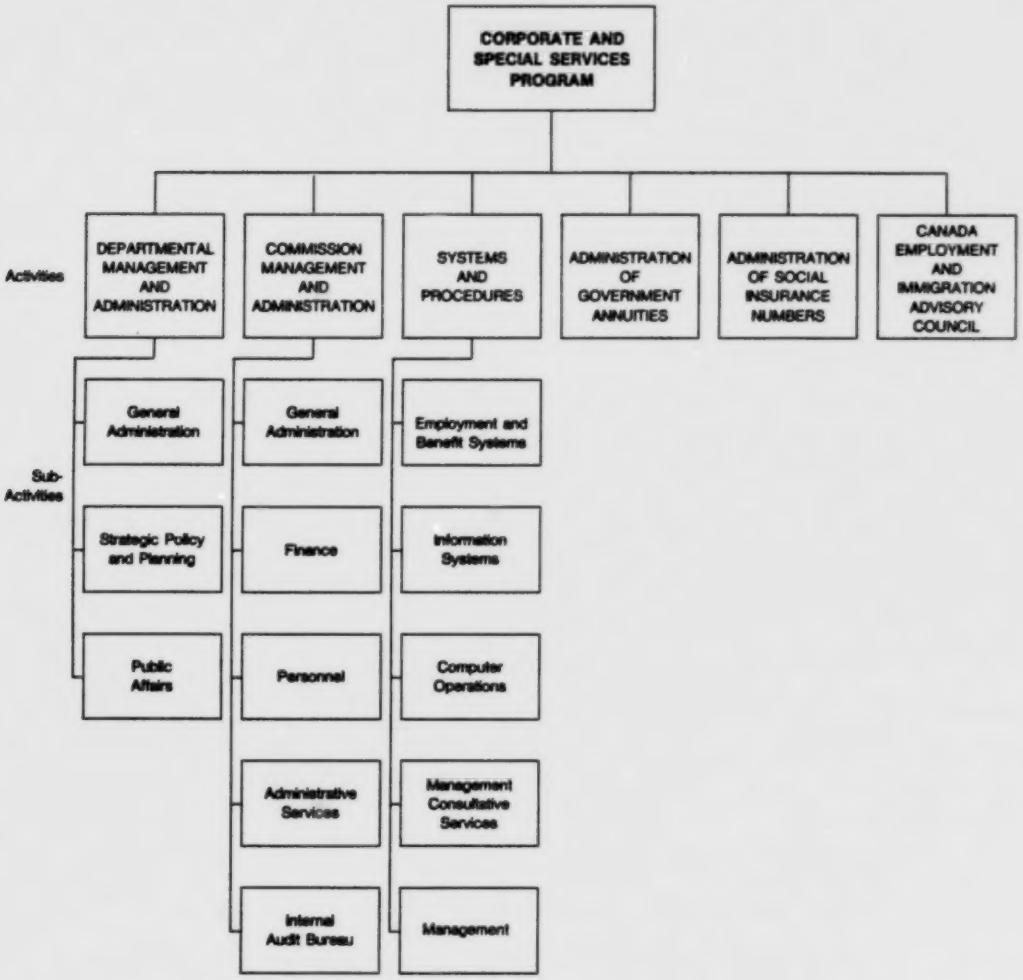

Organization Structure: As stated previously, the CSS Program is divided into six activities. Figure 4 relates the Program's organizational structure to its activities and the resources required for 1987-88.

Departmental Management and Administration: This activity includes the Minister's office, the offices of the Ministers of State, the offices of the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Strategic Policy and Planning, Public Affairs, Legal Services and Youth Affairs (see page 2-22).

Commission Management and Administration: This activity includes the Office of the Commissioners for Workers and Employers, the Regional Executive Directors/Directors General, and the Executive Secretariat. In addition, the following Commission support services are included: Financial and Administrative Services, Personnel Services and the Internal Audit Bureau (see page 2-28).

Systems and Procedures: This activity provides for the design and administration of policies, plans, and programs for CEIC/D's electronic data processing and telecommunications systems and facilities, and the associated clerical and manual systems (see page 2-34).

Administration of Government Annuities: This activity provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provisions of the Government Annuities Act, and is administered by the Director General, New Brunswick Region (see page 2-39).

Administration of Social Insurance Numbers: This activity contributes to the administration of specific government programs through the issuance and control of social insurance numbers to qualified individuals. It is administered by the Director General, New Brunswick Region (see page 2-43).

Canada Employment and Immigration Advisory Council: This group provides support services to the Council of the same name (see page 2-47).

Figure 4: 1987-88 Resources by Organization/Activity ($000)

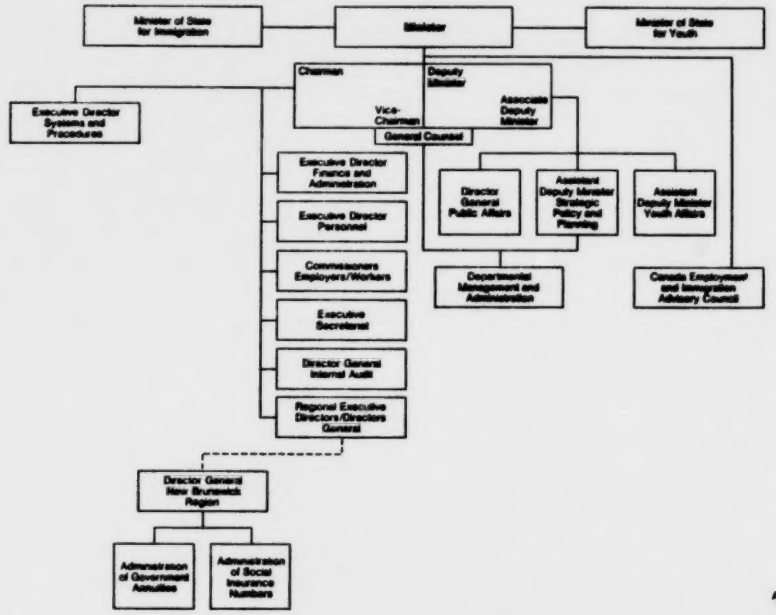

Activity								Activity Total
Departmental Management and Administration	(423 P-Y)					25,606		25,606
Commission Management and Administration	(2,443 P-Y)				234,752			234,752
Systems and Procedures	(382 P-Y)	25,562						25,562
Administration of Government Annuities	(87 P-Y)		3,038					3,038
Administration of Social Insurance Numbers	(135 P-Y)			3,792				3,792
Canada Employment and Immigration Advisory Council	(9 P-Y)						874	874
PROGRAM TOTAL	3,479	25,562	3,038	3,792	234,752	25,606	874	293,516

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

In an environment of far-reaching changes in the Canadian economy and the labour market, the government's commitment to improve the effectiveness and efficiency of federal programs and services while maintaining or improving quality of service, continues to have major implications for CEIC/D.

To ensure that the activities of CEIC/D remain relevant in these times of change, it is essential that longer-term economic and social trends be identified and reflected in the design of existing and new programs. The government's social and economic agenda including responses to the Forget Commission, and to demands for 'adjustment' programming related to initiatives in trade, the implications of the Minister of Finance's upcoming Tax Reform, and the overseeing and the implementation of the new Employment Equity Act, highlight the need for a coordinated, consistent approach and a fundamental review of CEIC/D policies and programs in order to assure greater economic efficiency and more effective service for the public.

Sustained emphasis will be placed on evaluation to assess the effectiveness of CEIC/D's major activities. The projection of occupational requirements is another key aspect of targeting CEIC/D's resources to effectively address the large-scale adjustment taking place in the Canadian economy.

CEIC/D will continue to respond to government initiatives associated with the policy of reducing the size of the public service and over-all government expenditures, with more focus on monitoring both national and regional implementation of expenditure reduction plans.

Within the spirit of fiscal restraint and public service downsizing, CEIC/D will, at the same time, develop strategies to counteract the potential negative effects of downsizing on the recruitment and selection of target group members in particular, and of CEIC/D's collective human resources at large. A decrease in the size of the public service over the next five years, constrained financial resources, and a review of policies and programs emphasizes the strategic role of management. In such a changing environment the issue of human resources management is of key importance.

Continued emphasis will be placed on technological reinforcement of CEIC/D's delivery of service, through the progressive implementation, enhancement and integration of automated information/data processing systems, such as those associated with UI overpayment recovery, the Immigration Program, and internal personnel services.

The widespread and sweeping changes to CEIC/D's service delivery resulting from current major initiatives within National Employment Services and the Canadian Jobs Strategy, as well as the potential for significant change in the areas of refugee determination and unemployment insurance will require the development and implementation of national strategies and support materials to inform Canada Employment Centres (CECs), Canada Immigration Centres (CICs) and the public of the meaning of these changes.

The improved delivery of programs and the development of new policies emphasize the importance of regional impacts, the fair and equitable allocation of resources to programs, target groups and regions. In this context, relations with provincial governments and the private sector are more important than ever and are characterized by a need to maintain a balance between accountability/cost savings and better service.

The important partnership between CEIC/D and the private sector, provincial and municipal governments and agencies is characterized by concepts of equity and efficiency which are interpreted in response to the needs and objectives of the various regions.

2. Initiatives

There are no major changes planned in the nature or direction of the CSS Program in 1987-88. However, there are a number of major projects being undertaken or continued and details are provided in individual activities in Section II.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The status of initiatives reported in last year's Expenditure Plan is as follows:

Departmental Management and Administration

Strategic Policy and Planning: activities were undertaken on the pre-evaluation assessments for the six programs of the Canadian Jobs Strategy, with more extensive activity on some programs than others;

Commission Management and Administration

Financial Services: the Operational Plan Framework for the Employment and Insurance Program was finalized by CEIC/D and approved by Treasury Board; the objectives and performance indicators were incorporated into the CEIC/D Planning and Accountability Process (P&AP);

Personnel Services:

- a comprehensive human resource planning framework was developed for the Canadian Jobs Strategy and the Revitalization Process for National Employment Services;

- a new staff training policy was developed, staff training plans were integrated into the P&AP, and improved reporting procedures to capture staff training data were implemented;

- as a result of downsizing, limited progress was achieved in meeting CEIC/D's long-term employment equity targets; strategies to counteract this problem are being developed for implementation in 1987-88;

- as a result of the delay in implementation of Phase II RPSS, the development of the skills and inventory modules related to the Career Planning and Review process has been deferred;

Systems and Procedures:

- the implementation of Phase I of the National Employment Services System was completed;

- the implementation of the Field Operational Support System (FOSS) continued with the installation of the FOSS terminals, completion of the Management Information System and the start of the pilot for the Full Document Entry System; and

- Phase I of RPSS was implemented nationally and the development of Phase II was started.

E. Program Effectiveness

The over-all impact and effectiveness of the CSS Program is measured by the level and quality of service provided to the operating programs of CEIC/D through the various administrative and support activities of this Program.

CSS Program services are assessed directly through the CEIC/D Planning and Accountability Process (P&AP). This process ensures management accountability and provides continuous review, assessment, evaluation and direction for any necessary corrective action by managers and senior executives through

- development, implementation, reporting and evaluation of management contracts; and

- conducting internal audits and reviews.

In addition, there is provision in the P&AP for indirect general assessment of the CSS Program on a periodic basis through program evaluations of other CEIC/D Programs.

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration

Objective

The objective of the Departmental Management and Administration activity is to develop, manage, administer, coordinate and review the policies, priorities and programs of Employment and Immigration Canada, to ensure that federal labour market, income-related and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals; and to provide information to the public in an effective and efficient manner.

Description

This activity includes the Minister's office, the offices of the Ministers of State, the offices of the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services, Strategic Policy and Planning, Public Affairs, and Youth Affairs, and is composed of the following three sub-activities.

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Ministers of State, the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services and Youth Affairs.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning performs research and policy analysis to ensure that federal labour market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals.

Public Affairs: The Public Affairs Branch provides services to CEIC/D in public opinion research, and plans, coordinates, operates and evaluates CEIC/D promotion, information, media relations, publishing and advertising activities. The collective efforts of the Branch result in a public which is better informed of CEIC/D programs related to Immigration, Unemployment Insurance, Labour Market Development and National Employment Services.

Resource Summaries

The Departmental Management and Administration activity accounts for approximately 9% of the 1987-88 CSS Program gross financial requirements and 12% of the total person-years. It accounts for 13% of the personnel costs and 9% of the total operating funds.

Figure 5: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	7,738	139	7,416	139	6,254	124
Strategic Policy and Planning	10,208	133	10,411	145	9,076	157
Public Affairs	7,752	151	7,593	149	7,366	153
	25,698	423	25,420	433	22,696	434
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	15,528		14,545		14,202	
	10,170	423	10,875	433	8,494	434

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 6% or $0.7 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-8).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 20% or $1.8 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $9.1 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 2-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-10).

Figure 6: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	19,799	77	19,491	77	18,487	81
Transportation and communications	812	3	818	3	706	3
Professional and special services	3,726	15	3,737	15	2,186	10
Other	1,185	4	1,198	4	1,079	5
	25,522	99	25,244	99	22,458	99
Capital	176	1	176	1	238	1
	25,698	100	25,420	100	22,696	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	15,528		14,545		14,202	
	10,170		10,875		8,494	

Past Financial Performance

Figure 7: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	6,254	124	5,302	99	952	25
Strategic Policy and Planning	9,076	157	10,588	181	(1,512)	(24)
Public Affairs	7,366	153	6,851	136	515	17
	22,696	434	22,741	416	(45)	18
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	14,202		14,706		(504)	
	8,494	434	8,035	416	459	18

Explanation of Change: The $0.5 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 2-13). The shift in resources between sub-activities (Figure 7) is due to the creation of the office of the Minister of State for Immigration within CEIC/D and the introduction of the Canadian Jobs Strategy in 1985-86. In support of these initiatives additional resources were expended in General Administration and Public Affairs.

Performance Information and Resource Justification

The following figures show the ratio of Departmental Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances, the ratios have remained relatively constant over the three-year period.

Figure 8: Relationship of Departmental Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Departmental Management and Administration person-years	423	433	434
Total CEIC/D person-years	24,218	25,667	25,741
Percentage of total	1.7	1.7	1.7

Figure 9: Relationship of Departmental Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)*

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Departmental Management and Administration expenditures	25,698	25,420	22,696
Total CEIC/D expenditures	1,221,237	1,250,706	1,175,977
Percentage of total	2.1	2.0	1.9

* Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account, courses purchased from provinces, the Outreach Program, and the Diagnostic Services Program.

Departmental Management and Administration has identified the following significant planned outputs for 1987-88:

Strategic Policy and Planning:

- to complete the evaluation of National Employment Services at the national level, resulting in recommendations to improve the delivery of services to the public; approximately $700,000 would be spent in fiscal year 1987-88; and

- to implement and maintain appropriate data gathering and monitoring mechanisms in support of the Canadian Jobs Strategy; this will continue to entail major undertakings in the gathering and analysis of information; the information will be related to regional and small area data, occupational/sectoral data, training data, and labour market data, and will be used for monitoring, assessment and evaluation purposes.

On-going activities include the modification of existing surveys, development of new surveys, conduct of surveys and input of new data to existing support systems. Specific projects to be undertaken in 1987-88 include: improvements to the output of the Canadian Occupational Projection System; the gathering of supply side data through training in industry and graduate surveys; and, the gathering of labour market data through mechanisms such as a follow-up survey of the 1987 "Survey of Work History". In general, it is anticipated that approximately $7 million would be expended on such activities in 1987-88.

Public Affairs:

- to increase awareness and understanding and to encourage more effective use by clients of services available at Canada Employment Centres (CECs), and to help inform staff of the changes in National Employment Services in order to improve the quality of service in a period of resource restraint; initiatives include publications and videos for CEC worker and employer clients and target groups, press releases, speeches and other media relations activities, information packages, bulletins and fact sheets for staff;

- to encourage participation in the Canadian Jobs Strategy and to enhance awareness and understanding of the rationale behind the program; initiatives include a national advertising campaign in the business press ($1.7 million); as well as publications, exhibits, speeches, and news releases;

- to develop effective internal communications and to disseminate timely information on CEIC/D policies, programs and procedures in order to ensure that staff are well informed, motivated and recognized for achievement, and to

enhance staff performance in the delivery of service to the public; initiatives include 10 issues of CEIC/D's internal newspaper Panorama ($90,000); fact sheets and support material for staff; regional internal newsletters and bulletins;

- to provide timely and accurate information on the UI Program to claimants, employers and other interested groups, and to encourage awareness and understanding of the Program; initiatives include a direct mail campaign to inform Canada's 650,000 employers about UI (Record of Employment Guide) ($700,000); a series of publications; speeches, press releases and other media relations activities; and

- to provide a full range of information on immigration programs, policies and procedures to posts abroad and Canadian audiences, and to foster understanding of the government's immigration policy; initiatives include advertising in the ethnic media ($150,000); publications; speeches, and news releases.

B. Commission Management and Administration

Objective

The objective of the Commission Management and Administration activity is to provide effective and timely management, administration and operational support to the programs of the Commission in accordance with the policies, directives, standards and level of service approved by CEIC/D and the central agencies.

Description

The function of the Commission Management and Administration activity is to provide a variety of management, operational and administrative services within the over-all objective of the CSS Program. Results obtained through the provision of these services contribute to policy and program development and implementation by CSS.

The activity is composed of the following five sub-activities.

General Administration: This sub-activity essentially involves services to facilitate and support the collective work of CEIC/D senior management, and incorporates the offices of the Commissionners for Workers and Employers, the regional Executive Directors and Directors General, and the Executive Secretariat.

Financial Services: Within this sub-activity departmental operational planning documents are analysed to ensure that resource needs have been clearly defined, assigned costs and substantiated to enable management to make effective decisions regarding future financial requirements. CEIC/D financial expenditures and operational results are analysed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at national headquarters and regional offices. In addition, financial policies, systems and procedures are monitored and evaluated continually to assess their appropriateness and effectiveness, and new systems and procedures are developed or existing systems modified to eliminate deficiencies.

Administrative Services: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management in the areas of materiel, facilities, directives, recorded information management, telecommunications and word processing.

Personnel Services: Within this sub-activity appropriate personnel policies, practices and procedures are developed including those related to human resource planning, staff relations, staffing and classification; training, development and counselling of staff; official languages; pay and benefits; data management; employment equity; organization design and development; and senior management services.

Internal Audit Bureau: This includes the appropriate planning, development, conduct and management of audit assignments to ensure identification of problem areas and adequate recommendations for resolution.

Resource Summaries

The Commission Management and Administration activity accounts for approximately 80% of the 1987-88 CSS Program gross financial requirements and 70% of the total person-years. It accounts for 71% of the personnel costs and 80% of the total operating funds.

Figure 10: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	16,672	281	16,882	320	15,696	330
Financial Services	69,472	991	66,598	1,003	57,757	1,069
Personnel Services	27,548	613	26,705	628	28,941	669
Administrative Services	116,235	500	128,616	525	128,655	570
Internal Audit Bureau	4,825	58	4,669	60	4,821	78
	234,752	2,443	243,470	2,536	235,870	2,716
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	200,517		206,737		203,316	
	34,235	2,443	36,733	2,536	32,554	2,716

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 7% or $2.5 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The decrease is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-8).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 6% or $2.1 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $34.6 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 2-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-10).

Figure 11: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	110,616	47	107,121	44	105,953	45
Transportation and communications	15,678	7	15,564	6	16,925	7
Professional and special services	17,355	7	17,369	7	17,859	7
Rental of buildings	76,017	32	87,340	36	80,799	34
Purchased repairs and upkeep	6,975	3	7,945	3	6,303	3
Other	6,646	3	6,656	3	6,569	3
	233,287	99	241,995	99	234,408	99
Capital	1,465	1	1,475	1	1,462	1
	234,752	100	243,470	100	235,870	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	200,517		206,737		203,316	
	34,235		36,733		32,554	

Past Financial Performance

Figure 12: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	15,696	330	13,106	243	2,590	87
Financial Services	57,757	1,069	61,092	1,061	(3,335)	8
Personnel Services	28,941	669	23,908	602	5,033	67
Administrative Services	128,655	570	127,985	600	670	(30)
Internal Audit Bureau	4,821	78	5,324	84	(503)	(6)
	235,870	2,716	231,415	2,590	4,455	126
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	203,316		205,517		(2,201)	
	32,554	2,716	25,898	2,590	6,656	126

Explanation of Change: The $6.7 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 2-13).

Performance Information and Resource Justification

The following figures show the ratio of Commission Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances, the ratios have remained relatively constant over the three-year period.

Figure 13: Relationship of Commission Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Commission Management and Administration person-years	2,443	2,536	2,716
Total CEIC/D person-years	24,218	25,667	25,741
Percentage of total	10.1	9.9	10.6

Figure 14: Relationship of Commission Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)*

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Commission Management and Administration expenditures	234,752	243,470	235,870
Total CEIC/D expenditures	1,221,237	1,250,706	1,175,977
Percentage of total	19.2	19.5	20.1

* Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account, courses purchased from provinces, the Outreach Program, and the Diagnostic Services program.

The Commission Management and Administration activity has identified the following significant outputs for 1987-88:

Financial Services:

- to enhance the automated information system so as to provide better administrative data more quickly, by retrieving data and queries from local offices, and thereby ensuring decisions are based on up-to-date information; implementation of two pilot projects under the Canadian Jobs Strategy is planned for April 1987 (the Contribution Commitment System in British Columbia and Exception Time Reporting in Manitoba);

- to assist CEIC/D to respond to government initiatives associated with the policy of reducing the size of the public service and over-all government expenditure by monitoring the national and regional implementation of expenditure reduction plans;

Administrative Services:

- to participate with Public Works Canada (PWC) in the phased implementation of Revenue Dependency spin-off systems, such as those for Accommodation Management Information and Charging for Services, to ensure that CEIC/D's requirements are met; the activity includes the establishment of internal procedures for the implementation of these systems; there are no direct costs associated with this project as it is more of a plan of action to make CEIC/D a pilot department for the implementation of PWC Revenue Dependency effective April 1, 1988;

- to evaluate specific accommodation requirements for CEIC/D local offices and to obtain, where necessary, the approval of Treasury Board and Public Works Canada for these requirements; to propose a long range implementation plan for the approval of senior management to upgrade existing offices to meet these requirements; the outcome is totally dependent on the approval of an all-inclusive Treasury Board submission to be considered by the Board early in 1987-88; the plan of action is to be developed accordingly;

Personnel Services:

- to deliver Phase II of RPSS nationally, which enhances Phase I applications and introduces additional modules; it is estimated that five person-years will be used in the delivery of Phase II RPSS;

- to achieve "zero" lay-off of indeterminate employees in CEIC/D as a result of downsizing;

- to further improve the Multi-Year Human Resources Planning (HRP) Process by establishing a generic process for identifying the implications for human resource management of major operational changes;

- to realign the Human Resources Planning Guidelines and activities related to Multi-Year HRP and Budget Year HRP to more effectively support CEIC/D's managers needs and accountabilities;

- to develop strategies to counteract the negative impacts of downsizing upon target group recruitment and retention so as to achieve CEIC/D's target representation level for women, Aboriginal and disabled persons established for 1987-88;

- to coordinate the production of performance indicators for core personnel functions; to monitor efficiency and effectiveness of Personnel Services' principal volume-related activities, e.g. staffing, classification actions;

- to complete a Computer Based Training pilot project initiated in 1986-87, at an estimated cost of $250,000 in 1987-88; and

- to implement Administrative Reform, a major project for the Public Service Commission in 1986-87; CEIC/D participated in this initiative and implementation of the recommendations resulting from the study are to be initiated in 1987-88; the objective of the reform is to simplify the staffing process.

C. Systems and Procedures

Objective

The objective of the Systems and Procedures activity is to design, develop, advise on, implement, provide and maintain efficient systems, procedures, and management tools and techniques in support of CEIC/D program and service objectives.

Description

This activity is undertaken by the Systems and Procedures organization and includes the following responsibilities:

- formulation of policies on the acquisition and use of electronic data processing (EDP) and telecommunications equipment, facilities and services, and the provision of advice, guidance and direction to regions in these matters;
- planning, acquisition, and control of EDP and telecommunications equipment, facilities and services;
- development, implementation, on-going maintenance and enhancement of EDP and telecommunications systems and associated procedures;
- development and on-going maintenance of the operational procedures for the delivery of the Insurance Program; development and maintenance of the training materials for staff involved in the delivery of the Insurance Program;
- provision of advice, guidance and direction to the regions regarding procedures related to insurance claims processing;
- operation of the national headquarters data centre in support of systems development and centralized operational systems; and
- provision of management analysis, forms design, and management services.

Due to extensive automation in the delivery of service to the public in both aspects of the Employment and Insurance Program there is a correspondingly high degree of integration. Thus Systems and Procedures not only has direct responsibility for headquarters' EDP and telecommunications activities and the associated clerical systems, but also advises and provides technological and functional support to the regional elements of the Employment and Insurance Program. This ensures efficient use of EDP and program resources for automated delivery of service to the public.

The Systems and Procedures activity is composed of the following five sub-activities.

Employment and Benefit Systems: This involves the development of policies and programs for benefit pay and control systems, labour market systems, wage loss insurance systems, employment systems, and liaison with regions. It includes the Director General of Employment and Benefit Systems and staff.

Information Systems: This covers the development of policies and programs for annuities systems, social insurance number systems, immigration systems, strategic policy and planning systems, financial systems, administration systems, personnel systems, advanced systems, software, programming standards, hardware selection, liaison with regions, management information systems, and coordination. It includes the Director General of Information Systems and staff.

Computer Operations: This involves headquarters computer operations; the provision of hardware, operating software and telecommunications support; the development of standards for EDP operation and security; and the monitoring of regional computer centres. It includes the Director of Computer Operations and staff.

Management Consultative Services: This includes administering project management; conducting organization analysis and development; work study; network planning and analysis; systems identification, analysis and design; feasibility studies; and forms design. It includes the Director of Management Advisory Services and staff.

Management: This includes the development of policies and programs to provide an efficient network of computer systems to the Commission. It includes the Executive Director of Systems and Procedures and staff.

Resource Summaries

The Systems and Procedures activity accounts for approximately 9% of the 1987-88 CSS Program gross financial requirements and 11% of the total person-years. It accounts for 12% of the personnel costs and 9% of the total operating funds.

Figure 15: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Employment and Benefit Systems	5,785	106	5,588	106	5,570	118
Information Systems	7,319	114	6,352	101	7,875	117
Computer Operations	9,683	118	10,080	133	8,034	139
Management Consultative Services	1,282	24	1,525	32	1,519	33
Management	1,493	20	963	17	941	19
	25,562	382	24,508	389	23,939	426
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	18,865		17,842		18,087	
	6,697	382	6,666	389	5,852	426

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 0.5% or $31,000 higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-9).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) corresponds to the 1986-87 Main Estimates of $6.6 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 2-5).

Figure 16: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	18,784	74	18,096	74	17,340	73
Professional and special services	1,540	6	1,304	5	967	4
Rental of office equipment	1,373	5	1,935	8	1,284	5
Other	3,512	14	2,820	12	2,820	12
	25,209	99	24,155	99	22,411	94
Capital	353	1	353	1	1,528	6
	25,562	100	24,508	100	23,939	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	18,865		17,842		18,087	
	6,697		6,666		5,852	

Past Financial Performance

Figure 17: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Employment and Benefit Systems	5,570	118	4,366	102	1,204	16
Information Systems	7,875	117	4,864	110	3,011	7
Computer Operations	8,034	139	12,238	146	(4,204)	(7)
Management Consultative Services	1,519	33	1,251	35	268	(2)
Management	941	19	1,299	20	(358)	(1)
	23,939	426	24,018	413	(79)	13
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	18,087		18,974		(887)	
	5,852	426	5,044	413	808	13

Explanation of Change: The $0.8 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 2-14).

Performance Information and Resource Justification

The following figures show the ratio of Systems and Procedures person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances the ratios have remained relatively constant over the three-year period.

Figure 18: Relationship of Systems and Procedures Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Systems and Procedures person-years	382	389	426
Total CEIC/D person-years	24,218	25,667	25,741
Percentage of total	1.6	1.5	1.7

Figure 19: Relationship of Systems and Procedures Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)*

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Systems and Procedures expenditures	25,562	24,508	23,939
Total CEIC/D expenditures*	1,221,237	1,250,706	1,175,977
Percentage of total	2.1	2.0	2.0

* Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account, courses purchased from provinces, the Outreach Program and the Diagnostic Services Program.

The Systems and Procedures activity has identified the following significant planned outputs for 1987-88:

- to develop automated support for the Canadian Jobs Strategy;
- to continue the expansion of the Field Operations Support Systems (FOSS III) for the Immigration Program;
- to complete the implementation of the Regional Personnel Services System (RPSS) in conjunction with Personnel Services;
- to implement an on-line system to assist in the recovery of UI overpayments; and
- to continue the development of office automation systems which will improve access to corporate data and the flow of information.

D. Administration of Government Annuities

Objective

The objective of this activity is to administer government annuities contracts in accordance with the Government Annuities Act.

Within this objective, goals for 1987-88 include

- the processing of approximately 1,540,000 annuity payments; and
- the processing of 43,000 enquiries, 7,000 maturities and 7,500 death settlements.

Description

This activity provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provisions of the Government Annuities Act. The Annuities Improvement Act of 1975 formally ended the sale of annuities. This activity represents a distinct component of the CSS Program and corresponds to a unique sub-objective, (see page 2-54 for audited statements of the Government Annuities Account).

The Annuities Branch is a division of National Services situated in Bathurst, New Brunswick. National Services reports to the New Brunswick regional headquarters located in Fredericton, New Brunswick.

The Director General of the New Brunswick region is the manager accountable for delivery of the Administration of Government Annuities activity. The resolution of any policy issues is the responsibility of the Executive Director, Insurance.

Since 1908 more than 553,000 annuity contracts and group certificates have been issued. Of these, approximately 71,000 contracts and group certificates are still in deferred payment status, while about 149,000 are currently under payment. Annuities under payment are held by nearly 115,000 annuitants who receive approximately 1.5 million cheques annually. The servicing of these contracts will continue for at least another 40 years. See Figure 24 for a schedule of dates at which these annuities not yet under payment are slated to mature.

Resource Summaries

The Administration of Government Annuities activity accounts for approximately 1% of the 1987-88 CSS Program gross financial requirements and 2% of the total person-years. It accounts for 2% of the personnel costs and 1% of the total operating funds.

Figure 20: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Government Annuities	3,038	87	3,051	87	2,768	89
	3,038	87	3,051	87	2,768	89
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-		-		-	
	3,038	87	3,051	87	2,768	89

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are virtually equal to the 1986-87 forecast expenditures.

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 Forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 15% or $0.5 million lower than the 1986-87 Main Estimates of $3.6 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 2-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-10).

Figure 21: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2,724	90	2,699	88	2,550	92
Other O&M and capital	314	10	352	12	218	8
	3,038	100	3,051	100	2,768	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-		-		-	
	3,038		3,051		2,768	

Past Financial Performance

Figure 22: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Government Annuities	2,768	89	3,418	108	(650)	(19)
	2,768	89	3,418	108	(650)	(19)
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-	-	-	-	-	-
	2,768	89	3,418	108	(650)	(19)

Explanation of Change: The $0.7 million difference between the 1985-86 expenditure and the 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 2-14).

Performance Information and Resource Justification

The major output of the Administration of Government Annuities activity is the number of contracts under administration, the number of annuity payments processed, the number of enquiries processed, the number of maturities processed and the number of death settlements processed. Work load and average unit costs are presented in Figure 23.

Figure 23: Work Load and Average Unit Cost

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Number of contracts administered	204,000	14.89	216,000	14.13	229,000	12.09
Number of annuity payments processed	1,540,000	1.97	1,535,000	1.99	1,526,628	1.81
Number of enquiries processed	43,000	12.07	45,000	11.60	47,370	9.99
Number of maturities processed	7,000	53.00	7,200	51.67	8,203	41.20
Number of death settlements processed	7,500	38.13	7,500	38.27	7,654	33.97

Figure 24 provides a schedule of dates at which these annuities not yet under payment are slated to mature.

Figure 24: Schedule of Annuities and Maturity Dates as of March 31, 1986

April 1 - March 31	Deferred Individual Contracts	Deferred Group Pension Certificates	Total
Before April 1, 1986	303	329	632
1986-1990	6,833	13,127	19,960
1990-1995	5,902	17,911	23,813
1995-2000	3,247	12,382	15,629
2000-2005	1,804	5,751	7,555
2005-2010	1,007	1,176	2,183
2010-2015	551	238	789
2015-2020	283	49	332
After March 31, 2020	111	8	119
	20,041	50,971	71,012

E. Administration of Social Insurance Numbers

Objective

The objective of this activity is to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of social insurance numbers (SIN) to qualified individuals. Specifically,

- the number of social insurance cards issued per person-year will remain relatively constant at approximately 6,111; and
- the cost per social insurance card issued will be approximately $4.59.

Description

The SIN program provides for the issuance and control of social insurance numbers by processing, examining and certifying SIN applications and proof-of-identity documents. The administration of social insurance numbers represents a distinct component of the CSS Program and its objective corresponds to a unique sub-objective.

The Regional Director General for the New Brunswick Region is responsible for all operational aspects while the Executive Director, Insurance, is responsible for the development of SIN program policy.

Resource Summaries

The Administration of Social Insurance Numbers activity accounts for approximately 1% of the 1987-88 CSS Program gross financial requirements and 4% of the total person-years. It accounts for 2% of the personnel costs and 1% of the total operating funds.

Figure 25: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast* 1986-87		Actual* 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Social Insurance Numbers	3,792	135	3,553	135	3,819	140
	3,792	135	3,553	135	3,819	140
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	3,792	-	3,553	-	3,819	-
	-	135	-	135	-	140

* Excludes resources associated with the proof-of-identity program, which was transferred from the Social Insurance Number activity to the Employment and Insurance Program in 1986-87

Explanation of Change: The gross financial requirements for 1987-88 are 7% or $0.2 million higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-10).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 gross Forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 3% or $0.1 million higher than the 1986-87 Main Estimates gross requirement of $3.4 million. (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 2-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 2-10).

Figure 26: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,469	91	3,238	91	3,365	88
Other O&M and capital	323	9	315	9	454	12
	3,792	100	3,553	100	3,819	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	3,792		3,553		3,819	
	-		-		-	

Past Financial Performance

Figure 27: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Social Insurance Numbers	3,819	140	3,298	134	521	6
	3,819	140	3,298	134	521	6
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	3,819		3,298		521	
	-	140	-	134	-	6

* Excludes resources associated with the proof-of-identity program which was transferred from the Social Insurance Number activity to the Employment and Insurance Program in 1986-87.

Explanation of Change: The $0.5 million difference between 1985-86 gross expenditures and 1985-86 Main Estimates gross requirement is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 2-14).

Performance Information and Resource Justification

The major output of this activity is the number of social insurance cards issued. It involves both variable and non-variable components.

Resource requirements for variable activities are allocated on the basis of the number of SIN applications received for Bathurst operations. Work load and average unit costs are presented in Figure 28.

Figure 28: Work Load and Average Unit Cost

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Number of SIN cards issued	**825,000**	**4.59**	830,000	4.28	772,233	4.95
Number of SIN applications received	**907,000**	**3.78**	913,000	3.52	883,803	3.91

The trend in the past years has been a reduction in the number of SIN cards issued from a high of one million in the late 1970s to 772,233 in 1985-86. Further reductions are anticipated as a result of the government's decision to introduce a $10.00 fee effective July 1, 1985 for the issuance of replacement SIN cards to the general public. This fee includes all direct costs as well as indirect costs. Preliminary indications are that the total number of SIN cards issued could stabilize around the 820,000 to 840,000 mark.

F. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

The objective of this activity is to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Description

The activity includes the cost of providing support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council, remunerating its members, and covering their expenses. The Council consists of a Chairman and 15 to 21 other members, to be appointed by the Governor-in-Council.

Resource Summaries

The Canada Employment and Immigration Advisory Council accounts for less than 1% of the 1987-88 CSS Program financial gross requirements and total person-years.

Figure 29: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	674	9	616	8	745	9
	674	9	616	8	745	9
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	497		448		563	
	177	9	168	8	182	9

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 5% or $9,000 higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is due to miscellaneous changes.

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 Forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is equal to the 1986-87 Main Estimates of $0.2 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 2-5).

Figure 30: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	373	55	317	51	422	57
Other O&M and capital	301	45	299	49	323	43
	674	100	616	100	745	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	497		448		563	
	177		168		182	

Past Financial Performance

Figure 31: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	745	9	593	8	152	1
	745	9	593	8	152	1
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	563		468		95	
	182	9	125	8	57	1

Explanation of Change: The $57,000 difference between the 1985-86 net expenditure and the 1985-86 Main Estimates is due to miscellaneous changes.

Performance Information and Resource Justification

This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research analysis, consultation and report-writing. The Council advises the Minister on all matters within the CEIC/D mandate. It receives direction from the Minister during the year. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. The Minister is then required to table the Council's report with their recommendations in Parliament.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 32: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Personnel			
Salaries and wages	119,910	117,659	116,912
Contribution to employee benefit plans	17,980	16,439	17,411
Other personnel	17,875	16,864	13,794
	155,765	150,962	148,117
Goods and services			
Transportation and communications	17,293	17,361	18,775
Information	3,431	3,370	2,266
Professional and special services	22,973	22,762	21,249
Rentals	80,038	92,010	84,604
Purchased repair and upkeep	8,605	9,516	7,484
Utilities, materials and supplies	3,197	2,413	4,093
All other expenditures	121	121	21
	135,658	147,553	138,492
Total operating costs	291,423	298,515	286,609
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	2,093	2,103	3,228
	293,516	300,618	289,837
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	239,199	243,125	239,987
Total expenditures (net)	54,317	57,493	49,850

2. Personnel Requirements

The CSS Program personnel costs of $155.8 million account for 53% of the total operating expenditures. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 33: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Authorized Person-Years			
Departmental Management and Administration	423	433	434
Commission Management and Administration	2,443	2,536	2,716
Systems and Procedures	382	389	426
Administration of Government Annuities	87	87	89
Administration of Social Insurance Numbers	135	135	140
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	8	9
	3,479	3,588	3,814
Person-Years not Controlled by Treasury Board *			
Departmental Management and Administration	-	19	7
Commission Management and Administration	-	15	16
Systems and Procedures	-	15	-
Administration of Government Annuities	-	-	-
Administration of Social Insurance Numbers	-	-	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	-	-	-
	-	49	23

* The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirement to use person-year authorities for these employees. The above figures represent the amount of person-year authorities which would otherwise have been used under the Challenge '85 and '86 programs.

Figure 34: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1987-88 Average Salary Provision
	87-88	86-87	85-86		
Management	83	77	76	51,400-100,700	68,638
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	87	87	112	15,116- 67,700	49,833
Library Science	6	6	6	21,932- 50,712	35,758
Other	-	1	1		
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	475	469	371	16,955- 58,562	38,513
Computer Systems Administration	193	194	175	20,103- 65,808	42,761
Financial Administration	247	251	241	16,161- 57,980	42,624
Information Services	79	81	82	14,581- 57,980	43,260
Organization and Methods	130	137	131	14,413- 57,980	41,140
Personnel Administration	223	223	210	22,940- 63,870	41,991
Program Administration	216	226	158	14,939- 62,268	36,796
Purchasing and Supply	19	19	9	15,192- 57,980	37,226
Other	1	2	1		
Technical					
Drafting and Illustration	3	4	3	17,248- 44,693	29,819
General Technical	10	10	12	13,568- 59,792	37,680
Social Science Support	23	23	25	13,568- 62,028	35,064
Administrative Support					
Communications	15	20	23	16,498- 33,017	23,980
Data Processing	80	87	109	14,338- 39,870	25,946
Clerical and Regulatory	1,323	1,358	1,594	13,887- 34,086	23,308
Office Equipment Operation	9	9	15	13,600- 27,137	20,306
Secretarial Stenographic, and Typing	212	219	278	13,569- 34,304	22,938
Operational					
General Labour and Trades	6	6	7	15,632- 42,367	25,711
General Services	15	15	16	13,754- 44,350	22,934
Minister's Exempt Staff	24	10	14		45,067

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1986. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

Figure 34 shows the total cost of the Program. Revenue credited to the Vote consists of the costs of the Program recovered from the Unemployment Insurance Account in accordance with the Unemployment Insurance Act. Other costs are for accommodation provided by Public Works Canada ($3,987,000), surgical-medical insurance ($909,000), and other miscellaneous services provided without charge from other government departments ($714,000).

In addition, an estimated $1.3 million in revenue will be generated as a result of the government's decision to charge a fee of $10.00 for the replacement of social insurance number cards.

Figure 35: Net Cost of Program ($000)

	Gross Expenditures 1987-88	Revenues Credited to the Vote	Net Estimates 1987-88	Add Other Costs	Deduct Revenue	Estimated Net Program Cost	
						1987-88	1986-87
Corporate and Special Services	293,516	239,199	54,317	5,610	1,300	**58,627**	57,854

B. Government Annuities Account

1. Financial Statements

Figure 36: Government Annuities Account: Balance Sheet as at March 31, 1986 ($000)*

Assets	1985-86	1984-85
Deposit with the Receiver General for Canada	987,230	1,020,498
Accrued interest due from Canada	72,555	74,988
Accounts receivable	196	176
	1,059,981	1,095,662

Liabilities	1985-86	1984-85
Accounts payable	-	18
Actuarial surplus due to Canada	3,126	6,015
Actuarial reserves	1,056,855	1,089,629
	1,059,981	1,095,662

* See page 2-57 for accompanying notes.

Figure 37: Government Annuities Account: Statement of Operations and Actuarial Reserves for the Year Ended March 31, 1986 ($000)*

	1985-86	1984-85
Payments and other charges		
Annuity payments	99,887	99,205
Premium refunds	2,914	3,404
Unclaimed annuities	313	215
	103,114	102,824
Income		
Interest from Canada	72,555	74,988
Premiums	840	770
Other	71	81
	73,466	75,839
Excess of payments and other charges over income for the year	29,648	26,985
Actuarial reserves, balance at beginning of the year	1,089,629	1,122,629
	1,059,981	1,095,644
Actuarial surplus - Excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	3,126	6,015
Actuarial reserves balance at end of the year	1,056,855	1,089,629
Represented by:		
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	348,295	384,941
Present value of matured annuities	708,560	704,688
Total Actuarial Reserves	1,056,855	1,089,629

* See page 2-57 for accompanying notes.

Figure 38: Government Annuities Account: Statement of Changes in Financial Position for the Year Ended March 31, 1986 ($000)*

	1985-86	1984-85
Funds were used for:		
Operations		
Excess of payments and other charges over income for the year	29,648	26,985
Decrease in accrued interest and others	(2,395)	(1,798)
	27,253	25,187
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	6,015	1,139
Total funds used	33,268	26,326
Deposit with Receiver General for Canada, balance at beginning of the year	1,020,498	1,046,824
Deposit with Receiver General for Canada, balance at end of the year	987,230	1,020,498

* See page 2-57 for accompanying notes.

2. Notes to Financial Statements, March 31, 1986

Authority and Purpose: The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, RSC c. G-6 (the "Act"), and modified by the Government Annuities Improvement Act, SC 1974-75-76, c. 83 (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts to a rate of 7%, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by CEIC/D and operates through the Consolidated Revenue Fund.

Significant Accounting Policies:

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Actuarial Reserves: Actuarial reserves comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus due to Canada: If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is remitted to or recovered from the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated on actuarial reserves as prescribed by the Improvement Act.

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

Services Provided Without Charge: Administrative services are provided without charge to the Account by CEIC/D and by other government departments.

Calculation of Actuarial Reserves: The method utilized to calculate the actuarial reserves of $1,056,855 (1985 - $1,089,629) was in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83 and the Regulations pertaining thereto.

The Government Annuities Regulations provide that the Mortality Tables to be used in the preparation of tables for determining the values of annuities shall be the Annuity Table for 1949 (without projection) for males and females and modified by Projection Scale C.

Mortality statistics in the last decade have shown that life expectancy has increased at a faster rate than that provided by Projection Scale C. Should this trend continue at the same rate in the future, the 1949 Annuity table adjusted by Projection Scale C may need to be modified and could result in a potential additional liability that would impact future actuarial reserves. During 1985-86, CEIC/D completed a study on mortality in the last five years and the results have demonstrated that life expectancy appears to stabilize at the level provided in Projection Scale C. CEIC/D will continue such studies on an annual basis.

Employment and Insurance Program

1987-88
Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates 3-4
B. Use of 1985-86 Authorities - Volume II of the Public Accounts 3-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88
   1. Highlights 3-7
   2. Summary of Financial Requirements 3-10
B. Recent Performance
   1. Highlights 3-14
   2. Review of Financial Performance 3-20
C. Background
   1. Introduction 3-21
   2. Mandate 3-22
   3. Program Objective 3-22
   4. Program Organization for Delivery 3-22
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 3-25
   2. Initiatives 3-27
   3. Update on Previously Reported Initiatives 3-29
E. Program Effectiveness 3-36

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs 3-39
B. National Employment Services 3-51
C. Unemployment Insurance 3-61
D. Program Management and Joint Services 3-70

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 3-74
   2. Personnel Requirements 3-75
   3. Transfer Payments 3-77
   4. Net Cost of Program 3-81
B. Changes in Program/Activity Structure 3-82
C. Human Resource Development Programs Information 3-84

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates	1986-87 Main Estimates
	Employment and Insurance Program		
10	Operating expenditures	52,897	73,932
15	Grants and contributions	1,490,388	1,513,877
(S)	Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,572,000	2,679,000
(S)	Government's contribution in respect of Fishermen's Benefits	213,000	201,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	85,958	76,314
	Total Program	4,414,243	4,544,123

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1987-88 Main Estimates
	Employment and Insurance Program	
10	Employment and Insurance - Operating expenditures	52,897,000
15	Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community.	1,490,388,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates							1986-87* Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary					Total	
		Operating	Capital	Transfer Payments	Sub-Total	Less: Revenues Credited to the Vote		
Human Resource Development Programs	2,146	114,662	153	1,836,481	1,951,296	-	1,951,296	2,018,826
National Employment Services	5,150	242,558	211	19,907	262,676	239,148	23,528	21,761
Unemployment Insurance	8,641	2,933,494	1,816	213,000	3,148,310	363,063	2,785,247	2,880,247
Program Management and Joint Services	2,473	121,904	348	-	122,252	102,080	20,172	10,289
Benefits paid in accordance with the following sections of the Unemployment Insurance Act, 1971 (S.C. 1970-71-72, c. 48):								
Sections 37, 38 and 39 with respect to the Human Resource Development Programs Activity	-	-	-	-366,000	-366,000	-	-366,000	-387,000
	18,410	3,412,618	2,528	1,703,388	5,118,534	704,291	4,414,243	4,544,123
1986-87 Authorized person-years	18,362							

*The 1986-87 Main Estimates have been restated to reflect the approved Operational Planning Framework transfer of components from National Employment Services to the Human Resource Development Programs in 1987-88. For more details on these changes, see Figure 43 on page 3-82.

B. Use of 1985-86 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Employment and Insurance Program			
10	Operating expenditures	525,131,000	607,054,391	584,422,415
15	Grants and Contributions	663,955,000	1,297,435,217	938,633,773
(S)	Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,422,200,000	2,743,817,925	2,743,817,925
(S)	Government's contribution in respect of fishermen's benefits	194,000,000	176,354,761	176,354,761
(S)	Contributions to employee benefit plans	71,824,000	79,186,000	79,186,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	653	653
	Total Program - Budgetary	3,877,110,000	4,903,848,947	4,522,415,527

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88

1. Highlights

The Employment and Insurance Program is the largest CEIC/D program and represents a major element in the federal government's social and economic development efforts.

Human Resource Development Programs: The key features of the Human Resource Development Programs, also referred to as the Canadian Jobs Strategy (CJS), are its focus on the clients most in need of support; its flexibility in the instruments used to provide support; and its emphasis on what works in different parts of the country. For operational reasons, the Strategy is divided into six programs (see page 3-39) with various options within each program. Budgetary movement from one program to another is easily made so that the balance among programs can vary according to local circumstances.

The Strategy, announced in June 1985, was designed precisely to meet the challenge of a rapidly changing labour market. More decisions are being made at regional and local levels where change is most quickly felt; Members of Parliament can play an important role here. The Strategy offers greater flexibility in providing needed skills. Funds are being provided to encourage innovative ways of dealing with emerging labour market problems. In single industry towns, or localities with persistently high unemployment, where training is only part of the answer, the Strategy encourages local development and community initiatives.

By September 1986, all of the main elements of the Strategy were in place. Early results are encouraging in terms of participants, both in total numbers and participation by members of target groups (see Figures 10 to 14 on pages 3-46 to 3-48).

While the early statistical results are encouraging, conclusive analysis of what happened to participants after they completed their stay on the programs will not begin until the spring of 1987. In the meantime, much remains to be done in filling gaps and streamlining. The following goals have been established for 1987-88:

- arrangements with the provinces related to the purchase of training, the inclusion of enhanced employment initiatives for social assistance recipients, and the completion of studies on the best way to support apprenticeship training are major priorities (see pages 3-29, 3-30 and 3-31);

- full implementation of the Community Futures program as an integral part of CJS is a priority; it is an important tool for addressing regional disparities and the needs of the seriously threatened smaller communities; Community Futures is a vehicle that allows threatened communities to make basic decisions on program options best suited to their situations; choices range from community development initiatives to training or relocation;

- arrangements for ensuring appropriate local decision-making is also a priority; this involves completing the internal reorganization of CEIC/D to allow for a "single-window" approach to the delivery of labour market programs and services (see page 3-30); it involves completing arrangements for the network of Local Advisory Councils (see page 3-33); it involves further refinement of an approach now being developed with Ontario and other provinces on the use of Community and Industrial Training Committees, and their counterparts in other regions, for the purchase of training and the linkage of training to the labour market (see page 3-31); it involves a greater role for Members of Parliament, not only in providing advice on specific Job Development and Challenge project proposals, but also in helping to set up the other local structures; and

- a final priority will be to streamline administration and communications to be managed as efficiently as possible; forms and administrative processes will be simplified; better communications channels will be opened with staff, Members of Parliament, clientele, and the public; administrative procedures and guidelines will be reviewed to ensure that they operate well in all parts of the country, in large cities as well as rural areas (see page 3-31).

National Employment Services (see page 3-51): The following goals have been established for 1987-88:

- to provide workers, employer clients and institutions with the necessary information on which to base labour market decisions, through the development of a data base consisting of elements such as employer profiles, wages and conditions of employment, employment opportunities, and area or community profiles (see Labour Market Information on pages 3-28 and 3-54);

- to ensure that job opportunities are matched with available workers and that employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner, resulting in a projected 670,304 Canada Employment Centre (CEC) and CEC on Campus regular placements, and a projected 256,750 Canada Farm Labour Pool placements (see pages 3-55, 3-56 and 3-57);

- to encourage human resource planning by the private sector and adjustment of enterprises and individuals to changing labour market conditions, through such services as those provided by Outreach Projects which are projected to place 87,000 clients, through a projected 500 new Industrial Adjustment Service Agreements (see pages 3-58 and 3-50) and through assisting federally regulated employers to comply with the requirements of the Employment Equity Act and federal contractors with the criteria of the Federal Contractors Program (see page 3-35); and

- to implement the Canadian Rural Transition Program (CRTP), a new initiative of Agriculture Canada ($46.6 million) to assist eligible farmers and members of their families, forced to cease farming due to financial difficulties, to make the transition from the farm to alternate employment in the labour market.

The policy development and testing phase of the Revitalization Process for National Employment Services has essentially been completed (see page 3-34). More effective, efficient and economical ways of providing service to the labour market and to its clientele are presently being implemented. Major initiatives to be addressed during the budget year are

- implementation and consolidation of the various initiatives that have been approved;

- completion of the development of a series of projects aimed at defining and developing improved management practices; and

- where appropriate, the implementation of supporting mechanisms.

Unemployment Insurance (see page 3-61). The following goals have been established for the Unemployment Insurance (UI) activity in 1987-88:

- the processing of enquiries, claims and appeals in a rapid, accurate and understandable manner (see page 3-66), including

  - the tracking of the incidence of administrative errors in the UI system through the Comprehensive Tracking System, a dollar unit sampling audit reviewed by the Office of the Auditor General;

  - maintenance of the volume of initial and renewal claims still pending decisions on benefits three weeks after registration at a level not exceeding 12%;

- processing 80% of initial and renewal claims within 21 calendar days of receipt and registration of the application for benefit;

- the hearing of a projected 90% of appeals within 30 days of filing;

- the prevention, deterrence, and detection of abuse or fraud through the investigation process (see page 3-67); and

- the collection of premiums payable to the UI Account by Revenue Canada (Taxation), and the administration of the Premium Reduction Program (see page 5-18), whereby the volume of applications processed will total a projected 39,000.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity ($000)

	Estimates 1987-88			Forecast[2] 1986-87				
	Expenditure	Recoverable Expenditures from the UI Account	Net Expenditure	Expenditure	Recoverable Expenditures from the UI Account	Net Expenditure	Change in Net Expenditure	For details see page
Human Resource Development Programs	1,585,296[1]	-	1,585,296	1,772,746	-	1,772,746	(187,450)	3-39
National Employment Services	262,676	239,148	23,528	251,397	230,086	21,311	2,217	3-51
Unemployment Insurance	3,148,310	363,063	2,785,247	3,292,806	367,559	2,925,247	(140,000)	3-61
Program Management and Joint Services	122,252	102,080	20,172	116,871	101,210	15,661	4,511	3-70
	5,118,534	704,291	4,414,243	5,433,820	698,855	4,734,965	(320,722)	
Person-Years	18,410		18,410	19,664	-	19,664	(1,254)	3-75

1. This figure does not include an amount of $163 million for CEIC/D's share of Challenge '87 to be appropriated in Treasury Board Vote 10.
2. The 1986-87 forecast figures have been restated to reflect the program changes incorporated in the 1987-88 Main Estimates.

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 6.8% or $320.8 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is due to

Human Resource Development Programs:	**($ millions)**
• a decrease related to the exclusion of Challenge '86 resources in 1987-88 (521 person-years);	(156.8)
• the net effect of changes in the incremental funding to the Canadian Jobs Strategy announced in the May, 1985 and February, 1986 Budget speeches (additional 19 person-years);	(17.1)
• an increase for salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	3.9
• redeployment of resources within CEIC/D (372 person-years);	(13.7)
• other miscellaneous changes;	(3.8)
National Employment Services:	
• an increase in the recovery from the UI Account;	(9.1)
• a decrease in funding for the Increased Interview Activity (227 person-years);	(6.3)
• an increase in funding for Local Employer Seminars;	0.5
• a decrease as a result of the transfer of the International Exchange Program to External Affairs (3 person-years);	(0.2)
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	9.0
• redeployment of resources within CEIC/D (235 person-years);	8.7
• an increase related to provision of a grant to the Labour Market and Productivity Centre;	2.0
• other miscellaneous changes;	(2.4)

Unemployment Insurance:	($ millions)
• a decrease in respect of the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance;	(2.4)
• an increase in the cost of services provided by Revenue Canada (Taxation) in respect of UI premium collection;	3.5
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	11.6
• a decrease associated with the government's policy of reducing the size of the public service and the over-all government expenditure (422 person-years);	(17.2)
• a decrease in the government contribution to the UI Account;	(160.0)
• an increase in the government contribution in respect of Fishermen's Benefits;	20.0
• a decrease in the recovery from the UI Account;	4.5
Program Management and Joint Services:	
• an increase in the recovery from the UI Account;	(0.9)
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	4.2
• a decrease related to Ethnic Media;	(0.6)
• redeployment of resources within CEIC/D (37 person-years); and	1.4
• other miscellaneous changes.	0.4

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 4.2% or $190.8 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $4,544.1 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 3-5). The difference is due to

Human Resource Development Programs:	($ millions)
• an increase related to Challenge '86 (521 person-years);	156.8
• an increase related to implementation of initiatives for social assistance recipients;	22.1
• a decrease related to a frozen allotment in respect of government-wide expenditure reductions;	(30.0)
• a decrease related to a transfer to the Immigration Program to offset additional supplementary estimates for the Adjustment Assistance Program;	(14.4)
• an increase related to the new Refugee Determination Language Training and Training Allowances program (see page 4-58);	5.4
• other miscellaneous changes;	1.0
National Employment Services:	
• an increase in the recovery from the UI Account;	(6.6)
• an increase related to the Increased Interview Activity (227 person-years);	7.3
• an increase in respect of Local Employer Seminars;	0.3
• a reduction in the grant to the Canadian Labour Market and Productivity Centre;	(2.0)
• an increase in grant funds for Literacy Corps;	0.5
Unemployment Insurance:	
• an increase of term resources in claims processing for non-discretionary increases in UI work load (100 person-years);	10.8
• an increase in respect of the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance;	1.5
• an increase in claims processing to effect changes in UI regulations (335 person-years);	9.6

($ millions)

- an increase primarily in claims processing to implement the Increased Interview Activity (302 person-years); 10.1

- a decrease in resources in support of Refugee Determination and Backlog Clearance requirements (183 person-years) (see page 4-58); (5.0)

- an increase in the government contribution to the UI account; 53.0

- a decrease in the government contribution in respect of Fishermen's Benefits; (8.0)

- an increase in the recovery from the UI Account; (32.0)

- an increase in salaries and wages over the original estimated provision for contractual agreements; 5.0

Program Management and Joint Services:

- a decrease in the recovery from the UI Account; 5.8

- a decrease related to Ethnic Media; and (0.6)

- an increase related to the Federal Internship Program. 0.2

B. Recent Performance

1. Highlights

Human Resource Development Programs: This activity recorded the following achievements in 1985-86:

- a transition in federal labour market programming occurred as the Canadian Jobs Strategy (CJS) became operational while Employment Training and Direct Job Creation programs were gradually being phased out;

- five of the six CJS programs became operational on September 5, 1985 (implementation of Community Futures was delayed until 1986-87);

- under the process of consultation and negotiations with provincial/territorial governments conducted concurrently with the implementation of CJS, five Implementation Agreements, three Umbrella Agreements, one Training Agreement and 13 Subsidiary Agreements/Letters of Understanding were signed;

- through the February 1986 Budget, up to $300 million over three years, to be matched by the provinces, was committed to support a seven-point strategy developed by the Minister of Employment and Immigration and the Minister of National Health and Welfare and their provincial and territorial counterparts, to help social assistance recipients become self-sufficient by enhancing their employability through participation in CJS and similar provincial programs;

- a total of 470,500 individuals participated in the CJS and related programs;

- Industrial Adjustment Service signed 555 new agreements, a 24% increase over the original estimate due to increased program funding under CJS;

- a total of 3,978 work sharing agreements were approved, 34% less than the original estimate of 6,000; the economic recovery in Ontario and Quebec reduced the need for work sharing assistance;

- Local Advisory Councils were established to promote local priority setting; and

- a significant improvement in participation rates for target groups was recorded for CJS programs relative to the rates achieved in the related programs that were being phased out; identification for employment equity purposes is voluntary and therefore statistics reflect only those individuals who have identified themselves as being members of target groups; participation by social assistance recipients more than doubled by historical standards; a total of 45,168 Aboriginal persons, 17,879 persons with disabilities, 180,201 women and 10,351 members of visible minorities identified themselves.

National Employment Services: This activity recorded the following achievements in 1985-86:

- a total of 808,531 regular and casual jobs were filled by Canada Employment Centres and CECs on Campus (see Figure 21 on page 3-56);

- Canada Farm Labour Pools filled more than 275,000 vacancies; this achievement is associated with better than average fruit and vegetable harvests (see Figure 22 on page 3-57); and

- assistance was provided under the Canada Mobility Program in 24,143 instances excluding day haul (see Figures 15 on page 3-49 and Figure 25 on page 3-59).

Measures were also undertaken to improve the ability of CECs to address the needs of those clients having difficulty in securing and retaining productive employment. These measures included the following:

- Outreach: 300 projects were funded at a total cost of $19.2 million and 84,821 clients were placed in full-time or part-time employment;

- Self-Help Tools: these include

  - Overcoming Employment Barriers: this booklet, an updated version of the PLACE program, was drafted and finalized and will be used by employment counsellors and clients to determine whether clients are ready for jobs and to identify appropriate measures to overcome barriers to employment;

  - QUADRANT: a self-help computerized system for job-searching techniques used by clients; this system was tested in ten CECs and will be further developed for more extensive use if the evaluation of the pilot trial proves to be positive; QUADRANT costs for operations and maintenance were approximately $22,500 in 1985-86 and about $24,000 in 1986-87; costs will likely decrease to about $20,000 for operations and maintenance in 1987-88 unless the number of sites using QUADRANT is increased (see page 3-34);

  - CHOICES: a computerized career-information system in use in 54 CECs, 10 regional offices and other offices on an itinerant basis; the system is designed to help clients explore the world of work, make sound career-related decisions and obtain information on programs of study and training available across Canada; costs for operation and maintenance of the CHOICES system were approximately $730,000 in 1985-86 and about $384,000 in 1986-87, a drop of 47%; plans call for the purchasing of the 66 micro-computers which are now being leased; if the purchase occurs, costs for 1987-88 will go down to $199,535; despite the reduced cost, the level of service increased as six additional CECs now offer CHOICES and other CECs offer the service on an itinerant basis (see page 3-33);

- How to Find a Job in Today's Market: this self-help booklet was finalized and is intended to supplement the Creative Job Search Techniques (CJST) program;

- Comprehensive Counsellor Training: the Competency-Based Training Program in Employment Counselling is designed for employment counsellors to improve their ability to provide effective services to worker-clients who need assistance to become integrated into the labour market; by March 31, 1986, 1,403 employment counsellors had completed Module I, the Assessment Component of Employment Counselling; 404 had completed Module 2, Individual Employment Counselling; an Action-Based Approach; and 1,900 had completed Module 7, Using Test in Employment Counselling; a major emphasis in 1986-87 was to ensure that all regions had fully trained counsellor trainers in all modules, with particular emphasis on Module 2, the most recently implemented module; this was achieved in all regions;

- Job Finding Clubs: Job Finding Clubs to assist the long-term unemployed to find suitable jobs within the shortest possible time period were used by increasing numbers of CECs and CEIC/D sponsored agencies; over 150 counsellors, representing CECs, Outreach, and Job Development were trained in 1985-86 to set up and run Job Finding Clubs;

- Marketing of Employment Counselling Tools: usage of tools to assist counsellors and clients in the counselling process, such as "Overcoming Employment Barriers" and "Your Personal Occupational Selection", increased substantially; emphasis in 1985-86 was on strengthening and marketing existing tools rather than on development of new ones;

- Aboriginal People: approximately $177.4 million was spent on human resource development and employment development programs for Aboriginal people with most of the activity occurring under the Canadian Jobs Strategy (for participation rates, see Figure 12 on page 3-47); also through the Native Internship Program, 500 Aboriginal students found summer jobs with CEIC/D at a cost of $2.4 million; in the network of CECs there were 97 Aboriginal employment counsellors serving Aboriginal clients; in addition, employment services were also delivered to Aboriginal communities through 99 Outreach projects sponsored by Aboriginal groups at a cost of approximately $4.9 million;

- Women's Employment: CEIC/D continued to promote the development of the economic potential of female labour and to support women in their pursuit of employment; in 1985-86 regular female placements totalled 256,034 and a total of 42,149 women were placed in non-traditional occupations (see page 3-56); in addition, services were also delivered to women in communities through 30 Outreach projects sponsored by women's groups;

- the Women's Employment Career Counselling Centres (WECCs), located in smaller labour market areas, ceased operation due mainly to poor economic conditions; the remaining WECCs, in large urban areas, continued to operate in 1985-86; WECCs offer a wider range of CEIC/D services and spend more time counselling workers than regular CECs; this resulted in substantially higher satisfaction ratings than the services of the regular CECs; one WECC reported outstanding success in placing women in non-traditional occupations;

- two major research publications "Women's Experience in Trades and Technology" and "Marketing Non-Traditional Jobs to Girls and Women" were produced and were widely distributed to all CEIC/D regions and educational institutions;

- Disabled Persons Employment: almost 7,600 disabled persons were placed in regular employment through CECs; others participated in training and job creation programs under CJS (for participation rate see Figure 13 on page 3-48); as well, the Outreach program continued to assist disabled Canadians; through 50 projects costing $3.2 million, 4,349 disabled persons received help in finding employment; almost 93% of all CEC offices are now considered accessible to the physically disabled public;

- Visible Minorities: as a result of a recognized need within CEIC/D to deal with their employment-related problems, special efforts were made to assist visible minorities through the CJS (for participation rate see Figure 14 on page 3-48) and Employment Equity Programs;

- Ex-Offenders: a national committee of senior officials from Correctional Services Canada (CSC) and CEIC/D was established to oversee the implementation of the recommendation of the joint CSC/CEIC/D Review of Employment-Related Services to Ex-offenders released in March 1984; regional committees deal with local implementation of the report's recommendations;

- Employment Equity: two major government initiatives were initiated - the Employment Equity Act and the Federal Contractors Program; these programs require employers seeking goods or services contracts with the government or federally regulated employers to implement comprehensive employment equity programs designed to achieve a work force representative of the society (see page 3-35); and

- efforts continued on enhancing the quality of services provided to employers following the development of the core training course of the Employer Services Counsellor Training Program in early 1985-86, and the delivery of three training

sessions for trainers (one French, two English) during which a total of 27 trainers were trained; implementation continued with the training of 12 more trainers in 1986-87, with eight more projected to be trained by the end of the fiscal year, bringing the total training cadre to 47 trainers (see page 3-32).

Unemployment Insurance: This activity recorded the following results in 1985-86:

- in terms of the processing of enquiries, claims and appeals in a rapid, accurate and understandable manner,
  - claims pending three weeks or more averaged 9.9%, well within the 12% operational limit (see Figure 32 on page 3-69);
  - the volume of initial and renewal claims processed during 1985-86 was 3.3 million; the efficiency in processing them was 501 claims per person-year (see Figure 31 on page 3-68);
  - undetected overpayments and underpayments occurred at the rate of 4.1% of total benefit payments (this includes previously undetected errors made by employers in the provision of employment data, administrative errors internal to the claim administration processes and previously undetected fraud or abuse on the part of claimants);
  - 87% of appeals were heard within 30 days of filing nearing the goal set at 90%;
- the detection/prevention investigation process resulted in the establishment of $120 million in overpayments and penalties; and
- the volume of applications processed relative to the Premium Reduction Program was 35,625 compared to a forecast of 36,500.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86						
	Actual			Main Estimates*			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Change in Net expenditure
Human Resource Development Programs	1,574,340	8,965	1,565,375	1,241,785	14,210	1,227,575	337,800
National Employment Services	223,436	203,275	20,161	240,236	217,943	22,293	(2,132)
Unemployment Insurance	3,250,727	338,307	2,920,420	2,939,411	323,211	2,616,200	304,220
Program Management and Joint Services	133,782	117,322	16,460	116,600	105,558	11,042	5,418
	5,190,285	667,869	4,522,416	4,538,032	660,922	3,877,110	645,306
Person-Years	19,700		19,700	18,229		18,229	1,471

* The 1985-86 Main Estimates have been restated to reflect the change to the program/activity structure implemented in 1986-87 and 1987-88. For details of these changes, see Section III B, Changes in Program/Activity structure.

Explanation of Change: The $645.3 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is due to

	($ millions)
Human Resource Development Programs:	
• an increase due to implementation of CJS (990 person-years);	328.3
• a decrease in the recovery from the UI Account;	5.2
• other miscellaneous changes;	4.3
National Employment Services:	
• a decrease in the recovery from the UI Account;	14.7
• a decrease due to under-use of funding for Increased Interview Activity as a result of a delay in implementation;	(14.6)
• other miscellaneous items;	(2.2)

($ millions)

Unemployment Insurance:

- an increase due to non-discretionary increases in work load above the initial forecast (273 person-years); 15.3
- an increase in the government contribution to the UI Account; 321.6
- a decrease in the government contribution in respect of Fishermen's Benefits; (17.6)
- an increase in the recovery from the UI Account; (15.1)

Program Management and Joint Services:

- an increase in operating expenses related to the operations of the Employment and Insurance Program; and 17.2
- an increase in the recovery from the UI Account. (11.8)

C. Background

1. Introduction

The Employment and Insurance Program is a major part of the federal government's social and economic development effort. A number of other federal departments and other levels of government have programs that complement this effort.

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. In addition, CEC services are extended through contracts with community-based organizations to serve the employment disadvantaged clients of 300 Outreach projects (see page 3-58) across Canada. Their activities are coordinated and supported by a regional office in each province and by national headquarters. The CECs are the focal point for the identification and resolution of local employment and insurance problems. Feedback from them is used in programs to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include

- o recruitment of workers; assistance in human resource development; provision of labour market information, details and advice on programs including those covered in the Canadian Jobs Strategy and services, and information and

financial assistance for employee training; and provision of particulars and assistance in the discharge of employers' responsibilities under the Unemployment Insurance Program.

Worker-related services provided through CECs include

- referrals to jobs, information on jobs and the labour market generally; access to employment programs such as the various components of the Canadian Jobs Strategy, employment counselling, aptitude, interest and skill testing diagnostic services and in-depth employment counselling for those facing employment barriers; selection and referral for training and income support as applicable; answering of enquiries and provision of information to workers concerning unemployment insurance; processing of claims for benefits; and processing of decisions on benefit entitlement.

2. Mandate

The Unemployment Insurance Act is the major legislative base for the Employment and Insurance Program. The Program exercises its mandate under the Unemployment Insurance Act and Regulations (including job creation, work sharing benefits and training benefits), the National Employment Service Regulations, the National Training Act and Regulations (formerly the Adult Occupational Training Act and Regulations), the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to Appropriation Acts and the Employment Equity Act.

3. Program Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is to develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market consistent with national, social and economic goals in a manner which promotes

- a labour force that meets national occupational requirements;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups, and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: Activities within the Program were revised substantially in 1986-87 due to the complete redesign of the government's labour market programs under the new Canadian Jobs Strategy (see Figure 44 on page 3-83). In 1987-88, a final revision to

the program/activity structure will be implemented: the transfer of Community Futures from National Employment Services to Human Resource Development Programs (see Figure 43 on page 3-82). The program is now composed of four activities with a number of associated sub-activities, as shown in Figure 3.

Figure 3: Activity Structure

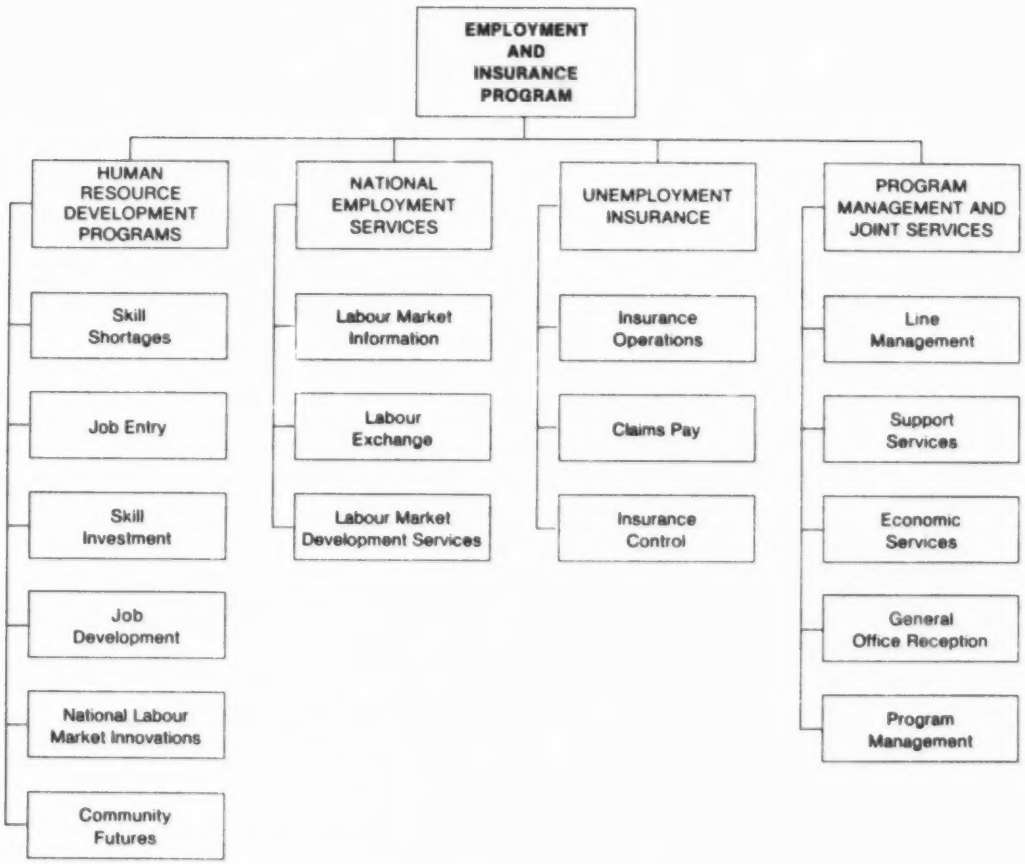

Organization Structure: National headquarters is responsible for policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to three Executive Directors. The 10 regional headquarters coordinate program implementation and the delivery of services within the local offices under their jurisdiction.

Figure 4: 1987-88 Resources by Organization/Activity ($000)

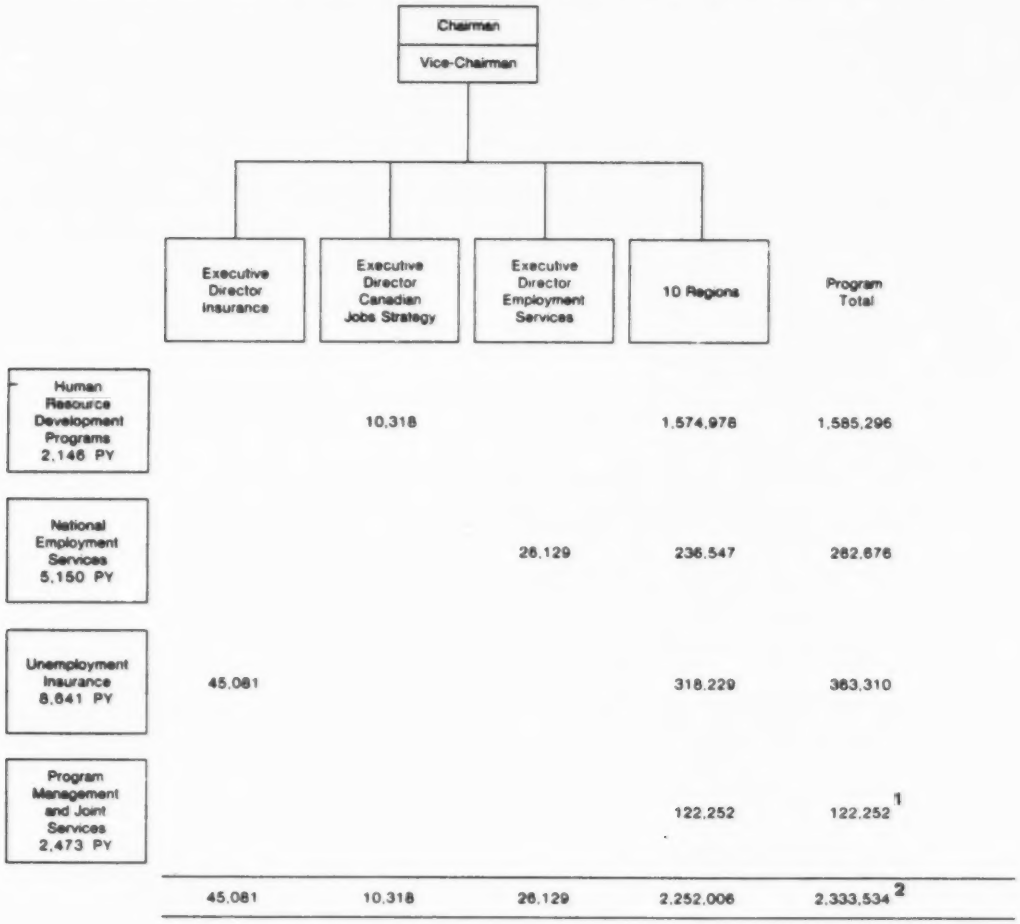

1. Includes $12,336,000 for National headquarters.

2. Excludes the recovery from the UI Account, government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits, and the benefits paid in accordance with Sections 37, 38 and 39 of the Unemployment Insurance Act.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

In terms of the general economic environment, forecasts of real GDP growth in 1987-88 vary from 2.0% to 3.2%. This compares with expected growth in 1986-87 of between 3.2% and 3.7%.

Employment growth is expected to average between 1.9% and 2.2% in 1987-88, after growth of between 2.9% and 3.3% in 1986-87. Forecasts of the unemployment rate are in a range of 9.3% to 9.5% for 1987-88.

A noteworthy phenomenon of the 1980s which requires continuing attention is a shift towards long-term unemployment (defined as unemployed for more than one year). This development is characterized by uneven regional distribution and primarily affects persons 25 years of age and older. Despite four years of recovery and substantial reductions in the number of long-term unemployed, their numbers in November 1986 remained above 100,000, compared to the 20,000 to 35,000 long-term unemployed in the 1970s.

Also of relevance in the context of unemployment, was the December 1986 tabling in the House of Commons of the report of the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance - the Forget Commission.

Growth of GDP in the second quarter (July to September) of 1986-87 slowed considerably to a 1.2% annual rate, from the 3.1% rate of the first quarter of the fiscal year. This slowdown of growth was largely the result of a deteriorating trade balance (as imports rose sharply) and a rundown of inventories which had accumulated in the previous two quarters. Consumer expenditures continue to be the backbone of economic growth, with business fixed investment showing further contraction on the heels of the large cutbacks in energy investment in the first quarter. As U.S. economic growth accelerates, as expected, in the second half of 1986-87, Canada's trade performance should improve. Further consumer spending growth in Canada may, however, be limited by the low growth of disposable income, resistance to further reductions in savings rates, and higher levels of consumer indebtedness. Interest rates and inflation are forecast to remain stable, although accelerating U.S. inflation may alter this balance.

Uncertainty continues to exist about the impact of technological change on net employment levels. There is, however, general agreement that specific industries and certain occupations will be significantly affected, requiring important adjustment measures. With respect to skill shortages, potential bottlenecks will likely involve very specific skills. The need for adjustment initiatives in 1987-88 is expected to require continuing dynamic action. Regional differences in growth associated with depressed international markets for oil and agricultural commodities are expected to persist. Major investments and changes in the automotive, forestry, steel, shipbuilding,

textile/clothing, footwear and other sectors will also require innovative and coordinated efforts to maximize the effectiveness of CEIC/D involvement.

The government's agenda for achieving economic renewal stresses employment creation through the private sector, adjustment, the removal of obstacles to growth, and the need to enhance trade. It is in recognition of the importance of education and training for the enhancement of productivity, and in recognition of the important adjustment problems which lie ahead if a successful transition to higher levels of growth and productivity is to occur, that the Canadian Jobs Strategy (CJS) has been developed. Introduced in 1986-87, it is expected to provide a complementary and supportive mechanism for measures aimed at rekindling the entrepreneurial spirit. It will do so by supporting human resources development in keeping with the needs of private sector employers, especially the small business sector. By increasing flexibility in the labour market, the Strategy is thus expected to contribute to the removal of significant obstacles to growth.

In addition, the CJS programs will continue to be directed to those most in need, with priority placed on designated groups, stress placed on self-reliance, and emphasis placed on improving opportunities for the disadvantaged.

In keeping with the intent of the Strategy to allow flexibility in programs to meet local needs and to serve designated clients, 1987-88 should see the implementation of planning strategies at the CEC level, taking into account regional targets, input from Local Advisory Councils, participation of designated groups, historical demand for programs, carry-over obligations and the local and regional economy.

The government's goal of promoting social justice through explicit and enhanced equity objectives, and its belief that an environment conducive to equity and fairness is indispensable to developing national consensus around economic renewal strategies, will have far-reaching implications for CEIC/D in general, and the Employment and Insurance Program in particular.

With respect to the coming into force of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, specific recommendations have already been formulated by the Parliamentary Committee on Equality Rights with direct application to Immigration policy and UI. Among others, these include recommendations on conditions of admission and sponsorship of relatives, maternity and parental benefits, and the definition of and benefits to be granted to part-time workers.

The need for employment equity programs, as set out in the Abella Report, brought a response from the federal government: Bill C-62 was introduced in June 1985, the Employment Equity Act and Regulations were

proclaimed August 13, 1986. The Act provides for the establishment of employment equity programs in all corporations under federal jurisdiction, including Crown corporations with 100 or more employees.

Under the Act, the affected corporations are required to take steps to remove barriers in the workplace experienced by specific, defined groups within Canadian society. These groups are women, Aboriginal people, persons with disabilities and members of visible minorities. Section 4 of the Employment Equity Act states that employment equity will be implemented by eliminating discriminatory practices, instituting positive policies and making necessary reasonable accommodation so that people belonging to designated groups will achieve a degree of representation proportionate to their representation in the Canadian population. Companies covered by the legislation will be required to file an annual report on their results. The first reports are due by June 1988, covering previous year activities.

As of October 1, 1986, federal contractors providing goods and services to the federal government must implement employment equity programs. Firms with 100 or more employees submitting tenders for goods and services worth $200,000 or more must commit to the implementation of employment equity on the basis of strict criteria. CEIC/D will conduct on-site compliance reviews. Firms that refuse to make such a commitment, or who do not honour their commitment, will not be invited to bid on future contracts. The cost of on-site compliance reviews is estimated at $200,000 and five person-years (see page 3-29).

2. Initiatives

In 1987-88, the following initiatives will be emphasized.

Human Resource Development Programs:

Reorganization of the National Labour Market Innovations Program: The National Labour Market Innovations Program will implement an administrative reorganization in 1987-88 to facilitate its ability to develop, test, and implement new initiatives intended to improve the functioning of the labour market. This reorganization will imply a greater centralization of accountability and an increase in active dealings with private sector organizations.

Follow-up Surveys: In support of the Canadian Jobs Strategy, CEIC/D has initiated a series of follow-up surveys to assist in both short-term assessment of the results of the training/work experience received by CJS participants, and long-term evaluation. The objectives are

- to determine the extent to which the training and/or work experience increases the employability and/or earnings of participants;

- to determine the extent of employer retention for work-place-based programs;

- to provide guidance to CEIC/D when making approval decisions about future training courses, projects etc; and

- to provide measurable performance indicators.

The surveys, which are conducted by mail, gather information on the labour force experience of former participants three and 12 months after participation. They are addressed to 100% of former participants. The results will indicate the employment status of clients and whether or not skills acquired are being used.

National Employment Services:

Local Employer Seminars: These are designed to provide an opportunity for employers to participate in workshops with Employment Services officers to discuss problems they encounter in their daily operations, and possible solutions. A modest registration fee, mainly to cover lunch and accommodation is charged. The seminars are an efficient and effective method of promoting CEIC/D services, establishing and maintaining contact with local employers and utilizing CEC resources. An increase of $0.5 million was approved for this initiative, all of which is to be recovered through the registration fee.

Performance Measurement: A revised performance measurement system, reflecting the principles of the Revitalization Process will be implemented nationally during 1987-88. Indicators will have been tested and evaluated in a number of offices across the country. Performance will now be assessed under the headings of operational effectiveness and efficiency, quality of service, and program impact, with much of the necessary data being collected through the Employment Services Monitoring System. Measurements will be reviewed, enhanced and refined as required and will be reflected in Part III of the Main Estimates in 1988-89.

Labour Market Information: In conjunction with the new emphasis placed on collecting, analysing and using labour market information, CEIC/D will be expanding efforts in this area at the local CEC level. Steps already have been taken to define appropriate data elements to be collected by CECs and measures are also under way to attempt some computerization of this information. Dissemination of appropriate information will remain a priority during 1987-88. Total CEC expenditure for 1987-88 is forecast at $8.9 million.

Employment Services Monitoring System: In support of the government's over-all concern with efficient and effective management of the resources entrusted to it and in keeping with the government's commitment to improving the quality of service to the public, CEIC/D

intends to introduce a system that will continually monitor, in a systematic manner, the quality of service delivery to its worker and employer clients. In addition, CEIC/D intends to monitor whether and to what extent the employment services provided to its worker clients have resulted in beneficial changes to their labour market status and experience.

To these ends CEIC/D intends to introduce a quality of service monitoring system in CECs early in the fiscal year.

Employment Equity: The Employment Equity Act and Regulations were proclaimed August 13, 1986. The Federal Contractors Program became effective October 1, 1986.

The Legislated Employment Equity Program requires employers to implement Employment Equity and to report annually to the federal government on their results. Regulations define the reporting requirement, which will provide concrete indicators of progress for the designated groups in each employer's organization. These reports will be monitored and analysed by CEIC/D staff for the Minister's Annual Report to Parliament on Employment Equity. The reports will also be provided to the Canadian Human Rights Commission and will be made available to the public at various locations.

The Federal Contractors Program applies to all contractors with 100 or more employees who wish to bid on contracts worth $200,000 or more to supply goods or services to the federal government. Contractors will be subject to on-site compliance reviews. Appeal and sanction mechanisms will be established by the program.

CEIC/D has also developed a major employment availability data base for each of the designated groups; this data base is presently installed on the mainframe at Statistics Canada. From that data base, availability packages are being prepared for distribution to some 1,600 employers to assist them in their implementation of Employment Equity. In addition, two employer data bases, one of federally regulated employers and the other of federal contractors, have been established. Future plans include the development of analytic techniques to evaluate employers' reports, research on Employment Equity and on-going refinement of the availability data base in light of future surveys.

Finally, CEIC/D will expand its capacity to deliver direct advisory services on Employment Equity planning to employers and other interested organizations, through a network of Employment Equity Consultants.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Human Resource Development Programs: By September 1985, most of the program elements of the Canadian Jobs Strategy (CJS) were ready to be implemented. There were two main exceptions: the Community Futures

Program was not implemented until 1986-87, and institutional training was purchased from the provinces under training agreements which expired on March 31, 1986. Since then, training has been purchased as part of individual CJS programs.

Throughout late 1985-86 and early 1986-87, negotiations were held with the provinces on training agreements and arrangements for the inclusion of enhanced employment initiatives for social assistance recipients under the Strategy. These are not yet complete and will continue through 1987-88. Local Advisory Councils were put in place in most areas of the country and a National Innovations Advisory Council was formed to advise the Minister on major projects. These bodies will continue to be used in 1987-88 and planning strategies at the CEC level should be implemented this year.

The Strategy was delivered, in its first year, by existing CEIC/D staff who, in most parts of the country, operated out of different organizational structures for the delivery of programs. Plans, however, were developed for a flexible "single-window" approach whereby employers would receive most CJS and new CEIC/D Employment Services from one office. This year will provide an opportunity to review delivery mechanisms with the intent of streamlining and simplifying them.

Compared to earlier programs, there is a much greater percentage of target groups among the CJS clientele: long-term unemployed, youth making the transition from school to work, women, Aboriginal people, disabled persons, members of visible minorities and social assistance recipients. Monitoring of the shift in clientele will continue during 1987-88.

In terms of the kind of support provided to clients, there is a continuing shift from short-term, make-work projects toward mixes of work experience, on-the-job training, and off-the-job training. There are changes in training delivery, to link it more closely to labour market requirements. The mix and type of activities funded is determined ultimately by what works as shown by the experience of participants.

On average the duration of CJS programs will be longer than former programs, because of the greater emphasis on training. Further, compared with previous projects, more graduates of CJS programs will find lasting employment and will not have to participate in the programs in future years. The total number of participants (see Figure 10 on page 3-46) also depends, of course, on the funds available for CJS. In 1986-87 and 1987-88, funding will be lower than in 1985-86. This reflects both the need to reduce the national deficit and the generally improving employment situation. It will be some time before the total impact of all these factors on numbers of participants will be known with accuracy. However, early statistics are encouraging. Results of follow-up surveys of CJS graduates will become available during 1987-88.

It is not yet clear how the Strategy will differ from former programs in terms of the mix between training for highly skilled occupations and more basic training. The emphasis on training for designated shortages instead of general industrial training may lead to a shift towards higher skill training. On the other hand, the shift in focus towards people most in need may increase the need for basic training. Supporting this are projections which suggest that many of the occupations that are growing most quickly are those that do not require high skill levels. What is clear, based on results of past programs, is that basic literacy and numeracy training should be delivered as part of larger training packages that are linked to skills and workplace experience.

It will take several years before the full impact of the Canadian Jobs Strategy is felt. Many transitional measures were introduced in the first year and several of these will continue for some time. It takes time for training institutions to adapt to the new emphasis on labour market relevance and serve those most in need.

Institutions must be given reasonable guarantees of stability to plan for change. Many private sector companies, for example, will need time to develop on-the-job training and to learn to work more closely with the colleges. Many non-profit groups have relied for years on subsidized help drawn from the short-term unemployed and the marginally employed. These groups also need time to adjust to the new emphasis on assisting those most in need. CEIC/D has agreed to maintain existing arrangements for apprenticeship training as a transitional measure pending federal-provincial studies on the best way to support apprenticeship.

The outcome of current studies with the provinces and territories on apprenticeship will be a factor in determining the mix of basic and higher skill training.

There likely will be an increase in the percentage of those on allowances as opposed to unemployment insurance benefits. This mainly will be the result of a policy, now being implemented, of including more former social assistance recipients in CJS programs. They will receive allowances, with appropriate funds being diverted from welfare budgets to cover the added costs of the Strategy. Allowances for those most in need are higher under CJS than under predecessor programs. The intention of wage subsidies is to encourage the private sector to cover increasingly the wages of job-ready participants who are acquiring work experience, with the federal government concentrating its support on training costs.

In the meantime, emphasis will continue to be placed on proposals which provide employment opportunities in the tourism and cultural sectors under Job Development and Job Entry. As of January 1, 1987 relocation and travel assistance will become available as options under

Skill Shortages and Community Futures. Work Sharing will continue to operate as an option under Skill Investment until the Forget Commission Report is reviewed to ascertain possible impact.

National Employment Services:

National Occupational Classification (NOC/JOBSCAN): The Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO) is being replaced by a new National Occupational Classification system (NOC). NOC will catalogue occupations using the criteria of similar skills, a departure from the CCDO in which jobs are classified on the basis of type of work performed.

In addition to simplifying the way occupations are grouped for census classification, the NOC and JOBSCAN, an innovative, automated approach to the identification of job-related requirements, will enable CEC counsellors to provide more comprehensive information on current career options, based on a client's education and training and by matching related skills with the requirements of a prospective employer. In 1985-86, 11 large scale industry occupational studies and 11 occupational surveys on studies were undertaken and 16 additional checklists were completed. In 1987-88, it is proposed to carry out 13 major industry studies and to complete the remaining occupational surveys and studies (approximately 15-20% of the labour force). The estimated total cost of NOC development over five years is $2.8 million with an estimated cost of $0.7 million for 1987-88. As well the JOBSCAN prototype development will be undertaken and completed, at which point a pilot program will begin in selected CECs.

Employer Services Counsellor Training Program: Implementation of the core training course continued in 1986-87. After the training of 83 counsellors in 1985-86, a further 185 had been trained by September 18, 1986, with a further 315 projected to be trained by the end of the fiscal year, to bring the projected total for 1986-87 to 500. In 1986-87, the initiative will cost $715,000 and 21 person-years. Component E (Marketing and Promotional Activities) is currently scheduled to complete the needs analysis and design phases by the end of 1986-87 with a pilot course tentatively scheduled for early in 1987-88, with implementation to take place later in the same fiscal year.

Small Business Initiative: This initiative was developed to enhance the placement service for those employers with fewer than 100 employees. Each CEC has an officer who is the contact for all local small business employers. Providing such support to small business streamlines the job-order taking process. A survey conducted in 1985 showed that over 70% of employers expressed overall satisfaction with the quality of persons referred to them for employment by CECs.

Local Marketing Plan: This is a mechanism by which the CEC can look at its market and identify the needs of that community in the coming year. It will therefore help the CEC in its planning of service delivery. The intent of the plan is to identify those segments of the employee population who would benefit from CEC assistance and who would have a beneficial impact on the functioning of the local labour market. The Local Marketing Plan will be introduced as part of the planned (late 1986-87) revised guidelines and policy on the Management of Services to Employers.

Target Group Related Initiatives: It is expected that targets for the four target groups women, Aboriginal people, disabled persons, and visible minorities will be maintainted under the CJS programs in 1987-88. Targets for social assistance recipients will be set in consultation with each province. The target level for women in Job Development will be increased to reflect the participation of women in the labour force. In addition, emphasis will be placed on a strategy to have members of target groups identify themselves, including posters, signs, pamphlets and awareness sessions to promote the concept of self-identification. Tools have been developed to assist CECs in their dealings with target groups (see page 3-57).

The Native Internship Program is expected to be funded at $2.3 million in 1987-88 and will support approximately 546 Aboriginal students.

Some specialized service units for women are expected to continue operation in 1987-88 but regions will decide on their own plans of actions for individual units.

Competency-Based Training: With the objective of improving the quality of service to worker clients, competency-based training initiatives in employment counselling will continue. In 1987-88, the thrust will be on continuing progress towards full implementation of core counselling modules; Module 1 - Assessment Components of Employment Counselling, Module 2 - Individual Employment Counselling: An Action-Based Approach, and Module 7 - Using Tests in Employment Counselling. Associated costs will amount to approximately $630,000.

Local Advisory Councils: During the 1985-86 fiscal year, 97 Local Advisory Councils were established. Efforts are under way to conclude arrangements for the balance of the Councils to begin functioning in 1986-87. These Councils meet regularly to discuss the needs and demands of the local labour market. They are the primary instrument that gives effect to the desire to tailor the CJS to meet the different needs of communities across the country.

Self-Help Tools: The process of converting the computerized career information and exploration system, CHOICES, to micro-computers was completed in 1986-87 and the actual delivery of micro-software to 54 CECs, 10 regional offices and at national headquarters (NHQ) occurred in July, 1986.

The requisition for purchase of 11 micro-computers for QUADRANT (formerly COMPASS, the self-help computerized system for job-searching techniques used by clients) was approved by the CEIC/D in 1984-85. The new hardware was placed for a pilot trial in 10 CECs of the '80s in May-June 1985.

Revitalization: The purpose of the Revitalization Process has been to help National Employment Services do a better job of effecting labour market adjustments and achieving public credibility and respect through the excellence of the services it provides.

In that respect, the Revitalization Process has effected many changes. These have been in the areas of service delivery, the management of counselling, the management of employer services as well as in the collation, collection, analysis and utilization of labour market information. The 1986-87 fiscal year saw a planning and accountability framework for Employment Services completed. A set of guidelines on Local Planning Strategy was issued and is to be implemented in two phases: the first for purposes of introducing and confirming the principles and processes involved, and the second, which would begin in consonance with the planning cycle for the 1987-88 fiscal year, to put the process in practice.

In 1987-88, Revitalization initiatives will continue to be implemented. More specifically, National Employment Services will

- complete projects related to service delivery policies and practices and ascertain and define, to the extent possible, uniform modes of operation for the regions;
- revisit and refine further the rationale of the service;
- review existing management practices and policies so as to improve the capacity of managers to achieve objectives, goals and standards; and
- implement a new Employment Services Monitoring System which will measure service outcome as well as quality of service.

Youth: CEIC/D's Canada Employment Centre (CEC) network will continue to assist the integration of hundreds of thousands of young Canadians into productive employment through the provision of labour market information, employment testing and counselling as required, and through referrals to existing employment opportunities.

The five "Specialized Youth Units" of CEIC/D will continue to assist young people (aged 15 to 19), who require special help because of economic and social disadvantages, to enter into productive employment.

Approximately 450 CECs for Students will continue to operate between April and September, staffed by approximately 1,500 senior students and recent post-secondary graduates. Some 400,000 temporary and casual placements are anticipated for 1987-88.

As in previous years, the goal regarding youth employment and employability will be to counteract the increased employment difficulties facing young people in today's labour market by reinforcing several important aspects of the employment assistance provided to youth.

Consultations will continue between the various levels of government, as well as with business, labour, and interested voluntary organizations, with a view to harmonizing the youth employment initiatives of each, and maximizing complementarity among the individual youth programs.

Employment Equity: The Employment Equity Act and Regulations were drafted and developed in the context of extensive and continuous consultations with employers, unions and target group organizations. The Legislated Employment Equity Program has and will continue to develop technical and training material in the form of reference papers and interpretations of the requirements of the Act and its Regulations. The program is receiving many questions of compliance and coverage under the Act, most of which are handled on a case-by-case basis. Information sessions are being delivered across Canada to employers covered by the Act.

Finally, this Program is responsible for designing and implementing an appropriate means of evaluating the impact and effectiveness of the Act, in preparation for a mandatory review by a House Committee in five years and every three years thereafter.

The Employment Equity Branch at NHQ and in the regions is responding to increased demand to assist employers in the compliance with the requirements of the Employment Equity Act and the Federal Contractors Program. Guidelines on employment equity were developed and 22 training seminars on the technical aspects of compliance were provided across the country during 1986-87 for employers covered by mandatory programs. These will be followed by regional seminars in 1987-88. Regional employment equity consultants have already received training.

Further development of technical reference material, training manuals, and technical newsletters will be undertaken and shared with employers, employment equity practitioners and interested groups.

National Employment Services System (NESS): NESS Phase I, a computerized inventory of worker clients was piloted in the Atlantic Region in June 1984. Based on the results of the pilot, NESS Phase I was extended across the country to all major urban centres. This

system allows the input of more detailed client information from which effective automated job matching is possible. In 1986-87, NESS I is forecast to cost $9.6 million, while for 1987-88 the cost is estimated at $9.8 million. NESS Phase II commence testing in the Atlantic Region in July 1986, further implementation is planned during 1987-88. Projected costs for national implementation of NESS II are not expected to exceed $1 million. By the end of 1987-88, the National Job Bank System will have been incorporated into NESS. Ultimately, NESS will link most CECs and other planned computerized information systems into one comprehensive national system.

Unemployment Insurance:

Improved Administration of the Unemployment Insurance Act: Previously documented improvements have now been fully implemented. In place are programs to assist employers to provide accurate information upon which to base claims decisions, as well as quality control of those decisions.

In July 1986, the Increased Interview Activity commenced. This is a joint initiative of the Employment and Insurance functions focussing on claimants of UI benefits.

Two types of interview are conducted: employment interviews held early in the life of the claim to assess employment service needs; and insurance interviews at the start of the regionally extended benefit phase to review the claimant's continuing entitlement to UI benefits (see Description of Benefits, page 5-8). These interviews are designed to help claimants re-enter the labour market as well as to sensitize them to their rights and obligations.

Increased interviews are focussed in areas with active labour markets, that is metropolitan centres with a population of 300,000 or more and those UI economic regions with an unemployment rate of 9% or less.

E. Program Effectiveness

The over-all impact and effectiveness of the Employment and Insurance Program are measured by the social and economic effect of the various activities. The complete redesign of CEIC/D's labour market programs under the Canadian Jobs Strategy (CJS) has resulted in a requirement to develop appropriate measures of impacts and effects complementary to this initiative. CJS evaluations will be undertaken in 1987-88.

During the past year, CEIC/D completed a number of program evaluation studies designed to measure program effectiveness and to identify the strengths and opportunities for improvements within specific program components. The findings of studies recently completed are presented below by activity.

Human Resource Development Programs: An evaluation of the Critical Trade Skills Training Program (CTST), completed in 1986-87, assessed the results of training provided in 1983-84. The objective of CTST was to alleviate skill shortages in occupations designated to be of national importance, by financially assisting employers in the provision of training which would not have occurred without CTST. This is termed incremental training.

The evaluation examined the extent to which the objective was achieved as well as the program's impact on the employability, earnings and skill retention of trainees. The analysis led to the conclusion that half of the training was incremental; smaller employers were more likely to provide incremental training than larger employers. Training was highly concentrated in designated occupations and nearly 90% of those who completed training reported that their current job was the same as the one for which they were trained. Employer retention of trainees was high and most trainees recorded substantial gains in wages and earnings. Net training costs for the contract period were divided between contributions under CTST (55%) and employer costs (45%).

CTST has been phased out. Skill Shortages is an employer-based program under CJS that has objectives similar to CTST. Close attention is now being given to monitoring the incremental training under the Skill Shortages Program. Smaller employers, for example, are given priority over larger ones.

National Employment Services: A comprehensive and major evaluation of the National Employment Services (NES) Program was initiated in 1986-87. Its purpose is to review the effectiveness of the Program at the activity and sub-activity levels and, in addition, to assess the impact to date of the Revitalization Process on the quality of service to worker and employer clients. An evaluation approach has been identified in a planning report which uses multiple lines of evidence, relying on different data sources and analytical techniques, to allow conclusions to be drawn when there is cross-validation or corroboration of findings. In this context, eight distinct but related studies comprise the evaluation strategy. The target for completion of an overview report is the fall of 1987, although additional evaluation work will be undertaken during 1987-88 to assess longer-term program impacts. The evaluation will provide critical information for CEIC/D's review of Revitalization Process initiatives.

Unemployment Insurance: Evaluations of the Unemployment Insurance Appeal System and the Comprehensive Tracking System were completed in 1986-87.

The evaluation of the Appeal System showed that the system is basically fair and accessible. However, two factors have a definite impact on the outcome of each hearing: the appellant's presence and the use of legal or para-legal assistance.

Management has taken action in three main areas. Appeal notices and fact sheets are being reviewed to better inform the claimant in preparing and defending his/her case. Improved training material will continue to be produced for initial and on-going orientation sessions given to Boards of Referees. The feasibility of involving outside experts in the training sessions is also being examined.

The evaluation of the Comprehensive Tracking System indicates that dollar unit sampling methodology is appropriate to estimate the over-all amount of undetected overpayment/underpayment errors in the UI system. The report also reviewed the efficacy of the sample for making management decisions at a regional level and concluded that an alternative sample design should be considered.

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs

Objective

The Human Resource Development Programs, also referred to as the Canadian Jobs Strategy (CJS), aims

- to provide support for incremental training and adjustment measures in areas of regionally and nationally-designated occupational skill shortages (Skill Shortages);
- to enhance the employment prospects of persons having difficulty making the transition from school or home to the labour market, by providing support for training and/or work experience (Job Entry); to assist students returning to school, through summer program initiatives (Challenge '87 Summer Programming);
- to increase the employability of Canadians by providing assistance for training and adjustment where an individual's employment is subject to change or elimination due to technological and/or market changes (Skill Investment);
- to increase the employability of long-term unemployed Canadians by providing support for training and/or work experience (Job Development);
- to support pilot projects and demonstration activities to stimulate constructive labour market changes (National Labour Market Innovations); and
- to increase employment opportunities by assisting communities to identify, develop and implement measures which will expand long-term employment (Community Futures).

Description

The Human Resource Development Programs or the CJS aims at ensuring that federal resources are used effectively to assist those most in need. The Strategy represents a whole new approach to training Canadians - a complete redesign of the government's labour market programs. CJS programs address the skill and job experience demands of a rapidly changing labour market by linking training with on-going economic activity and real jobs, as well as allowing flexibility to meet changing regional and local needs.

These programs set fair employment targets for women, Aboriginal people, disabled persons and visible minorities as well as social assistance recipients. A comprehensive network of Local Advisory Councils ensures CECs are responsive to local needs while multi-year funding provides a stable monetary context for the Strategy.

CJS consists of six major thrusts (sub-activities) each with separate objectives and clientele. They involve CEC planning to assist those who need help urgently, as follows:

- employers who use cost-efficient adjustment measures of shortage reduction or prevention and/or who upgrade the skills of current employees or train newly hired employees in designated occupational skills to maintain a competitive operation and retain or expand existing business (Skill Shortages);

- young people and adults, primarily women, who face difficulties entering or re-entering the labour market (Job Entry);

- employers and employees facing adjustment problems resulting from technological and market changes (Skill Investment);

- long-term unemployed individuals (Job Development);

- the private sector and other economic partners who develop innovative initiatives related to their responsibilities for the efficient functioning of the labour market (National Labour Market Innovations); and

- communities facing chronic high unemployment, plant closures mass lay-offs, or severe economic decline (Community Futures).

Resource Summaries

The Human Resource Development Programs activity accounts for approximately 68% of the 1987-88 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's benefits) and 12% of the total person-years. It accounts for 13% of the personnel costs, 14% of the total operating funds (excluding government contribution to the UI Account), and 99% of the Grants and Contributions.

Figure 5, the Activity Resource Summary, displays gross expenditures less Sections 37, 38 and 39 (UI Account) expenditures and expenditures recoverable from the UI Account. Figure 6 provides Details of Activity Resources under the headings of Total Operating Expenditures, Total Program Funds and Net Activity Expenditures. Figure 7, Program Funds by Region gives an indication of the preliminary regional block allocations for 1987-88.

Figure 5: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross Expenditures	1,951,296	2,146	2,126,202	3,020	1,937,271	3,011
Less: Section 37, 38 and 39 expenditures*	366,000		353,456		362,931	
	1,585,296	2,146	1,772,746	3,020	1,574,340	3,011
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-	-	-	-	8,965	-
Net activity expenditures	1,585,296	2,146	1,772,746	3,020	1,565,375	3,011

*Developmental Use of UI Funds - Section 37 of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs. Section 38 relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which creates productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation. Section 39 relates to income support paid to full-time trainees, under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under the Human Resource Development Programs.

Figure 6: Details of Activity Resources ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Total operating expenditures	114,815	2,146	150,268	3,020	132,351	3,011
Program Funds -						
Canadian Jobs Stragegy						
Job Development						
Social Assistance Recipients[1]	-	-	15,350	-	-	-
Other Job Development	-	-	796,388	-	326,567	-
Skill Shortages	-	-	203,217	-	59,723	-
Job Entry						
Challenge	-	-	124,833	-	135,594	-
Social Assistance Recipients[1]	-	-	5,650	-	-	-
Other Job Entry	-	-	251,421	-	43,932	-
Skill Investment	-	-	69,960	-	17,435	-
Community Futures						
Grants	-	-	26,264	-	14,038	-
Contributions	-	-	57,181	-	54,303	-
National Labour Market Innovations	-	-	15,866	-	2,142	-
	-	-	1,566,130	-	653,734	-
Related Programs						
Section 38 UI - Job Creation[2]	-	-	32,664	-	26,059	-
Skills Growth Fund	-	-	20,447	-	43,869	-
Institutional Training[3]	-	-	-	-	686,879	-
Employment Creation	-	-	3,237	-	31,448	-
	-	-	56,348		788,255	-
Total program funds	1,470,481[4]	-	1,622,478	-	1,441,989	-
Total operating and program funds	1,585,296	2,146	1,772,746	3,020	1,574,340	3,011
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-		-		8,965	
Net activity expenditures	1,585,296[5]	2,146	1,772,746	3,020	1,565,375	3,011

1. The February 1986 Budget provided that up to $100 million of funds which would otherwise have been spent under the Canada Assistance Plan could be devoted annually for the next three years to expand CJS and similar provincial programs for social assistance recipients. A matching amount would be provided by provinces in accordance with federal-provincial agreements.
2. Includes normal overhead costs for Section 38 job creation activities such as licences, materials, equipment rentals, rents, utilities, travel and accommodation and special services (e.g. legal fees, accounting fees, audit services).
3. Beginning in 1986-87 Institutional Training was incorporated within Job Development, Skill Shortages, Job Entry, Skill Investment and Community Futures.
4. The allocations of CJS program funds are made to the 10 regions on a "block allocation" basis. The approved regional distribution of those funds by program will not be available until March, 1987. Figure 7 shows the preliminary allocation of program funds by region.
5. Excludes an amount of $163 million for CEIC/D's share of Challenge '87 to be appropriated in Treasury Board Vote 10.

Figure 7: Program Funds by Region ($000)

	Estimates[1] 1987-88
Newfoundland	55,522
Nova Scotia	56,878
New Brunswick	52,528
Prince Edward Island	12,729
Quebec	344,079
Ontario	339,540
Manitoba	62,136
Saskatchewan	50,694
Alberta/NWT	107,733
British Columbia/Yukon	157,181
Sub-total Regions	1,239,020
NHQ/Unallocated	231,461[2]
Total Program Funds	1,470,481[3]

1. These figures are based on the preliminary block allocations to regions. Final approved regional allocations will not be available until March, 1987.

2. Includes items for which decisions on regional allocations are pending federal-provincial agreements, the review of economic circumstances in each region or, for which program funds will be centralized at NHQ i.e. - language training - refugee determination - $20.6 million; social assistance recipients - $93.2 million; National Labour Market Innovations, which is a centralized program - $50.0 million; Community Futures Type "C" communities - $25.0 million.

3. Excludes an amount of $163 million for CEIC/D's share of Challenge '87 to be appropriated in Treasury Board Vote 10.

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 10.6% or $187.5 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-11).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 8.6% or $140.9 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $1,631.8 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 3-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-13).

Figure 8: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	88,394	5	116,347	7	110,827	7
Other Operating and Capital	26,421	2	33,921	2	21,524	1
Total Operating and Capital	114,815	7	150,268	9	132,351	8
Grants and Contributions	1,470,481	93	1,622,478	91	1,441,989*	92
	1,585,296	100	1,772,746	100	1,574,340	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	-		-		8,965	-
	1,585,296		1,772,746		1,565,375	

* For comparison purposes purchase of training from the provinces is reflected under grants and contributions (see Figure 38, page 3-74).

Past Financial Performance

Figure 9: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	1,937,271	3,011	1,628,785	2,030	308,486	981
Less: Sections 37, 38 and 39 expenditures*	362,931	-	387,000	-	(24,069)	-
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	8,965	-	14,210		(5,245)	-
Net activity expenditures	1,565,375	3,011	1,227,575	2,030	337,800	981

*See note under Figure 5.

Explanation of Change: The $337.8 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 3-20).

Performance Information and Resource Justification

Key results available at this time for the Human Resource Development Programs activity relate to the number of participants and the participation rates of target group members (see Figures 10 to 14). In future years CEIC/D will also be able to report program effectiveness and efficiency through the use of follow up surveys reported via the following indicators:

- percentage completion rate;
- percentage impact rate three months after completion of activity; and
- percentage skill utilization rate three months after completion of activity.

The "impact rate" referred to above refers to the results of follow-up surveys, which allow the calculation of the number of participants who report having found employment or being in further training three months after terminating the activity, relative to the total number of participants who have terminated the activity. Similarly, the skill utilization rate refers to those participants who report having found employment and having used the skills acquired three months after terminating the activity, relative to the total number of participants who have terminated the activity.

Figure 10: Total Participants (thousands)

	Estimates 1987-88[4]	1986-87 Forecast	1985-86 Actual[2]
Canadian Jobs Strategy[1]			
Job Development		196.8	96.1
Job Entry			
Challenge[2]		77.0	88.1
Other Job Entry		50.0	23.4
Skill Shortages		58.9	14.5
Skill Investment		57.2	4.5
Community Futures		3.8	9.1
		443.7	235.7
Related Programs			
Institutional Training		n/a [5]	210.9
UI Section 38		17.6	23.9
		17.6	234.8
Total participants[3]		461.3	470.5
Total Gross Expenditures ($000)	1,951,296	2,126,202	1,937,271

1. Excludes National Labour Market Innovations. There are no participants under this program.

2. Excludes participants for other departments, CECs for Students, and Native Internship Program.

3. Total participants is defined as new starts and clients who are enrolled in a program at the beginning of a fiscal year.

4. As regions are provided with a lump sum allocation for CJS, it is impossible at this time to forecast participants. The final program mix will be known when the final approved regional allocation of program funds is made in March, 1987 (see Figure 7).

5. Not applicable.

Figure 11: Participation Rate of Women (Percentage)

	1987-88 Target	1986-87 Target	1985-86 Actual[5]
Canadian Jobs Strategy			
Job Development	43.0	35.0	36.9
Job Entry[1]	50.0	50.0	
Challenge			51.6
Other Job Entry			63.5
Skill Shortages	20.0	20.0	7.3
Skill Investment	30.0	30.0	31.2
Community Futures[2]			36.0
			42.3[4]
Related Programs			
Institutional Training	n/a [6]	n/a [6]	35.3
UI Section 38[3]	n/a [6]	n/a [6]	26.0
			34.4[4]
Total participation rate of Women[4]			38.3

1. Target is 50% for all applicable options except Re-entry where it is 100%.
2. Targetting methodology to be determined. 1985-86 actuals represent the old program activity.
3. Only actuals are reported. No targets are being set.
4. The sub-total and total rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
5. Targets for 1985-86 were the same as those established for 1986-87.
6. Not applicable.

Figure 12: Participation Rate of Aboriginal People (Percentage)

	1987-88 Target	1986-87 Target	1985-86 Actual[5]
Canadian Jobs Strategy			
Job Development	9.6	9.6	12.0
Job Entry[1]	7.5	7.5	
Challenge			10.6
Other Job Entry			5.8
Skill Shortages	5.0	5.0	0.9
Skill Investment	4.6	4.6	4.8
Community Futures[2]			22.0
			10.6[4]
Related Programs			
Institutional Training	n/a [6]	n/a [6]	7.9
UI Section 38[3]	n/a [6]	n/a [6]	16.0
			8.7[4]
Total participation rate of Aboriginal people[4]			9.6

1. Target is 7.5% for all applicable options except Re-Entry where it is 8.1%.
2. Targetting methodology to be determined. 1985-86 actuals represent the old program activity.
3. Only actuals are reported. No targets are being set.
4. The sub-total and total rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
5. Targets for 1985-86 were the same as those established for 1986-87.
6. Not applicable.

Figure 13: Participation Rate of Disabled Persons (Percentage)

	1987-88 Target	1986-87 Target	1985-86 Actual[5]
Canadian Jobs Strategy			
Job Development	4.0	4.0	7.7
Job Entry[1]	6.0	6.0	
Challenge			0.8
Other Job Entry			1.6
Skill Shortages	6.0	6.0	0.2
Skill Investment	6.0	6.0	0.6
Community Futures[2]			4.0
			4.0[4]
Related Programs			
Institutional Training	n/a 6	n/a 6	0.5
UI Section 38[3]	n/a 6	n/a 6	0.9
			0.6[4]
Total participation rate of Disabled Persons[4]			3.8

1. Target of 6.0% is set for both options - Entry and Re-Entry.
2. Targetting methodology to be determined. 1985-86 actuals represent the old program activity.
3. Only actuals are reported. No targets are being set.
4. The sub-total and total rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
5. Targets for 1985-86 were the same as those established for 1986-87.
6. Not applicable.

Figure 14: Participation Rate of Visible Minorities (Percentage)

	1987-88 Target	1986-87 Target	1985-86 Actual[4]
Canadian Jobs Strategy			
Job Development	4.7	4.7	6.8
Job Entry[1]	5.4	5.0	
Challenge			5.2
Other Job Entry			3.4
Skill Shortages	3.0	3.0	2.1
Skill Investment	2.9	2.9	1.3
Community Futures[2]			n/a
			5.1[3]
Related Programs			
Institutional Training	n/a[5]	n/a[5]	0.4
UI Section 38	n/a[5]	n/a[5]	n/a[5]
			0.4[3]
Total participation rate of Visible Minorities[3]			2.2

1. Target is 5.4% for all applicable options except Re-Entry where it is 5.3%.
2. Targetting methodology to be determined. 1985-86 actuals represent the old program activity.
3. The sub-total and total rates are dependent on weighting factors attributed to each program and option.
4. Targets for 1985-86 were the same as those established for 1986-87.
5. Not applicable.

Relocation and Exploratory Assistance: Assistance provided to workers under the Canada Mobility Program terminated at the end of December 1986. Those portions integrated into the Human Resource Development Programs fall under the Community Futures and the Skills Shortages Programs. Three categories of financial assistance are provided:

- o exploratory assistance which encourages workers to seek employment in the nearest areas where suitable work is available;
- o relocation assistance which encourages clients to relocate with family members to the nearest area where suitable employment has been found; and
- o temporary employment assistance which includes assistance to workers in one area for travel to another area in order to accept employment of six weeks to nine months duration.

Figure 15 provides quantitative data related to the Mobility Program.

Figure 15: Mobility Program Expenditures[1]

	Estimates[3] 1987-88	Forecast[4] 1986-87	Actual 1985-86
Exploratory assistance			
No. of assistances		3,900	5,194
Contributions ($000s)		1,251	1,703
Relocation assistance[2]			
No. of assistances		3,800	4,910
Contributions ($000s)		3,485	4,516
Temporary employment[2]			
No. of assistances		950	1,180
Contributions ($000s)		173	242
Seasonal agriculture			
No. of assistances		11,300	11,331
Contributions ($000s)		1,925	1,488
Contributions ($000s)	6,915	6,834	7,949

1. The Canada Mobility Program terminated at the end of December 1986 and the above categories have been integrated into CJS.
2. Reduced from 1984-85 levels as a result of tightened eligibility criteria introduced April 1, 1985.
3. As the majority of the Canada Mobility Program will be transferred to Human Resource Development Programs in the 1987-88 fiscal year targets by component are in the process of being developed.
4. Forecast for the period between April 1, 1986 and December 31, 1986.

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is designed to help with adjustments to economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1987-88, CEIC/D expects to enter into 500 agreements including employer/worker adjustment committees designed to solve identified human resource problems. The financial costs for these agreements are consolidated in Figure 16.

Figure 16: Industrial Adjustment Service (IAS)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Number of new agreements	500	464	555
Contributions ($000)[1]	3,550 [2]	3,550 [2]	8,355
IAS under MILAP	400	400	1,122

1. Excludes Modified Industry and Labour Adjustment Program (MILAP) funds.

2. Excludes contributions for major mobility agreements.

B. National Employment Services

Objective

The objective of this activity is to

- provide workers, employer clients and institutions with the labour market information necessary for them to make informed labour market decisions (Labour Market Information);
- match job opportunities with available workers so that employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner (Labour Exchange); and
- encourage private sector human resource planning and induce and support the adjustment of enterprises and individuals appropriate to changing labour conditions while promoting equity in employment (Labour Market Development Services).

Description

The National Employment Services activity relates to the development and delivery of the information system and the adjustment mechanisms which will assist the labour market to function more efficiently and equitably. More concisely stated, the mission of National Employment Services is to effect more timely and beneficial labour market adjustments than would otherwise occur. To this end, 1986-87 saw a gradual implementation of a number of major changes recommended as a consequence of tests previously conducted in user-trial offices. A new registration policy, a service needs determination process, improved self and group services and improved management of the counselling process were extended nationally to all CECs.

Following changes introduced to the activity structure in 1986-87 (i.e. the establishment of three sub-activities for Labour Market Information, Labour Exchange and Labour Market Development Services) and 1987-88 (i.e. the transfer of Community Futures to the Human Resource Development Programs), National Employment Services is now comprised of the following sub-activities.

Labour Market Information: Each CEC must pattern its operation according to the characteristics and needs of the local labour market. Thus, it becomes the focal point for the gathering, processing and utilization of labour market information. This allows the CEC to facilitate the development, administration and delivery of all its programs and services: insurance, immigration and employment; and the setting of objectives.

This sub-activity also provides support services to the Local Advisory Councils (LACs) that have been established in each local labour market as part of the Canadian Jobs Strategy. The councils are aimed at facilitating the required cooperation among the various participants in the local labour market and at ensuring that the mix of programs to be applied at the local level responds to the needs of the local labour market.

Labour Exchange: This component is essentially a labour brokerage service carried out by the CECs and, in certain agricultural areas, by the Canada Farm Labour Pools (CFLPs).

It entails obtaining job vacancies from employers and maintaining an inventory of prospective workers. Then either through a public display of the vacancy which allows workers to make a selection themselves or through a search of inventory, the CEC/CFLP refers workers to employers. An integral part of this process is the initial interview with worker clients and/or employers to decide the type and degree of service to be provided. Also included are measures designed to ensure that employment referrals reflect an appropriate representation of qualified designated group members.

Labour Market Development Services: This component is characterized by intervention mechanisms that are designed to help workers, employers, communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components.

The ultimate goal of these mechanisms is to promote and support the adaptation of communities, regions, individuals and industrial sectors to changing labour market conditions and to promote equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

Resource Summaries

The National Employment Services activity accounts for approximately 11% of the 1987-88 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's benefits) and 28% of total person-years. It accounts for 30% of the personnel costs, 29% of the total operating funds (excluding government contribution to the UI Account), and 1% of the Grants and Contributions.

The sub-activity structure in Figure 17 reflects a revised planning structure implemented for this activity for 1987-88.

Figure 17: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast* 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	32,539	611	31,216	610	24,770	601
Labour Exchange	116,041	2,655	110,282	2,653	100,210	2,612
Labour Market Development Services	114,096	1,884	109,899	1,882	98,456	1,854
	262,676	5,150	251,397	5,145	223,436	5,067
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	239,148	-	230,086	-	203,275	-
	23,528	5,150	21,311	5,145	20,161	5,067

* Forecasts for 1986-87 more accurately reflect the operations of the National Employment Services due to a fine tuning of the activity structure in relationship to the Operational Planning Framework.

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 10.4% or $2.2 million higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-11).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 2.1% or $0.5 million lower than the 1986-87 Main Estimates of $21.8 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 3-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-13).

Figure 18: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	199,434	76	188,540	75	174,362	78
Other O&M and Capital	43,335	16	42,556	17	28,913	13
Grants and contributions	19,907	8	20,301	8	20,161	9
	262,676	100	251,397	100	223,436	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	239,148		230,086		203,275	
	23,528		21,311		20,161	

Past Financial Performance

Figure 19: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	24,770	601	28,339	608	(3,569)	(7)
Labour Exchange	100,210	2,612	105,556	2,644	(5,346)	(32)
Labour Market Development Services	98,456	1,854	106,341	1,878	(7,885)	(24)
	223,436	5,067	240,236	5,130	(16,800)	(63)
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	203,275	-	217,943	-	(14,668)	-
	20,161	5,067	22,293	5,130	(2,132)	(63)

Explanation of Change: The $2.1 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 3-20).

Performance Information and Resource Justification

The National Employment Services activity is delivered through three distinct sub-activities. Information on these sub-activities is provided on the following pages. Data bases and performance indicators for them have been developed under the Revitalization Process for National Employment Services and will be implemented in all CECs across the country pending user-trial results.

Labour Market Information: Effective operation of the labour market is dependent upon workers, employers and institutions having the necessary information available in order to make informed decisions concerning CEIC/D programs and services. Two issues of immediate concern emerge in relation to labour market information:

- in order to free personnel for more specialized duties, greater reliance will have to be placed on electronic data processing; a project is currently under way in all 10 regions utilizing micro-computers to capture, access and manipulate labour market information at the CEC level; and

- more effective ways and means of obtaining input from and providing advice and information to CEIC/D's economic partners will need to be devised.

In response to the above issues, a major initiative has been undertaken to study and develop specifications for new systems of occupational analysis, classification and data. The National Occupational Classification is scheduled to be completed by the end of 1988. At this time, a firm date for completion of validation and testing to the point of national implementation has not been established.

Resources for this sub-activity are determined by establishing the minimum staff required to develop, collect and maintain the various data bases as well as to disseminate the information seen as essential for the on-going operations of an effective employment service.

Figure 20 provides information on the allocation of resources in this sub-activity.

Figure 20: Labour Market Information

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Occupational and Career Information	2,992	50	3,057	48	2,075	46
Economic Services	9,024	150	8,598	155	10,447	156
Other	20,523	411	19,561	407	12,248	399
	32,539	611	31,216	610	24,770	601

Labour Exchange: The priority of Labour Exchange is to help employers in private and public sectors find suitable workers and to help job seekers find work. CEIC/D operates 460 CECs as well as 187 itinerant points of service in isolated or remote communities. In addition, service is provided at 105 post-secondary institutions, nine casual labour offices, five Specialized Youth Units, seven Women's Employment Counselling Centres, 49 employment development sub-offices with 10 regional offices and 300 Outreach projects, operating through contracts for service. During the summer, these offices are further augmented by approximately 450 CECs for Students. CECs provide a screening and referral service. Job seekers are instructed in the development of job search plans and are provided with leads to employment opportunities. Employment counsellors may also take action to interest prospective employers in job seeking clients and are involved in referrals of designated group candidates to employers implementing employment equity programs.

Figure 21 provides some quantitative information related to the output data currently collected for National Employment Services.

The Service Needs Determination (SND) interview developed through the Revitalization Process, has been approved for national implementation and is now conducted in all CECs. The SND interview allows local offices to more accurately assess the needs of clients and eliminates the requirement that all clients using the services of a CEC be registered. As a result of this change to the client registration policy and increasing reliance on self-service techniques, the number of registrations will decrease significantly. This will permit more effort to be directed towards the provision of assistance to worker-clients who encounter employment barriers and to members of those target groups identified as government priorities. Emphasis on target groups and special needs clients entails a greater amount of effort and resources to achieve the same results. As the volumes for registration and revivals cannot be compared to previous years, they have not been included as part of the National Employment Services output.

Figure 21: Labour Exchange Output

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Employee-clients referred to employers	**2,666,639**	2,675,358	3,008,148
Vacancies notified			
Casual	**136,000**	138,130	158,586
Regular	**918,446**	950,000	917,585
Placements			
Casual	**130,000**	131,296	150,733
Regular	**670,304**	684,000	657,798
SND interviews[1]	**960,000**	1,000,000	n/a
SNC Placements[2]	**24,487**	25,226	25,600
Female non-traditional placements	**38,068**	37,481	42,149
Female placements	**267,139**	263,813	256,034
Person-Years	**2,655**	2,653	2,612

1. SND - Service Needs Determination.

2. SNC - Special Needs Clients.

Employee-clients referred to employers: Actual figures for 1985-86 are substantially higher than the 1986-87 forecast. This can be attributed to an increase in vacancies notified as well as the implementation, in a number of CECs, of the self-service delivery component of the Revitalization Process. The forecast for 1986-87 and

the estimate for 1987-88 reflect the expectation that the number of employee-clients referred to employers will decline as the CECs become more familiar with the self-service delivery.

Vacancies notified - casual: The figures found in the 1986-87 Main Estimates are considerably higher than those in Figure 21 above, as the number of casual vacancies notified at Canada Farm Labour Pools (CFLPs) was included in the 1986-87 Estimates, while the Estimates in Figure 21 include only casual vacancies notified at regular and on-campus CECs.

Vacancies notified - regular: The estimates of regular vacancies notified in Figure 21 are considerably higher than those reported in the 1986-87 Main Estimates. This can be attributed in part to a slight increase in the level of vacancies notified and to the fact that regular vacancies notified at on-campus offices are included in Figure 21 while the 1986-87 Main Estimates included only regular vacancies notified at regular CECs.

Placements - casual: The number of casual placements reported in the 1986-87 Main Estimates was considerably higher than those in Figure 21 as the 1986-87 Estimates included activity at CFLP offices, while the Estimates in Figure 21 include only casual placements at regular and on-campus CECs.

In addition to the labour exchange service provided to CEC clients, funds are provided for a specialized employment service to local agricultural communities. Figure 22 provides details on expenditures and outputs.

Figure 22: Canada Farm Labour Pools

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Number of Pools	**65**	65	65
Contributions ($000)	**5,994**	5,994	5,617
Total Placements and Transfers-in	**256,750**	254,350	275,980

Labour Market Development Services: The Labour Market Development Services component is characterized by intervention mechanisms that are designed to help workers and employers in various communities and regions to deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. A range of programs and services has been developed to promote adaptation among employers and workers to existing and future labour market conditions.

Counselling: Employment counselling services are available to all CEC clients who require assistance to become integrated into the labour market. Major users of these services include

- target group clients who include youth, women, Aboriginal peoples, disabled persons, and visible minorities; and

- special needs clients who are identified by employment counsellors as being employable but not presently ready for a job because of problems of a personal nature which are adversely affecting their employability, and who require above average levels of employment counselling and intervention before participation in regular CEIC/D programs.

Figure 23 provides information on the outputs of the counselling service in CECs.

Figure 23: Counselling Service Output

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Counselling interviews	**700,000**	700,000	*861,580
Person-Years	**936**	936	912

* Prior to the Revitalization Process, many interviews were information sessions lasting as little as one minute, rather than true counselling interviews. The Service Needs Determination interview differentiates information seekers from those clients requiring intensive counselling. Hence, interviews are of a longer duration resulting in fewer but more comprehensive and qualitative sessions.

Outreach Services: a delivery method which involves the provision of funds to community-based organizations for the extension of employment-related services such as identifying and assessing the need for remedial services, job placement, and marketing and follow-up support to designated groups where CEC services cannot be used effectively. Among the desired results are the indirect placement of clients in jobs found by themselves as a result of project activity, and direct client placement made through employer, CEC and community contact by project staff.

Figure 24: Outreach Placements

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Number of placements	87,000	86,000	84,821
Payments to organizations ($)	24,254,000	24,256,000	19,248,900

Travel Assistance: Two components of the Canada Mobility Program were retained under National Employment Services. The other components were transferred to the Human Resource Development Programs (see page 3-49). Travel assistance is provided to agricultural workers and residents of remote communities under various assistance mechanisms.

Figure 25: Travel Assistance Expenditures[1]

	Estimates[3] 1987-88	Forecast[4] 1986-87	Actual 1985-86
Special travel			
No. of assistances	n/a	1,600	1,520
Contributions ($000s)	150	120	105
Day haul (agriculture)[2]			
No. of person-days	n/a	190,000	86,477
Contributions ($000s)	3,265	3,000	800
Contributions ($000s)	3,415	9,954	8,854

1. The Canada Mobility Program terminated at the end of December 1986 and the above components were retained under National Employment Services.

2. As of April 1, 1985 CECs began maintaining information on the number of agricultural workers receiving assistance for daily travel to the work site. The above estimates reflect person-days of travel and anticipated expenditures.

3. As a result of the transfer to Human Resource Development Programs of some components of the former Canada Mobility program in the 1987-88 fiscal year, targets by component are in the process of being developed.

4. Forecast for the period between April 1, 1986 and December 31, 1986.

As for employers, activities are designed to assist them to achieve effective utilization of their human resources through a variety of programs and services aimed at providing the required supply of qualified workers, and helping them to face adjustment problems in changing labour market conditions. These programs include Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements.

Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements: There are agreements with eight provinces to promote federal-provincial consultation and cooperation in the development of policies and initiatives, and to provide a means of sharing equally the cost of implementing agricultural employment measures such as housing, research and promotion. Figure 26 provides details on expenditures.

Figure 26: Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Number of agreements	**9**	8	8
Contributions ($000)	**1,012**	1,012	893

C. Unemployment Insurance

Objective

The objective of the Unemployment Insurance activity is to promote an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups or regions through the provision of temporary income support to qualified workers.

Within the above objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to develop legislative, regulatory and program policies and guidelines to provide for the effective and efficient management of the UI Account;
- to determine eligibility for benefits with respect to applications to establish a benefit period, and to determine initial and continuing entitlement to benefits while a benefit period is in existence;
- to process appeals and enquiries in a rapid and accurate manner;
- to process claimants' reports and pay UI benefits to individuals in a timely and accurate manner;
- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence or detection of abuse, misuse and fraud;
- to provide for the collection of premiums payable to the UI Account by Revenue Canada (Taxation), and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner; and
- to provide temporary income to qualified workers during periods of unemployment, and/or while they are engaged in developmental activities to maintain or improve their employability.

Description

The Unemployment Insurance activity consists of the following five sub-activities: Insurance Operations, Claims Pay, Insurance Control, the government Contribution to the UI Account, and the government Contribution in respect of Fishermen's Benefits.

Insurance Operations: This sub-activity includes the responsibility for efficient and timely determination of an individual's entitlement to receipt of UI benefits, the payment of such benefits to eligible individuals, the maintenance of the data processing facilities

necessary to produce benefit payments and process management data for CEIC/D. Interviews of claimants to ensure that they are actively seeking employment and otherwise continue to be eligible for the receipt of benefits are also included as is the answering of enquiries from claimants and the general public related to individual claims or the program in general. In addition, responsibility for the maintenance of the legislative base for the UI Program and the development of appropriate policies and procedures for the administration of the Program are included, as are costs related to the collection of premiums payable to the UI Account by Revenue Canada (Taxation), and the provision of premium reductions to qualified employers.

Claims Pay: This sub-activity responds to decisions made at the local office (CEC) with respect to individuals' entitlement to UI benefits. It involves the creation of a benefit and overpayment master record for each claimant; the receipt, review and processing of claimants' reports and the issuance of warrants to claimants.

Insurance Control: This sub-activity includes the responsibility for detecting, and as a consequence, deterring fraud and abuse, and for ensuring the timely and orderly issuance of correct information by employers and claimants.

Government Contribution to the UI Account: The Unemployment Insurance Act requires that an amount equal to the "Government cost of paying benefit" be credited to the UI Account. The "Government cost of paying benefit" includes regionally extended benefits (see Description of Benefits, page 5-8) and extension benefits paid pursuant to Job Creation projects (Section 38) and Training Programs (Section 39).

Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits: The Government contributes to the UI Account an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits provided.

Resource Summaries

The Unemployment Insurance activity accounts for approximately 16% of the 1987-88 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's benefits) and 47% of total person-years. It accounts for 42% of the personnel costs and 43% of the total operating funds (excluding government contribution to the UI Account).

Figure 27: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Insurance Operations						
Claims Processing and Enquiries	215,240	6,374	220,562	6,762	194,469	6,498
Premium Reduction	2,085	62	1,996	62	2,048	64
Revenue Collection	35,085	-	31,592	-	28,874	-
Program Management and Design	15,953	284	18,386	299	16,898	308
	268,363	6,720	272,536	7,123	242,289	6,870
Claims Pay						
Regional Computer Centres	57,189	960	58,928	979	64,052	1,001
	57,189	960	58,928	979	64,052	1,001
Insurance Control						
Investigation and Control	34,982	918	33,630	918	30,712	893
Program Management and Design	2,776	43	2,712	43	1,501	40
	37,758	961	36,342	961	32,213	933
Total Operating Costs	363,310	8,641	367,806	9,063	338,554	8,804
Government Contribution to the UI Account	2,572,000	-	2,732,000	-	2,743,818	-
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	213,000	-	193,000	-	176,355	-
	3,148,310	8,641	3,292,806	9,063	3,258,727	8,804
Less: Recoverable expenditures from UI Account	363,063	-	367,559	-	338,307	-
	2,785,247	8,641	2,925,247	9,063	2,920,420	8,804

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 4.8% or $140 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-12).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986), is 1.6% or $45 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $2,880 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 3-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-13).

Figure 28: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	281,546	9	284,217	9	260,581	8
Professional and special services	39,275	1	37,454	1	34,685	1
Government Contribution to the UI Account	2,572,000	82	2,732,000	83	2,743,818	84
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	213,000	7	193,000	6	176,355	6
Other	42,489	1	46,135	1	43,288	1
	3,148,310	100	3,292,806	100	3,258,727	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	363,063		367,559		338,307	
	2,785,247		2,925,247		2,920,420	

Past Financial Performance

Figure 29: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates*		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Insurance Operations						
Claims Processing and Enquiries	195,269	6,498	191,130	6,223	4,139	275
Premium Reduction	2,048	64	1,936	62	112	2
Revenue Collection	28,874	-	28,874	-	-	-
Program Management and Design	16,898	308	14,501	270	2,397	38
	243,089	6,870	236,441	6,555	6,648	315
Claims Pay						
Regional Computer Centres	66,052	1,001	51,524	998	14,528	3
	66,052	1,001	51,524	998	14,528	3
Insurance Control						
Investigation and Control	27,912	893	33,181	952	(5,269)	(59)
Program Management and Design	1,501	40	2,065	26	(564)	14
	29,413	933	35,246	978	(5,833)	(45)
Total operating costs	338,554	8,804	323,211	8,531	15,343	273
Government Contribution to the UI Account	2,743,818	-	2,422,200	-	321,618	-
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	176,355	-	194,000	-	(17,645)	-
	3,258,727	8,804	2,939,411	8,531	319,316	273
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	338,307	-	323,211	-	15,096	-
	2,920,420	8,804	2,616,200	8,531	304,220	273

* The Main Estimates figures have been restated to reflect Operational Planning Framework decisions (see Figure 44 on page 3-83).

Explanation of Change: The $304.2 million difference between 1985-86 net expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 3-21).

Performance Information and Resource Justification

The activity involves three major functions: Insurance Operations (claims processing and enquiries), Claims Pay (issue of warrants by the Regional Computer Centres) and Insurance Control (the prevention, detection and deterrence of fraud and abuse).

Performance of these functions is measured on the basis of efficiency (outputs per person-year) and operational effectiveness (timeliness and accuracy of service and, in the case of Insurance Control, overpayment detection). Resource justification is predicated on an attempt to maximize service and control elements in a balanced way, using information on previous performance as a starting point and estimating the impact of new or changed legislation, policies and procedures through pilot applications or measured time standards. The desire for productivity improvement in a downsizing environment is primary.

Figure 30 illustrates volume changes year over year. Figure 31 relates total work load to total person-years, expressed in terms of output per person-year. Figure 32 displays speed of service in claims processing.

Insurance Operations: Resource levels required for claims processing are determined on the basis of projected work load and the level of service provided to the public. The projected work load for 1987-88 is based on an expected unemployment rate as forecast by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training or special benefits. The level of control activity also determines the resources required for claims processing by affecting the level of in-person contact, the volume of revised claims, appeals to Boards of Referees and appeals to Umpires.

Changes to Sections 57 and 58 of the Unemployment Insurance Regulations introduced a new work load element into the Insurance Operations area which dealt with the definition and treatment of earnings on separation and pensions as income. These changes introduced during 1985-86 had a significant impact on resources due to the increased work load generated by the additional complexities involved in processing claims. Improved work processes have enabled the decline in productivity associated with the introduction of these regulatory changes to be recovered. In July of 1986, the Increased Interview Activity commenced. This joint initiative of the Employment and Insurance functions added a further processing element to Insurance Operations, which will also have to be offset by productivity improvements in claims processing (see Figure 31: Processing/Output per Person-Year).

The accuracy of benefit payment is measured through the Comprehensive Tracking System (CTS), a three-tiered audit of a dollar unit sampling of claims, developed in consultation with the Office of the Auditor General. The CTS pinpoints the incidence of undetected overpayments and underpayments in 10 error categories inclusive of external (claimant and employer) errors and internal errors in claims administration. The incidence of undetected overpayments and underpayments has remained fairly stable since the inception of this system in 1983, indicating that resource utilization is consistent with quality achievements in terms of benefit payment accuracy. Quarterly results since 1983 indicate that undetected overpayments and underpayments have ranged from 3.3% to 4.1% of benefit payout. This compares favourably with the 1981 study by the Office of the Auditor General which estimated undetected overpayments and underpayments at 4.8% of benefit payout.

Speed of service is measured by the level of claims pending decision beyond three weeks after receipt and registration. Three weeks has been selected as the critical point, because the first possible week of pay is the third week of the claim, and pay is generated at the earliest in the fourth week when the claimant's first report card has been submitted. An acceptable limit of claims pending has been established at 12%, bearing in mind that certain claims cannot be processed within three weeks, owing primarily to a) the contentious nature of the claim and the requirement for in-depth fact-finding and adjudication, including the lengthy delays attributable to labour dispute situations; and b) missing documentation, particularly in the case of employer delays in issuing records of employment. This limit of 12% will be achieved in 1987-88.

Claims Pay: Resource levels required for the issuance of warrants are also based on the expected unemployment rate. The Regional Computer Centres, have primary responsibility for the production of warrants, and also play a major role in processing management information and reporting for CEIC/D. A modest increase in productivity is expected in warrant issue productivity in 1987-88 (see Figure 31: Processing/ Output per Person-Year).

Insurance Control: The work load in this sub-activity is concerned with preventing, detecting, and as a consequence, deterring fraudulent or misrepresentative attempts to obtain UI benefits, and the timely and orderly issuance of correct information by employers and claimants.

In 1987-88, it is forecast that approximately one million investigations will be carried out. The current level of effort in detection of abuse, misuse and fraud will be maintained. Productivity in terms of investigations completed per person-year is expected to remain relatively constant for 1987-88.

Figure 30: Work Load Volumes *

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Insurance Operations			
Initial and renewal claims adjudicated	**3,379,000**	3,395,000	3,253,300
Employers registered (premium collection)	**1,185,000**	1,099,500	1,035,000
Premium reduction applications processed	**39,000**	36,500	35,625
Claims Pay			
Warrants issued	**30,780,000**	31,140,000	32,170,000
Insurance Control			
Investigations completed	**1,007,000**	1,007,000	1,017,600

* Unit cost measurements presented in previous years have been replaced in the CEIC/D Performance Measurement System by processing output per person-year. This information is presented in Figure 31.

Figure 31: Processing/Output per Person-Year

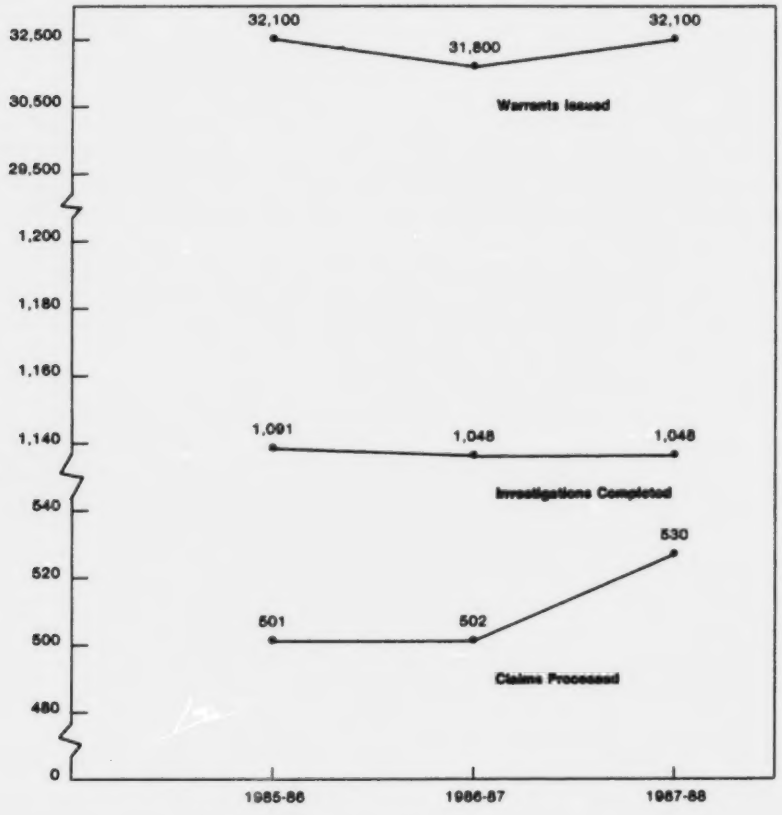

Figure 32: Speed of Service Indicator

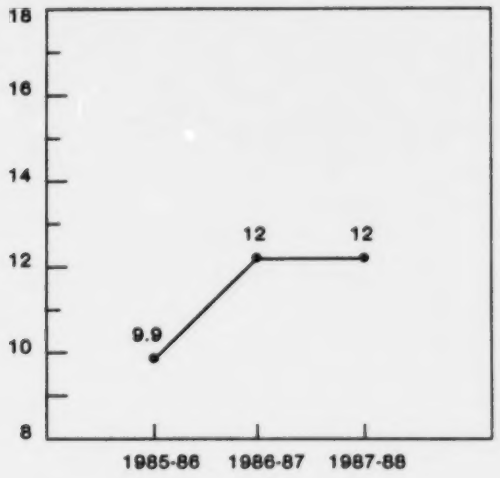

Percent of Initial and Renewal Claims Pending 3 weeks or more.

D. Program Management and Joint Services

Objective

The objective of the Program Management and Joint Services activity is to manage the delivery of services to the public, the delivery of joint program services to the public, and the development of requisite legislative, regulatory and program policies.

Description

This activity provides for a number of joint program delivery and management activities which cannot be directly allocated to sub-activities that encompass specific programs (such as Job Entry, Skill Shortages, etc.) or services (Labour Exchange, Insurance Operations, etc.). Approximately 94% of the person-year resources for this activity are in the field, where the activity includes the Regional Directors of Employment and Insurance, Economic Services, District Managers, CEC Managers and their administrative support staff.

The major components of this activity are as follows:

Line Management: The delivery of the various Employment and Insurance programs at regional headquarters, district offices and local offices.

Support Services: Administrative support to the Employment and Insurance Program including data collection preparation, and analysis of managerial and statistical reports. This component includes staff who provide personnel, financial and administrative services at local offices.

General Office Reception: This component includes the greeting of members of the public at local offices, identifying the aim of their visit and directing them to the appropriate location.

Program Management: The development of policies and programs of Employment and Insurance at national and regional headquarters. It includes management personnel and their immediate staff.

Resource Summaries

The Program Management and Joint Services activity accounts for approximately 5% of the 1987-88 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's benefits) and 13% of total person-years. It accounts for 14% of the personnel costs, and 14% of the total operating funds (excluding government contribution to the UI Account).

Figure 33: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management and Joint Services	122,252	2,473	116,871	2,436	133,782	2,818
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	102,080	-	101,210	-	117,322	-
	20,172	2,473	15,661	2,436	16,460	2,818

Explanation of Change: The net financial requirements for 1987-88 are 28.8% or $4.5 million higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-12).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986), is 52.2% or $5.4 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $10.3 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 3-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 3-14).

Figure 34: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	92,658	76	87,363	75	91,906	69
Other	29,594	24	29,508	25	41,876	31
	122,252	100	116,871	100	133,782	100
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	102,080		101,210		117,322	
	20,172		15,661		16,460	

Past Financial Performance

Figure 35: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management and Joint Services	133,782	2,818	116,600	2,538	17,182	280
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	117,322	-	105,558	-	11,764	-
	16,460	2,818	11,042	2,538	5,418	280

Explanation of Change: The $5.4 million difference between 1985-1986 actual expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 3-21).

Performance Information and Resource Justification

Figures 36 and 37 show the ratio of Program Management and Joint Services person-years and expenditures to the Employment and Insurance Program totals.

Figure 36: Relationship of Program Management and Joint Services Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Program Management and Joint Services person-years	2,473	2,436	2,818
Employment and Insurance person-years	18,410	19,664	19,700
% of Program Management and Joint Services to Employment and Insurance	13.4	12.4	14.3

Figure 37: Relationship of Program Management and Joint Services Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Program Management and Joint Services ($000)	122,252	116,871	133,782
Employment and Insurance* ($000)	817,391	840,284	787,678
% of Program Management and Joint Services to Employment and Insurance	15.0	13.9	17.0

*Excludes transfer payments, government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits, purchase of training from provinces, industrial training provincial administrative services, the Outreach Program, and the Diagnostic Services program.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 38: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Personnel			
Salaries and wages	573,054	596,728	551,025
Contributions to employee benefit plans	85,958	76,314	79,186
Other personnel costs	3,020	3,425	7,465
	662,032	676,467	637,676
Goods and Services			
Travel and relocation	17,324	19,825	15,789
Telephone and telegraph	13,535	16,531	25,038
Postage, freight and express	21,469	22,161	18,775
Printing	11,063	11,411	13,091
Other information	11,351	9,394	7,177
Purchase of training from provinces*	-	-	521,042
Industrial training provincial administrative services *	-	-	2,474
Other professional and special services	85,045	87,085	65,387
Rental of equipment	11,160	11,390	4,601
Other rentals	365	780	815
Purchased repair and upkeep	1,433	1,589	4,279
Other utilities, materials and supplies	5,718	6,727	4,658
Government contribution to the UI Account	2,572,000	2,732,000	2,743,818
All other expenditures	123	157	148
	2,750,586	2,919,050	3,427,092
Total operating costs	3,412,618	3,595,517	4,064,768
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	2,528	2,524	10,528
Transfer payments	1,703,388	1,835,779	1,114,989
	5,118,534	5,433,820	5,190,285
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	704,291	698,855	667,869
Total expenditures(net)	4,414,243	4,734,965	4,522,416

* Starting in 1986-87 the purchase of training from provinces and the industrial training provincial administrative services were reclassified as transfer payment items.

2. Personnel Requirements

The Employment and Insurance Program personnel cost of $662 million account for 79% of the total operating expenditures (excluding government contribution to the UI Account). It also includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 39: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Authorized Person-Years			
Human Resource Development Programs	2,146	3,020	3,011
National Employment Services	5,150	5,145	5,067
Unemployment Insurance	8,641	9,063	8,804
Program Management and Joint Services	2,473	2,436	2,818
	18,410	19,664	19,700
Persons-Years not controlled by Treasury Board*			
Human Resource Development Programs	-	495	481
National Employment Services	-	-	-
Unemployment Insurance	-	-	-
Program Management and Joint Services	-	27	32
	-	522	513

* The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirements to use person-year authorities for these employees. The above figures represent the amount of person-year authorities which would otherwise have been used under the Challenge '85 and '86 programs.

Figure 40: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1987-88 Average Salary Provision
	87-88	86-87	85-86		
Management	110	131	132	51,400 - 100,700	65,240
Scientific and Professional					
Actuarial Science	2	2	3	24,250 - 69,227	63,347
Economics, Sociology and Statistics	108	108	60	15,116 - 67,700	45,222
Education	33	33	36	15,334 - 70,800	51,221
Library Science	2	2	-	21,932 - 50,712	32,770
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	409	391	341	16,955 - 58,562	35,447
Computer Systems Administration	20	19	15	20,103 - 65,808	43,725
Financial Administration	12	6	-	16,161 - 57,980	38,945
Information Services	5	3	4	14,581 - 57,980	38,413
Organization and Methods	9	7	6	14,413 - 57,980	43,455
Personnel Administration	9	9	6	22,940 - 63,870	35,693
Program Administration	8,991	8,979	8,447	14,939 - 62,268	35,406
Technical					
Social Science Support	21	21	20	13,568 - 62,028	33,883
Administrative Support					
Communications	30	30	39	16,498 - 33,017	19,938
Data Processing	267	267	326	14,338 - 39,870	24,719
Clerical and Regulatory	7,924	7,899	8,333	13,887 - 34,086	23,02?
Office Equipment Operation	24	24	16	13,600 - 27,137	21,282
Secretarial, Stenographic, Typing	422	419	434	13,569 - 34,304	21,912
Operational					
General Services	11	11	11	13,754 - 44,350	22,146
General Labour and Trades	1	1	-	15,632 - 42,367	19,915

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1986. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Grants and contributions represent 65% of the 1987-88 Main Estimates of the Employment and Insurance Program (excluding the government contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits).

Figure 41: Details of Grants and Contributions ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87[1]	Actual 1985-86[2]
Grants			
National Employment Services			
Frontier College of Canada	175	175	175
Grants to voluntary non-profit organizations for activities that will assist in improving the employability of groups of Canadians such as disabled persons, natives, women, youth, and other special groups	390	390	356
Canada Labour Market and Productivity Centre	2,006	55	2,054
Human Resource Development Programs			
Grants to individuals, organizations and corporations to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	51,000	26,264	14,038
Total Grants	53,571	26,884	16,623
Contributions			
Human Resource Development Programs			
Payments to provinces, territories, municipalities, other public bodies, organizations, groups, communities, employers and individuals for the provision of training and/or work experience, the mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market	1,419,481	-	-

Figure 41: Details of Grants and Contributions ($000) (continued)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87[1]	Actual 1985-86[2]
National Employment Services			
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as Managers of Canada Farm Labour Pools for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements:			
Federal/Provincial Agricultural Employment Development Agreements	1,012	1,012	893
Canada Farm Labour Pools	5,994	5,994	5,617
Payments in accordance with regulations approved by the Governor in Council to workers in respect of Mobility Regulations	10,330	10,330	8,854
Unemployment Insurance			
(S) Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	213,000	193,000	176,355
Total Contributions	**1,649,817**	210,336	191,719

Figure 41: Details of Grants and Contributions ($000) (continued)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87[1]	Actual 1985-86[2]
Items Not Required			
National Employment Services			
Payments to organizations or individuals in support of activities complementary to Labour Market Policy:			
Business Management Development	-	630	618
Options North	-	1,175	806
Grants to Voluntary Organizations			
Literacy Corps	-	540	592
Human Resource Planning Boards			
Contributions	-	-	146
Cooperative Education Program			
Contributions	-	-	-
Grant to TV Ontario	-	-	50
Total National Employment Services	-	2,345	2,212
Human Resource Development Programs			
Payments to provinces, municipalities, federal crown corporations not mainly funded through appropriations, provincial/territorial institutions, companies, businesses, organizations, educational training bodies, ad hoc groups and individuals in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of agreements undertaken for training, employment development and work experience, and pilot/ demonstration projects	-	1,531,846[3]	1,388,987[4]
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the			

Figure 41: Details of Grants and Contributions ($000) (continued)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87[1]	Actual 1985-86[2]
provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as Managers of Canada Farm Labour Pools for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements:			
Community Futures Program	-	57,181[3]	-
Payments in accordance with regulations approved by the Governor in Council to provinces, employers, workers, communities, adjustment and development committees representing insolvent firms or communities in respect of Labour Mobility and Adjustment Incentive Regulations	-	3,950[3]	9,477
Employment Creation - Grants	-	3,237	29,487
Total Human Resource Development	-	1,596,214	1,427,951
Total Items Not Required	-	1,598,559	1,430,163
Total	**1,703,388**	1,835,779	1,638,505

1. The 1986-87 forecast is based on information available to management as of November 30, 1986.

2. The 1985-86 actual is an extract of Volume II of the 1985-86 Public Accounts.

3. In conjunction with an internal Program restructuring during 1987-88, these footnoted entries listed as "Items not required" have been absorbed within a class contribution. For purposes of Main Estimates comparison, the total of these footnoted items should be compared to the 1987-88 amount displayed against contributions in the Human Resource Development Programs activity section of this display.

4. For comparative purposes, course purchases ($521,042,000) and industrial training provincial administrative services ($2,474,000) have been included in this figure, as these items have been reclassified as transfer payments.

4. Net Cost of Program

Figure 42 shows the total cost of the Program. Revenue credited to the Vote consists of the costs of the Program recovered from the UI Account in accordance with the Unemployment Insurance Act. Other costs are for accommodation provided by Public Works Canada ($10,160,000), surgical-medical insurance ($2,316,000), and other miscellaneous services provided free by other government departments ($1,816,000).

Figure 42: Net Cost of Program ($000)

	Gross Expenditures 1987-88	Revenue credited to the Vote	Total Estimates 1987-88	Other Costs	Estimated Net Program Cost 1987-88	Estimated Net Program Cost 1986-87
Employment and Insurance	5,118,534	704,291	4,414,243	14,292	4,428,535	4,559,724

B. Changes in Program/Activity Structure

For 1987-88, CEIC/D changed the activity structure of the Employment and Insurance Program. Figure 43 compares the old and the new structures for the 1986-87 Main Estimates.

Figure 43: 1986-87 Main Estimates Crosswalk ($000)

	($000)		Person-Years	
	Old Structure	New Structure	Old Structure	New Structure
Human Resource Development Programs	1,524,432	1,524,432	2,223	2,223
Community Futures	-	99,897	-	212
Industrial Adjustment Services	-	4,180	-	-
Worksharing	-	2,709	-	64
Mobility - MILAP	-	608	-	-
	1,524,432	1,631,826	2,223	2,499
National Employment Services	352,688	352,688	5,194	5,194
Community Futures	-	(99,897)	-	(212)
Industrial Adjustment Services	-	(4,180)	-	-
Worksharing	-	(2,709)	-	(64)
Mobility - MILAP	-	(608)	-	-
	352,688	245,294	5,194	4,918
Unemployment Insurance	3,215,789	3,215,789	8,509	8,509
Program Management and Joint Services	117,324	117,324	2,436	2,436
Total 1986-87 Main Estimates	5,210,233	5,210,233	18,362	18,362
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	666,110	666,110	-	-
Net	4,544,123	4,544,123	18,362	18,362

For 1986-87, CEIC/D also changed the activity of the Employment and Insurance Program. Figure 44 compares the old and the new structures for the 1985-86 Main Estimates.

Figure 44: 1985-86 Main Estimates Crosswalk ($000)

Old Structure	Estimates 1985-86	New Structure	Estimates 1985-86
Employment Training	805,321		
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,210		
	791,111		
Person-Years	956		
Direct Job Creation	426,671	Human Resource Development	1,132,441
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	-	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,210
	426,671		1,118,231
Person-Years	1,010	Person-Years	1,750
National Employment Services	238,339	National Employment Services	349,580
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	209,231	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	220,921
	29,108		128,659
Person-Years	4,991	Person-Years	5,410
Insurance Benefit Services	314,290	Unemployment Insurance	323,211
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	314,290	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	323,211
	-		-
Person-Years	8,231	Person-Years	8,531
Program Administration	135,993	Program Management and Joint Services*	116,600
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	121,973	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	102,580
	14,020		14,020
Person-Years	2,991	Person-Years*	2,538
Program Total	1,920,614	Program Total	1,921,832
Less: Recoverable expenditures from Unemployment Insurance Account	659,704	Less: Recoverable expenditures from Unemployment Insurance Account	660,922
	1,260,910		1,260,910
Person-Years	18,179	Person-Years	18,229

* Includes resources associated with the proof-of-identity program transferred from Corporate and Special Services Program.

C. Human Resource Development Programs Information

Human Resource Development Programs: Further information on these programs, also referred to as the Canadian Jobs Strategy (CJS), may be found in CEIC/D's latest Annual Report and in CEIC/D's publications on CJS and on each of its thrusts. These documents are available from Public Affairs at CEIC,O.

Immigration Program

1987-88
Expenditure Plan

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates 4-4
B. Use of 1985-86 Authorities - Volume II of the Public Accounts 4-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88
   1. Highlights 4-7
   2. Summary of Financial Requirements 4-8
B. Recent Performance
   1. Highlights 4-13
   2. Review of Financial Performance 4-17
C. Background
   1. Introduction 4-18
   2. Mandate 4-19
   3. Program Objective 4-19
   4. Program Organization for Delivery 4-19
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 4-22
   2. Initiatives 4-23
   3. Update on Previously Reported Initiatives 4-24
E. Program Effectiveness 4-27

Section II
Analysis by Activity

A. Management and Policy Development 4-28
B. Program Operations 4-32
C. Settlement 4-39
D. Adjudication 4-45
E. Refugee Status Advisory Committee 4-49

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 4-53
   2. Personnel Requirements 4-54
   3. Transfer Payments 4-56
   4. Net Cost of Program 4-56
B. Refugee Determination and Backlog Clearance 4-58
C. Changes in Program/Activity Structure 4-59
D. Glossary of Operational Terms 4-60

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates	1986-87 Main Estimates
	Immigration Program		
20	Operating expenditures	**98,382**	86,691
25	Grant and Contributions	**63,063**	33,863
(S)	Contributions to employee benefit plans	**11,948**	9,943
	Total Program	**173,393**	130,497

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1987-88 Main Estimates
	Immigration Program	
20	Immigration - Operating expenditures	**98,382,000**
25	Immigration - The Grant listed in the Estimates and Contributions	**63,063,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates					1986-87 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Program Operations	1,982	91,318	330	-	91,648	79,880
Settlement	55	2,245	7	63,063	65,315	35,276
Adjudication	86	3,778	16	-	3,794	3,844
Refugee Status Advisory Committee	33	2,005	5	-	2,010	1,619
Management and Policy Development	173	10,597	29	-	10,626	9,878
	2,329	109,943	387	63,063	173,393	130,497
1986-87 Authorized person-years	2,183					

B. Use of 1985-86 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Immigration Program			
20	Operating expenditures	82,079,000	90,207,774	87,777,774
25	Contributions	33,863,000	41,463,000	40,604,194
(S)	Contributions to employee benefit plans	9,629,000	10,618,000	10,618,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	66,456	66,456
Total	**Program - Budgetary**	125,571,000	142,355,230	139,066,424

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88

1. Highlights

Immigration levels are determined annually following extensive consultations with provincial and territorial governments and with a broad range of private and public interest groups.

The announced planning range for immigration in calendar year 1987 is 115,000 to 125,000. The aim of the Immigration Program is to achieve the higher number. The components of the announced levels (for definitions, see Glossary in Section III) are as follows:

• family class	45,000
• convention refugees or designated class (12,000 government-assisted; 5,000 privately sponsored)	17,000
• persons admitted under humanitarian measures	5,000 to 8,000
• selected workers	
- principal applicants	17,000 to 20,000
- spouses and accompanying dependents	17,000 to 21,000
• business immigrants	
- principal applicants	4,000
- spouses and accompanying dependents	8,000
• retirees	2,000

The Immigration Program has the following goals for 1987-88:

- to develop immigration levels for 1988 and beyond;
- to analyse the immigrant selection system to ensure it will respond to future needs (see page 4-23);
- to play an active role in the Organization for Economic Co-operation and Development's Working Party on Migration in order to obtain a consensus on the validity of a collective approach toward problems such as refugees and migrant flows (see page 4-23);
- to monitor the activities of the Immigration Program to ensure consistent application of the Immigration Act (see page 4-24);

- to examine existing procedures and documentation with a view to simplifying procedures and practices of the Immigration Program (see page 4-24); and

- to implement a revised refugee determination system (see page 4-25).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Change	For Details See Page
Management and Policy Development	10,626	11,959	(1,333)	4-28
Program Operations	91,648	89,868	1,780	4-32
Settlement	65,315	54,207	11,108	4-39
Adjudication	3,794	3,664	130	4-45
Refugee Status Advisory Committee	2,010	2,900	(890)	4-49
	173,393	162,598	10,795	
Person-years	2,329	2,415	(86)	4-54

Explanation of Change: The financial requirements for 1987-88 are 7% or $10.8 million higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is due to the following items. In addition, detailed information on Refugee Determination and Backlog Clearance is provided on page 4-58.

($ millions)

Management and Policy Development

- a reduction of resources as a result of completing the developmental phase of Refugee Determination and Backlog Clearance (24 person-years) (see page 4-58); (1.9)

- a decrease related to FOSS III (for definition of FOSS, see Glossary); (0.8)

- an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; 0.4

- redeployment of resources within CEIC/D (26 person-years); 0.9

	($ millions)
• a decrease due to temporary transfer from the Adjudication activity (6 person-years);	(0.2)
• other miscellaneous changes;	0.3
Program Operations	
• an increase in operating resources related to higher immigration levels;	0.8
• an increase related to Refugee Determination and Backlog Clearance (2 person-years) (see page 4-58);	0.1
• during 1986-87, additional resources were provided for the following three items:	
- revision of selection criteria for assisted relatives and other independent immigrants (25 person-years);	(0.8)
- cost recovery program (35 person-years);	(1.3)
(in 1987-88, these programs will be re-evaluated and any future requirements will be accommodated within existing resources;)	
- the requirement to represent the Minister at hearings before the Immigration Appeal Board (IAB) resulting from the passage of Bill C-55, which expands the number of members of the IAB (26 person-years);	(1.3)
(in 1987-88, this requirement to represent the Minister at hearings will be subject to a review under the new refugee determination process;)	
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	5.0
• redeployment of resources within CEIC/D (12 person-years);	(0.4)
• a decrease related to Challenge '86 (for definition, see Glossary);	(0.2)
• other miscellaneous changes;	(0.1)

($ millions)

Settlement

- an increase related to the Adjustment Assistance Program and the Immigrant Settlement and Adaptation Program as a result of higher immigration levels; 5.5
- a decrease related to the Settlement Language Training and Demonstration Projects; (1.0)
- an increase to the Adjustment Assistance program and the Immigrant Settlement and Adaptation program and to the Income Support for Refugee Claimants landed in Quebec (Grant) related to Refugee Determination and Backlog Clearance (see page 4-58); 5.7
- redeployment of resources within CEIC/D (19 person-years); 0.7
- an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; 0.1
- other miscellaneous changes; 0.1

Adjudication

- an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; 0.3
- redeployment of resources within CEIC/D (6 person-years); (0.2)
- an increase due to a temporary transfer to the Management and Policy Development activity (6 person-years); 0.2
- other miscellaneous changes; (0.2)

Refugee Status Advisory Committee

- a reduction of resources in anticipation of the completion of Fast Track Refugee Determination activities in 1987-88 (13 person-years) (see page 4-58); (1.3)

($ millions)

- redeployment of resources within CEIC/D (8 person-years); and 0.3

- an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements; 0.1

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 25% or $32.1 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $130.5 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 4-5). The difference is due to the following items. In addition, detailed information on Refugee Determination and Backlog Clearance is provided on page 4-58.

($ millions)

Management and Policy Development

- an increase obtained in additional Supplementary Estimates for Refugee Determination and Backlog Clearance (24 person-years) (see page 4-58); 1.9

- an increase due to a temporary transfer from the Adjudication activity (6 person-years); 0.2

Program Operations

- additional Supplementary Estimates for

  - Refugee Determination and Backlog Clearance (109 person-years) (see page 4-58); 6.4

  - the introduction of the cost recovery program (35 person-years); 1.3

  - the requirement to represent the Minister at hearings before the IAB resulting from the passage of Bill C-55 which expands the number of members of the IAB (26 person-years); 1.3

  - operating resources due to the revision of selection criteria for assisted relatives and other independent immigrants (25 person-years); 0.8

	($ millions)
- the Challenge '86 program (for definition, see Glossary);	0.2
Settlement	
• additional Supplementary Estimates for	
- payments under the Adjustment Assistance program;	14.4
- payments under the Immigrant Settlement and Adaptation program;	0.7
- the creation in 1986-87 of the Settlement Language Training and Demonstration Projects;	1.0
- additional social support costs related to Refugee Determination and Backlog Clearance (see page 4-58);	2.8
Adjudication	
• a decrease due to a temporary transfer to the Management and Policy Development activity (6 person-years); and	(0.2)
Refugee Status Advisory Committee	
• additional Supplementary Estimates related to the introduction in May, 1986 of the Fast Track Refugee Determination System in conjunction with the Administrative Review (13 person-years) (see page 4-58).	1.3

B. Recent Performance

1. Highlights

During 1985, a total of 84,302 immigrants were landed; the announced planning range for that calendar year was 85,000 to 90,000. The table below shows announced and actual components (see "Categories of Immigrants" in Glossary):

Figure 2: Immigration to Canada, 1985: Announced and Actual Landings

Component	Announced	Actual
Family Class	45,000	38,514
Refugees and Designated Classes	15,000	16,760
Persons Admitted Under Humanitarian Measures	5,000 to 8,000	9,122
Selected Workers	5,500 to 6,500	6,584
Dependents	5,500 to 6,500	4,741
Business Immigrants	2,200	1,956*
Dependents	4,800	4,525
Retirees	2,000	2,100
	85,000 to 90,000	84,302

*A total of 2,136 immigrant visas were issued to entrepreneurs and self-employed persons in 1985 who declared total funds of approximately $1.2 billion and their intention to create some 9,715 jobs. Of these, 1,956 entered Canada during 1985.

The Immigration Program's performance against its stated operational goals for 1985-86 was as follows:

- in relation to carrying out Canada's international responsibility towards refugees by receiving a projected 5,000 requests for refugee status in Canada (Refugee Status Advisory Committee activity),

  - the total number of requests for refugee status received by the Refugee Status Advisory Committee was 4,099, representing a decrease over the expected volume; Immigration field staff who conduct examinations under oath were diverted to other activities; thus the volume

of transcripts produced and sent to the Refugee Status Advisory Committee was substantially lower than projected;

- in relation to ensuring that inadmissible persons do not enter or remain in Canada (Program Operations activity),
  - information concerning the international movement of illegal immigrants is being exchanged amongst Canada, Australia, the United States and Britain;
  - airline staff have been trained in fraudulent document recognition, and will receive further training to update their knowledge; and
  - increased emphasis has been placed on overseas enforcement;
- in relation to facilitating the early adaptation of immigrants to Canada (Settlement activity),
  - Adjustment Assistance Program (AAP) costs were $36.7 million while Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) costs reached $3.6 million;
  - in response to the escalating costs associated with temporary accommodation, reception houses have been established in Calgary and Regina;
  - Job Finding Clubs have been established with the purpose of assisting refugees to find employment, thereby reducing the time they remain on AAP; the placement rate in the first pilot projects was 70%; and
  - new terms and conditions for both the AAP and ISAP have been approved to clarify operating procedures and improve quality of service;
- in relation to improving the efficiency and effectiveness of the Immigration Program delivery process (Management and Policy Development activity) through the continuing development and implementation of FOSS - the Field Operational Support System (see Glossary),
  - developmental costs for 1985-86 were $3.02 million excluding salaries;
  - the conversion of 14 registries was completed allowing the creation of an automated environment;
  - the detailed design and development phases of the status entry and status query modules were completed; and

- the implementation phase of the registry support module and the status entry/status query modules were delivered;

- in relation to the quality of service to the public (Management and Policy Development activity),

  - the Internal Audit Bureau completed an audit that identified shortcomings in the way the Immigration Program was completed; the four main areas identified as being in need of improvement were training, service delivery, accommodation, and technical services; and

  - a Special Project Unit was set up to respond to the problems identified in the audit;

- in relation to the issue of detention (Program Operations activity),

  - the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration made a series of recommendations in their report of June, 1985 on Immigration Detention; and

  - the response and proposed action of CEIC/D are outlined in the reply to the report (entitled Immigration Detention) that was tabled in October, 1985;

- in relation to cost recovery in the Immigration Program (Management and Policy Development activity),

  - it was introduced on February 3, 1986 and produced $1.9 million in revenue by the end of the 1985-86 fiscal year; and

  - revenue for 1986-87 is expected to meet the target amount of $16.5 million ($3.95 million from the Department of External Affairs and $12.65 million from CEIC/D); the funds are credited to each department in accordance with revenue received;

- in relation to preparing recommendations for the Minister of State on approximately 2,500 projected new refugee status claims (Refugee Status Advisory Committee activity),

  - the total number of claims completed was 4,017, a significant increase over the projected volume due to augmentation of the resources of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) and its Secretariat; 33 person-years were provided instead of the 25 originally allocated, and RSAC had the benefit of two additional person-years, provided without cost to it, from other organizations;

- internally as in the previous fiscal year, a number of planned initiatives and activities were curtailed or cancelled to devote resources to casework at the expense of other activities;

- efficiency and effectiveness measures were continually reviewed for the processing of claims in the on-going effort to streamline operations while maintaining high standards of fairness in the adjudication of individual claims; and

- within limits, overtime for staff was also authorized to augment output;

- in relation to preparing recommendations for the Minister of State on refugee status claims by reducing the time taken to process initial committee decisions on claims (Refugee Status Advisory Committee activity),

  - RSAC has established an internal priority system to accelerate the processing of claims from individuals who are detained by Immigration or who are undergoing severe emotional or financial difficulties;

  - the oral hearings pilot project in Toronto and Montreal allows for claimants in those cities to voluntarily allow a member of RSAC to examine their claim and to then conduct a separate interview, which leads to a speedier determination; and

  - at the year-end, with a backlog of 3,526 claims, the average processing time for a non-priority claim was approximately one and a half years; priority claims were dealt with in approximately six months.

2. Review of Financial Performance

Figure 3: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and Policy Development	11,242	174	10,362	157	880	17
Program Operations	80,084	1,909	74,512	1,913	5,572	(4)
Settlement	41,844	33	35,240	37	6,604	(4)
Adjudication	3,918	81	3,844	96	74	(15)
Refugee Status Advisory Committee	1,978	30	1,613	26	365	4
	139,066	2,227	125,571	2,229	13,495	(2)

* The above extract reflects the new Program structure implemented in 1986-87 (see Figures 38 and 39 on page 4-60).

Explanation of Change: The $13.5 million difference between 1985-86 actual expenditures and 1985-86 Main Estimates is due to

($ millions)

Management and Policy Development

- o additional Supplementary Estimates for the implementation of FOSS III (see definition in Glossary); 1.1
- o lapses in miscellaneous items; (0.2)

Program Operations

- o additional Supplementary Estimates for
  - implementation of the visa cost recovery program; 0.8
  - the detention and deportation process; 3.9
  - additional safety, security and legal costs for program operation; 0.5
- o other miscellaneous items; 0.3

($ millions)

Settlement

- additional Supplementary Estimates for increased payments under the Adjustment Assistance program; 7.1
- lapses in miscellaneous items; (0.5)

Adjudication

- an increase associated with the salary range of the Adjudication occupational groups; 0.7
- a decrease due to the delays in implementation and staffing of a Bureau of Management Consultants study on Adjudication support staff (12 person-years); (0.5)
- lapses in miscellaneous items (3 person-years); and (0.1)

Refugee Status Advisory Committee

- an increase in miscellaneous items. 0.4

C. Background

1. Introduction

The Immigration Program is charged with the federal government responsibility for immigration policy development and the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, as well as assisting with the settlement in Canada of permanent residents and refugees. The Program manages immigration levels and provides policy direction to the Department of External Affairs. It also protects Canadians against the entry of persons who may be a danger to their health and safety or the security of Canada.

The realization of Immigration Program responsibilities requires cooperation from other federal departments, provincial governments, private organizations and individuals. The federal departments include

- External Affairs, which provides immigration services abroad;
- Revenue Canada (Customs and Excise), which provides primary immigration inspection at points of entry to Canada;

- Solicitor General (RCMP and Canadian Security Intelligence Service), which is responsible for the prosecution of immigration violations on behalf of CEIC/D and for liaison on security matters;

- Health and Welfare, which is responsible for assessing the medical histories of those classes of persons requiring medical examination before being admitted to Canada, and for providing non-insured medical services to immigrants upon arrival in Canada; and

- Secretary of State, which is responsible for the longer-term social and cultural integration needs of immigrants.

2. Mandate

The legislation which guides CEIC/D in immigration matters is the Immigration Act, 1976 and Immigration Regulations, 1978.

3. Program Objective

The objective of the Immigration Program is to contribute to the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada and to meet our international responsibilities through the administration and admission of immigrants and visitors to Canada, settlement of immigrants in Canada, and the provision of effective control of persons seeking to come into or remain in Canada, taking into account the health, safety and security of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The activity structure was changed April 1, 1986 from that used in previous years. For further details on this change, refer to Section III, on page 4-60. The Program is divided into the following five activities.

Management and Policy Development: This activity provides the direction, planning, control, and coordination necessary to ensure the efficient and effective use of Immigration Program resources and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants, temporary workers, foreign students and other visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad (see page 4-28).

Program Operations: This activity includes all tasks related to the admission, settlement, management and control of immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors, as well as the development and establishment of procedures, guidelines and instructions so that officers at the Department of External Affairs, Revenue Canada (Customs and Excise), the Royal Canadian Mounted Police,

and Immigration can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in, or removed from Canada (see page 4-32).

Settlement: This activity includes tasks which facilitate the adaptation and settlement of recently arrived permanent residents to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial or municipal governments or voluntary agencies. It also includes the transportation and reception of immigrants including refugees and members of designated classes (see page 4-39).

Adjudication: This activity covers the adjudication of cases with respect to admission to Canada or removal therefrom, and detention or release during the inquiry and removal process (see page 4-45).

Refugee Status Advisory Committee (RSAC): Although the RSAC is included within the activity structure of the Immigration Program for funding purposes, it is an independent advisory body. In conjunction with the Immigration Program, it administers Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976, and provides advice to the Minister of State on matters relating to the protection of Convention refugees in Canada (see page 4-49).

Figure 4: Activity Structure

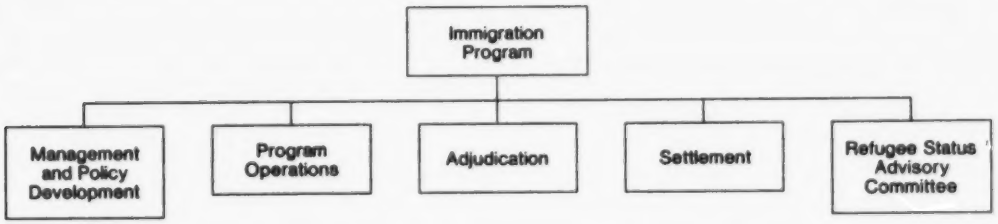

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the approximately 2,300 personnel, about 2,000 are located in 10 regional offices and 106 Canada Immigration Centres (CICs) across the country.

The five branches at national headquarters develop policies and systems to provide for the efficient and uniform application of the Immigration Act and associated Regulations.

The 10 Regional Executive Directors/Directors General, through the Directors of Immigration, are responsible for the application of policies, systems and procedures relating to the government's immigration policy.

Figure 5: 1987-88 Resources by Organization/Activity ($000)

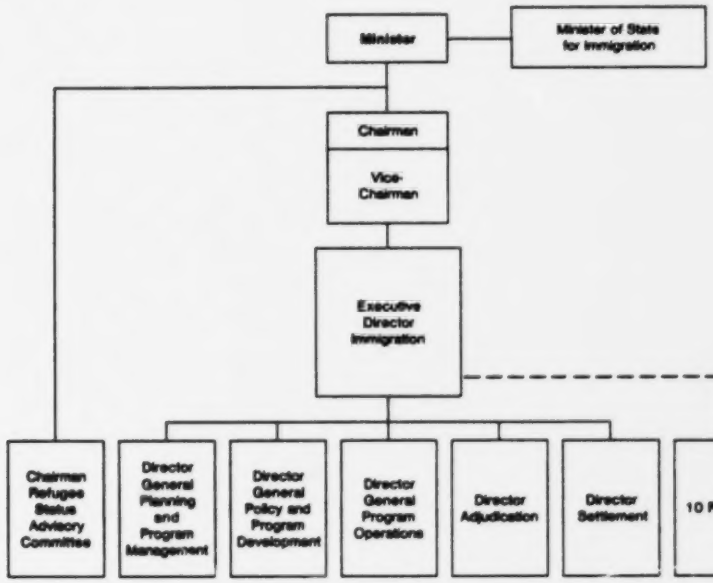

	Chairman Refugee Status Advisory Committee	Director General Planning and Program Management	Director General Policy and Program Development	Director General Program Operations	Director Adjudication	Director Settlement	10 Regions	Total
Refugee Status Advisory Committee 33 P-Y	2,010							2,010
Management and Policy Development 173 P-Y		5,241	2,399				2,988	10,628
Program Operations 1,982 P-Y				3,941			87,707	91,648
Adjudication 86 P-Y					360		3,434	3,794
Settlement 55 P-Y						495	64,820*	65,315
	2,010	5,241	2,399	3,941	360	495	158,947	173,393

*Includes $63,063,000 for Grant and Contributions.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The review of immigration levels in 1985 led to a policy of moderately controlled growth in levels for 1986 and 1987. This policy was confirmed in the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels which was tabled in Parliament on October 30, 1986. The 1987 levels are based on the desire and necessity of having an upward movement in immigration levels for social, economic and demographic reasons. Immigration contributes to Canada's economic growth by giving impetus to capital expansion, job creation and consumer demand. A moderate increase is consistent with Canada's tradition of social justice, compassion and equity. Further, it will help maintain a stable population balance while awaiting the outcome of the Review of Demography and its implications for economic and social policy.

By 2010 the population of the world is expected to double. With zero population growth in most industrialized countries, population growth will occur mainly in Third World countries. From this will come a pressure for movement as Third World nationals seek to establish themselves in areas where they can improve their economic well-being and secure their personal safety.

At present, it is estimated there are some 70 million people on the move in the world. Canada is experiencing the effect of this movement as the department receives over 2,000 refugee claims per month. This movement has the potential for a major impact on the selection of immigrants overseas. In the area of refugee determination the operational implications have become more sensitive because of the sharp increase in the number of claimants and because of public awareness generated by the now massive arrival of non-genuine claimants.

Immigrants and refugees who arrive in Canada will continue to be assisted through the Settlement activity (see page 4-39). The Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) will provide funding for voluntary non-government organizations involved in the provision of settlement services to newcomers, while the Adjustment Assistance Program (AAP) provides the basic needs of life to indigent newcomers and refugees. Immigrants and refugees requiring assistance to travel to Canada are eligible to receive loans from the Transportation Loan Program.

In the large urban centres, Canada Immigration Centres (CICs) are being subjected to demands for service to be delivered from a slowly shrinking resource base. The Quality of Service audit and the Special Projects Unit have identified the need for better resource planning and a review of procedures and service delivery mechanisms to meet these demands for an improved quality of service while remaining within the bounds imposed by the present climate of fiscal restraint. These issues are being addressed by the Immigration group as a whole.

2. Initiatives

In 1987-88 the following initiatives will be emphasized:

Immigrant Selection: The revised selection system for assisted relatives and other independent immigrants, introduced on January 1, 1986, is in place, and the list of occupational groups open to applicants lacking arranged employment has been reviewed quarterly. On October 30, 1986, the number of occupational groups was increased to 119 from 100 by adding 32 and deleting 13 groups. In addition, the number of units of assessment ("points") awarded under the Levels Control Factor was increased from five to 10 (see Glossary). These initiatives will allow a higher number of applicants to be eligible for landing and will permit achievement of the increased level for selected workers in 1987.

The list of open occupational groups will continue to be reviewed quarterly and, if necessary, adjusted. The selection system itself will be the subject of careful review in the spring of 1987 as part of a general review of immigration levels for 1988 and beyond. The analysis of the selection system will be carried out to assess the results of the improvements introduced in 1986 and to ensure that the system will respond to the needs of 1988 and beyond. An important reason for conducting the review in the spring of 1987 is to ensure that any needed revisions will be introduced at the proper time, to take into account the period needed for start-up and full implementation.

The response to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration Report on Family Reunification commits Immigration to improve the immigration process for family reunification as well as strengthening the management systems needed to guide immigration officers. Some of the proposals have been incorporated in the work that is being done by the Special Project Unit to streamline the practices and procedures of immigration. The remainder are handled by various branches of Immigration. The end result will be an improvement in the quality of service to the public.

International Cooperation: CEIC/D is continuing to play an active role in the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Working Party on Migration. The Working Party completed discussion of a Draft Report to Council in October, 1986. The Report outlines four principal areas of work for the next three years. The first two areas are the implications of growing interdependence for migration policies and programs among OECD countries, and the causes and consequences of illegal migration. The first area is of increasing interest in Europe and North America. There is also increasing concern about the need to develop international strategies to control and manage the large and growing irregular flows of migrants.

At the same time, the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) is also dealing with aspects of this problem. Within the OECD approach, Canada is working to provide a forum within which a consensus could evolve on the validity of a collective approach and, subsequently, guidelines for common action. Canada is participating actively in these OECD discussions and is continuing to work closely with the UNHCR to seek better coordination and burden-sharing with respect to refugee problems, with particular focus on durable solutions. These international initiatives are, in turn, closely linked with the development of a new system for the determination of in-Canada refugee claims and an improved strategy for immigration control.

Operational Monitoring and Analysis: In 1987-88 continued emphasis will be placed on the monitoring and review of selected operations. The output to be monitored in the Program Operations activity comprises: the effectiveness of the primary inspection line at major airports; the effect of the entrepreneurial program in Canada; changes in the issuance of student authorizations; the rate at which refugee claimants are granted access to the process and the speed with which claims are dealt with; the issuance of Immigration warrants for arrest; and the effectiveness of investigations. Output will be examined to ensure that it reflects national policy and procedures and is consistently applied in Canada.

A comprehensive review of procedural and documentation requirements will be undertaken in 1987-88. The purpose of this review is to simplify procedures and reduce or eliminate documentation to improve client service. Although not limited by the following, activities to be reviewed include Undertakings of Assistance; Delegations of Authority; A27(1) and (2) Reports; A104 Arrests, A20 Reports, A38(2) Landings, Secondary Examinations and Criminal Rehabilitation (see terminology in Glossary).

Cost Recovery: Immigration has implemented a cost recovery program. Revenue is expected to meet the target of $16.5 million. As 1986-87 marks the end of the first full year of operations, the program will be reviewed to determine if there are other areas that can be included.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Continuing Initiatives

Preventative Enforcement: Immigration continues to pursue a strategic approach to enforcement through close cooperation with colleagues in the United States, Britain and Australia. This initiative will be expanded in 1987-88 to include other countries. Practical solutions will be sought to the international problem of refugees and the movement of undocumented immigrants.

CEIC/D officials will continue to work with airlines and airline associations to encourage careful screening of documents and to assist them in training staff in fraudulent document recognition.

CEIC/D and the Department of External Affairs are working to enhance a joint enforcement strategy for overseas operations. Major enforcement posts have stated their requirements with respect to implementing overseas control measures.

Refugee Policy Review: During 1987-88 legislation will be introduced to simplify and improve Canada's refugee determination process. The reforms incorporated in the legislation are designed to produce a process that is fair and effective. It will assist genuine refugees in need of protection and discourage abuse of Canada's humanitarian tradition (see page 4-58 for details on funding.)

On June 20, 1986 an Administrative Review of persons claiming refugee status was instituted. It is a special program designed to reduce the number of persons currently awaiting decisions on their claims, made on or before June 20, 1986, that they are refugees and should be allowed to remain in Canada. The Review is based on the Refugee Claims Backlog Regulations that (a) define who is eligible to apply for landing in Canada without awaiting decisions on their claim for refugee status; (b) exempt such persons from normal passport and immigrant visa requirements; and (c) establish special criteria for determining whether such persons have already established themselves in Canada or are likely to do so. The Review sought to deal with 20,000 persons with claims outstanding, who had arrived in increasing numbers since the proclamation of the present Immigration Act.

Extra resources were supplied and simplified procedures were set up with a view to dealing with those persons seeking refugee status in Canada subsequent to June 20, 1986. This was to allow all current cases to have their claims dealt with expeditiously and prevent a further backlog from developing. However, the number of persons seeking refugee status in Canada has increased. To help stem the flow of fraudulent claims, visa requirements were placed on six countries. The number of refugee claimants arriving after May 21, 1986 and awaiting a final decision is presently in the range of 18,000.

Improved Quality of Service: The development of the automated Field Operational Support System (FOSS) continues in 1987-88. FOSS is an on-line information network for local CICs, airports and border points. The development and implementation of FOSS III, which started in 1983-84, has a planning period ending in 1987-88 at a cost of $7.8 million. The forecast cost to the end of 1986-87 is $6.6 million. The approved activities for 1987-88 are the installation of full document entry module along with further expansion of equipment and functions to support improved quality of service.

Computer terminals on the primary inspection line in Terminal 1 at Pearson International Airport will be reviewed once again if sufficient computer capacity is available.

The Computer Assisted Immigrant Processing System (CAIPS) pilot project in conjunction with the Department of External Affairs in Hong Kong is planned to be expanded to other posts. Tapes generated by CAIPS will replace the use of documents to update files. CAIPS will also generate visitor and immigrant documents.

Completed Initiatives

Preventative Enforcement: As a result of the review of visitor visa policy which was undertaken in 1985-86, a visitor visa requirement was imposed on citizens of Portugal. Following this, non-bona fide refugee claims made by Portuguese came to an abrupt halt.

While visitor visas have been effective in preventing the movement of inadmissible persons to Canada, the use of fraudulent visas and travel documents to circumvent entry requirements continues to be a problem. In response, Immigration has developed a new training video for airline personnel and has sent teams overseas to train airline staff. In addition, officials from Canada, Australia, Britain and the United States have met to discuss this problem and are exchanging information on techniques for identifying fraudulent documents and counterfeiting rings.

Immigrant Settlement: The Settlement Language Training Program pilot projects will help address the needs of those individuals, predominantly immigrant women, who are not destined to enter the labour force and as such receive no formal language training. The results of the projects are not available at the time of writing.

Revised operating guidelines for the Transportation Loan Program and the Sponsorship Program were given to Immigration counsellors.

The Host Program for Refugee Settlement continued on a pilot project basis in 1986-87. Initial evaluation of the program supports the objective of facilitating the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees through the direct emotional support and orientation provided by host groups.

The introduction of Job Finding Clubs addressed the problem of job ready refugees remaining on AAP for the full year due to a lack of employment.

E. Program Effectiveness

Three major areas have to be examined when considering the Immigration Program. The primary area is the selection, admission and eventual settlement in Canada of immigrants and refugees. The second is the control in Canada of permanent residents, students, temporary workers, or visitors. The third area is the denying of entry to or the removal of non-citizens deemed to be a threat to the health and safety of Canadians or the security of Canada.

In addition to on-going performance measurement carried out by departmental managers, periodic program evaluations are carried out on components of the Program.

A major evaluation completed in 1985-86 was designed to ascertain the effectiveness of the control of visitors and returning residents at the primary inspection line (PIL) at three Canadian airports. More specifically, the evaluation study measured the extent to which the PIL referred all passengers requiring documentation to Immigration Secondary and the extent to which it facilitated the entry of those not requiring documentation.

The study found that, between 43% and 54% of passengers requiring documentation were not being documented. In particular, passengers originating in the U.S. and those requiring employment authorizations were less likely to receive the necessary documentation. In relation to total passenger volumes in a calendar year, the findings indicate that up to 61,000 passengers enter Canada undocumented.

The evaluation led to the recommendation for an on-going performance monitoring system of PIL effectiveness. Work is currently under way to put such a system in place.

Section II
Analysis by Activity

A. Management and Policy Development

Objective

The objective of the Management and Policy Development activity is to provide the direction, planning, control and coordination necessary to ensure the effective and efficient use of Immigration Program resources and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants, temporary workers, foreign students and other visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad.

Description

The Management and Policy Development activity is comprised of two major sub-activities: Management, and Policy Development.

Management: The Management sub-activity deals with the management of administrative activities at national and regional headquarters. It develops and maintains management services in support of other activities; develops training programs for Immigration, External Affairs and Revenue Canada (Customs and Excise) officers; develops and maintains data systems; provides resource planning and management for the Immigration Program as well as secretariat services for the Immigration Program and the Minister of State for Immigration.

Policy Development: The Policy Development sub-activity manages the development of Immigration policy and programs in Canada and abroad. It plays an essential role in the achievement of the social, economic, cultural and humanitarian goals established in the Immigration Act. The goals are shaped into specific policies for the admission of immigrants by economic, social, and humanitarian components, policies for the admission of temporary workers, students and visitors, and policies to protect Canadian society from undesirable aliens and enhance Canadian society and its economy. Policy planning must take account not only of provincial and national concerns, but a volatile international environment as well. To support this area, basic research on immigration and demographic issues as well as detailed monitoring and analysis of immigrant and visitor movements takes place.

Resource Summaries

The Management and Policy Development activity accounts for approximately 6% of the 1987-88 Immigration Program financial requirements and 7% of the total person-years. It accounts for 7% of personnel costs and 10% of the total operating funds.

Figure 6: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	5,100	76	5,740	78	5,396	77
Policy Development	5,526	97	6,219	99	5,846	97
	10,626	173	11,959	177	11,242	174

Explanation of Change: The financial requirements for 1987-88 are 11% or $1.3 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The decrease is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-8).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 21% or $2.1 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $9.9 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 4-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-11).

Figure 7: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	6,842	64	6,793	57	5,955	53
Transportation and communications	1,129	11	1,222	10	1,861	16
Professional and special services	1,269	12	1,994	17	648	6
All other operating costs	1,386	13	1,950	16	2,778	25
	10,626	100	11,959	100	11,242	100

Past Financial Performance

Figure 8: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	5,396	77	4,974	69	422	8
Policy Development	5,846	97	5,388	88	458	9
	11,242	174	10,362	157	880	17

Explanation of Change: The $0.9 million difference between 1985-86 actual expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 4-17).

Performance Information and Resource Justification

The sub-activities, Management and Policy Development, are reflected in all aspects of the Immigration Program. They are best measured in terms of the success of the other activities and by the Department of External Affairs in its execution of immigration operations abroad.

The Management sub-activity provides the administrative support necessary for Program delivery.

The Policy Development sub-activity has two direct results available for performance information. They are the attainment of announced immigration levels and assessment of levels attained by component. Figure 9 provides data on results.

Figure 9: Attainment of Immigration Levels and Assessment of Levels Attained by Component

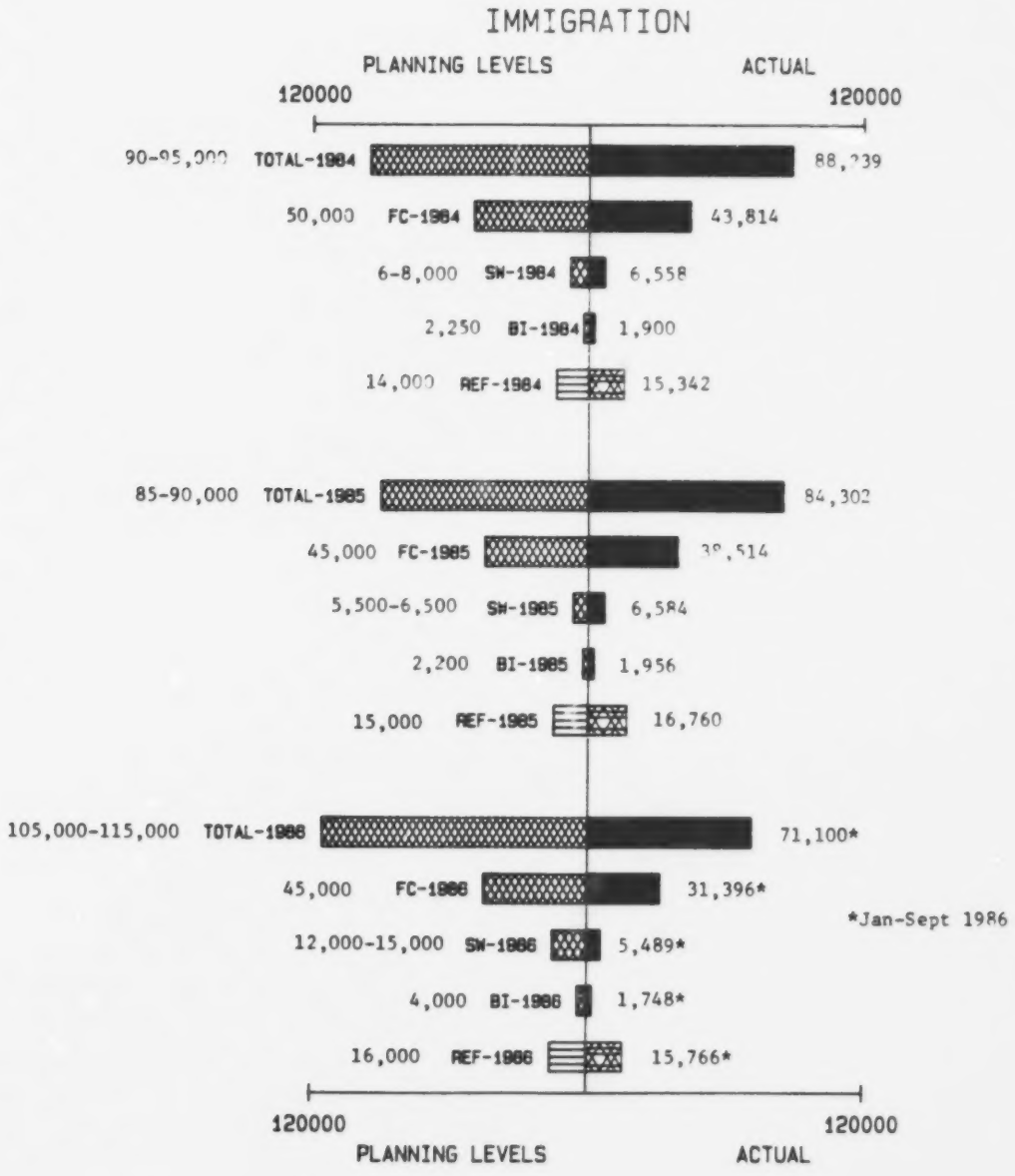

Legend:

BI - Business Immigrant
FC - Family Class
REF - Refugee
SW - Selected Worker

B. Program Operations

Objective

The objective of the Program Operations activity is to admit, manage and control immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors; to develop and establish procedures, guidelines and instructions so that officers of the Department of External Affairs, officers of Revenue Canada (Customs and Excise), officers of the Royal Canadian Mounted Police, and immigration officers can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in or removed from Canada.

Description

The Program Operations activity is principally concerned with effective delivery of the Immigration Program both in Canada and abroad. It consists of the following two sub-activities.

Operational Management: This sub-activity exists at the national, regional and district levels. It provides appropriate resources, coordination, staff training and development services as well as general administrative support. It encompasses systematic monitoring of operations and analysis of operations and intelligence data to ensure that Program delivery and its effects in Canada and abroad are consistent with existing legal and policy requirements. Operational procedures and instructions are developed as a result of legislative or policy initiatives or in response to changes or inadequacies in the Program or its delivery. Individual cases are reviewed when representations are received or when action is taken under the Immigration Act against permanent residents.

Program Delivery: This sub-activity encompasses all services provided by Canada Immigration Centres (CICs) at points of entry to Canada and inland. It includes such functions as secondary examinations, investigations, processing of immigrant or visitor applications on behalf of persons outside Canada, processing refugee status claims, processing requests by visitors who wish to extend or vary the conditions of their admission, case presentation and appeals, as well as direct support services to these functions.

Resource Summaries

The Program Operations activity accounts for approximately 53% of the 1987-88 Immigration Program financial requirements and 85% of the total person-years. It accounts for 85% of the personnel costs and 83% of the total operating funds.

Figure 10: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	15,580	337	15,278	353	13,614	325
Program Delivery	76,068	1,645	74,590	1,725	66,470	1,584
	91,648	1,982	89,868	2,078	80,084	1,909

Explanation of Change: The financial requirements for 1987-88 are 2% or $1.8 million higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-9).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is 13% or $10 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $79.9 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 4-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-11).

Figure 11: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	77,862	85	76,408	85	68,802	86
Transportation and communications	5,789	6	5,707	6	3,839	5
Professional and special services	6,456	7	5,561	6	5,689	7
All other operating costs	1,541	2	2,192	3	1,754	2
	91,648	100	89,868	100	80,084	100

Past Financial Performance

Figure 12: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	13,614	325	12,667	325	**947**	-
Program Delivery	66,470	1,584	61,845	1,588	**4,625**	**(4)**
	80,084	1,909	74,512	1,913	**5,572**	**(4)**

Explanation of Change: The $5.6 million difference between 1985-86 actual expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 4-17).

Performance Information and Resource Justification

Operational Management: The Operational Management sub-activity provides guidance to the field by the creation of operational procedures and instructions and the interpretation of policy and legislation. This sub-activity prepares ministerial replies on individual immigration cases and monitors and analyses operational output.

Program Delivery: In 1987-88 some 30 to 35 million visitors are expected to come to Canada. Of these, approximately 2 million will be examined by immigration officials.

The results of this sub-activity are entries, landings, extensions, authorizations and removals (see Glossary) of individuals in accordance with the Immigration Act and Regulations.

Resources are mainly allocated on the basis of forecast work volumes and negotiated performance expectations. There is also a requirement to provide a basic service across Canada to meet public needs and legal requirements. Service must be provided and control exercised at numerous small ports of entry. At eight border crossings, service must be provided 24 hours a day. Continuous 24 hour service is also provided at three other ports of entry for the period between May and October. These requirements create a problem in terms of fixed resources versus productivity. The uneven distribution of work load and resources leads to disparate levels of efficiency.

Figure 13: Operations Work Load

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86	Actual 1984-85
Secondary examinations*	2,100,000	2,028,114	1,953,776	1,857,078
Section 20(1) reports*	35,000	25,529	26,424	22,263
Investigations*	40,000	45,657	57,501	65,560
Cases presented	12,000	12,117	13,634	11,413
Removals effected*	2,000	2,648	2,055	3,493
Immigration applications	85,000	76,303	68,685	68,884
Extensions and authorizations*	240,000	242,543	250,942	246,036
Person-years	1,982	2,078	1,909	1,970

* See Glossary, page 4-60 for definitions.

The number of Section 20(1) reports was higher than anticipated in 1985-86 due to the number of persons entering Canada for the sole purpose of claiming refugee status at Inquiry. This situation is not expected to improve as an increasing number of persons continue to enter Canada to claim refugee status.

Investigations declined in 1985-86 to 57,501 because there is little incentive for persons to gain entry as visitors and remain illegally. It is now more advantageous to enter Canada and immediately claim refugee status. As a result, investigations are expected to decline again in 1987-88.

Immigrant applications are expected to increase in 1986-87 and again in 1987-88 as a result of the increase announced for immigration levels for these years.

The number of extensions and authorizations is expected to decline slightly in 1986-87. Procedural changes granting foreign students a longer entry period should reduce the number of student authorizations. Fewer extensions are also expected from those in Canada with visitors status due to cost recovery. It seems probable that original authorizations with longer validity periods will be sought so that visitors can avoid additional charges levied against each extension application.

Operational Effectiveness: To measure the effectiveness of Program Operations, three performance indicators have been used. The two ratios of Cases Presented to Section A 20(1) Reports and Cases Presented to Removals, measure the effectiveness of Immigration's port-of-entry control function in preventing the entry to Canada of inadmissible persons. The ratio of Investigations to Section A27

Reports or A104 Arrests, measures the effectiveness of Immigration's inland control function in apprehending persons, who once admitted to Canada, violate their terms of admission (for definitions of terminology, see the Glossary in Section III).

The ratio between cases presented and Section 20(1) Reports has remained constant at approximately 50% (1:2) since 1983-84 and was forecast to remain virtually unchanged in 1986-87 (see Figure 14). Results to September 1986 indicate this ratio will decline to 30% (3:10) by year-end as Section 20(1) Reports are 40% higher than anticipated due to the increasing number of persons entering Canada for the sole purpose of claiming refugee status. (For further clarification of Section 20(1) Reports, see the Glossary in Section III).

Figure 14: Cases Presented relative to Section 20(1) Reports

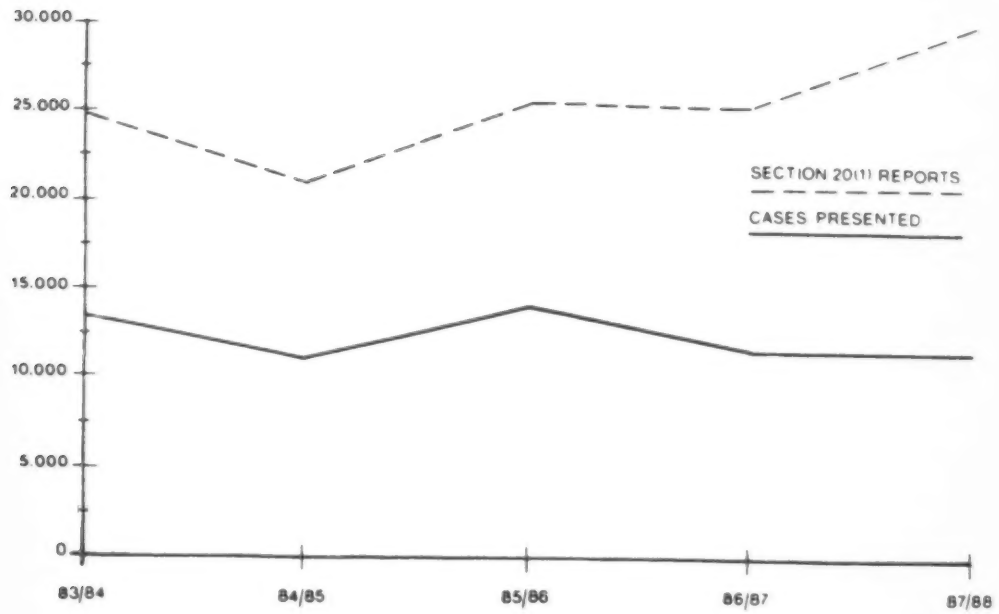

The rate of removal (removals effected relative to cases presented) has declined steadily from 50% in 1983-84 to 15% in 1985-86. (For further clarification of removals, see the Glossary in Section III.) This results from a combination of circumstances involving an increase in refugee claims and the protracted appeal system available within the removal process itself. This will not change until both processes are substantially streamlined by the new Refugee Determination and Backlog Clearance System (see Refugee Policy Review on page 4-25).

Figure 15: Removals Effected relative to Cases Presented

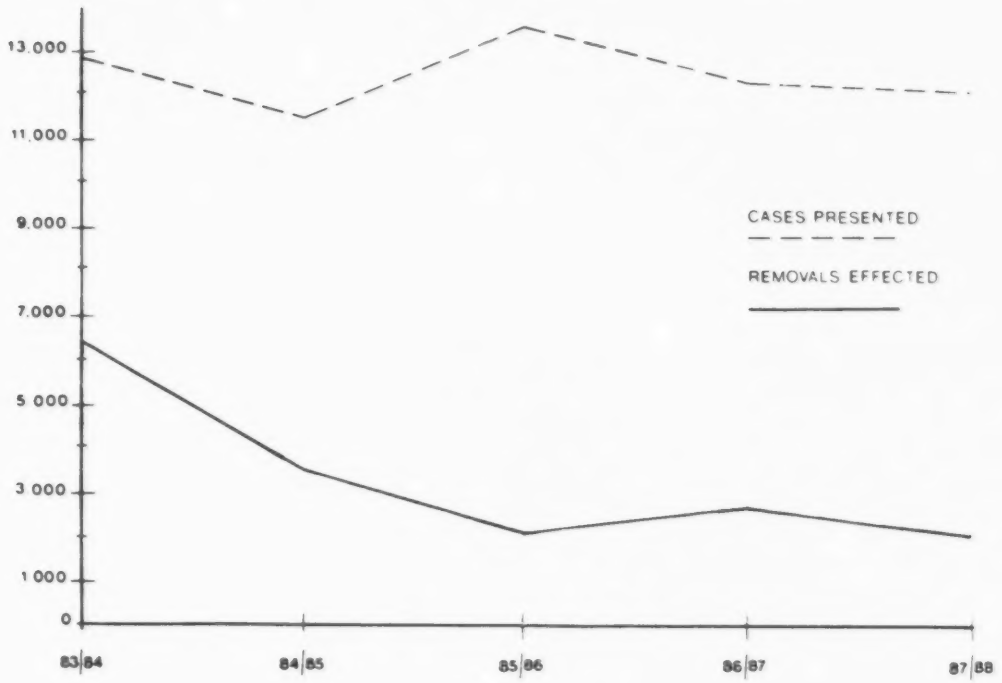

In general the effectiveness of investigations, as measured by the volume of resulting Section 27 reports and Section 104 arrests, has remained fairly constant since 1983 (see Figure 16). There were slight increases in reports in 1984-85 and 1985-86 even though total investigations declined. This reflects the impact of the special status adjustment program for long term illegal immigrants in which numerous reports were written for which no investigation work was ever done (terminology defined in Glossary). Beginning in 1986-87 these cases will be defined separately to provide a clear picture of the effectiveness of investigations.

Figure 16: Investigations relative to Section 27 Reports and Section 104 Arrests

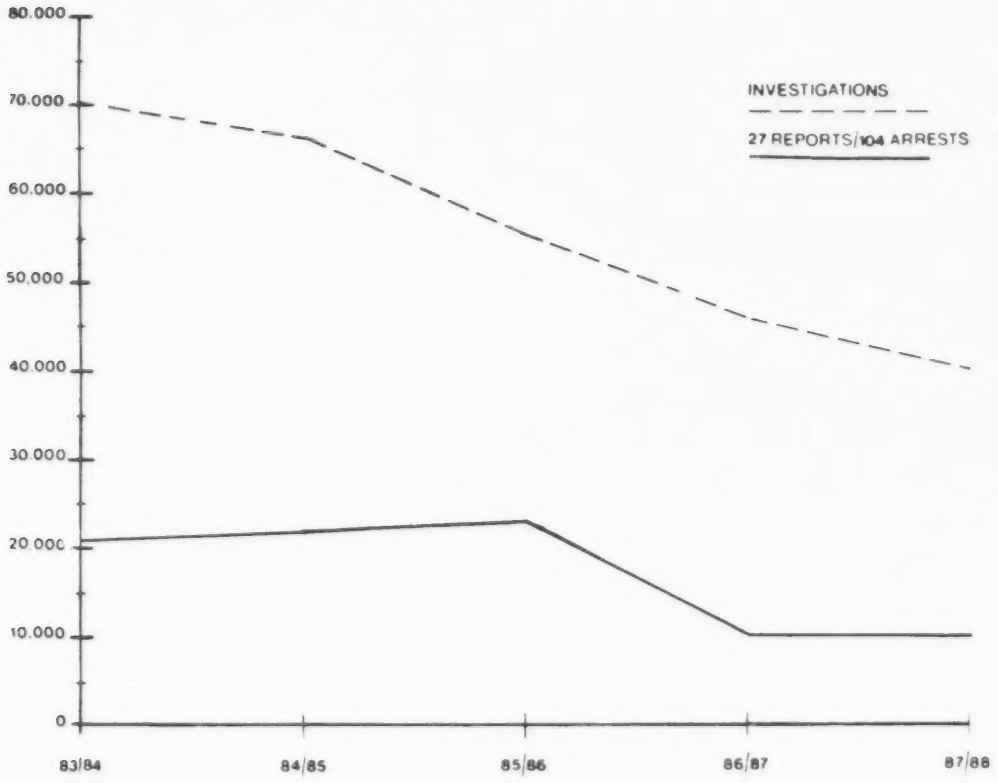

C. Settlement

Objective

The objective of the Settlement activity is to facilitate the settlement and adaptation of recently arrived permanent residents (i.e., immigrants and refugees) so they may become fully participating members of Canadian society as quickly as possible, within reasonable and practical resource parameters.

Description

Settlement services are delivered through other activities in CEIC/D and are offered in Canada through a network of Canada Employment Centres (CECs). This delivery system is complemented by the activities of a wide variety of non-government voluntary agencies with which the CEIC/D contracts, on an annual basis, for the provision of direct and essential settlement services.

This activity includes legislative, policy and procedural coordination, and resource planning and management as well as direct liaison with organizations and community groups. Monitoring of program activities is essential to ensure compliance with established policy and procedures.

The Settlement activity consists of the following four national programs:

Adjustment Assistance Program (AAP): provides contributions and loans to recently arrived indigent immigrants to ensure their basic needs of life are met until economic self-sufficiency is attained. The AAP also provides contributions to pay the cost of transportation to Canada of handicapped refugees and their dependents.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): provides settlement and adaptation services to immigrants on their arrival in Canada, through financial assistance to voluntary organizations. Persons eligible to receive services must be permanent residents or persons to whom CEIC/D intends to grant permanent resident status, regardless of their length of residence in Canada. Access to service is controlled through the purchase of selective and direct settlement services deemed essential and useful only to newcomers and designed to meet needs normally associated with the first year of settlement.

Host Program for Refugee Settlement: a pilot program designed to facilitate the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees and designated class persons requiring financial support under the AAP, and who would benefit from the assistance of a host group. Host groups will provide direct emotional support and orientation, equalizing the base of service to both government-assisted and privately sponsored refugees alike (see "Categories of Immigrants" in Glossary).

Transportation Loan Program: facilitates the admission of prospective immigrants by providing recoverable loans to pay the costs of their transportation to Canada.

Resource Summaries

The Settlement activity accounts for approximately 38% of the 1987-88 Immigration Program financial requirements and 2% of the total person-years. It accounts for 2% of the personnel costs and 2% of the total operating funds. The activity administers the Transportation Loan Fund with a ceiling of $90 million, as well as the Immigration Settlement and Adaptation Program of $5.6 million, the Adjustment Assistance Program of $52.5 million, the Host Program for Refugees of $0.5 million and a grant of $4.5 million for Income Support for Refugee Claimants landed in Quebec.

Figure 17: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	65,315	55	54,207	36	41,844	33

Explanation of Change: The financial requirements for 1987-88 are 20% or $11.1 million higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-10).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986), is 54% or $18.9 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $35.3 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 4-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-12).

Figure 20: Settlement Work Load

	Actual 1984-85	Actual 1985-86	Forecast 1986-87	Estimates 1987-88
AAP				
Program costs ($)	30,124,000	36,704,000	46,700,000	**52,466,000**
ISAP				
Number of contracts	125	148	150	**150**
Program costs ($)	3,203,000	3,580,000	4,594,000	**5,644,000**
Host program				
Program costs ($)	50,000	320,000	500,000	**500,000**
Settlement Language Training and Demonstration Projects				
Program Costs ($)	-	-	1,000,000	-
Income Support for Refugee Claimants Landed in Quebec				
Program Costs ($)	-	-	-	**4,453,000**

Figure 21: Average Duration and Cost per AAP Client

	Actual 1984-85	Actual 1985-86	Forecast 1986-87	Estimates 1987-88
AAP				
Average cost	3,034	3,336	3,675	**4,100**
Average duration	9-10 mo	9-10 mo	11 mo	**11 mo**
Number of clients	10,490	11,000	12,000	**12,000**

Adjustment Assistance Program (AAP): The higher average cost per AAP recipient for 1985-86 can be attributed to increased provincial welfare rates, increased expenditures for temporary and permanent accommodation and increased expenditures associated with the additional arrivals of government-assisted refugees.

The above factors continue to have an adverse impact on the AAP in 1986-87 and are reflected in the year-end forecast. For 1987-88 the funding level has been increased by $19.4 million for government-assisted refugees and $7.8 million to offset the additional cost associated with individuals who will become eligible for Adjustment Assistance, as a result of the Refugee Determination Process. The resulting 1987-88 estimate of $52.5 million represents an increase of $22.8 million over the 1986-87 Main Estimates.

Figure 18: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2,142	3	1,341	3	1,160	3
Transportation and communications	60	-	50	-	10	-
Professional and special services	30	-	5	-	-	-
All other operating costs	20	-	17	-	70	-
Grant and Contributions	63,063	97	52,794	97	40,604	97
	65,315	100	54,207	100	41,844	100

Past Financial Performance

Figure 19: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	41,844	33	35,240	37	6,604	(4)

Explanation of Change: The $6.6 million difference between 1985-86 actual expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 4-18).

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): The ISAP provides funding to immigrant serving societies which offer direct services to newcomers, such as counselling, orientation and employment services. These societies provide essential services at a cost which is far lower than it would cost CEIC/D to provide the services through its local offices. In 1983, it was determined that for every ISAP dollar spent, new immigrants received between $3 and $5 worth of services. Between 130 and 150 agencies are funded through this program. In 1985-86, they provided over 400,000 services to some 75,000 clients.

In 1984, when 88,000 immigrants were admitted to Canada, ISAP was funded at $3.14 million. This was increased by $0.5 million in 1985 in order to provide better services for immigrant women and in 1987 by a further $2.0 million bringing the total to $5.64 million.

Host Program for Refugee Settlement: Preliminary evaluation of the pilot projects was completed in 1986-87 and although the program has not realized a direct savings in AAP expenditures, the refugees matched with Host Groups are showing clear signs of acquiring English language skills faster than those who have not been matched. In addition CEC counsellors report that the matched refugees consume less of their time and are less likely to relocate to other communities. Projects will continue into 1987-88 and once the full impact of the Program is finally assessed, a decision will be made as to what direction it will take.

Settlement Language Training and Demonstration Projects: A pilot project was established for fiscal year 1986-87 only, $1 million for the establishment of demonstration projects at the community level, using voluntary organizations. Upon completion of these demonstration projects, a decision will be made on the future directions.

Income Support for Refugee Claimants Landed in Quebec: As part of the Administrative Review and following from the Canada/Quebec Immigration Agreement, CEIC/D was responsible for providing income support to indigent claimants landed in Quebec. In keeping with the approval obtained from Cabinet to negotiate with the province the most efficient form of providing income assistance, CEIC/D proposed that the indigent claimants who were landed be covered by the Canada Assistance Plan (CAP), in exchange for a one time grant that would cover the provincial share of CAP costs. Quebec agreed to the proposal and is providing services in exchange for a $7.1 million grant payable in two payments: $2.6 million in 1986-87 and $4.5 million in 1987-88.

Transportation Loan Program: Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons. Following the passage of Bill C-34 on December 19, 1986, the total amount authorized to be outstanding at any time has been increased to $90 million. As of October 31, 1986, there were 50,637 loans outstanding, amounting to $58.9 million. The rate of recovery of outstanding loans is approximately $1.4 million per month. For fiscal

year 1985-86, a total of 12,302 loans were made amounting to $19.1 million. The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme. There are no means available to accurately forecast future dollar requirements or the number of loans, because the use of the fund is based on the need for assistance.

D. Adjudication

Objective

The objective of the Adjudication activity is to adjudicate cases with respect to admission to Canada or removal therefrom and detention or release during the inquiry and removal process (see Glossary).

Description (see "Inquiry and Removal Process" in Glossary)

Adjudicators are required to conduct inquiries and release hearings fairly and efficiently in accordance with the Immigration Act and Regulations and the rules of natural justice.

When people are refused entry to Canada or asked to leave once here, inquiries are held to determine whether they will be allowed to remain in this country.

Where the person concerned claims refugee status during such an inquiry, the inquiry is adjourned to allow the Refugee Status Advisory Committee, the Minister of State, and, in certain cases, the Immigration Appeal Board (IAB), to rule on the claim.

Adjudicators review the detention of persons detained pursuant to the Immigration Act where that detention exceeds 48 hours, and review it once every seven days thereafter according to Section 104(6) of the Immigration Act.

Inquiries and detention reviews are quasi-judicial and adversarial in nature. Decisions made by adjudicators may be reviewed by the Federal Court of Canada, and, in some instances, by the Immigration Appeal Board.

In order to conduct inquiries forthwith and review detentions within the time required by the Act, adjudicators are located in 13 locations across Canada.

Resource Summaries

The Adjudication activity accounts for approximately 2% of the 1987-88 Immigration Program financial requirements and 4% of the total person-years. It accounts for 4% of the personnel costs and 3% of the total operating funds.

Figure 22: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	3,794	86	3,664	86	3,918	81

Explanation of Change: The financial requirements for 1987-88 are 4% or $0.1 million higher than the 1986-87 forecast expenditures. The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-10).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986), is 5% or $0.2 million lower than the 1986-87 Main Estimates of $3.8 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 4-5). The difference is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-12).

Figure 23: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,412	90	3,251	89	3,593	92
Transportation and communications	262	7	276	8	254	7
Professional and special services	42	1	55	1	18	-
All other operating costs	78	2	82	2	53	1
	3,794	100	3,664	100	3,918	100

Past Financial Performance

Figure 24: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	3,918	81	3,844	96	74	(15)

Explanation of Change: The $0.1 million difference between 1985-86 actual expenditures and 1985-86 Main Estimates is detailed in the Review of Financial Performance in Section I (see page 4-18).

Performance Information and Resource Justification

The work of the Adjudication Directorate is measured in terms of the number of inquiries and detention review hearings conducted.

Figure 25: Adjudication Work Load

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Inquiries concluded	20,750	20,750	5,539
Inquiries in progress	9,000	15,500	21,379
Detention review hearings conducted	2,250	2,250	3,879
Person-years	86	86	81

Figure 26: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Percentage of decisions appealed	2.8	2.8	2.8
Percentage of decisions overturned	28.8	28.8	28.8

As one of the goals of the Adjudication function is the termination of inquiries by rendering decisions, productivity of the Directorate can be expressed in terms of the number of inquiries concluded per adjudicator-day available. Forecasts for the number of inquiries concluded and inquiries in progress are based on the following assumptions:

- the number of cases opened every month until the end of the year will be as high as the current capacity of the system;
- the adjournment rate for refugee claims stands at 70% for the first six months of 1986-87 (as opposed to 75% the previous year) and is climbing steadily despite the issuance of Minister's permits to citizens of traditional source countries of successful refugee claims since May 21st; the

assumption is that the rate will stabilize at 75% for the last six months and that, as a consequence, 10,000 new cases will be added to the 1985-86 backlog; and

- the administrative review of the 22,000 backlog refugee claims will have resolved three quarters of the backlog cases with an 85% acceptance rate, thereby providing 14,000 conclusions.

As a result of this, the number of inquiries in progress at the end of 1986-87 will stand at some 9,000 cases, down 6,500 from the beginning of the year.

A new refugee status determination system will be introduced during the next fiscal year. Consequently the volume of concluded inquiries will remain fairly similar to 1986-87, as the administrative review will provide some 14,000 conclusions, the refugee status determination system 2,750, and inquiries concluded without reference to refugee determination 4,000 cases.

The number of detention reviews was down 24% from 5,126 in 1984-85 to 3,879 in 1985-86. The forecast for 1986-87 was 2,256 detention reviews. This decrease in detention reviews is largely the result of Commission policy to release refugee claimants on the recognizance of non-governmental organizations. It is anticipated that the number of detention reviews in 1987-88 will not differ significantly from the figure forecast for 1986-87.

One of the goals of the Adjudication Directorate is to render decisions fairly and in accordance with the Immigration Act and Regulations and the principles of natural justice. A measure of effectiveness of this function is the percentage of adjudicators' decisions overturned by the Federal Court of Appeal.

An analysis of the cases reveals that approximately 80% of appeals allowed by the Federal Court of Appeal arise from the application of the Supreme Court of Canada's decision on the Singh case regarding the refugee determination process. However, for inquiries that were concluded by the issuance of a removal order or a departure notice there has been a decrease in the number of appeals made to the Federal Court of Appeal.

As a result of the large number of persons delayed in the present refugee determination process, a greater proportion of unfavourably concluded inquiries (upon which the statistic under discussion is based) dealt with permanent residents. These persons tend not to make appeals directly to the Federal Court from unfavourable decisions made by adjudicators. Thus the number of appeals to the Federal Court has declined whereas the number of appeals to the IAB from the decisions of adjudicators has actually increased (8.35% of removal decisions in 1985-86 versus 7.5% in 1984-85).

E. Refugee Status Advisory Committee

Objective

The objective of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) is to administer, in conjunction with the Immigration Program, Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976; and to provide advice to the Minister of State on matters related to the protection of Convention refugees in Canada.

Description

RSAC was established to advise the Minister on cases where people claim Convention refugee status (Immigration Act 1976, Section 48(1)). As a signatory to the Geneva Convention in 1951 and its 1967 protocol, Canada adheres to the principle that non-Canadians within our territory or at our ports of entry will not be returned to a country where they have "a well-founded fear of persecution".

RSAC members consider each claim for refugee status individually and provide recommendations to the Minister of State, or his/her delegates, on whether the claimant qualifies as a Convention refugee. In assessing each claim, members consider the testimony of the individual, conditions within the country of origin, the definition of Convention refugee (in the Immigration Act, 1976) and guidelines supplied to the RSAC in 1982 by the then Minister.

The RSAC operates independently of CEIC/D, but is subordinate to the Minister of State, to whom the RSAC Chairman reports. The members are appointed by the Minister of State from the public and private sectors, and are supported by a secretariat which includes operations, research and administrative services.

Resource Summaries

The RSAC activity accounts for approximately 1% of the 1987-88 Immigration Program financial requirements and 1% of the total person-years. It accounts for 2% of personnel costs and 2% of the total operating funds.

Figure 27: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	2,010	33	2,900	38	1,978	30

Explanation of Change: The financial requirements for 1987-88 are 31% or $0.9 million lower than the 1986-87 forecast expenditures. The decrease is detailed in the Summary of Financial Requirements in Section I (see page 4-10).

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986), is 79% or $1.3 million higher than the 1986-87 Main Estimates of $1.6 million (see Authorities for 1987-88 - Part II of the Estimates, page 4-5). The difference is due to additional Supplementary Estimates related to the introduction in May, 1986 of the Fast-Track Refugee Determination System in conjunction with the Administrative Review Program (13 person-years). As a result of the Minister of State for Immigration's movements, as of May 21, 1986, any backlog cases of refugee claimants existing at any stage of Canada's complex determination system were to be considered for possible landing from within Canada, on a case by case review. New refugee claims after May 21, 1986 would be dealt with under the "Fast-Track System" aimed at providing expeditious processing and decision-making at all levels, including inquiries, examinations under oath, RSAC and the IAB. Additional resources for RSAC were necessary to process greater volumes of claims within short time periods.

Figure 28: Resource Summary by Object ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1,492	74	1,510	52	1,254	64
Transportation and communications	92	5	272	10	63	3
Professional and special services	383	19	1,023	35	599	30
All other operating costs	43	2	95	3	62	3
	2,010	100	2,900	100	1,978	100

Past Financial Performance

Figure 29: 1985-86 Financial Performance ($000)

	1985-86					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	1,978	30	1,613	26	365	4

Explanation of Change: The $0.4 million difference between 1985-86 actual expenditures and 1985-86 Main Estimates is due to an increase in miscellaneous items.

Performance Information and Resource Justification

The case load to be handled by RSAC is non-discretionary and largely determined by worldwide conditions in the area of human rights. RSAC must consider each claim individually and provide recommendations. Since its inception in April 1978, there has been a steady and significant increase in the volume and processing time of claims in RSAC. This reflects both the state of human rights conditions in many countries and the attractiveness of Canada as a country of desired residence. With the May 21, 1986 announcement the "Administrative Review Program" and the "Fast-Track Refugee Determination System" the backlog at RSAC of pre-May 21, 1986 cases, was effectively eliminated. A large backlog at RSAC is not anticipated within the Fast-Track System. Figure 30 demonstrates the current claim load and processing time.

Figure 30: Volume of Claims and Processing Time

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Outstanding claims at beginning of year	500	3,526*	3,710
Claims received	7,000	5,198	4,099
Claims processed	7,000	4,729	4,017
Average processing time	2 months	2 months	1.5 years

*As a result of the "Administrative Review Program" and the "Fast-Track Refugee Determination System" announced on May 21, 1986 the outstanding claims at RSAC were effectively eliminated.

During 1986-87, the resources allocated to RSAC were considerably increased to meet the requirement of processing more than 4,000 claims. In order to process an anticipated target of 7,000 claims in 1987-88, further resources will be required through internal reallocation and, within limits, the use of overtime.

A pilot project involving oral hearings began in May 1983. Operating at this time in Toronto and Montreal, the project involves interviews of refugee claimants by RSAC members after the formal examination under oath required by the Immigration Act. The target processing time for claims with oral hearings is two months from the examination under oath until the Minister's decision is rendered. The project, which is strictly voluntary for claimants, has proven both popular and successful while providing valuable information that will be useful in consideration of changes to Canada's refugee determination process. The critical benefit to claimants is that they are able to provide their testimony to members who will be involved in the decision-making process, rather than simply to senior immigration officers who have no such role to play.

RSAC has increased the number of weekly sessions and will continue this effort. Further internal administrative changes to the refugee determination process are continually under review with a view to ensuring that claims are adjudicated fairly and within a reasonable time.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 31: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Personnel			
Salaries and wages	79,652	79,052	69,854
Contributions to employee benefit plans	11,948	9,943	10,618
Other personnel	150	308	292
	91,750	89,303	80,764
Goods and services			
Travel, including detainees and deportees	5,213	5,384	3,254
Other transportation and communications	2,119	2,143	2,773
Information	834	889	959
Professional and special services	8,180	8,638	6,954
Rentals	527	745	330
Purchased repair and upkeep	199	403	214
Utilities, materials and supplies	1,091	1,177	1,087
All other expenditures	30	4	83
	18,193	19,383	15,554
Total operating costs	109,943	108,686	96,318
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	387	1,118	2,144
Transfer payments	63,063	52,794	40,604
Total expenditures	173,393	162,598	139,066

2. Personnel Requirements

The Immigration Program personnel costs of $91.8 million account for 83% of the total operating expenditures. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 32: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Authorized Person-Years			
Management and Policy Development	173	177	174
Program Operations	1,982	2,078	1,909
Settlement	55	36	33
Adjudication	86	86	81
Refugee Status Advisory Committee	33	38	30
	2,329	2,415	2,227
Person-Years not Controlled by Treasury Board *			
Program Operations	-	25	32
	2,329	2,440	2,259

* The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirement to use person-year authorities for these employees. The above figures represent the amount of person-year authorities which would otherwise have been used under the Challenge '85 and '86 programs.

Figure 33: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1987-88 Average Salary Provision
	87-88	86-87	85-86		
Management	23	20	21	51,400 - 100,700	66,805
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	3	3	2	15,116 - 67,700	55,323
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	58	55	60	16,955 - 58,562	39,609
Program Administration	1,462	1,394	1,303	14,939 - 62,268	36,214
Other	1	-	-		
Technical	1	1	1		
Administrative Support					
Communications	4	4	2	16,498 - 33,017	20,352
Clerical and Regulatory	545	492	589	13,887 - 34,086	22,260
Office Equipment Operation	-	-	2	13,600 - 27,137	
Secretarial Stenographic, and Typing	199	181	208	13,569 - 34,304	23,512
Operational					
General Services	33	33	41	13,754 - 44,350	29,505

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1986. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Contributions and the Grant represent 36% of the 1987-88 Main Estimates of the Immigration Program.

Figure 34: Details of Transfer Payments ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Grant			
Settlement			
Grant to the province of Quebec to provide income support to indigent refugee claimants landed under the Administrative Review and otherwise eligible for Adjustment Assistance contributions	4,453	-	-
Contributions			
Settlement			
Adjustment Assistance	52,466	46,700	36,704
Immigrant Settlement and Adaptation	5,644	4,594	3,580
Host Program	500	500	320
Settlement Language Training Project	-	1,000	-
Total Contributions	58,610	52,794	40,604
Total	63,063	52,794	40,604

The 1986-87 forecast is based on information available to management as of November 30, 1986. The 1985-86 actual is an extract of Volume II of the 1985-86 Public Accounts.

4. Net Cost of Program

The 1987-88 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Other costs are for accommodation provided by Public Works Canada ($9,334,000), surgical- medical insurance ($2,127,000), provision of accommodation at various Canadian airports by Transport Canada ($1,667,000), and other miscellaneous services provided without charge from other government departments ($1,667,000). The revenues shown consist of recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 35: Net Cost of Program ($000)

	Expenditures 1987-88	Add Other Costs	Total Cost	Deduct Revenue	Estimated Net Program Cost	
					1987-88	1986-87
Immigration	173,393	14,795	188,188	20,300	167,888	122,737

Immigration has implemented user fees, with potential earnings estimated at $16 million, for immigration services to partially offset its operating costs. These fees will not have the incidental effect of limiting access to Canada of legitimate visitors and immigrants.

Figure 36: Schedule of Fees (Cost Recovery)

	Cost
Application for permanent residence	$125
Application for employment authorization -	$ 50
Entertainers (groups 2-14)	$ 75
Application to extend visitor status	$ 50
Verify/amend landing records - individual rate	$ 25
- family rate	$ 50

B. Refugee Determination and Backlog Clearance

On April 29, 1986, Cabinet approved a new system to streamline the refugee determination procedures and a universally applied Administrative Review of the refugee claims backlog. The table below shows the comparison of the 1986-87 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) with the 1987-88 Main Estimates.

Figure 37: Explanation of Variance ($ millions and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Corporate and Special Services Program	-	-	1.01	-	(1.01)	-
Employment and Insurance Program	20.57	-	5.36	(183)	15.21	183
Immigration Program						
Management and Policy Development	-	-	1.90	24	(1.90)	(24)
Program Operations	6.46	111	6.38	109	0.08	2
Settlement	8.50	-	2.80	-	5.70	-
Refugee Status Advisory Committee	-	-	1.28	13	(1.28)	(13)
	14.96	111	12.36	146	2.60	(35)
Total CEIC/D	35.53	111	18.73	(37)	16.80	148
Immigration Appeal Board	3.17	51	2.37	34	0.80	17
External Affairs	1.00	4	0.95	3	0.05	1
Total	39.70	166	22.05	-	17.65	166

In 1986-87, a total of 183 person-years were provided from the Employment and Insurance Program in support of Refugee Determination and Backlog Clearance. Of this total, 24 person-years are related to the developmental phase, 13 to RSAC's support role in the "Fast Track Refugee Determination System" introduced in May, 1986, 34 to the Immigration Appeal Board and three to the Department of External Affairs. A total of 166 person-years are provided for 1987-88 as new funding.

The forecast financial requirements for 1986-87 were provided through Supplementary Estimates. The requirement of $1.01 million for the Corporate and Special Services Program is related to accommodation, whereas the $5.36 million for the Employment and Insurance Program is associated with providing language training for refugees (see pages 2-10 and 3-13). Under the Immigration Program, the requirements of $1.90 million, $6.38 million and $1.28 million are associated with program development, program delivery, and the "Fast Track Refugee Determination System" respectively. The developmental phase and interim activities will be substantially completed in 1986-87 and as a result, the financial requirements for 1987-88 are provisions for program delivery.

The increase of $5.7 million in Settlement is related to the Adjustment Assistance Program ($0.7 million), the Immigration Settlement and Adaptation Program ($0.5 million), and the Grant for Income Support for Refugee Claimants Landed in Quebec ($4.5 million).

C. Changes in Program/Activity Structure

In 1986-87, the CEIC/D changed the activity structure of the Immigration Program. Figures 38 and 39 compare the old and the new structures for the 1985-86 Main Estimates.

Figure 38: 1985-86 Main Estimates Crosswalk ($000)

NEW STRUCTURE / OLD STRUCTURE	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Refugee Status Advisory Committee	TOTAL
Program Administration	8,343	16,347				24,690
Recruitment and Selection		19,395				19,395
Enforcement and Adjudication		38,770	3,844			42,614
Settlement	1,944			35,240		37,184
Refugee Status Advisory Committee	75				1,613	1,688
TOTAL	10,362	74,512	3,844	35,240	1,613	125,571

Figure 39: 1985-86 Main Estimates Crosswalk (Person-Years)

NEW STRUCTURE / OLD STRUCTURE	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Refugee Status Advisory Committee	TOTAL
Program Administration	157	376				533
Recruitment and Selection		561				561
Enforcement and Adjudication		951	96			1,047
Settlement		25		37		62
Refugee Status Advisory Committee					26	26
TOTAL	157	1,913	96	37	26	2,229

D. Glossary of Operational Terms

A 38(2) Landings

Landings authorized by the Governor in Council of persons who have resided continuously in Canada for at least five years under the authority of a Minister's Permit.

Categories of Immigrants

Family: These immigrants must be sponsored by an immediate family member who is at least 18 years old and currently living in Canada as a permanent resident or citizen. Immediate family members are defined in Section 2(1) of the Immigration Act.

Assisted Relatives: These immigrants are also sponsored by family members who are at least 18 and permanent residents, but their family relationship is not as close. Assisted relatives are defined in Section 2(1) of the Immigration Regulations.

Independent immigrants: This category includes people seeking admission to Canada without family assistance, such as

- **business immigrants** (also known as entrepreneurs or self-employed persons);
  - an **entrepreneur** is an immigrant who intends and has the ability to establish, purchase or make a substantial investment in a business or commercial venture in Canada that will make a significant contribution to the economy, whereby employment opportunities will be created or continued in Canada for one or more Canadian citizens or permanent residents, other than the entrepreneur and his dependents; and who intends and has the ability to provide active and on-going participation in the management of the business or commercial venture;
  - a **self-employed immigrant** is one who intends and has the ability to establish or purchase a business in Canada that will create an employment opportunity for himself and will make a significant contribution to the economy or the cultural or artistic life of Canada;

- **retirees** are people aged 55 or over who do not intend to seek or accept employment in Canada;

- **selected workers** are people who have received a confirmed job offer in Canada.

Refugees: People who qualify as such in accordance with the definition of a Convention refugee set down in the Immigration Act of 1976, Section 2(1). A yearly refugee plan, included in the Annual Report to Parliament on Immigration Levels, enables Canada to plan its admission of refugees and other people admitted for humanitarian reasons within the context of predetermined levels of annual immigration, as required by the Immigration Act. It specifies numbers Canada will admit during the calendar year, and the areas of the world from which they will come:

- **designated class** refugees come from countries specified in the Immigration regulations;

- **government-assisted** refugees are those admitted through direct government sponsorship;

- **privately sponsored** refugees are those admitted through private sponsorship, usually through groups and organizations.

The Immigration Program also oversees entry of the milions of people coming to Canada yearly as **foreign students, visitors** and **temporary workers.**

Challenge '86

A government program to provide summer employment for students, which was called "Summer Canada" in 1984.

Criminal Rehabilitation

Sections 19(1)(a) and Section 19(2)(a) allow the Governor in Council and Minister respectively to allow entry of persons who have been convicted of offences and are inadmissible to Canada provided proof is given that the person has been rehabilitated.

Delegations of Authority

Instruments in which the Minister delegates authority vested in him by the Immigration Act or makes designations as required by the Immigration Act.

Departure Notice

A departure notice requires a person to leave Canada by a certain date. Once the person has left Canada, the notice has no on-going effect.

Deportation Order

A deportation order requires a person to leave Canada; once the order is executed, a person so removed from Canada can never return to Canada without the consent of the Minister (see also Removal Order, and Inquiry and Removal Process).

Detention Review

The presentation by a case presenting officer of arguments or evidence before an adjudicator at a hearing, held pursuant to sub-section 104(6) of the Immigration Act to review the reasons for detention of a person who is subject to secondary examination, inquiry or removal (see also Inquiry and Removal Process).

Exclusion Order

An exclusion order requires a person to leave Canada; once the order is executed, a person so removed from Canada cannot return to Canada for a 12-month period without the consent of the Minister (see also Removal Order, and Inquiry and Removal Process).

Extensions and Authorizations

Activities that follow the formal application made by a visitor pursuant to Section 16 of the Immigration Act, to vary or cancel the terms and conditions of his stay in Canada, or to extend the period of time during which the visitor is authorized to remain in Canada. Variations to the terms and conditions include the undertaking of studies and requests to take employment.

Field Operational Support System (FOSS)

A computerized system connecting several Canada Immigration Centres to a common data base on Immigration clients and persons described in the Immigration Act.

Inquiry

A quasi-judicial hearing before an adjudicator to determine whether a person may be permitted to come into or remain in Canada.

Inquiry and Removal Process

The procedure that is followed to determine a person's admissibility to Canada and, if necessary to remove that person from Canada. It

includes activities resulting from secondary examinations and investigations. These activities are release hearings, detention reviews, inquiries and removal orders (all defined in this Glossary).

Investigations

Activities carried out inland to detect the presence of persons illegally in Canada.

Levels Control Factor

A value between 0 and 10 points is assigned to all applicants to help ensure that actual numbers of immigrants who successfully pass the selection standard are consistent with the announced future immigration level.

Query Response Centre

Provides information to immigration officers regarding a person's status in Canada.

Release Hearing

A review of the detention of a person undertaken by a senior immigration officer pursuant to sub-section 104(5) of the Act. This must occur within 48 hours from the time the person is placed in detention (see also Inquiry and Removal Process).

Removal Order

Either a deportation order or an exclusion order, also defined in this Glossary (see also Inquiry and Removal Process).

Secondary Examination

An interview carried out by an immigration officer at a port of entry once a person has been referred to Immigration by a customs' officer (see also Inquiry and Removal Process).

Section 20(1) Report

A report completed by an immigration officer at a port of entry when the officer is of the opinion that it would, or may be, contrary to the Immigration Act to grant admission to or let a person examined by him/her come into Canada.

Section 27 Report

A report completed by an immigration officer pursuant to Section 27 of the Immigration Act which provides the details of a person suspected of being in violation of the Immigration Act.

Section 48

The section of the Immigration Act that establishes a Refugee Status Advisory Committee (RSAC) for the purpose of advising the Minister in respect of any case where a person claims that he/she is a Convention refugee.

Section 104 Arrest

This section of the Immigration Act provides an immigration officer with the power to arrest a person in violation of the Immigration Act, where the person proves a danger to the public or would not otherwise appear for the inquiry or for the removal from Canada.

Special Status Adjustment Program (also known as the Long-term Illegal Migrants Program)

Beginning in August 1983, migrants who had resided in Canada without legal status for a minimum of five years were able to formally apply for permanent resident status. A committee composed of an independent chairman, appointed from outside the public service, and Commission officials reviewed and decided on each application according to special program guidelines. Applications were accepted until July 1985.

Undertaking of Assistance

An agreement to assist a member of the family class or an assisted relative to become established in Canada. Agreements are valid for one to 10 years depending on the case.

Unemployment Insurance Account

1987-88

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account 5-4
B. Financial Summary 5-5
C. Highlights of Financial Changes 5-6
D. Financing Mechanism 5-6

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction 5-8
B. Description of Benefits 5-8
C. Financial Requirements 5-11
D. Environment 5-12

Section III
Administrative Costs

A. Introduction 5-13
B. Method of Calculation 5-13
C. Financial Requirements 5-15

Section IV
Government Contributions

A. Introduction 5-16
B. Description of Government Contributions 5-16
C. Financial Summary 5-17

Section V
Premium Revenue

A. Introduction 5-18
B. Financial Summary 5-18
C. Variables Affecting Premium Revenue 5-18

Section VI
Summary and Balance of the Account 5-20

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account has been established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program which provides temporary income support to unemployed workers while they seek employment or are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption of children. In 1985, an estimated 11.8 million Canadians contributed to the program, and there were approximately 3.2 million beneficiaries.

2. Benefits

Benefits may be claimed for unemployment, sickness, maternity, adoption, or at age 65, and for work sharing, job creation and training. The benefit rate is calculated at 60% of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits is normally dependent upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant resides. Benefits are described more fully in Section II, pages 5-8 to 5-12.

3. Administration

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the UI Program, the administration of the program is shared between the CEIC/D and the Department of National Revenue (Taxation), which is solely responsible for the collection of premium contributions and benefit repayments and for the decisions concerning insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are provided by the UI Account and financed through employee/employer premium contributions.

4. Government Contributions

The federal government contributes to the UI Program. Currently, government contributions consist of all regionally extended benefits (benefits that are extended in economic regions having unemployment rates in excess of 4.0 per cent); all extension benefits paid under Section 38 (job creation benefits) and Section 39 (training benefits); and net benefits (benefits less premiums collected) paid to self-employed fishermen. However, when expenditures exceed revenues, additional requirements, defined as advances, are acquired from the Consolidated Revenue Fund. Advances, and associated interest, are repayable to the government.

5. Premium Contributions

Most employees under the age of 65 must contribute to the program. Premium contributions are determined based on the employee's insurable earnings which are his/her earnings up to a maximum. The premium rate, which is a percentage of the employee's insurable earnings, is set annually by the Commission. Employers contribute 1.4 times their employees' contributions. However, employers with approved wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, which are subsequently shared with their employees.

B. Financial Summary

The UI Account can be summarized on a calendar-year basis as follows:

Figure 1: Summary of the UI Account ($ millions)

	1987	1986	Change	1985
Benefit payments	10,399	10,514	(115)	10,227
Overpayments and cancelled warrants	(73)	(90)	17	(70)
Benefit repayments	(47)	(39)	(8)	(39)
Net benefits	10,279	10,385	(106)	10,118
Administration	936	919	17	902
Bad debts	13	15	(2)	12
Net interest	251	463	(212)	522
Penalties	(15)	(17)	2	(14)
Total cost	11,464	11,765	(301)	11,540
Less:				
Premium revenue	10,265	9,622	643	8,753
Government contributions	2,815	2,865	(50)	2,962
Current surplus/ (deficit)	1,616	721	895	174
Cumulative surplus/(deficit)	(2,035)	(3,650)	1,615	(4,371)

Figures may not add to total due to rounding.

C. Highlights of Financial Changes

The main financial changes expected in 1987 are as follows:

- benefit payments in 1987 are expected to decrease by 1.1% from those in 1986;
- administrative costs in 1987 are expected to increase by about $17 million;
- premium revenue is expected to increase by 6.7% in 1987, compared to a 9.9% increase in 1986;
- government contributions are expected to decrease by 1.7% in 1987, mainly due to the additional savings expected from administrative changes; and
- in 1987 the account will have a current year surplus of $1,616 million which will reduce the cumulative deficit to $2,035 million by the end of 1987.

D. Financing Mechanism

As stipulated in the UI Act, the UI Program is designed to finance administrative costs and benefit costs (excluding those for which the government is responsible) through premium contributions. Since benefit costs vary significantly from year to year, the Act requires the Commission to review the financial status of the Account in consultation with the Minister of Finance and, with the approval of the Governor in Council, fix the premium rates each year.

The premium rates shall be set based on the ratio, calculated over three years, of average costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur. For 1987, the three-year average costs to total insurable earnings ratio was calculated to be 2.45% of the weekly insurable earnings for employees, which would be an increase from the 1986 premium rate of 2.35%. To avoid placing an unnecessary burden on either workers or employers and to allow adequate consideration of the proposals put forth by the Commission of Inquiry on UI, Bill C-16 was passed by Parliament to freeze the 1987 premium rate at the 1986 rate, i.e. 2.35% of employees' weekly insurable earnings. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will be at 3.29% of the employee's insurable earnings.

The premium rate for employees and the balance of the Account are summarized as follows:

Figure 2: Surplus (Deficit) and Premium Rate

	1987	1986	1985	1984
Annual surplus (deficit) ($ millions)	**1,616**	721	174	(692)
Cumulative surplus (deficit) ($ millions)	**(2,035)**	(3,650)	(4,371)	(4,546)
Premium rate - Employees (% of insurable earnings)	**2.35**	2.35	2.35	2.30

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction

UI benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the Unemployment Insurance Act and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment varies depending on the type of claim (see Description of Benefits, below), and the unemployment rate in his/her region.

After a two-week waiting period, claimants will receive benefits at 60% of their average weekly insurable earnings up to a maximum. (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment). Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment up to 25% of their benefit rate without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity and adoption benefits will have 100% of their earnings from other employment deducted from their benefits. All monies received at separation are considered as earnings for determination of benefit eligibility, except in the case of those employees who as of December 31, 1984 benefitted from formal labour management agreements providing for severance pay. This transitional clause applies only until the end of the labour management agreements. The treatment of pension income as earnings came into effect in January 1986. However, the Minister has announced that changes will be made affecting workers receiving pension income who take other employment and requalify for U.I. Such workers will receive benefits without any deduction of previous pension income.

The types of UI benefits, terms of eligibility, and duration are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have worked at insurable employment for 10 to 14 weeks during their qualifying period. This "variable entrance requirement" is determined by the rate of unemployment in the region where the claimant lives. Bill C-16 extends the "Variable Entrance Requirement" until January 4, 1988.

The terms are different for repeaters, defined as claimants who received benefits for more than 10 to 14 weeks in the qualifying

period. They are required to have at least the same number of weeks of insured employment as weeks of benefit drawn up to a maximum of 6 weeks in addition to the 10-14. The repeater provision is waived where the regional unemployment rate is over 11.5%.

Other categories of claimants are new entrants and re-entrants. A new entrant or re-entrant is one who has less than 14 weeks of insurable employment and/or benefits paid, during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

All unemployed workers who apply for regular benefits must also be available, capable and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for a maximum of 50 weeks. The weeks of entitlement to benefits are divided into three phases:

Initial phase: Claimants are entitled to one week of "initial benefits" for every week of insurable employment in their qualifying period up to a maximum of 25 weeks.

Labour force extended: If claimants have more than 26 weeks of insurable employment, they may claim one week of benefit for every two weeks of employment in excess of 25 (up to a maximum of 13 weeks). For example, a person having 27 weeks of employment can claim one extra week of benefits; a person having 29 weeks of employment can claim an extra two weeks of benefits, and so on.

Regionally extended: When the "initial" or "labour force extended" phases have been exhausted, claimants are entitled to further benefits based on the unemployment rate in their region. For every 0.5% increment in the regional unemployment rate in excess of 4.0%, claimants may receive an additional two weeks of benefits up to a maximum of 32 weeks.

2. Special Benefits

In addition to regular benefits, there are benefits paid in cases of sickness, maternity, adoption, and at age 65. Terms for entitlement to these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and a medical certificate or proof of adoption are entitled to 15 weeks of sickness or maternity or adoption benefits. Claimants with less than 20 weeks may be able to get some weeks of illness benefits, when sickness is not the direct cause of unemployment. Adoptive parents may claim a maximum of 15 weeks benefit. These benefits are counted as reductions in over-all entitlement to regular benefits.

Age 65 Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and reach 65 years of age are entitled to a three-week benefit without having to leave their employment.

3. Fishermen's Benefits

Benefits may be claimed by the self-employed fishermen, in accordance with the following terms:

Year-round fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment as fishermen, with at least six insurable weeks of fishing in each of any three consecutive calendar quarters, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Their entitlements are similar to those of a regular claimant.

Seasonal fishermen: To qualify, claimants must have the usual 10 to 14 weeks of insurable employment in their qualifying period, including at least six insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment is calculated based on 60 per cent of the average of the highest 10 weeks of insurable earnings. The duration of benefits is equivalent to five-sixths of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally extended benefits. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed for weeks that fall within the period from May 1 to November 15, and for summer fishermen, for weeks between November 1 to May 15.

4. Work Sharing, Job Creation and Training Benefits

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job creation projects, or training courses. Payment under these three benefit schemes is subject to a financial ceiling approved by the Governor in Council.

Work Sharing: Work sharing agreements between CEIC/D and employers are designed to avoid lay-offs, through the use of UI benefits as alternative income support. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company could employ its total work force four days per week. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20 per cent without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked, while UI benefits would be paid for the day the workers were not working. The two-week waiting period is deferred for work sharing claimants and earnings from work sharing employment will not affect the benefit rate, which is calculated based on the percentage of work reduced.

Job Creation and Training Courses: Claimants participating in job creation projects, the Job Entry program or taking approved training,

whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, may have their entitlements extended to the end of the projects or courses, and also receive an additional maximum of three weeks of benefits after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment.

However, the maximum length of the benefit period for job creation claimants is 58 weeks, and for claimants attending training courses it is 104 weeks. Claimants on job creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $318 in 1987. Claimants under the Voluntary Initiative Program may receive weekly benefits up to $60 higher than their weekly benefit amounts. For claimants taking approved training courses or participating in the Job Entry program, their weekly benefits may be set in accordance with the basic allowance rates established under the National Training Act, if the allowance rates are higher than their benefit rates.

C. Financial Requirements

The following figure shows the forecast financial requirements for each of the benefit types.

[1]Figure 3: Forecast Benefit Payments by Type ($ millions)

	1987	1986	Change	1985
Regular	8,986	9,210	(224)	8,975
Sickness	257	242	15	221
Maternity	503	472	31	433
Age 65/Retirement	20	22	(2)	22
Adoption	5	4	1	4
Fishermen	218	209	9	180
Work sharing (Section 37)[2]	35	22	13	25
Job creation (Section 38)[3]	100	96	4	133
Training (Section 39)[4]	275	237	38	235
	10,399	10,514	(115)	10,227

1. Figures may not add to total due to rounding.

2. Section 37 of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs.

3. Section 38 relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which create productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.

4. Section 39 relates to income support paid to full-time trainees, under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under the Human Resource Development Programs.

D. Environment

The current recovery is continuing, but at only a moderate pace. In 1987, only modest improvement in the reduction of unemployment is expected. The expected reduction in unemployment should result in lower regular benefits paid. However, UI benefits are also determined by individual claimants' insurable earnings, which are directly related to their employment earnings. Increases in wages and salaries and the maximum weekly benefit will result in higher benefits paid. The following figure shows the maximum weekly benefit and average weekly benefit.

Figure 4: Weekly Unemployment Insurance Benefits ($/Week)

	1987	1986	1985
Maximum	318	297	276
Average	188	181	171

The increases in special benefits, such as sickness, maternity, adoption, and age 65/retirement, basically reflect the increases in the number of claims allowed, as the insured population expands, and the increases in the average weekly benefits.

For work sharing, job creation and training benefits, the annual financial ceilings as authorized by orders of the Governor in Council are used in the 1987 forecast.

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 63 and 135 of the UI Act specify that the costs of administering the Act shall be charged to the UI Account and financed by employee and employer premium contributions. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department are administering different programs, the costs of administration of the UI Act have to be separately identified.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying the costs of those activities of the Commission/Department directly related to the UI Act. Administrative costs of the Immigration Program, the Government Annuities activity, the National Training Act and the Canadian Jobs Strategy program are not chargeable but used in the allocation of overhead charges. For those activities such as Program Management and Joint Services, and Common Services, the UI portions of the administrative costs are calculated on a pro-rata basis (see Figure 5).

For the fiscal year 1987-88, the UI administrative costs as compared to the total administrative costs of the Department and Commission are as follows:

Figure 5: Comparisons of the 1987-88 Administrative Costs of the UI Portion and Department/Commission Totals ($ millions)

	Department/ Commission ($ millions)	UI Portion ($ millions)	UI as %
Corporate and Special Services			
Departmental Management and Administration	25.7	15.5	60.3
Commission Management and Administration	130.6	96.3	73.7
Systems and Procedures	25.5	18.9	74.1
Employment and Immigration Advisory Council	0.7	0.5	71.4
Social Insurance Number	3.8	3.8	100.0
Annuities	3.0	-	-
Common Services	136.3*	104.2	76.4
	325.6	239.2	73.5
Employment and Insurance			
Program Management and Joint Services	122.3	102.1	83.5
National Employment Services	242.8	239.1	98.5
Unemployment Insurance	363.1	363.1	100.0
Labour Adjustment Benefits	0.2	-	-
Human Resource Development Programs	114.8	-	-
	843.2	704.3	83.5
Immigration	110.3	-	-
	1,279.1	943.5	73.8

* Includes $32.1 million of free services provided to CEIC/D at no charge by other government departments.

Since the actual CEIC/D costs are finalized on a fiscal year basis and only available when Public Accounts are finalized, the administrative costs on a calendar year basis for UI Account purposes are calculated as nine-twelfths of the amount for a fiscal year, plus the three-twelfths of the amount for the previous fiscal year.

However, Section 132(2)(b) of the UI Act provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, the amount of administrative costs in the UI financial statements represents the gross amount determined by the above-mentioned calculation less the amounts recovered.

C. Financial Requirements

Figure 6 shows the amount charged to the UI Account for administering the Act for the respective calendar year.

Figure 6: UI Administrative Costs ($ millions)

	1987	1986	Change	1985
Gross	942	925	17	908
Recoveries	(6)	(6)	-	(6)
Net	936	919	17	902

Based on resource requirements presented in the 1987-88 Estimates and 1986-87 forecasts, UI administrative costs in 1987 are expected to increase by about $17 million. Detailed resource requirements for individual programs or activities are discussed in the expenditure plans for the Corporate and Special Services and Employment and Insurance Programs.

Section IV
Government Contributions

A. Introduction

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the UI Program. They are referred to as the government contribution to the UI Account and the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates. Government contributions in 1985 amounted to $2.96 billion, which is equivalent to 29% of the total benefits paid.

B. Description of Government Contributions

1. Government Contribution to the UI Account

The government contribution to the UI Account is in accordance with Section 136 of the Act, which defines the government cost of paying benefits as extended benefits paid under Section 35, Subsections 38(8) and 39(3).

Extended benefits paid under Section 35 are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (or labour force extended benefit, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4.0%. For each 0.5% increment in the regional unemployment rate, the claimant's entitlement will increase by two weeks up to a maximum of 32 weeks.

In accordance with Subsections 38(8) and 39(3) of the Act, claimants on job creation projects (Section 38) or training courses (Section 39), whose entitlements are not enough to cover the duration of the projects or courses, may have their entitlements extended to the end of projects or courses plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end. All these extended benefits are included in the calculation of the government contribution.

2. Government Contribution to Fishermen's Benefits

Section 146 of the Act requires the federal government to finance all benefits paid to self-employed fishermen and to retain all premiums paid by them and their designated employers (buyers). The net fishing benefits are referred to as the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates.

C. Financial Summary

The following figure shows a financial summary of the two government contributions on a fiscal year basis as presented in Part II of the Estimates.

Figure 7: Government Contributions ($ millions)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Change	1985-86
UI Account	2,572	2,732	(160)	2,744
Fishermen's Benefits	213	193	20	176
	2,785	2,925	(140)	2,920

Total government contributions are expected to decrease to $2,785 million in 1987-88 from the forecast of $2,925 million in 1986-87.

The projected Fishermen's Benefits to be paid and premiums are based on the average increase in fishermen's claims and contributions, and the average insurable earnings observed in the last several years.

Section V
Premium Revenue

A. Introduction

UI premiums must be paid by the covered employees based on their weekly insurable earnings which is their normal wage or salary up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage loss insurance plan.

Premium revenue from employees and employers is collected by Revenue Canada (Taxation) through their income tax collection systems. The amount transferred to the UI Account in a year is an estimate of the premiums which can be collected in that year. This amount is finalized when the income tax returns are filed and processed the following year.

B. Financial Summary

Premium revenue in 1987 could amount to $10,265 million which is an increase of $643 million from the $9,622 million received in 1986.

Figure 8: Premium Revenue Receipts ($ millions)

	1987	1986	Change	1985
Premium revenue	10,265	9,622	643	8,753

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the increase in the premium revenue in 1987 are further explained below:

1. Number of Contributors

The number of persons employed in 1987 is expected to increase by about 2.0%. The number of contributors will therefore increase by a similar percentage in 1987.

2. Average Insurable Earnings

Average weekly insurable earnings are expected to increase by about 6% in 1987 which is a result of the following two factors. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1987, the maximum weekly insurable earnings will be increased to $530 from $495 per week. This increase will apply to those employees whose

earnings are at or above the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employee's earnings, increases in wages and salaries also contributed to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1987, the premium rate for employees will remain at 2.35% of the weekly insurable earnings. The premium rate for the employers, calculated at 1.4 times the employee rate will then be 3.29% of the employee's insurable weekly earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions. Employers are required to share this reduction with their employees. The total amount of premium reductions is expected to increase from $366 million in 1986 to $399 million in 1987.

Figure 9: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1985	2.35%	3.29%	$460	$10.81	$15.13
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44

Section VI
Summary and Balance of the Account

In summary, net benefits paid in 1987 could reach $10,279 million. Total costs including administration and interest could be in the vicinity of $11,464 million.

With estimated government contributions of $2,815 million and premium revenue of $10,265 million, there will be a surplus of $1,616 million for the 1987 operation. This will reduce the cumulative deficit in the Account to $2,035 million by the end of 1987. The advances required to finance the deficit will also be reduced to a total outstanding of $1,474 million at the end of 1987. The difference between the cumulative deficit and the outstanding advances can be explained by unredeemed benefits and interest payable on the outstanding advances.

Emploi et Immigration Canada

Budget des dépenses 1987-1988

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

En vente au Canada par l'entremise de nos

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1988-III-11 au Canada: $20.00

ISBN 0-660-53399-5 à l'étranger: $24.00

Prix sujet à changement sans préavis

Tous droits réservés. On ne peut reproduire aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photographique) ni en faire un enregistrement sur support magnétique ou autre pour fins de dépistage ou après diffusion, sans autorisation écrite préalable des Services d'édition, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

Budget des dépenses 1987-1988

Partie III

Emploi et Immigration Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Ce document comprend cinq chapitres. Le premier présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 présentent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère. Le dernier fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2 à 4 commencent par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics pour chaque programme analysé, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers des programmes au cours de la dernière année.

Chaque plan de dépenses de programme est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du programme et un résumé des plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le programme.

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Une table des matières générale énumère les chapitres; en outre, une table des matières plus détaillée est fournie pour chaque programme. Dans la section I de chaque plan de dépenses, un sommaire des besoins financiers comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Aperçu de la Commission et du Ministère	1-1
Programme des services généraux et spéciaux	2-1
Programme d'emploi et d'assurance	3-1
Programme d'immigration	4-1
Compte d'assurance-chômage	5-1

Aperçu de la Commission et du Ministère

Rôle et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Le projet de loi C-27, Loi régissant l'emploi et l'immigration, adopté en 1977, créait la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en fusionnant la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La Loi établissait en outre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui offre certains services à la Commission et au Ministre dans le cadre de deux grandes activités: Politique stratégique et planification et Affaires publiques. Ces entités sont connues sous le nom de la Commission et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Les activités et services de la Commission et du Ministère sont administrés dans le cadre des programmes suivants:

- Programme des services généraux et spéciaux;
- Programme d'emploi et d'assurance;
- Programme d'immigration.

L'énoncé de mission actuel de la Commission et du Ministère, qui offre un aperçu de leurs objectifs, peut se résumer de la façon suivante:

- travaillant en collaboration avec les particuliers, les collectivités, les provinces et le secteur privé, la Commission et le Ministère poursuivent deux objectifs fondamentaux:
  - permettre au marché du travail de fonctionner de façon plus efficace et plus équitable;
  - régler le mouvement des personnes entrant au Canada.

L'énoncé de mission vise à doter la Commission et le Ministère d'un cadre relativement stable, qui les guidera dans leurs activités.

Le premier objectif de l'énoncé de mission actuel est toujours essentiellement fondé sur le rapport du Conseil économique de 1966 et il demeure généralement conforme à la Politique active en matière de main-d'oeuvre établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1964. L'énoncé se fonde sur les deux grandes hypothèses suivantes: (i) l'État doit intervenir sur le marché du travail afin d'éliminer les obstacles d'ordre tant fonctionnel que structurel; (ii) la régulation du niveau général de l'activité économique est réalisée au moyen de politiques macro-économiques. La politique d'immigration actuelle se fonde, pour sa part, sur la Loi sur l'immigration de 1976 ainsi que sur les délibérations du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration

qui ont mené à son adoption. Cette loi dispose que la politique de l'immigration doit être élaborée et appliquée afin de promouvoir les intérêts du Canada tant au pays qu'à l'étranger.

Organisation et Programmes

La Commission compte un président, un vice-président et deux commissaires. Le président est le principal dirigeant de la Commission. Le vice-président assume les pouvoirs, les obligations et les fonctions que le président peut lui attribuer en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au paragraphe 8(2) de la Loi régissant l'emploi et l'immigration. Le paragraphe 8(3) de cette loi autorise par ailleurs le vice-président à assumer tous les pouvoirs, toutes les obligations et toutes les fonctions du président lorsque celui-ci est absent ou incapable de les exercer, ou lorsque le poste de président est vacant.

L'un des commissaires a été nommé après consultation des organisations représentant les travailleurs, et l'autre, après consultation des associations représentant les employeurs. Cette structure a été établie afin que le salariat et le patronat participent à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en oeuvre des programmes qui les concernent.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, de taille plus modeste, a été créé afin qu'il y ait un ministre responsable du portefeuille, et que les rapports traditionnels qui existent entre les ministères et les organismes centraux qui participent à l'élaboration des politiques soient renforcés. Le Ministre dirige le Ministère. Une importante réorganisation s'est par ailleurs amorcée en août 1985, par suite de la nomination d'un ministre d'État à l'Immigration, responsable de la politique d'immigration et de l'exécution du Programme d'immigration, et elle s'est poursuivie, en juin 1986, avec la nomination d'un ministre d'État à la Jeunesse devant agir comme porte-parole des jeunes et coordonner les activités liées aux initiatives gouvernementales concernant les jeunes.

Le chef exécutif du Ministère est un sous-ministre, qui est secondé par un sous-ministre associé, un sous-ministre adjoint responsable de la Politique stratégique et de la planification et un directeur général des Affaires publiques. La Loi dispose que le sous-ministre et le sous-ministre associé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont respectivement président et vice-président de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Le tableau 1 présente l'organigramme de la Commission et du Ministère.

Enfin, l'organisation interne de la Commission et du Ministère a subi des modifications durant l'année financière 1985-1986, surtout dans les secteurs du Service national de placement et du Développement du marché du travail, afin de mettre davantage l'accent sur la coordination de la Planification de l'emploi et sur sa mise en oeuvre. Le Groupe du développement du marché du travail à l'Administration

centrale est devenu le Groupe de la planification de l'emploi, lequel constitue l'organe central de l'exécution de la planification de l'emploi. Par ailleurs, l'organisation interne du Groupe des services d'emploi a été modifiée pour faire en sorte qu'il puisse assumer les responsabilités de l'ancien Groupe de développement du marché du travail qui ne sont pas directement liées aux diverses composantes de la Planification de l'emploi. Une réorganisation interne a également eu lieu au niveau des bureaux régionaux, pour faire en sorte que les services chargés de la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi soient séparés de ceux qui s'occupent des activités de soutien du programme.

Tableau 1: Organigramme

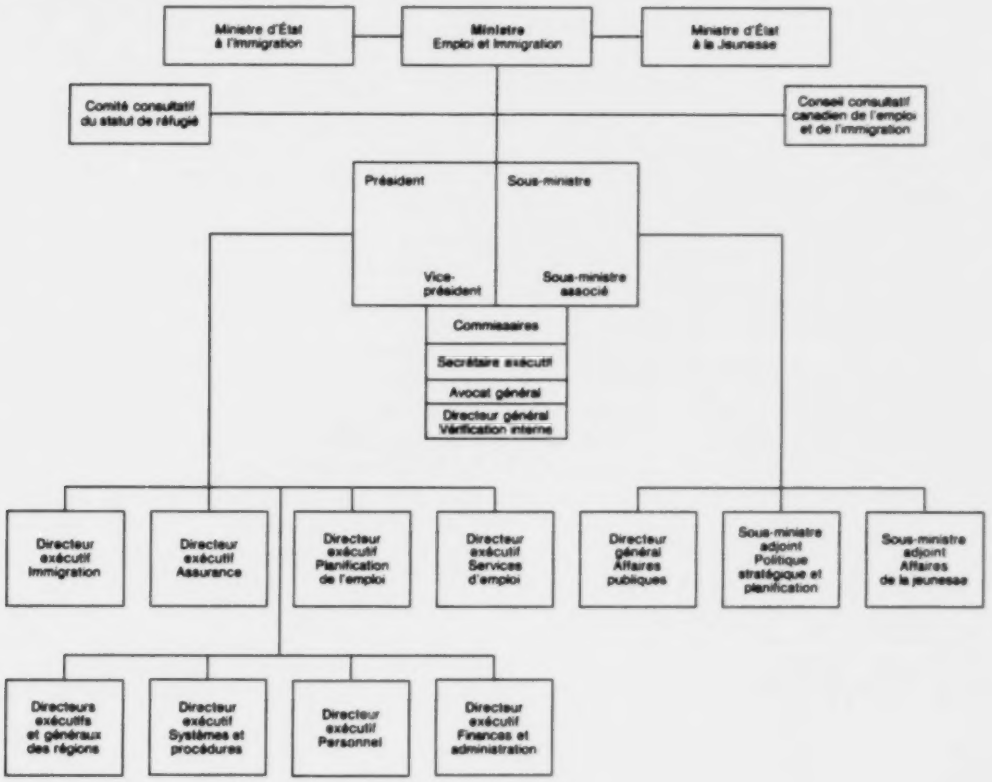

Priorités

Les priorités de la Commission et du Ministère sont établies par le gouvernement fédéral et elles visent à refléter les objectifs économiques et sociaux généraux de ce dernier. Les activités prioritaires suivantes ont été établies pour 1987-1988:

- maintenir ou améliorer la qualité des services offerts au public dans une période où les ressources sont limitées;
- fournir aux employés l'occasion de participer et de contribuer à la gestion des changements.

Ces priorités seront annoncées dans le cadre d'un programme d'information interne et externe pour faire en sorte que les employés, les clients et les partenaires économiques de la Commission et du Ministère comprennent bien cette nouvelle orientation.

Plan de dépenses

La Commission et le Ministère prévoient que leurs dépenses nettes totaliseront 4,6 milliards de dollars en 1987-1988. Le tableau 2 présente un sommaire du plan de dépenses par programme. Les postes législatifs représentent 52 % des dépenses brutes de 5,6 milliards de dollars de la Commission et du Ministère.

Tableau 2: Plan de dépenses par programme (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Différence			Détails à la page
	$	A-P	$	A-P	$	%	A-P	
Programme des services généraux et spéciaux	293 516	3 479	300 618	3 588	(7 102)	(2,36)	(109)	2-1
Programme d'emploi et d'assurance	5 118 534	18 410	5 433 820	19 664	(315 286)	(5,80)	(1 254)	3-1
Programme d'immigration	173 393	2 329	162 598	2 415	10 795	6,64	(86)	4-1
Dépenses budgétaires brutes	5 585 443	24 218	5 897 036	25 667	(311 593)	(5,28)	(1 449)	
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	943 490	-	941 980	-	1 510	0,16	-	
Dépenses budgétaires nettes	4 641 953	24 218	4 955 056	25 667	(313 103)	(6,32)	(1 449)	

* Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de la Commission et du Ministère liés à l'exécution de cette loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-14.

Programme des services généraux et spéciaux

Plan de dépenses
1987-1988

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses 2-4
B. Emploi des autorisations en 1985-1986 - Volume II des Comptes publics 2-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988
1. Points saillants 2-7
2. Sommaire des besoins financiers 2-8
B. Rendement récent
1. Points saillants 2-11
2. Examen des résultats financiers 2-13
C. Données de base
1. Introduction 2-15
2. Mandat 2-15
3. Objectif du Programme 2-15
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-16
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-20
2. Initiatives 2-21
3. Etat des initiatives annoncées antérieurement 2-22
E. Efficacité du Programme 2-23

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère 2-24
B. Gestion et administration de la Commission 2-30
C. Systèmes et procédures 2-37
D. Administration des rentes sur l'État 2-43
E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale 2-48
F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 2-52

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 2-55
2. Besoins en personnel 2-56
3. Coût net du Programme 2-58
B. Compte des rentes sur l'État
1. Etats financiers 2-57
2. Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 1986 2-61

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	**Budget principal 1987-1988**	Budget principal 1986-1987
	Programme des services généraux et spéciaux		
1	Dépenses du Programme	**7 558**	6 806
5	Dépenses du Programme	**28 704**	30 982
(S)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	**40**	40
(S)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat	**35**	35
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**17 980**	16 233
	Total du Programme	**54 317**	54 096

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(en dollars)	**Budget principal 1987-1988**
	Programme des services généraux et spéciaux	
1	Services généraux et spéciaux - Administration centrale - Dépenses du Programme	**7 558 500**
5	Services généraux et spéciaux - Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada - Dépenses du Programme	**28 704 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1987-1988						Budget principal 1986-1987
	Années-personnes autorisées	Budgétaire				Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Total partiel	Moins: Recettes à valoir sur le crédit		
Gestion et administration centrales du Ministère	423	25 522	176	25 698	15 528	10 170	9 088
Gestion et administration de la Commission	2 443	233 287	1 465	234 752	200 517	34 235	34 591
Systèmes et procédures	382	25 209	353	25 562	18 865	6 697	6 666
Administration des rentes sur l'État	87	3 027	11	3 038	-	3 038	3 583
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	135	3 705	87	3 792	3 792	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	673	1	674	497	177	168
	3 479	291 423	2 093	293 516	239 199	54 317	54 096
Années-personnes autorisées en 1986-1987	3 534						

B. Emploi des autorisations en 1985-1986 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme des services généraux et spéciaux			
1	Dépenses du Programme	5 749 600	7 423 031	**6 032 188**
5	Dépenses du Programme	20 904 000	32 675 953	**26 330 977**
(S)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	42 400	39 530	**39 530**
(S)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat	35 000	36 327	**36 327**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 789 000	17 411 000	**17 411 000**
Total du Programme - Budgétaire		42 520 000	57 585 841	**49 850 022**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988

1. Points saillants

En 1987-1988, le Programme des services généraux et spéciaux poursuivra les objectifs suivants:

Gestion et administration centrales du Ministère

Politique stratégique et planification: continuer de mettre en oeuvre et d'appliquer de façon suivie des mécanismes appropriés de collecte des données et de contrôle à l'appui de la Planification de l'emploi (voir page 2-28).

Affaires publiques: favoriser la prestation de services de bonne qualité au public, grâce à des programmes de communications internes et externes efficaces; faire connaître la Planification de l'emploi et le Service national de placement et inciter à y participer; fournir des renseignements exacts et opportuns sur les programmes et les services d'assurance-chômage et d'immigration (voir page 2-28).

Gestion et administration de la Commission

Services financiers: coordonner tous les aspects financiers du système de planification à long terme de la Commission et du Ministère, conformément aux changements apportés quant à la gamme des programmes d'aide qui sont gérés par la Commission et le Ministère; mettre en évidence le coût des programmes et des activités dans une conjoncture économique où la demande s'accroît, où les prix augmentent et où les ressources sont limitées.

Services du personnel:

- entreprendre l'exécution de la phase II du Système régional des services du personnel (SRSP) et la planification des activités de la phase III; la phase II vise à améliorer les applications de la phase I, et à rajouter de nouveaux modules; la phase III porte sur l'entrée en direct de données à partir des bureaux locaux; le coût relatif à l'exécution de la phase II du SRSP est évalué à cinq années-personnes;

- continuer à contrôler la mise en place du Programme de maintien de l'emploi (PME) à l'échelle nationale et régionale, de façon à ce qu'aucun employé nommé pour une période indéterminée ne soit mis en disponibilité.

Systèmes et procédures: poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de divers systèmes automatisés qui faciliteront la prestation de services au public et qui permettront d'améliorer l'administration interne de la Commission et du Ministère (voir page 2-42).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988			Prévu 1986-1987			Différence - dépenses nettes	Détails à la page
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes		
Gestion et administration centrales du Ministère	25 698	15 528	10 170	25 420	14 545	10 875	(705)	2-24
Gestion et administration de la Commission	234 752	200 517	34 235	243 470	206 737	36 733	(2 498)	2-30
Systèmes et procédures	25 562	18 865	6 697	24 508	17 842	6 666	31	2-37
Administration des rentes sur l'État	3 038	-	3 038	3 051	-	3 051	(13)	2-43
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 792	3 792	-	3 553	3 553	-	-	2-48
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	674	497	177	616	448	168	9	2-52
	293 516	239 199	54 317	300 618	243 125	57 493	(3 176)	
Années-personnes	3 479	-	3 479	3 588	-	3 588	(109)	2-56

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 3,2 millions de dollars, soit 6 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Cette diminution est attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
Gestion et administration centrales du Ministère	
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(1,0)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,5
• une diminution des ressources par suite de l'exclusion des sommes affectées au programme Défi 86 pour 1987-1988 (5 années-personnes).	(0,2)

	(en millions de dollars)
Gestion et administration de la Commission	
• une diminution du coût des services communs à payer à Travaux publics Canada (11 323 000 $), et à la Société canadienne des postes (175 000 $), jointe à une augmentation des frais à payer au Conseil du Trésor (1 159 000 $), à Approvisionnements et Services Canada (81 000 $) et à Travail Canada (41 000 $)	(10,2)
• une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère (54 années-personnes)	(2,0)
• une diminution des ressources par suite de la mise en oeuvre du Système régional des services du personnel (6 années-personnes)	--
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	5,1
• une diminution des ressources par suite de l'exclusion des ressources affectées au programme Défi 86 pour 1987-1988 (33 années-personnes)	(1,2)
• une diminution des ressources affectées en 1986-1987, à la mise en oeuvre du nouveau système de détermination du statut de réfugié et à l'élimination de l'arriéré (voir page 4-63)	(1,0)
• une augmentation des ressources affectées aux Mesures d'urgence	0,1
• une augmentation des ressources affectées à l'instauration, dans le cadre d'un accord avec Santé et Bien-être social Canada, de mesures d'aide destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale	0,5
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	6,2
Systèmes et procédures	
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes	

	(en millions de dollars)
d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,7
• une augmentation des frais d'entretien de matériel informatique, laquelle a été partiellement compensée par une diminution des frais de location du matériel informatique par suite de la renégociation des contrats	0,4
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(1,1)

Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale

• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,2
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(0,2)

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 3,4 millions de dollars, soit 6 %, supérieures aux 54,1 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 2-5). Cet écart est attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
Gestion et administration centrales du Ministère	
• une augmentation des ressources attribuable à la réaffectation du ministre d'État à la jeunesse et du Secrétariat des Affaires de la jeunesse à la Commission et au Ministère (31 années-personnes)	1,6
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 86 (5 années-personnes)	0,2
Gestion et administration de la Commission	
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 86 (33 années-personnes)	1,1

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources affectées à la mise en oeuvre du nouveau système de détermination du statut de réfugié et à l'élimination de l'arriéré (voir page 4-62)	1,0
Administration des rentes sur l'État	
• une diminution des traitements et des salaires attribuable à une moins grande utilisation des années-personnes (19 années-personnes)	(0,5)
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	
• une augmentation des traitements et salaires, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives et de l'accroissement de la charge de travail (4 années-personnes)	0,1
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(0,1)

B. Rendement récent

1. Points saillants

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme des services généraux et spéciaux en 1986-1987 sont les suivants:

- une augmentation considérable du taux de participation au Programme des primes au mérite de la Commission et du Ministère, lequel vise à reconnaître la contribution individuelle des employés, ainsi que l'amélioration du processus d'évaluation et d'étude du rendement, pour faire en sorte qu'il indique mieux les attentes de la direction et la contribution des employés;

- l'exécution de la phase I du Système régional des services du personnel (SRSP) à l'échelle nationale; à cause d'importants problèmes techniques liés à l'unité centrale, l'exécution de la phase II a été reportée à l'exercice 1987-1988; nous prévoyons utiliser cinq années-personnes lors de l'exécution de la phase II;

- l'analyse continue de l'examen par la direction du rapport des résultats et la détermination des questions clés devant être examinées par le comité exécutif;

- le déroulement, selon le calendrier établi, des projets prévus pour la première année complète d'existence de la composante Données et contrôle de la Planification de l'emploi; ces projets comprenaient la première étape de la mise en oeuvre du système de données économiques locales et l'amélioration des données sur les régions et les secteurs restreints, sur les professions et les secteurs d'activité, sur la formation et sur le marché du travail servant à la prise de décisions relatives aux politiques ou aux programmes;

- la publication et la diffusion d'Emploi-Avenir, un guide sur les professions à l'usage des conseillers;

- l'exécution d'un travail de recherche et d'analyse de politiques portant sur des questions liées au marché du travail, à l'immigration et à l'assurance-chômage.

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme des services généraux et spéciaux en 1985-1986 sont les suivants:

- la mise à jour et l'amélioration, grâce à un système plus perfectionné de renseignement et de collecte des données, du Document sur l'environnement de la planification; ce document sert à déterminer et à analyser les facteurs qui, telles les tendances socio-économiques externes et les orientations qui se font jour dans la politique interne de la Commission et du Ministère, revêtent une importance stratégique pour la réalisation des objectifs prioritaires à long terme de l'organisme; de plus, par l'intermédiaire du Comité consultatif de l'évaluation de l'environnement de la planification, on a mis sur pied un nouveau processus d'information et de communication;

- l'élaboration de stratégies nationales de communication en ce qui concerne la mise en oeuvre du processus de revitalisation du Service national de placement et de la Planification de l'emploi;

- la réalisation d'une étude portant sur l'ensemble du Processus de planification et d'imputabilité, à laquelle ont collaboré tous les chefs exécutifs de l'administration centrale et des régions; cette étude a permis d'apporter des améliorations à la déclaration des données, à la détermination des objectifs et à la mesure du rendement;

- la mise en oeuvre d'un système d'information et de mise à jour permettant aux agents du Bureau de vérification interne d'être au courant du fonctionnement du processus ainsi que des plans, résultats et évaluations les plus récents; il en est résulté un examen indépendant des budgets et des rapports;

- l'adoption d'un processus de planification pluriannuel des ressources humaines intégré au Processus de planification et d'imputabilité, l'accent étant particulièrement mis sur l'élaboration de plans de formation du personnel et l'intégration de ceux-ci dans le Processus de planification et d'imputabilité;

- la revitalisation du Programme des primes d'encouragement, dont la portée a été accrue au maximum et qu'on a fait connaître le plus possible;

- la mise en place de la phase I du SRSP à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Ontario et au Québec au coût de 0,8 million de dollars et de 7 années-personnes.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Gestion et administration centrales du Ministère	22 696	14 202	8 494	22 741	14 706	8 035	459
Gestion et administration de la Commission	235 870	203 316	32 554	231 415	205 517	25 898	6 656
Systèmes et procédures	23 939	18 087	5 852	24 018	18 974	5 044	808
Administration des rentes sur l'État	2 768	-	2 768	3 418	-	3 418	(650)
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 819	3 819	-	3 298	3 298	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	745	563	182	593	468	125	57
	289 837	239 987	49 850	285 483	242 963	42 520	7 330
Années-personnes	3 814	-	3 814	3 669	-	3 669	145

Les chiffres du tableau 2 ont été rajustés pour refléter l'intégration du programme Preuve de l'identité de l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale dans le Programme d'emploi et d'assurance.

Explication de la différence: La différence de 7,3 millions de dollars entre les dépenses réelles nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
Gestion et administration centrales du Ministère	
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	0,5
Gestion et administration de la Commission	
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 85 (39 années-personnes)	1,1
• une augmentation des ressources affectées à la Planification de l'emploi (57 années-personnes)	2,2
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives, une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (30 années-personnes)	3,7
• une diminution des dépenses non salariales	(2,5)
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	2,2
Systèmes et procédures	
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage; en outre, l'écart touchant les Systèmes d'emploi et des prestations, les Systèmes d'information et les Services informatiques résulte d'une modification interne des attributions relatives à divers projets après la présentation du Budget des dépenses principal	0,8
Administration des rentes sur l'État	
• une diminution de la charge de travail (19 années-personnes)	(0,5)
• une diminution des dépenses non salariales	(0,2)

	(en millions de dollars)
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,5
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(0,5)

C. Données de base

1. Introduction

La création, en 1985-1986, du Programme des services généraux et spéciaux a permis de regrouper, d'une part, trois anciens programmes, soit le Programme d'administration centrale du Ministère, le Programme d'administration de la Commission et le Programme des rentes sur l'État et, d'autre part, l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, qui a été transférée du Programme d'emploi et d'assurance (crédit 10).

2. Mandat

Le Ministère a été créé en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a été adoptée le 5 août 1977. Cette Loi a également créé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué le 1er septembre 1908, en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C., c. G6. Des modifications y ont été apportées au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-75-76, c. 83.

La Loi relative aux rentes sur l'État autorisait légalement la vente de rentes et l'établissement du Compte des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État visait à augmenter le taux de rendement des contrats, à accroître d'un certain pourcentage les rentes versées et à mettre fin à la vente des rentes sur l'État.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des services généraux et spéciaux est de veiller à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes et fournir un appui sur les plans stratégique, opérationnel et administratif afin de permettre à Emploi et Immigration Canada de remplir sa mission et d'autres fonctions qui lui sont attribuées.

Il y a six sous-objectifs:

- élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, priorités et programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes;

- fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux;

- concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et services de la Commission et du Ministère;

- gérer les contrats de rentes sur l'État, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'État et à la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État;

- faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux précis, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale aux particuliers admissibles;

- fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Le Programme des services généraux et spéciaux est composé de six activités. Chacune de ces activités se divise à son tour en sous-activités, comme le montre le tableau 3. Pour de plus amples renseignements, voir l'Analyse par activité présentée à la section II (pages 2-24 à 2-54).

Tableau 3: Structure des activités

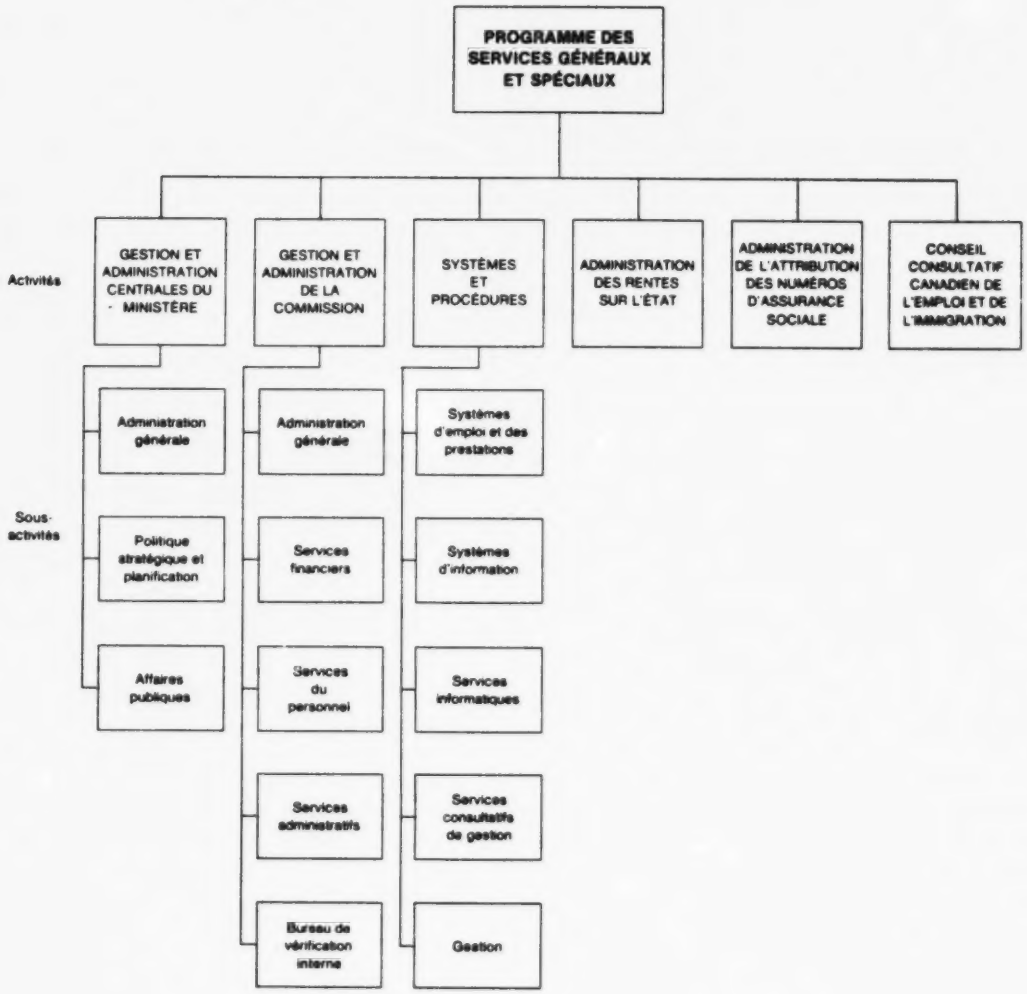

Organisation: Comme il a déjà été mentionné, le Programme des services généraux et spéciaux est composé de six activités. Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et indique les ressources nécessaires en 1987-1988.

Gestion et administration centrales du Ministère: Cette activité englobe les cabinets du Ministre et des Ministres d'État, les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, ainsi que Politique stratégique et planification, Affaires publiques, le Contentieux et Affaires de la jeunesse (voir page 2-24).

Gestion et administration de la Commission: Cette activité englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que des directeurs exécutifs et généraux des régions, et le Secrétariat exécutif. Elle comprend en outre les services de soutien offerts à la Commission, soit les Services financiers, les Services administratifs, les Services du personnel et le Bureau de vérification interne (voir page 2-30).

Systèmes et procédures: Cette activité vise à assurer la conception et l'exécution des politiques, plans et programmes ayant trait aux systèmes et installations de traitement électronique des données et de télécommunications de la Commission et du Ministère, ainsi que le fonctionnement des systèmes d'écritures et de mécanographie connexes (voir page 2-37).

Administration des rentes sur l'État: Cette activité vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'État passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir page 2-43).

Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale: Cette activité vise à faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux précis, grâce au contrôle et à l'attribution de numéros d'assurance sociale (NAS) aux particuliers admissibles. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir page 2-48).

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration: Ce groupe offre des services de soutien au Conseil du même nom (voir page 2-52).

Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1987-1988

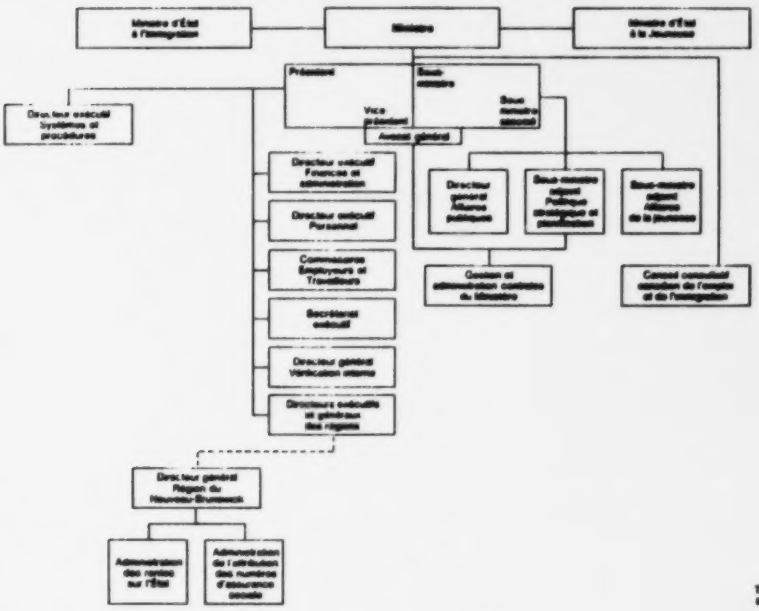

Activités								Total des crédits
Gestion et administration centrales du Ministère	(423 A-P)					25 000		25 000
Gestion et administration de la Commission	(2 443 A-P)				234 752			234 752
Systèmes et procédures	382 A-P)	25 562						25 562
Administration des rentes sur l'Etat	(87 A-P)		3 038					3 038
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	(136 A-P)			3 792				3 792
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	(9 A-P)						674	674
TOTAL DU PROGRAMME	3 479	25 562	3 038	3 792	234 752	25 000	674	309 818

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

L'évolution de la conjoncture économique au Canada et du marché du travail ayant une portée très étendue, la volonté du gouvernement d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et services fédéraux, tout en maintenant ou en améliorant la qualité des services offerts, continue d'avoir de grandes répercussions sur la Commission et le Ministère.

Pour que les activités de la Commission et du Ministère demeurent pertinentes en cette période de changement, il est essentiel de déterminer les tendances socio-économiques à plus long terme et d'en tenir compte dans la structure des programmes nouveaux et existants. Le programme socio-économique du gouvernement, y compris ses réactions face aux recommandations, de la commission Forget et à la demande de programmes "d'adaptation" visant les initiatives dans le secteur commercial, les répercussions de la réforme fiscale prochaine du ministre des Finances et la mise en application de la nouvelle Loi sur l'équité en matière d'emploi, ainsi que le contrôle de la conformité avec celle-ci, font ressortir la nécessité d'utiliser une approche coordonnée et cohérente dans l'application des politiques et programmes de la Commission et du Ministère et d'effectuer un examen poussé de ces politiques et programmes, afin de rentabiliser davantage les services au public tout en améliorant leur efficacité.

L'accent sera mis de façon constante sur les activités d'évaluation servant à déterminer l'efficacité des principales activités de la Commission et du Ministère. La prévision des besoins par profession constitue également un élément très important pour assurer une meilleure orientation des ressources de la Commission et du Ministère, et pour leur permettre ainsi de mieux faire face aux grands changements qui surviennent dans la conjoncture économique au Canada.

La Commission et le Ministère continueront de donner suite aux initiatives prises par le gouvernement pour réduire les effectifs de la fonction publique et comprimer ses dépenses, en exerçant un contrôle serré des plans de réduction des dépenses mis en oeuvre tant à l'échelle nationale que régionale.

Tout en comprimant les dépenses et en réduisant les effectifs de la fonction publique, la Commission et le Ministère élaboreront des stratégies pour contrer les effets négatifs éventuels de la réduction des effectifs sur le recrutement et la sélection de membres de groupes cibles en particulier et de l'ensemble des ressources humaines de la Commission et du Ministère en général. La réduction des effectifs de la fonction publique au cours des cinq prochaines années, la compression des ressources financières et un examen des politiques et programmes font nettement ressortir le rôle stratégique qu'est appelée à jouer la gestion, puisque, dans un tel contexte de changement, la gestion des ressources humaines devient une question clé.

Les améliorations technologiques visant les services offerts par la Commission et le Ministère feront l'objet d'une attention soutenue. On procédera ainsi à la mise en oeuvre, à l'amélioration et à l'intégration progressives de systèmes automatisés d'information et de traitement des données, comme ceux touchant le recouvrement des trop-payés de prestations d'assurance-chômage, le Programme d'immigration et les services internes du personnel.

À cause de l'ampleur et de l'importance des changements que la Commission et le Ministère apportent à la prestation des services rattachés aux principales initiatives actuelles du Service national de placement et de la Planification de l'emploi, et compte tenu que des changements considérables pourraient survenir dans les secteurs de la détermination du statut de réfugié et de l'assurance-chômage, il faudra élaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales, assortis des mécanismes de soutien pertinents, pour informer les Centres d'emploi du Canada (CEC), les Centres d'Immigration Canada (CIC) et le public de la signification de ces changements.

Sur les plans de l'amélioration de l'exécution des programmes et de l'élaboration de nouvelles politiques l'accent est mis sur l'importance des incidences régionales et sur une répartition juste et équitable des ressources affectées aux programmes, aux groupes cibles et aux régions. Dans un tel contexte, les relations avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé deviennent plus importantes que jamais et se caractérisent par la nécessité de maintenir l'équilibre entre, d'une part, les facteurs liés à l'imputabilité et à l'économie des coûts et, d'autre part, l'objectif de fournir un meilleur service.

L'étroite collaboration qui existe entre la Commission et le Ministère, le secteur privé, les gouvernements provinciaux et les municipalités est empreinte des concepts d'équité et d'efficacité, qui sont interprétés de manière à répondre aux besoins et objectifs des diverses régions.

2. Initiatives

On ne prévoit pas de grands changements quant à la nature ou à l'orientation du Programme des services généraux et spéciaux en 1987-1988. Toutefois, certains gros projets seront entrepris ou se poursuivront. La section II fournit des précisions sur chacune des activités.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Voici l'état des initiatives annoncées dans le Plan de dépenses de l'an dernier:

Gestion et administration centrales du Ministère

Politique stratégique et planification: Des activités ont été entreprises dans le cadre de l'étude préliminaire à l'évaluation des six programmes de la Planification de l'emploi, lesquelles ont touché certains programmes plus que d'autres.

Gestion et administration de la Commission

Services financiers: Le cadre du plan opérationnel du Programme d'emploi et d'assurance a été mis au point par la Commission et le Ministère et approuvé par le Conseil du Trésor; les objectifs et les indicateurs de rendement ont été intégrés au Processus de planification et d'imputabilité de la Commission et du Ministère.

Services du personnel:

- Un cadre de planification des ressources humaines exhaustif a été élaboré pour la Planification de l'emploi et le processus de revitalisation du Service national de placement.

- Une nouvelle politique de formation du personnel a été élaborée, des plans de formation du personnel ont été intégrés dans le Processus de planification et d'imputabilité et de meilleures méthodes d'établissement de rapports ont été adoptées pour recueillir les données sur la formation du personnel.

- En raison de la réduction des effectifs, les progrès réalisés pour ce qui est de l'atteinte des objectifs à long terme d'équité en matière d'emploi de la Commission et du Ministère ont été limités; des stratégies pour régler ce problème sont en cours d'élaboration et devraient être mises en oeuvre en 1987-1988.

- À cause du retard dans la mise en oeuvre de la phase II du Système régional des services du personnel (SRSP), il a fallu remettre à plus tard l'élaboration des modules du Processus d'étude et de planification des carrières portant sur les compétences et sur le répertoire.

Systèmes et procédures

- La mise en oeuvre de la phase I du Système national des services d'emploi est achevée.

- La mise en oeuvre du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) s'est poursuivie avec l'installation des terminaux SSOBL, l'achèvement du projet du Système d'information de gestion et l'amorce du projet pilote du Système d'entrée intégrale du document.

- La phase I du SRSP a été mise en oeuvre à l'échelle nationale et la mise au point de la phase II a débuté.

E. Efficacité du Programme

Les répercussions globales et l'efficacité du Programme des services généraux et spéciaux se mesurent par le niveau et la qualité des services fournis aux divers programmes opérationnels de la Commission et du Ministère dans le cadre de ses différentes activités administratives et de soutien.

Le Processsus de planification et d'imputabilité de la Commission et du Ministère permet d'évaluer directement les services fournis dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux. Grâce à ce processus, la direction est effectivement tenue de rendre compte. En outre, des examens, études et évaluations sont effectués en permanence, de sorte que l'on est mieux en mesure de fournir des directives aux gestionnaires et aux cadres supérieurs lorsqu'ils doivent prendre des mesures correctives. On a surtout recours aux moyens suivants:

- élaborer, exécuter, présenter et évaluer des contrats de gestion;

- procéder à des vérifications et examens internes.

Par ailleurs, le Processus de planification et d'imputabilité prévoit l'évaluation générale indirecte du Programme des services généraux et spéciaux de façon périodique au moyen de l'évaluation des autres programmes de la Commission et du Ministère.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère

Objectif

Élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, priorités et programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes.

Description

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère englobe les cabinets du Ministre et des Ministres d'État, les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé et le Contentieux, ainsi que Politique stratégique et planification, Affaires publiques et Affaires de la jeunesse. Elle comporte les trois sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité englobe les fonctions des cabinets du Ministre et des Ministres d'État, des bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, du Contentieux et des Affaires de la jeunesse.

Politique stratégique et planification: Cette sous-activité vise à fournir les services de recherche et d'analyse des politiques nécessaires pour assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada.

Affaires publiques: La Direction des affaires publiques fournit à la Commission et au Ministère des services de sondage de l'opinion publique et planifie, coordonne, exécute et évalue les activités de promotion, d'information, de relations avec les médias, de publication et de publicité de la Commission et du Ministère. Les efforts déployés collectivement par cette direction permettent de mieux renseigner le public sur les politiques et programmes de la Commission et du Ministère touchant l'immigration, l'assurance-chômage, le développement du marché du travail et le Service national de placement.

Sommaires des ressources

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère représente environ 9 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1987-1988 et 12 % des années-personnes totales. Elle représente 13 % des coûts en personnel et 9 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 5: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	7 738	139	7 416	139	6 254	124
Politique stratégique et planification	10 208	133	10 411	145	9 076	157
Affaires publiques	7 752	151	7 593	149	7 366	153
	25 698	423	25 420	433	22 696	434
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	15 528		14 545		14 202	
	10 170	423	10 875	433	8 494	434

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 0,7 million de dollars, soit 6 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 2-8).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 1,8 million de dollars, soit 20 %, supérieures aux 9,1 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 2-5). Le Sommaire des besoins financiers, section I, fournit le détail de cet écart (voir page 2-10).

Tableau 6: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	19 799	77	19 491	77	18 487	81
Transports et communications	812	3	818	3	706	3
Services professionnels et spéciaux	3 726	15	3 737	15	2 186	10
Autres	1 185	4	1 198	4	1 079	5
	25 522	99	25 244	99	22 458	99
Capital	176	1	176	1	238	1
	25 698	100	25 420	100	22 696	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	15 528		14 545		14 202	
	10 170		10 875		8 494	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 7: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	6 254	124	5 302	99	952	25
Politique stratégique et planification	9 076	157	10 588	181	(1 512)	(24)
Affaires publiques	7 366	153	6 851	136	515	17
	22 696	434	22 741	416	(45)	18
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14 202		14 706		(504)	
	8 494	434	8 035	416	459	18

Explication de la différence: La différence de 0,5 million de dollars entre les dépenses réelles nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 2-14). Le transfert de ressources entre les sous-activités (voir tableau 7) est attribuable à la création du cabinet du ministre d'État à l'Immigration au sein de la Commission et du Ministère et à la mise en place de la Planification de l'emploi en 1985-1986. A l'appui de ces initiatives, des ressources additionnelles ont été attribuées à l'Administration générale et aux Affaires publiques.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 8 et 9 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant au cours de la période de trois ans.

Tableau 8: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Années-personnes - Gestion et administration centrales du Ministère	423	433	434
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24 218	25 667	25 741
Pourcentage du total	1,7	1,7	1,7

Tableau 9: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars) *

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Dépenses - Gestion et administration centrales du Ministère	25 698	25 420	22 696
Dépenses totales - Commission et Ministère	1 221 237	1 250 706	1 175 977
Pourcentage du total	2,1	2,0	1,9

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, des frais d'achat de places de cours des provinces, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1987-1988:

Politique stratégique et planification

- terminer l'évaluation du Service national de placement à l'échelle nationale et formuler des recommandations en vue d'améliorer la prestation des services au public; à cette fin, des dépenses d'environ 700 000 dollars sont prévues pour 1987-1988;

- mettre en oeuvre et appliquer de façon suivie des mécanismes appropriés de collecte des données et de contrôle à l'appui de la Planification de l'emploi. Pour y arriver, il faudra continuer d'entreprendre des travaux importants de collecte et d'analyse des informations qui -- portant sur les régions et les secteurs restreints, sur les professions et les secteurs d'activité, sur la formation et sur le marché du travail -- seront utilisées à des fins de contrôle, d'étude et d'évaluation.

Les activités en cours comprennent la modification des enquêtes existantes, la préparation de nouvelles enquêtes, la tenue d'enquêtes et l'entrée de nouvelles données dans les systèmes de soutien en place. Au nombre des projets à entreprendre en 1987-1988 on compte: les améliorations à apporter aux rapports du Système de projections des professions au Canada, la collecte de données concernant l'offre, grâce à des enquêtes sur la formation dans l'industrie et sur les diplômés et la collecte de données sur le marché du travail, grâce à des mécanismes tels qu'une enquête pour assurer le suivi de l'Enquête de 1987 sur les antécédents de travail. En général, des dépenses d'environ 7 millions de dollars sont prévues pour 1987-1988 à ces fins.

Affaires publiques:

- faire mieux connaître et comprendre les services d'emploi offerts dans les Centres d'emploi du Canada (CEC) et encourager les clients à les utiliser plus efficacement, tout en informant le personnel des changements relatifs au Service national de placement, de manière à améliorer la qualité du service en période d'austérité; les initiatives prévues comprennent des publications et des vidéos pour les clients-travailleurs et les clients-employeurs des CEC et pour les groupes cibles, des communiqués de presse, des allocutions et d'autres activités de relations avec les médias, des trousses d'information, des bulletins et des feuillets d'information pour les employés;

- faire mieux connaître et comprendre la raison d'être de la Planification de l'emploi et favoriser la participation à ce programme; les initiatives prévues comprennent une campagne de publicité nationale dans les journaux d'affaires (1,7 million de dollars), des publications, des expositions, des allocutions et des communiqués de presse;

- établir un réseau de communications internes efficace et diffuser des renseignements opportuns sur les politiques, programmes et procédures de la Commission et du Ministère, afin que les employés soient bien informés et motivés, que leur travail soit reconnu et qu'ils améliorent leur rendement dans la prestation des services au public; les initiatives prévues comprennent 10 numéros du journal interne de la Commission et du Ministère Panorama (90 000 $), des feuillets d'information et du matériel de soutien pour les employés, ainsi que des bulletins internes régionaux;

- fournir des renseignements opportuns et exacts sur le Régime d'assurance-chômage aux prestataires, aux employeurs et aux autres groupes intéressés, et leur faire mieux connaître et comprendre le régime; les initiatives prévues comprennent une campagne, menée par l'envoi direct de lettres à 650 000 employeurs au Canada, pour leur donner de l'information sur le Guide du relevé d'emploi de l'assurance-chômage (700 000 $), une série de publications, des allocutions, des communiqués de presse et d'autres activités de relations avec les médias;

- fournir toute une gamme de renseignements sur les programmes, politiques et procédures d'immigration aux bureaux à l'étranger et au public canadien, et favoriser une meilleure compréhension de l'orientation du gouvernement en matière d'immigration; les initiatives prévues comprennent des annonces dans les médias ethniques (150 000 $), des publications, des allocutions et des communiqués de presse.

B. Gestion et administration de la Commission

Objectif

Fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux.

Description

L'activité Gestion et administration de la Commission vise à fournir toute une gamme de services administratifs, opérationnels et de gestion dans le cadre de l'objectif global du Programme des services généraux et spéciaux. Les résultats ainsi obtenus permettent aux Services généraux et spéciaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes. Elle comporte les cinq sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité vise essentiellement à fournir les services permettant de faciliter et de soutenir le travail collectif de la haute direction de la Commission et du Ministère. Elle englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que des directeurs exécutifs et généraux des régions, et le Secrétariat exécutif.

Services financiers: Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels de planification des opérations, afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts sont nettement établis et justifiés, et de permettre ainsi à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction, et des services généraux de comptabilité financière sont offerts tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière font constamment l'objet de contrôles et d'évaluations qui permettent de juger de leur pertinence et de leur efficacité, tandis que, pour combler les lacunes, de nouveaux systèmes et procédures sont élaborés ou des systèmes déjà en place sont modifiés.

Services administratifs: Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion du matériel, des installations, des directives et de l'information consignée, ainsi que dans ceux des télécommunications et du traitement des textes.

Services du personnel: Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel, notamment dans les domaines de la planification des ressources humaines, des relations de travail, de la dotation en

personnel, de la classification, de la formation, du perfectionnement et du counselling du personnel, ainsi que dans ceux des langues officielles, de la rémunération et des avantages, de la gestion des données, de l'équité en matière d'emploi, de la conception et de l'implantation des structures organisationnelles et des services à la haute direction.

Bureau de vérification interne: Le bureau est chargé de planifier, d'élaborer, de diriger et de gérer des missions de vérification, lesquelles visent à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

Sommaires des ressources

L'activité Gestion et administration de la Commission représente environ 80 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1987-1988 et 70 % des années-personnes totales. Elle représente 71 % des coûts en personnel et 80 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 10: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	16 672	281	16 882	320	15 696	330
Services financiers	69 472	991	66 598	1 003	57 757	1 069
Services du personnel	27 548	613	26 705	628	28 941	669
Services administratifs	116 235	500	128 616	525	128 655	570
Bureau de vérification interne	4 825	58	4 669	60	4 821	78
	234 752	2 443	243 470	2 536	235 870	2 716
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	200 517		206 737		203 316	
	34 235	2 443	36 733	2 536	32 554	2 716

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 2,5 millions de dollars, soit 7 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Cette diminution est expliquée en détail dans le Sommaire des besoins financiers, à la section I (voir page 2-9).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 2,1 millions de dollars, soit 6 %, supérieures aux 34,6 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 2-5). Cet écart est expliqué en détail dans le Sommaire des besoins financiers, à la section I (voir page 2-10).

Tableau 11: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	110 616	47	107 121	44	105 953	45
Transports et communications	15 678	7	15 564	6	16 925	7
Services professionnels et spéciaux	17 355	7	17 369	7	17 859	7
Location d'immeubles	76 017	32	87 340	36	80 799	34
Achat de services de réparation et d'entretien	6 975	3	7 945	3	6 303	3
Autres	6 646	3	6 656	3	6 569	3
	233 287	99	241 995	99	234 408	99
Capital	1 465	1	1 475	1	1 462	1
	234 752	100	243 470	100	235 870	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	200 517		206 737		203 316	
	34 235		36 733		32 554	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 12: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		**Différence**	
	$	A-P	$	A-P	**$**	**A-P**
Administration générale	15 696	330	13 106	243	**2 590**	**87**
Services financiers	57 757	1 069	61 092	1 061	**(3 335)**	**8**
Services du personnel	28 941	669	23 908	602	**5 033**	**67**
Services administratifs	128 655	570	127 985	600	**670**	**(30)**
Bureau de vérification interne	4 821	78	5 324	84	**(503)**	**(6)**
	235 870	2 716	231 415	2 590	**4 455**	**126**
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	203 316		205 517		**(2 201)**	
	32 554	2 716	25 898	2 590	**6 656**	**126**

Explication de la différence: La différence de 6,7 millions de dollars entre les dépenses réelles nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 2-14).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 13 et 14 indiquent le rapport entre les années- personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant au cours de la période de trois ans.

Tableau 13: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration de la Commission et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Années-personnes - Gestion et administration de la Commission	2 443	2 536	2 716
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24 218	25 667	25 741
Pourcentage du total	10,1	9,9	10,6

Tableau 14: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars) *

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Dépenses - Gestion et administration de la Commission	234 752	243 470	235 870
Dépenses totales - Commission et Ministère	1 221 237	1 250 706	1 175 977
Pourcentage du total	19,2	19,5	20,1

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, des frais d'achat de places de cours des provinces, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Gestion et administration de la Commission, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1987-1988:

Services financiers

- améliorer le système d'information automatisé de façon à pouvoir fournir des données administratives plus rapidement en recueillant les données et les demandes de renseignements des bureaux locaux, et assurer ainsi la prise de décisions fondées sur des renseignements à jour; mettre en oeuvre deux projets-pilotes de la Planification de l'emploi en avril 1987

(le système de données sur les engagements relatifs aux contributions, en Colombie-Britannique, et le système de déclaration des anomalies, au Manitoba);

- aider la Commission et le Ministère à donner suite aux initiatives prises par le gouvernement pour réduire les effectifs de la fonction publique et comprimer ses dépenses, en exerçant un contrôle serré des plans de compression des dépenses mis en oeuvre à l'échelle tant nationale que régionale.

Services administratifs

- participer, avec Travaux Publics Canada (TPC), à la mise en oeuvre graduelle des systèmes visant l'instauration du régime d'autofinancement, tels que le système intégré de gestion des locaux et le système d'imputation de frais de services, afin de veiller à ce que les besoins de la Commission et du Ministère soient satisfaits; cette activité comprend l'établissement de procédures internes pour la mise en oeuvre de ces systèmes; ce projet ne comporte pas de coûts directs puisqu'il s'agit là plutôt d'un plan d'action visant à faire l'essai, à la Commission et au Ministère, d'un projet-pilote d'autofinancement de TPC à compter du 1er avril 1988;

- déterminer les besoins précis en locaux des bureaux locaux de la Commission et du Ministère et faire approuver ces besoins par le Conseil du Trésor et TPC, le cas échéant; soumettre à l'approbation de la haute direction un plan d'action à long terme en vue d'améliorer les bureaux actuels et de satisfaire aux besoins déterminés; les résultats dépendent entièrement de l'approbation de la présentation complète qui sera faite au Conseil du Trésor au début de 1987-1988; le plan d'action sera élaboré en conséquence.

Services du personnel

- mettre en oeuvre, à l'échelle nationale, la phase II du Système régional des services du personnel, une étape qui permettra d'améliorer les applications de la phase I et d'ajouter d'autres modules; nous prévoyons utiliser cinq années-personnes lors de l'exécution de la phase II;

- faire en sorte qu'aucun employé permanent ne soit licencié à la Commission et au Ministère par suite de la réduction des effectifs;

- améliorer encore davantage le processus de planification pluriannuel des ressources humaines par l'établissement d'un processus général de détermination des répercussions des changements opérationnels d'envergure sur la gestion des ressources humaines;

- réorienter les lignes directrices sur la planification des ressources humaines et les activités liées à la planification pluriannuelle des ressources humaines et à la planification annuelle (année budgétaire) des ressources humaines, pour faire en sorte qu'elles correspondent mieux aux besoins et aux responsabilités des gestionnaires de la Commission et du Ministère;

- élaborer des stratégies pour contrer les effets négatifs de la réduction des effectifs sur le recrutement et le maintien en fonction d'employés faisant partie de groupes cibles, afin d'atteindre les objectifs de la Commission et du Ministère concernant la représentation des femmes, des autochtones et des personnes handicapées établis pour 1987-1988;

- coordonner l'élaboration d'indicateurs de rendement pour les principales fonctions du personnel; contrôler l'efficience et l'efficacité des principales activités des Services du personnel, la dotation et la classification, par exemple;

- achever en 1987-1988, à un coût estimatif de 250 000 $, un projet-pilote de formation assistée par ordinateur amorcé en 1986-1987;

- mettre en train la réforme administrative, un projet d'envergure pour la Commission de la fonction publique du Canada en 1986-1987, auquel la Commission et le Ministère ont participé, et dont on amorcera la mise en application des recommandations en 1987-1988; cette réforme vise à simplifier le processus de dotation.

C. Systèmes et procédures

Objectif

Concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, et fournir des conseils en cette matière, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et services de la Commission et du Ministère.

Description

Cette activité est entreprise par Systèmes et procédures, qui assume notamment les responsabilités suivantes:

- formuler des politiques sur l'acquisition et l'utilisation du matériel, des installations et des services de traitement électronique des données et de télécommunications, et fournir aux régions des conseils, une orientation et une direction en ces matières;

- planifier, acquérir et contrôler le matériel, les installations et les services de traitement électronique des données et de télécommunications;

- élaborer, mettre en oeuvre, entretenir et améliorer de façon permanente les systèmes de traitement électronique des données et de télécommunications, ainsi que les procédures connexes;

- élaborer et tenir à jour des procédures opérationnelles pour l'exécution du Programme d'assurance; élaborer et tenir à jour le matériel d'instruction nécessaire au personnel participant à l'exécution du Programme d'assurance;

- fournir aux régions des conseils, une orientation et une direction en ce qui concerne les procédures se rapportant au traitement des demandes de prestations d'assurance;

- exploiter le centre d'informatique de l'administration centrale afin d'appuyer l'élaboration des systèmes, ainsi que les systèmes opérationnels centralisés;

- fournir des services de gestion, d'analyse de la gestion et de conception des formulaires.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement électronique des données de l'administration centrale et des systèmes d'écritures connexes, Systèmes et procédures s'occupe de conseiller les

éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance et de leur fournir un soutien technologique et fonctionnel. On vise ainsi à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources d'informatique et de programmes pour la prestation automatisée des services au public.

L'activité Systèmes et procédures comporte les cinq sous-activités suivantes:

Systèmes d'emploi et des prestations: Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux systèmes de paiement des prestations et de contrôle, aux systèmes concernant le marché du travail, aux systèmes d'assurance-salaire, aux systèmes d'emploi et à la liaison avec les régions. Le directeur général des Systèmes d'emploi et des prestations et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

Systèmes d'information: Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux systèmes de rentes, aux systèmes des numéros d'assurance sociale, aux systèmes de l'Immigration, aux systèmes de Politique stratégique et planification, aux systèmes financiers, aux systèmes administratifs, aux systèmes du personnel, aux systèmes évolués, aux logiciels, aux normes de programmation, à la sélection du matériel, à la liaison avec les régions en matière de systèmes d'information, aux systèmes d'information de gestion et à la coordination. Le directeur général des Systèmes d'information et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

Services informatiques: Cette sous-activité comprend les services informatiques de l'administration centrale, la prestation de services de soutien en matière de matériel, de logiciel d'exploitation et de télécommunications, l'élaboration de normes de traitement électronique des données et de sécurité en cette matière, ainsi que la surveillance des centres régionaux d'informatique. Le directeur des Services informatiques et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

Services consultatifs de gestion: Cette sous-activité comprend la gestion des projets, l'analyse et l'établissement de l'organigramme, l'étude du travail, la planification et l'analyse du réseau, la détermination, l'analyse et la conception des systèmes, les études de faisabilité et la conception des formulaires. Le directeur des Services consultatifs de gestion et son personnel relèvent de cette sous-activité.

Gestion: Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes afin d'offrir un réseau efficace de systèmes informatiques à la Commission. Le directeur exécutif de Systèmes et procédures et son personnel relèvent de cette sous-activité.

Sommaires des ressources

L'activité Systèmes et procédures représente environ 9 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1987-1988 et 11 % des années-personnes totales. Elle représente 12 % des coûts en personnel et 9 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 15: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes d'emploi et des prestations	5 785	106	5 588	106	5 570	118
Systèmes d'information	7 319	114	6 352	101	7 875	117
Services informatiques	9 683	118	10 080	133	8 034	139
Services consultatifs de gestion	1 282	24	1 525	32	1 519	33
Gestion	1 493	20	963	17	941	19
	25 562	382	24 508	389	23 939	426
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	18 865		17 842		18 087	
	6 697	382	6 666	389	5 852	426

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 31 000 $, soit 0,5 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Cet écart est expliqué en détail dans le Sommaire des besoins financiers, à la section I (voir page 2-9).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) correspondent aux 6,6 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 2-5).

Tableau 16: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	18 784	74	18 096	74	17 340	73
Services professionnels et spéciaux	1 540	6	1 304	5	967	4
Location de matériel de bureau	1 373	5	1 935	8	1 284	5
Autres	3 512	14	2 820	12	2 820	12
	25 209	99	24 155	99	22 411	94
Capital	353	1	353	1	1 528	6
	25 562	100	24 508	100	23 939	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	18 865		17 842		18 087	
	6 697		6 666		5 852	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 17: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes d'emploi et des prestations	5 570	118	4 366	102	1 204	16
Systèmes d'information	7 875	117	4 864	110	3 011	7
Services informatiques	8 034	139	12 238	146	(4 204)	(7)
Services consultatifs de gestion	1 519	33	1 251	35	268	(2)
Gestion	941	19	1 299	20	(358)	(1)
	23 939	426	24 018	413	(79)	13
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	18 087		18 974		(887)	
	5 852	426	5 044	413	808	13

Explication de la différence: La différence de 0,8 million de dollars entre les dépenses réelles nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 2-14).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 18 et 19 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant au cours de la période de trois ans.

Tableau 18: Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Années-personnes - Systèmes et procédures	382	389	426
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24 218	25 667	25 741
Pourcentage du total	1,6	1,5	1,7

Tableau 19: Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars) *

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Dépenses - Systèmes et procédures	25 562	24 508	23 939
Dépenses totales - Commission et Ministère	1 221 237	1 250 706	1 175 977
Pourcentage du total	2,1	2,0	2,0

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, des frais d'achat de places de cours des provinces, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Systèmes et procédures, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1987-1988:

- élaborer un mécanisme de soutien automatisé de la Planification de l'emploi;
- poursuivre l'expansion du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL, phase III) aux fins du Programme d'immigration;
- achever la mise en oeuvre du Système régional des services du personnel (SRSP), de concert avec les Services du personnel;
- mettre sur pied un système exploité en direct pour faciliter le recouvrement des trop-payés de prestations d'assurance-chômage;
- poursuivre l'élaboration de systèmes de bureautique pour permettre un meilleur accès aux données du Ministère et une meilleure circulation de l'information.

D. Administration des rentes sur l'État

Objectif

Gérer les contrats de rentes sur l'État, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'État.

Au nombre des objectifs intermédiaires fixés pour 1987-1988 dans le cadre de cette activité figurent:

- le traitement d'environ 1 540 000 versements de rentes;
- le traitement de 43 000 demandes de renseignements, de 7 000 contrats de rentes échus et de 7 500 règlements de succession.

Description

L'activité Administration des rentes sur l'État vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'État passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, adoptée en 1975, a mis fin officiellement à la vente de ces rentes. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux et correspond précisément à un sous-objectif de ce Programme (voir les états financiers vérifiés du Compte des rentes sur l'État, à la page 2-59).

La Direction des rentes est une division des Services nationaux, et elle est située à Bathurst (Nouveau-Brunswick). Les Services nationaux relèvent du bureau régional du Nouveau-Brunswick, situé à Fredericton.

Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est le gestionnaire responsable de l'activité Administration des rentes sur l'État, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, de régler les grandes questions d'orientation qui y sont liées.

Depuis 1908, plus de 553 000 contrats individuels ou certificats collectifs ont été émis. Près de 71 000 d'entre eux sont toujours en jouissance différée, tandis qu'environ 149 000 autres viennent actuellement à échéance. Quelque 115 000 rentiers reçoivent des versements, ce qui représente près de 1,5 million de chèques par année, et la prestation de services analogues au titre de ce programme se poursuivra pendant encore au moins quarante ans. Le tableau 24 offre un calendrier des dates d'échéance des contrats et certificats de rentes sur l'État qui ne sont pas encore venus à échéance.

Sommaires des ressources

L'activité Administration des rentes sur l'État représente environ 1 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1987-1988 et 2 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 1 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 20: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration des rentes sur l'État	3 038	87	3 051	87	2 768	89
	3 038	87	3 051	87	2 768	89
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		-	
	3 038	87	3 051	87	2 768	89

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 correspondent pratiquement aux dépenses prévues pour 1986-1987.

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 0,5 million de dollars, soit 15 %, inférieurs aux 3,6 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 2-5). Cet écart est expliqué en détail dans le Sommaire des besoins financiers, à la section I (voir page 2-11).

Tableau 21: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2 724	90	2 699	88	2 550	92
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	314	10	352	12	218	8
	3 038	100	3 051	100	2 768	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		-	
	3 038		3 051		2 768	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 22: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration des rentes sur l'État	2 768	89	3 418	108	(650)	(19)
	2 768	89	3 418	108	(650)	(19)
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-	-	-	-	-	-
	2 768	89	3 418	108	(650)	(19)

Explication de la différence: La différence de 0,7 million de dollars entre les dépenses réelles nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 2-14).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principaux indicateurs de rendement de l'activité Administration des rentes sur l'État sont le nombre de contrats gérés, le nombre de versements de rentes traités, le nombre de demandes de renseignements traitées, le nombre de contrats de rentes échus traités et le nombre de règlements de succession traités. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés dans le tableau 23.

Tableau 23: Volume de travail et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Nombre de contrats gérés	204 000	14,89	216 000	14,13	229 000	12,09
Nombre de versements de rentes traités	1 540 000	1,97	1 535 000	1,99	1 526 628	1,81
Nombre de demandes de renseignements traitées	43 000	12,07	45 000	11,60	47 370	9,99
Nombre de contrats de rentes échus traités	7 000	53,00	7 200	51,67	8 203	41,20
Nombre de règlements de succession traités	7 500	38,13	7 500	38,27	7 654	33,97

Le tableau 24 fournit un calendrier des dates d'échéance des contrats et certificats de rentes sur l'État qui ne sont pas encore venus à échéance.

Tableau 24: Calendrier des dates d'échéance des contrats et des certificats de rentes sur l'Etat en date du 31 mars 1986

Du 1er avril au 31 mars	Contrats individuels en jouissance différée	Certificats collectifs en jouissance différée	Total
Avant le 1er avril 1986	303	329	632
1986-1990	6 833	13 127	19 960
1990-1995	5 902	17 911	23 813
1995-2000	3 247	12 382	15 629
2000-2005	1 804	5 751	7 555
2005-2010	1 007	1 176	2 183
2010-2015	551	238	789
2015-2020	283	49	332
Après le 31 mars 2020	111	8	119
	20 041	50 971	71 012

E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale

Objectif

Faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux précis, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale (NAS) aux particuliers admissibles. Plus particulièrement:

- le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées par année-personne demeurera relativement constant, soit à 6 111 environ;
- le coût par carte d'assurance sociale délivrée sera de 4,59 $ environ.

Description

L'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale consiste à attribuer et à contrôler les numéros d'assurance sociale (NAS) au moyen du traitement, de la vérification et de l'authentification des demandes de NAS et des preuves d'identité. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux et correspond à un sous-objectif qui lui est propre.

Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est responsable des aspects opérationnels du Programme, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, d'élaborer les politiques qui y sont liées.

Sommaires des ressources

L'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale représente environ 1 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1987-1988 et 4 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 1 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 25: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu * 1986-1987		Réel * 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 792	135	3 553	135	3 819	140
	3 792	135	3 553	135	3 819	140
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3 792	-	3 553	-	3 819	-
	-	135	-	135	-	140

* À l'exclusion des ressources affectées au programme Preuve de l'identité, qui ont été transférées de l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale au Programme d'emploi et d'assurance en 1986-1987.

Explication de la différence: Les besoins financiers bruts pour 1987-1988 sont de 0,2 million de dollars, soit 7 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Cet écart est expliqué en détail dans le Sommaire des besoins financiers, à la section I (voir page 2-10).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions brutes pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 0,1 million de dollars, soit 3 %, supérieures au montant brut de 3,4 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 2-5). Cet écart est expliqué dans le Sommaire des besoins financiers à la Section I (voir page 2-11).

Tableau 26: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3 469	91	3 238	91	3 365	88
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	323	9	315	9	454	12
	3 792	100	3 553	100	3 819	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3 792		3 553		3 819	
	-		-		-	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 27: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 819	140	3 298	134	521	6
	3 819	140	3 298	134	521	6
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3 819		3 298		521	
	-	140	-	134	-	6

* À l'exclusion des ressources affectées au programme Preuve de l'identité, qui ont été transférées de l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance-sociale au Programme d'emploi et d'assurance en 1986-1987.

Explication de la différence: La différence de 0,5 million de dollars entre les dépenses brutes de 1985-1986 et le montant brut qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 2-15).

Données sur le rendement et justification des ressources

Le principal indicateur de rendement de l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale est le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées, qui comporte à la fois des éléments variables et non variables.

Les ressources nécessaires pour les activités variables sont affectées en fonction du nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues à Bathurst. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés au tableau 28.

Tableau 28: Volume de travail et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Nombre de cartes d'assurance sociale délivrées	**825 000**	**4,59**	830 000	4,28	772 233	4,95
Nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues	**907 000**	**3,78**	913 000	3,52	883 803	3,91

Au cours des dernières années, le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées a eu tendance à diminuer: de 1 million, vers la fin des années 70, ce nombre est tombé à 772 233 en 1985-1986. On s'attend à des réductions supplémentaires étant donné que le gouvernement exige des frais de 10 $ pour le remplacement des cartes d'assurance sociale depuis le 1er juillet 1985, ces frais englobant tous les coûts directs et indirects. Certaines indications permettent de croire que le nombre de cartes délivrées devrait se stabiliser entre 820 000 et 840 000.

F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Description

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses. Le Conseil est formé d'un président et de 15 à 21 membres, qui sont nommés par le gouverneur en conseil.

Sommaires des ressources

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration représente moins de 1 % des besoins financiers bruts et des années-personnes totales du Programme des services généraux et spéciaux pour 1987-1988.

Tableau 29: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	674	9	616	8	745	9
	674	**9**	616	8	745	9
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	497		448		563	
	177	**9**	168	8	182	9

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 9 000 $, soit 5 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Cet écart est attribuable à divers changements.

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) correspondent au 0,2 million de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 2-5).

Tableau 30: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	373	55	317	51	422	57
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	301	45	299	49	323	43
	674	100	616	100	745	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	497		448		563	
	177		168		182	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 31: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dolars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	745	9	593	8	152	1
	745	9	593	8	152	1
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	563		468		95	
	182	9	125	8	57	1

Explication de la différence: La différence de 57 000 $ entre les dépenses nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est attribuable à divers changements.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et travaux de recherche, de consultation et de rédaction de rapports. Le Conseil renseigne le Ministre sur toutes les questions qui relèvent du mandat du Ministère et de la Commission. Il reçoit des directives du Ministre au cours de l'année. Un plan de travail est établi chaque année civile. Le Conseil rend compte au Ministre de ses activités, et ce dernier dépose devant le Parlement le rapport du Conseil, de même que ses recommandations.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 32: Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Personnel			
Traitements et salaires	119 910	117 659	116 912
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 980	16,439	17 411
Autres frais touchant le personnel	17 875	16 864	13 794
	155 765	150 962	148 117
Biens et services			
Transports et communications	17 293	17 361	18 775
Information	3 431	3 370	2 266
Services professionnels et spéciaux	22 973	22 762	21 249
Location	80 038	92 010	84 604
Achat de services de réparation et d'entretien	8 605	9 516	7 484
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 197	2 413	4 093
Toutes autres dépenses	121	121	21
	135 658	147 553	138 492
Total des dépenses de fonctionnement	291 423	298 515	286 609
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	2 093	2 103	3 228
	293 516	300 618	289 837
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	239 199	243 125	239 987
Dépenses totales nettes	54 317	57 493	49 850

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 155,8 millions de dollars représentent 53 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme des services généraux et spéciaux. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 33: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Années-personnes autorisées - contrôlées par le Conseil du Trésor			
Gestion et administration centrales du Ministère	423	433	434
Gestion et administration de la Commission	2 443	2 536	2 716
Systèmes et procédures	382	389	426
Administration des rentes sur l'Etat	87	87	89
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	135	135	140
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	8	9
	3 479	3 588	3 814
Années-personnes prévues - non contrôlées par le Conseil du Trésor *			
Gestion et administration centrales du Ministère	-	19	7
Gestion et administration de la Commission	-	15	16
Systèmes et procédures	-	15	-
Administration des rentes sur l'Etat	-	-	-
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	-	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	-	-	-
	-	49	23

* En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage des étudiants pour des emplois d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes. Les chiffres ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes autorisées qu'il aurait autrement fallu utiliser dans le cadre des programmes Défi 85 et Défi 86.

Tableau 34: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1987-1988	1986-1987	1985-1986		1987-1988
Gestion	83	77	76	51 400 -100 700	68 638
Catégorie scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	87	87	112	15 116 - 67 700	49 833
Bibliothéconomie	6	6	6	21 932 - 50 712	35 758
Autres	-	1	1		
Administration et service extérieur					
Services administratifs	475	469	371	16 955 - 58 562	38 513
Gestion des systèmes d'ordinateurs	193	194	175	20 103 - 65 808	42 761
Gestion des finances	247	251	241	16 161 - 57 980	42 624
Services d'information	79	81	82	14 581 - 57 980	43 260
Organisation et méthodes	130	137	131	14 413 - 57 980	41 140
Gestion du personnel	223	223	210	22 940 - 63 870	41 991
Administration des programmes	216	226	158	14 939 - 62 268	36 796
Achat et approvisionnement	19	19	9	15 192 - 57 980	37 226
Autres	1	2	1		
Technique					
Dessin et illustrations	3	4	3	17 248 - 44 693	29 819
Techniciens divers	10	10	12	13 568 - 59 792	37 680
Soutien des sciences sociales	23	23	25	13 568 - 62 028	35 064
Soutien administratif					
Communications	15	20	23	16 498 - 33 017	23 980
Traitement mécanique des données	80	87	109	14 338 - 39 870	25 946
Commis aux écritures et aux règlements	1 323	1 358	1 594	13 887 - 34 086	23 308
Mécanographie	9	9	15	13 600 - 27 137	20 306
Secrétariat, sténographie et dactylographie	212	219	278	13 569 - 34 304	22 938
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métiers	6	6	7	15 632 - 42 367	25 711
Services divers	15	15	16	13 754 - 44 350	22 934
Titulaires de postes d'exception du cabinet du Ministre	24	10	14		45 067

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1986. Dans la colonne de la provision pour le traitement annuel moyen 1987-1988 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Coût net du Programme

Le tableau 35 montre le coût total net du Programme. Les recettes à valoir sur le crédit comprennent les coûts du Programme recouvrés du Compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada (3 987 000 $), ceux de l'assurance chirurgicale-médicale (909 000 $) et ceux des divers autres services fournis gratuitement par les autres ministères (714 000 $).

En outre, la décision du gouvernement d'exiger des frais de 10 $ pour le remplacement des cartes d'assurance sociale devrait produire des recettes de l'ordre de 1,3 million de dollars.

Tableau 35: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses brutes 1987-1988	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Budget des dépenses net 1987-1988	Plus: Autres coûts	Moins: Recettes	Coût estimatif net du Programme 1987-1988	Coût estimatif net du Programme 1986-1987
Programme des services généraux et spéciaux	293 516	239 199	54 317	5 610	1 300	58 627	57 854

B. Compte des rentes sur l'État

1. États financiers

Tableau 36: Compte des rentes sur l'État - Bilan au 31 mars 1986 (en milliers de dollars) *

Actif	1985-1986	1984-1985
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	987 230	1 020 498
Intérêts courus à recevoir du Gouvernement du Canada	72 555	74 988
Débiteurs	196	176
	1 059 981	1 095 662

Passif	1985-1986	1984-1985
Créditeurs	-	18
Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada	3 126	6 015
Réserves actuarielles	1 056 855	1 089 629
	1 059 981	1 095 662

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-61.

Tableau 37: Compte des rentes sur l'État - État des résultats et des réserves actuarielles pour l'exercice financier clos le 31 mars 1986 (en milliers de dollars) *

	1985-1986	1984-1985
Déboursés et autres frais		
Rentes versées	99 887	99 205
Remboursements de primes	2 914	3 404
Rentes non réclamées	313	215
	103 114	102 824
Recettes		
Intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada	72 555	74 988
Primes	840	770
Autres	71	81
	73 466	75 839
Excédent des déboursés et autres frais sur les recettes de l'exercice financier	29 648	26 985
Réserves actuarielles, solde au début de l'exercice financier	1 089 629	1 122 629
	1 059 981	1 095 644
Surplus actuariel - Excédent du montant comptabilisé des réserves actuarielles sur le montant calculé des réserves actuarielles à la fin de l'exercice financier	3 126	6 015
Solde des réserves actuarielles à la fin de l'exercice financier	1 056 855	1 089 629
Composé des éléments suivants:		
Primes accumulées et intérêts courus sur les rentes non échues	348 295	384 941
Valeur actuelle des rentes échues	708 560	704 688
Total des réserves actuarielles	1 056 855	1 089 629

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-61.

Tableau 38: Compte des rentes sur l'État - État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice financier clos le 31 mars 1986 (en milliers de dollars) *

	1985-1986	1984-1985
Utilisation des fonds:		
Opérations		
Excédent des déboursés et autres frais sur les recettes de l'exercice financier	29 648	26 985
Diminution des intérêts courus et des autres recettes	(2 395)	(1 798)
	27 253	25 187
Surplus actuariel versé au Trésor	6 015	1 139
Total des fonds utilisés	33 268	26 326
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde au début de l'exercice financier	1 020 498	1 046 824
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde à la fin de l'exercice financier	987 230	1 020 498

* Voir les notes afférentes aux états financiers ci-dessous.

2. Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 1986

Autorisation et but: Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C., c. G-6 (la "Loi"), et modifié par Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-75-76, c. 83 (la "Loi sur l'augmentation du rendement").

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à préparer leur retraite en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement a porté à 7 % le taux de rendement des rentes sur l'État, en a assoupli les modalités, puis mis fin à leur vente.

Le compte est administré par la Commission et le Ministère, par l'intermédiaire du Trésor.

Principales conventions comptables:

Méthode comptable: Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Réserves actuarielles: Les réserves actuarielles comprennent: i) les primes accumulées et les intérêts courus sur les rentes non échues; ii) la valeur actuelle des rentes échues selon une méthode actuarielle fondée sur le ou les taux d'intérêt et les tables de mortalité qui sont prescrits.

Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada: Selon que, à la fin d'un exercice financier, le montant comptabilisé des réserves actuarielles est supérieur ou inférieur au montant calculé des réserves actuarielles, il y a soit un surplus actuariel soit un déficit actuariel, qui sera ou bien versé au Trésor ou bien recouvré de celui-ci.

Intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada: Les intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada sont calculés sur les réserves actuarielles, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement.

Rentes non réclamées: Les rentes non réclamées regroupent les sommes qui ont été virées au Trésor parce que les rentiers sont introuvables.

Services fournis gratuitement: Les services administratifs qu'exige le Compte des rentes sur l'État sont fournis gratuitement par la Commission et le Ministère, ainsi que par d'autres ministères fédéraux.

Calcul des réserves actuarielles: La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles de 1 056 855 $ (1 089 629 $ en 1985) était conforme au paragraphe 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-75-76, c. 83 et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les tables de mortalité à utiliser lors de la préparation des tables servant à établir les valeurs des rentes seront les tables de rentes pour 1949 (sans projection) pour les hommes et les femmes, rajustées suivant l'échelle de projection C.

Les statistiques sur la mortalité au cours de la dernière décennie tendent à démontrer que l'espérance de vie a augmenté à un taux plus rapide que celui qui est prévu à l'échelle de projection C. Si cette tendance se maintient au même rythme à l'avenir, il se peut que les tables de rentes pour 1949 rajustées selon l'échelle de projection C doivent être modifiées et qu'il en découle un passif supplémentaire qui influerait sur les réserves actuarielles futures. Au cours de l'exercice financier 1985-1986, la Commission et le Ministère ont terminé une étude portant sur la mortalité au cours des cinq dernières années. Les résultats révèlent que l'espérance de vie semble maintenant se stabiliser au niveau prévu à l'échelle de projection C. La Commission et le Ministère continueront d'effectuer annuellement de telles études de mortalité.

Programme d'emploi et d'assurance

Plan de dépenses
1987-1988

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses 3-4
B. Emploi des autorisations en 1985-1986 - Volume II des Comptes publics 3-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988
   1. Points saillants 3-7
   2. Sommaire des besoins financiers 3-11
B. Rendement récent
   1. Points saillants 3-15
   2. Examen des résultats financiers 3-22
C. Données de base
   1. Introduction 3-24
   2. Mandat 3-25
   3. Objectif du Programme 3-25
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 3-25
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 3-28
   2. Initiatives 3-31
   3. État des initiatives annoncées antérieurement 3-34
E. Efficacité du Programme 3-42

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines 3-45
B. Service national de placement 3-57
C. Assurance-chômage 3-58
D. Gestion du Programme et services communs 3-77

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 3-81
   2. Besoins en personnel 3-82
   3. Paiements de transfert 3-84
   4. Coût net du Programme 3-88
B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 3-89
C. Renseignements sur les Programmes de mise en valeur des ressources humaines 3-91

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1987-1988	Budget principal 1986-1987
	Programme d'emploi et d'assurance		
10	Dépenses de fonctionnement	52 897	73 932
15	Subventions et contributions	1 490 388	1 513 877
(S)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 572 000	2 679 000
(S)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	213 000	201 000
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	85 958	76 314
	Total du Programme	4 414 243	4 544 123

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1987-1988
	Programme d'emploi et d'assurance	
10	Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement	52 897 000
15	Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre, pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité	1 490 388 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1987-1988							Budget principal 1986-1987 *
	Années-personnes autorisées	Budgétaire					Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total partiel	Moins: Recettes à valoir sur le crédit		
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	2 146	114 662	153	1 836 481	1 951 296	-	1 951 296	2 018 826
Service national de placement	5 150	242 558	211	19 907	262 676	239 148	23 528	21 761
Assurance-chômage	8 641	2 933 494	1 816	213 000	3 148 310	363 063	2 785 247	2 880 247
Gestion du Programme et services communs	2 473	121 904	348	-	122 252	102 080	20 172	10 289
Prestations payées en vertu des articles suivants de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (S.C. 1970-71-72, c. 48):								
Les articles 37, 38 et 39 relatifs à l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	-	-	-366 000	-366 000	-	-366 000	-387 000
	18 410	3 412 618	2 528	1 703 388	5 118 534	704 291	4 414 243	4 544 123
Années-personnes autorisées en 1986-1987	18 362							

* Le Budget des dépenses principal 1986-1987 reflète le transfert, à l'intérieur du cadre du plan opérationnel, d'éléments du Service national de placement aux Programmes de mise en valeur des ressources humaines en 1987-1988. Pour des renseignements complémentaires sur ces changements, voir le tableau 43 à la page 3-89.

B. Emploi des autorisations en 1985-1986 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'emploi et d'assurance			
10	Dépenses de fonctionnement	525 131 000	607 054 391	**584 422 415**
15	Subventions et contributions	663 955 000	1 297 435 217	**938 633 773**
(S)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 422 200 000	2 743 817 925	**2 743 817 925**
(S)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	194 000 000	176 354 761	**176 354 761**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 824 000	79 186 000	**79 186 000**
(S)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	653	**653**
Total du Programme - Budgétaire		3 877 110 000	4 903 848 947	**4 522 415 527**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988

1. Points saillants

Le Programme d'emploi et d'assurance est le plus vaste programme de la Commission et du Ministère, et il constitue un élément majeur des activités du gouvernement fédéral visant à favoriser le développement économique et social.

Programmes de mise en valeur des ressources humaines: Les Programmes de mise en valeur des ressources humaines, également connus sous le nom de Planification de l'emploi, comportent un certain nombre de grandes caractéristiques, dont notamment la priorité accordée aux clients ayant le plus besoin d'aide, la souplesse des moyens employés à cette fin ainsi que le choix des moyens les plus efficaces selon la région. Pour des raisons pratiques, la Planification de l'emploi se divise en six grands programmes (voir page 3-45) comportant chacun un certain nombre d'options. Il est facile d'effectuer des transferts budgétaires entre les programmes, et ainsi, de répartir différemment, selon la conjoncture locale, les fonds entre les programmes.

La Planification de l'emploi, annoncée en juin 1985, a été expressément conçue pour répondre au défi que pose l'évolution rapide du marché du travail. Un plus grand nombre de décisions sont prises aux échelons local et régional, où les changements se font sentir le plus rapidement, et le député peut, à ces niveaux, jouer un rôle primordial. La grande souplesse inhérente à la Planification de l'emploi permet aux travailleurs d'acquérir les compétences recherchées. Des fonds servent à favoriser la mise à l'essai de formules novatrices pour affronter les problèmes qui surgissent sur le marché du travail. Dans les villes à mono-industrie ou dans les localités aux prises avec un chômage chronique élevé -- où la formation représente seulement une partie de la solution -- la Planification de l'emploi favorise les initiatives communautaires et le développement local.

En septembre 1986, tous les éléments principaux de la Planification de l'emploi étaient en place. Les premiers résultats sont encourageants en ce qui concerne tant le nombre total des participants que la participation des membres de groupes cibles (voir les tableaux 10 à 14 aux pages 3-51 à 3-54).

Bien que les statistiques préliminaires semblent positives, il ne sera pas possible d'effectuer une analyse poussée de la situation des clients après leur participation aux programmes avant le printemps de 1987. Dans l'intervalle, il reste encore beaucoup à faire pour corriger les lacunes et rationaliser la Planification de l'emploi.

Les priorités et objectifs suivants ont été fixés pour l'année 1987-1988:

- négocier avec les provinces des accords portant sur l'achat de places de cours de formation, intégrer davantage de mesures visant à favoriser l'emploi des bénéficiaires de l'aide sociale et achever des études visant à déterminer la meilleure façon d'appuyer la formation en apprentissage (voir pages 3-34, 3-35 et 3-36);

- mettre intégralement en oeuvre, dans le cadre de la Planification de l'emploi, le programme Développement des collectivités, lequel constitue un instrument de tout premier ordre pour faire face au problème des disparités régionales et pour répondre aux besoins des collectivités plus petites gravement menacées; ce programme permet en outre aux localités en danger de choisir les options du programme qui sont les mieux adaptées à leur situation -- initiatives axées sur le développement communautaire, sur la formation ou sur l'aide au déplacement;

- prendre des mesures en vue de favoriser la prise de décisions appropriées au niveau local; il conviendra donc d'achever la réorganisation interne de la Commission et du Ministère visant à offrir de façon unifiée les programmes et les services liés au marché du travail (voir page 3-34), de compléter la mise sur pied des réseaux de Conseils consultatifs locaux (voir page 3-39), de poursuivre les travaux mis en oeuvre en collaboration avec l'Ontario et d'autres provinces pour affiner une stratégie qui permettra de faire appel aux Comités communautaires responsables de la formation dans l'industrie, ou à leurs pendants dans d'autres régions, pour acheter des places de cours de formation et pour assurer la correspondance entre la formation offerte et les besoins du marché du travail (voir page 3-35) et, en fin, de confier un rôle plus important aux députés, qui devront non seulement donner des avis au sujet de propositions de projets précises liées aux programmes Développement de l'emploi et Défi, mais encore contribuer à la mise sur pied d'autres structures locales;

- simplifier l'administration et les communications, afin de les rendre les plus efficaces possible; ainsi, les formulaires et les formalités administratives seront simplifiés, de meilleures voies de communication seront établies avec le personnel, les députés, les bénéficiaires et le public, et on procédera à un examen des lignes directrices et des procédures administratives, afin de les rendre plus efficaces dans toutes les régions du pays, dans les grandes villes comme dans les régions rurales (voir page 3-36).

Service national de placement (voir page 3-57): Les objectifs suivants ont été fixés pour 1987-1988:

- fournir aux travailleurs, aux clients-employeurs et aux établissements une base de données comprenant divers renseignements -- profils d'employeurs, données sur les salaires et conditions d'emploi et sur les débouchés, profils des collectivités ou des régions, etc. --, afin de les aider à prendre des décisions éclairées relativement au marché du travail (voir le programme Information sur le marché du travail aux pages 3-32 et 3-60);

- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emplois et voir à ce que les employeurs trouvent les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin en temps opportun et de façon efficace, c'est-à-dire placer environ 670 304 travailleurs, dans des emplois réguliers, par l'entremise des Centres d'emploi du Canada (CEC) et les CEC sur le campus et environ 256 750 personnes par l'entremise du Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada (voir pages 3-61 à 3-64);

- favoriser la planification des ressources humaines dans le secteur privé et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers à l'évolution du marché du travail, par l'intermédiaire de services comparables à ceux qu'offrent les projets du programme Extension -- qui devraient permettre de placer 87 000 clients --, en tirant parti de quelque 500 nouveaux accords d'aide à l'adaptation de l'industrie (voir pages 3-65 et 3-56) et en aidant, d'une part, les employeurs régis par le gouvernement fédéral à satisfaire aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et, d'autre part, les entrepreneurs desservant le gouvernement fédéral à répondre aux critères du Programme de contrats fédéraux (voir page 3-40);

- mettre en oeuvre le Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA), une nouvelle initiative d'Agriculture Canada (46,6 millions de dollars) qui vise à aider les agriculteurs admissibles et les membres de leurs familles à trouver un emploi dans un autre secteur du marché du travail lorsqu'ils doivent abandonner le travail agricole en raison de difficultés financières.

La phase d'élaboration et de mise à l'essai des directives de processus de revitalisation du Service national de placement est pratiquement terminée (voir page 3-39). Des méthodes plus efficaces, plus efficientes et plus économiques de prestation des services aux clients et des services relatifs au marché du travail sont actuellement mises en oeuvre. Au nombre des principales initiatives qui seront entreprises au cours de l'année budgétaire figurent:

- l'achèvement de la mise en oeuvre et le regroupement des diverses initiatives qui ont été approuvées;

- la mise au point finale d'une série de projets visant à définir et à élaborer des pratiques de gestion améliorées;

- la mise en oeuvre de mécanismes de soutien, le cas échéant.

Assurance-chômage (voir page 3-68): Les objectifs suivants ont été fixés pour 1987-1988:

- traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels rapidement, et de façon précise et claire (voir page 3-73), c'est-à-dire:

  - déterminer l'incidence des erreurs administratives sur le système de l'Assurance-chômage au moyen du Système global de dépistage, une méthode d'échantillonnage par tranches monétaires examinée par le Bureau du vérificateur général du Canada;

  - veiller à ce que la proportion des demandes initiales et renouvelées de prestations au sujet desquelles il n'a pas été pris de décision trois semaines après leur inscription n'excède pas 12 % de l'ensemble des demandes;

  - traiter 80 % des demandes initiales et renouvelées de prestations dans les vingt et un jours civils qui s'écoulent entre la date de réception et d'inscription d'une demande;

- entendre environ 90 % des appels dans un délai ne dépassant pas trente jours après le dépôt de l'avis d'appel;

- prévenir et déceler les fraudes et les abus grâce au processus d'enquête (voir page 3-75);

- percevoir les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage par Revenu Canada, Impôt, et exécuter le Programme de réduction du taux de la cotisation (voir page 5-20) en vue de porter à environ 39 000 le nombre de demandes traitées.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988			Prévu [2] 1986-1987				
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - Dépenses nettes	Détails à la page
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 585 296 [1]	-	1 585 296	1 772 746	-	1 772 746	(187 450)	3-45
Service national de placement	262 676	239 148	23 528	251 397	230 086	21 311	2 217	3-57
Assurance-chômage	3 148 310	363 063	2 785 247	3 292 806	367 559	2 925 247	(140 000)	3-68
Gestion du Programme et services communs	122 252	102 080	20 172	116 871	101 210	15 661	4 511	3-77
	5 118 534	704 291	4 414 243	5 433 820	698 855	4 734 965	(320 722)	
Années-personnes	18 410	-	18 410	19 664	-	19 664	(1 254)	3-82

1. À l'exclusion d'un montant de 163 millions de dollars, représentant la part de la Commission et du Ministère au titre du programme Défi 87 qui sera affectée au crédit 10 du Conseil du Trésor.
2. Les prévisions pour 1986-1987 reflètent les changements apportés au Programme qui ont été incorporés dans le Budget des dépenses principal 1987-1988.

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 320,8 millions de dollars, soit 6,8 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Cet écart est attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	
• une diminution des ressources affectées au programme Défi 86 en 1987-1988 (521 années-personnes)	(156,8)
• la répercussion nette des modifications apportées au niveau des fonds supplémentaires affectés à la Planification de l'emploi et annoncées dans les exposés budgétaires de mai 1985 et de février 1986 (19 années-personnes additionnelles)	(17,1)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	3,9
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (372 années-personnes)	(13,7)
• divers autres ajustements	(3,8)

	(en millions de dollars)
Service national de placement	
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(9,1)
• une diminution des ressources affectées à l'Activité accentuée d'entrevues (227 années-personnes)	(6,3)
• une augmentation des ressources affectées aux colloques à l'intention des employeurs locaux	0,5
• une diminution des ressources attribuable au transfert du Programme d'échange international à Affaires extérieures Canada (3 années-personnes)	(0,2)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	9,0
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (235 années-personnes)	8,7
• une augmentation des ressources attribuable au versement d'une subvention au Centre canadien du marché du travail et de la productivité	2,0
• divers autres ajustements	(2,4)
Assurance-chômage	
• une diminution des ressources affectées à la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage	(2,4)
• une augmentation du coût des services fournis par Revenu Canada, Impôt, pour la perception des cotisations d'assurance-chômage	3,5
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	11,6

	(en millions de dollars)
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (422 années-personnes)	(17,2)
• une diminution de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	(160,0)
• une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	20,0
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	4,5
Gestion du Programme et services communs	
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(0,9)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	4,2
• une diminution des ressources affectées aux médias ethniques	(0,6)
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (37 années-personnes)	1,4
• divers autres ajustements	0,4

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 190,8 millions de dollars, soit 4,2 %, supérieures aux 4 544,1 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988, - Partie II du Budget des dépenses à la page 3-5). Cet écart est attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 86 (521 années-personnes)	156,8
• une augmentation des ressources affectées à l'instauration de mesures destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale	22,1
• une diminution des ressources attribuable au blocage d'une affectation par suite de la compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement	(30,0)
• une diminution des ressources attribuable au virement de fonds au Programme d'immigration pour compenser les fonds supplémentaires prévus pour le Programme d'aide à l'adaptation	(14,4)
• une augmentation liée au nouveau Programme de cours de langue et d'allocations de formation dans le cadre du processus de reconnaissance du statut de réfugié (voir page 4-63)	5,4
• divers autres ajustements	1,0
Service national de placement	
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(6,6)
• une augmentation des ressources affectées à l'Activité accentuée d'entrevues (227 années-personnes)	7,3
• une augmentation des ressources affectées aux colloques à l'intention des employeurs locaux	0,3
• une diminution attribuable à la réduction de la subvention versée au Centre canadien du marché du travail et de la productivité	(2,0)
• une augmentation des subventions versées aux Equipes d'alphabétisation	0,5

	(en millions de dollars)
Assurance-chômage	
• une augmentation des années-personnes pour une période déterminée affectées au traitement des demandes par suite d'accroissements non discrétionnaires de la charge de travail de l'Assurance-chômage (100 années-personnes)	10,8
• une augmentation des ressources affectées à la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage	1,5
• une augmentation des ressources affectées au traitement des demandes par suite de la mise en oeuvre des modifications apportées aux dispositions réglementaires relatives à l'Assurance-chômage (335 années-personnes)	9,6
• une augmentation des ressources affectées essentiellement au traitement des demandes par suite de la mise en oeuvre de l'Activité accentuée d'entrevues (302 années-personnes)	10,1
• une diminution des ressources par suite de leur affectation au processus de reconnaissance du statut de réfugié et à l'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié (183 années-personnes) (voir page 4-63)	(5,0)
• une augmentation de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	53,0
• une diminution de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	(8,0)
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(32,0)
• une augmentation des traitements et salaires par rapport à la provision prévue à l'origine pour les conventions collectives	5,0
Gestion du Programme et services communs	
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	5,8

	(en millions de dollars)
• une diminution des ressources affectées aux médias ethniques	(0,6)
• une augmentation des ressources affectées au Programme de stages fédéraux	0,2

B. Rendement récent

1. Points saillants

Programmes de mise en valeur des ressources humaines: En 1985-1986, ses programmes ont donné les résultats suivants:

- les programmes fédéraux relatifs au marché du travail ont évolué au fur et à mesure que la Planification de l'emploi devenait opérationnelle, et que les programmes de formation professionnelle et de création directe d'emplois étaient graduellement éliminés;

- cinq programmes de la Planification de l'emploi sur six sont devenus opérationnels le 5 septembre 1985 (la mise en oeuvre du programme Développement des collectivités ayant été reportée à 1986-1987);

- dans le cadre des consultations et négociations menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'occasion de la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi, cinq accords de mise en oeuvre, trois accords-cadres, un accord de formation et 13 accords auxiliaires et lettres d'entente ont été signés;

- dans le budget de février 1986, 300 millions de dollars ont été engagés sur une période de trois ans, et dont les provinces fourniraient des sommes équivalentes pour financer une stratégie en sept points élaborée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour aider les bénéficiaires de l'aide sociale à subvenir à leurs propres besoins; cette stratégie vise à améliorer leur employabilité en favorisant leur participation aux programmes de la Planification de l'emploi et à des programmes provinciaux similaires;

- 470 500 personnes ont participé aux programmes de la Planification de l'emploi et à d'autres programmes connexes;

- le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie a conclu 555 nouveaux accords, soit 24 % de plus que ce qui avait été

prévu à l'origine; cet accroissement tient à l'augmentation des ressources affectées à la Planification de l'emploi;

- 3 978 accords de travail partagé ont été approuvés, soit 34 % de moins que les 6 000 prévus à l'origine; la reprise économique en Ontario et au Québec a rendu moins nécessaire le travail partagé;

- des Conseils consultatifs locaux ont été créés pour promouvoir l'établissement de priorités au niveau local;

- les taux de participation des groupes cibles obtenus dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi sont beaucoup plus élevés que ceux que suscitaient les programmes connexes qui ont graduellement été éliminés; les personnes faisant partie d'un groupe cible étant libres de s'identifier en tant que telles aux fins de l'équité en matière d'emploi, les statistiques ne font état que de celles qui se sont ainsi identifiées; la participation des bénéficiaires de l'aide sociale a plus que doublé par rapport à ce qu'elle était auparavant; 45 168 autochtones, 17 879 personnes handicapées, 180 201 femmes et 10 351 membres de minorités visibles se sont ainsi identifiés.

Service national de placement: En 1985-1986, ce service a obtenu les résultats suivants:

- les Centres d'emploi du Canada (CEC), y compris les CEC sur le campus, ont pourvu à 808 531 emplois réguliers et occasionnels (voir le tableau 21 à la page 3-63);

- les Services de la main-d'oeuvre agricole du Canada ont comblé plus de 275 000 postes vacants; cette réalisation tient à une récolte de fruits et de légumes meilleure que d'habitude (voir le tableau 22 à la page 3-64);

- dans le cadre du Programme de mobilité du Canada, une aide a été accordée dans 24 143 cas, exception faite de ceux où il s'agissait du trajet quotidien (voir le tableau 15 à la page 3-55 et le tableau 25 à la page 3-66).

Des mesures ont également été prises en vue d'aider les CEC à mieux répondre aux besoins des clients ayant de la difficulté à trouver et à conserver un emploi productif, parmi lesquelles figurent notamment les suivantes:

- Extension: 300 projets ont été financés à un coût total de 19,2 millions de dollars et 84 821 clients ont été placés dans des emplois à plein temps ou à temps partiel;

- Matériel faisant appel à l'effort personnel, au nombre desquels figurent notamment:

- Comment surmonter les obstacles à l'emploi: la rédaction de cette brochure, qui est une mise à jour de PLACE, a été achevée; les conseillers en emploi et les clients s'en serviront afin de déterminer si ces derniers sont prêts à travailler et de définir les mesures qui leur permettront de surmonter les obstacles à l'emploi;

- QUADRANT: un système informatisé, utilisé en autonomie par les clients, qui est destiné à appuyer leur démarche personnelle de recherche d'emploi; ce système, qui a été mis à l'essai dans dix CEC, sera recréé pour une utilisation plus étendue si l'évaluation de l'essai en cours est positive; les dépenses de fonctionnement et d'actualisation du système QUADRANT en 1985-1986 se sont élevées à environ 22 500 $ et à environ 24 000 $ en 1986-1987; ces frais devraient diminuer jusqu'à environ 20 000 $ en 1987-1988 si le nombre de CEC participant à la mise à l'essai du système n'augmente pas (voir page 3-39);

- CHOIX: un système informatisé de renseignements sur les professions utilisé dans 54 CEC et 10 bureaux régionaux, et qui est offert en tant que service itinérant dans d'autres bureaux; le système est destiné à aider les clients à explorer le monde du travail, à faire un choix de carrière judicieux et à obtenir des renseignements sur les programmes d'études et de formation dispensés au Canada; les dépenses de fonctionnement et d'actualisation du système CHOIX se sont élevées à environ 730 000 $ en 1985-1986 et à environ 384 000 $ en 1986-1987, ce qui représente une baisse de 47 %; on prévoit donc faire l'acquisition des 66 micro-ordinateurs qui sont actuellement loués; si cet achat est effectué, les frais précités diminueront encore jusqu'à 199 535 $ en 1987-1988; malgré un coût réduit, davantage de services sont offerts puisque six CEC de plus offrent maintenant ce service et que d'autres CEC ont également commencé à l'offrir en tant que service itinérant (voir page 3-39);

- Se trouver un emploi sur le marché du travail d'aujourd'hui: cette brochure, destinée à servir aux travailleurs eux-mêmes, a été achevée; elle offre un complément à la Méthode dynamique de recherche d'emploi;

- Programme complet de formation des conseillers: le Programme de formation axée sur les compétences dans le domaine du counselling d'emploi vise à rendre les conseillers en emploi plus aptes à fournir efficacement leurs services aux clients-travailleurs qui ont besoin d'aide pour s'intégrer au

marché du travail; au 31 mars 1986, 1 403 conseillers en emploi avaient terminé le module 1, Évaluation du counselling d'emploi, 404 avaient terminé le module 2, Counselling d'emploi individuel: une approche orientée vers l'action et 1 900 avaient terminé le module 7, Utilisation des tests en counselling d'emploi; un effort spécial a été fait en 1986-1987 pour que toutes les régions aient des moniteurs ayant reçu une formation complète dans tous les modules, capables de former les conseillers, et plus particulièrement dans le module 2, qui est le dernier à avoir été mis en oeuvre; cet objectif a été atteint dans toutes les régions;

- Clubs de placement: les clubs de placement, qui visent à aider les chômeurs de longue date à trouver un emploi convenable le plus rapidement possible, ont été ouverts dans un nombre croissant de CEC et d'organismes parrainés par la Commission et le Ministère; plus de 150 conseillers, représentant les CEC, le programme Extension et le programme Développement de l'emploi, ont été formés en 1985-1986 pour ouvrir et exploiter des clubs de placement;

- Marketing des outils de counselling d'emploi: l'utilisation d'outils facilitant le processus de counselling tant pour les conseillers que pour les clients -- dont notamment les documents Comment surmonter les obstacles à l'emploi et Votre sélecteur personnel de professions -- s'est répandue de façon marquée; en 1985-1986, l'accent a été mis sur la promotion des outils existants, plutôt que sur la mise au point d'outils nouveaux;

- Autochtones: environ 177,4 millions de dollars ont été consacrés aux mesures de mise en valeur des ressources humaines et de développement de l'emploi à l'intention des autochtones, et la majeure partie de ces activités ayant été entreprise dans le cadre de la Planification de l'emploi (voir le tableau 12 à la page 3-53 pour connaître les taux de participation); grâce au Programme des stagiaires autochtones, 500 étudiants autochtones ont trouvé des emplois d'été à la Commission et au Ministère, à un coût de 2,4 millions de dollars; dans les CEC, 97 conseillers en emploi des autochtones étaient au service de ce groupe de clients; des services d'emploi ont également été offerts dans les collectivités autochtones par l'intermédiaire de 99 projets Extension parrainés par les groupes autochtones, au coût de 4,9 millions de dollars environ;

- Emploi des femmes: la Commission et le Ministère ont continué à promouvoir le développement du potentiel économique de la main-d'oeuvre féminine et à aider les femmes à accéder au marché du travail; en 1985-1986, 256 034 femmes ont été placées, dont 42 149 dans des métiers traditionnellement réservés aux hommes (voir page 3-63); des

services ont également été offerts aux femmes dans les collectivités par l'intermédiaire de 30 projets Extension parrainés par des groupes d'intérêt féminins;

- Centres préparatoires à l'emploi pour les femmes: les centres de ce type qui étaient situés dans les secteurs servant des marchés du travail restreints ont cessé de fonctionner, principalement en raison d'une mauvaise conjoncture économique; par contre les autres, qui se trouvent dans les grands centres urbains, ont continué à fonctionner en 1985-1986; comparativement aux CEC ordinaires, ces centres offrent une plus vaste gamme de services de la Commission et du Ministère et on y passe plus de temps à conseiller les clients; les clientes qui ont fait appel à leurs services étaient nettement plus satisfaites de ces centres que des CEC; un centre a particulièrement bien réussi à placer les femmes dans des métiers non traditionnels;

- deux grandes publications de recherche, à savoir Expérience des femmes dans les métiers et les professions de pointe et Comment inciter les jeunes filles et les femmes à entrer dans des professions traditionnellement réservées aux hommes, ont paru et ont été largement diffusées dans tous les services régionaux de la Commission et du Ministère ainsi que dans les établissements d'enseignement;

- Emploi des personnes handicapées: près de 7 600 personnes handicapées ont été placées dans des emplois réguliers par les CEC; d'autres ont participé à des programmes de formation et de création d'emplois dans le cadre de la Planification de l'emploi (voir le tableau 13 à la page 3-53 pour connaître le taux de participation); le programme Extension a continué d'être au service des handicapés canadiens; grâce à 50 projets, d'une valeur totale de 3,2 millions de dollars, 4 349 personnes handicapées ont réussi à trouver un emploi; près de 93 % des CEC sont maintenant considérés comme accessibles aux handicapés physiques;

- Minorités visibles: après avoir reconnu qu'il était nécessaire d'aider les membres des minorités visibles à régler leurs problèmes d'emploi, la Commission et le Ministère ont pris des mesures spéciales pour aider ces personnes dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi et du Programme d'équité en matière d'emploi (voir le tableau 14 à la page 3-54 pour connaître le taux de participation);

- Anciens délinquants: un comité national de cadres supérieurs des Services correctionnels du Canada (SCC) et de la Commission et du Ministère a été créé pour superviser la mise

en oeuvre des recommandations de l'étude, menée conjointement par le SCC et par la Commission et le Ministère, Etude des services d'emploi offerts aux ex-délinquants, publiée en mars 1984; des comités régionaux veillent à la mise en oeuvre des recommandations du rapport au niveau local;

- Équité en matière d'emploi: deux grandes initiatives ont été mises en oeuvre par le gouvernement: la Loi sur l'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux; en vertu de cette loi et de ce programme, les employeurs désireux de passer des contrats de biens ou de services avec le gouvernement et les employeurs régis par le gouvernement fédéral doivent mettre intégralement en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi pour que leurs effectifs soient représentatifs de la société (voir page 3-40);

- la qualité des services offerts aux employeurs a continué d'être améliorée grâce au cours de formation de base du Programme de formation des conseillers dans le domaine des services aux employeurs mis au point au début de 1985-1986 ainsi qu'à trois sessions de formation à l'intention des moniteurs (une en français et deux en anglais) qui ont permis de former 27 moniteurs; 12 autres moniteurs ont été formés en 1986-1987, et huit devraient l'être d'ici à la fin de l'année financière, ce qui veut dire que 47 moniteurs au total auront été formés (voir page 3-37).

Assurance-chômage: En 1985-1986, ce service a obtenu les résultats suivants:

- pour ce qui est de traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels rapidement et de façon précise et claire:

  - les demandes en instance pendant trois semaines ou plus représentaient en moyenne 9,9 % des demandes, ce qui est largement dans la limite opérationnelle de 12 % (voir le tableau 32 à la page 3-75);

  - le nombre de demandes initiales et renouvelées de prestations traitées en 1985-1986 a été de 3,3 millions; l'efficacité du traitement s'est traduite par 501 demandes par année-personne (voir le tableau 31 à la page 3-76);

  - les trop-payés et les moins-payés non décelés représentaient 4,1 % du montant total des prestations payées (les causes en étant les erreurs non décelées faites par les employeurs dans les données transmises sur l'emploi, les erreurs faites au moment du traitement des demandes et les cas non décelés de fraude ou d'abus de la part des prestataires);

- le pourcentage des appels entendus dans un délai ne dépassant pas trente jours après le dépôt de l'avis d'appel a été de 87 %, par rapport à l'objectif de 90 %;

- le processus d'enquête destiné à déceler et à prévenir les fraudes et les abus a permis de recouvrer 120 millions de dollars de trop-payés et d'amendes;

- le nombre de demandes traitées en ce qui concerne le Programme de réduction du taux de la cotisation a été de 35 625, par rapport aux 36 500 prévues.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986						
	Réel			Budget principal *			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 574 340	8 965	1 565 375	1 241 785	14 210	1 227 575	337 800
Service national de placement	223 436	203 275	20 161	240 236	217 943	22 293	(2 132)
Assurance-chômage	3 258 727	338 307	2 920 420	2 939 411	323 211	2 616 200	304 220
Gestion du Programme et services communs	133 782	117 322	16 460	116 600	105 558	11 042	5 418
	5 190 285	667 869	4 522 416	4 538 032	660 922	3 877 110	645 306
Années-personnes	19 700		19 700	18 229		18 229	1 471

* Le Budget des dépenses principal 1985-1986 reflète les modifications apportées au Programme et à la structure des activités en 1986-1987 et 1987-1988. Pour des renseignements complémentaires sur ces changements, voir à la section III, B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes de 1985-1986 sont de 645,3 millions de dollars supérieures au montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986. Cet écart est attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	
• une augmentation des ressources attribuable à la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi (990 années-personnes)	328,3
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	5,2
• divers autres ajustements	4,3

	(en millions de dollars)
Service national de placement	
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	14,7
• une diminution des ressources attribuable à une sous-utilisation des sommes affectées à l'Activité accentuée d'entrevues, en raison d'un retard dans sa mise en oeuvre	(14,6)
• divers autres ajustements	(2,2)
Assurance-chômage	
• une augmentation des ressources attribuable aux accroissements non discrétionnaires de la charge de travail par rapport aux prévisions initiales (273 années-personnes)	15,3
• une augmentation de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	321,6
• une diminution de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	(17,6)
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(15,1)
Gestion du Programme et services communs	
• une augmentation des dépenses de fonctionnement liées aux activités mises en oeuvre dans le cadre du Programme d'emploi et d'assurance	17,2
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(11,8)

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance constitue une partie importante de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de développement social et économique. D'autres ministères fédéraux, ainsi que d'autres ordres de gouvernement, ont établi des programmes à l'appui de cette initiative fédérale.

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de services connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. De plus, les services des CEC sont également offerts, au moyen de contrats passés avec des organismes communautaires, aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi participant à quelque 300 projets Extension d'un bout à l'autre du Canada (voir page 3-65). Leurs activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'administration centrale. Il revient essentiellement aux CEC de cerner les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale, et de les régler. Leurs données sont utilisées aux fins des programmes, afin de rendre le marché du travail canadien plus efficient.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs:

- recrutement de travailleurs, aide aux fins de la mise en valeur des ressources humaines, renseignements sur le marché du travail, renseignements et conseils sur les programmes et services, y compris ceux offerts aux termes de la Planification de l'emploi, renseignements et aide financière en matière de formation des employés, ainsi que renseignements et aide en ce qui a trait à l'exercice des responsabilités des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs:

- présentation aux employeurs, renseignements sur les emplois et le marché du travail en général, programmes d'emploi tels les programmes de la Planification de l'emploi, services de counselling d'emploi, services de diagnostic des aptitudes et des intérêts, tests visant à déterminer les compétences, services poussés de counselling d'emploi à l'intention des clients défavorisés sur le plan de l'emploi, sélection et présentation des clients aux fins de la formation et, s'il y a lieu, du soutien du revenu, réponse aux demandes de renseignements et information des travailleurs concernant l'assurance-chômage et traitement des demandes de prestations et des décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

2. Mandat

La Loi sur l'assurance-chômage constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emplois, les prestations de travail partagé et les allocations de formation), du Règlement sur le Service national de placement, de la Loi nationale sur la formation et du Règlement s'y rapportant (auparavant la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes) du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant affectation de crédits et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs socio-économiques nationaux et vise à:

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;
- donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Les activités du Programme ont fait l'objet d'une révision d'envergure en 1986-1987 par suite d'un remaniement complet des programmes gouvernementaux concernant le marché du travail, qui ont été intégrés à la Planification de l'emploi (voir le tableau 44 à la page 3-90). En 1987-1988, on procèdera à une révision définitive du Programme et de la structure des activités, c'est-à-dire au transfert du programme Développement des collectivités du Service national de placement aux Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir tableau 43 à la page 3-89). Le Programme d'emploi et d'assurance se compose désormais de quatre activités, auxquelles se rattachent un certain nombre de sous-activités (voir le tableau 3).

Tableau 3: Structure des activités

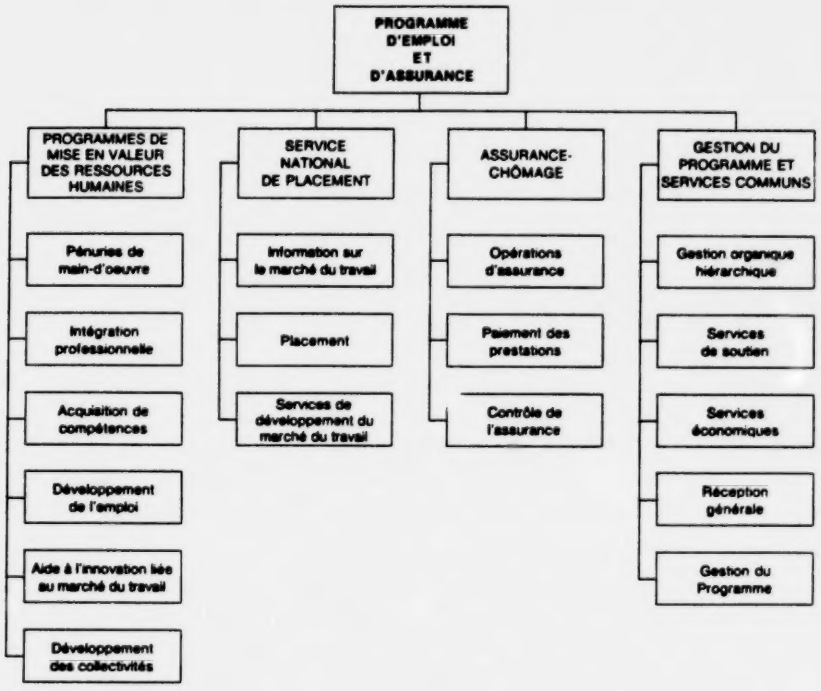

Organisation: Il incombe à l'administration centrale d'élaborer les politiques, d'établir un plan national et de suivre la mise en oeuvre du Programme et des politiques. Trois directeurs exécutifs assument ces fonctions, tandis que les 10 bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux.

Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1987-1988

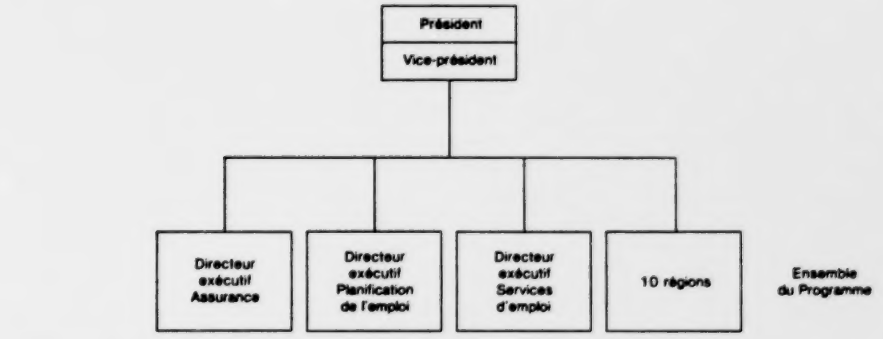

	Directeur exécutif Assurance	Directeur exécutif Planification de l'emploi	Directeur exécutif Services d'emploi	10 régions	Ensemble du Programme
Programmes de mise en valeur des ressources humaines 2 146 A-P		10 318		1 574 978	1 585 296
Services d'emploi 5 150 A-P			26 129	236 547	262 676
Assurance-chômage 8 641 A-P	45 081			318 229	363 310
Gestion du programme et services communs 2 473 A-P				122 252	122 252 [1]
	45 081	10 318	26 129	2 252 006	2 333 534 [2]

1. Comprend 12 336 000 $ pour l'administration centrale.

2. À l'exclusion des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs et des prestations versées en vertu des articles 37, 38 et 39 de la Loi sur l'assurance-chômage.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

En ce qui concerne la situation économique en général, les prévisions de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) pour 1987-1988 varient de 2,0 % à 3,2 %, par comparaison à des prévisions de croissance de 3,2 % à 3,7 % pour 1986-1987.

La croissance de l'emploi devrait s'établir en moyenne entre 1,9 % et 2,2 % en 1987-1988, après avoir oscillé entre 2,9 % et 3,3 % en 1986-1987. Les prévisions concernant le taux de chômage varient de 9,3 % à 9,5 % pour 1987-1988.

Un phénomène digne de mention, apparu dans les années 80, nécessite une attention soutenue: il s'agit de la tendance vers le chômage à long terme (défini comme une période de chômage de plus d'un an). Ce genre de chômage est réparti inégalement entre les régions et touche principalement les personnes âgées d'au moins 25 ans. Malgré la reprise qui s'affirme depuis quatre ans et la baisse marquée du nombre de chômeurs de longue date, il y avait encore, au mois de novembre 1986, plus de 100 000 chômeurs de longue date, par comparaison à une proportion de 20 000 à 35 000 dans les années 70.

Un autre fait qu'il serait bon de mentionner sur la prestation de l'assurance-chômage, c'est le dépôt à la Chambre des communes, en décembre 1986, du rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, présidée par M. Forget.

La croissance du PIB au cours du second trimestre (de juillet à septembre) de 1986-1987 a ralenti considérablement, puisqu'elle est tombée, de 3,1 % au cours du premier trimestre de l'exercice financier, à un taux annuel de 1,2 %. Ce ralentissement de la croissance tient en grande partie à la détérioration de la situation de la balance commerciale (compte tenu d'une hausse importante des importations) et à une réduction des inventaires accumulés au cours des deux premiers trimestres. Les dépenses de consommation continuent de constituer le principal facteur de croissance économique, alors que les entreprises ont quelque peu restreint leurs investissements de capitaux fixes, par suite des importantes compressions au chapitre des investissements énergétiques au cours du premier trimestre. Parallèlement à l'accélération de la croissance économique aux Etats-Unis, prévue pour la seconde moitié de 1986-1987, les résultats obtenus par le Canada sur le plan commercial devraient s'améliorer. Toutefois, l'accroissement des dépenses de consommation au Canada pourrait être limité par la faible augmentation du revenu personnel disponible, par une résistance à d'autres réductions des taux d'épargne et par un niveau plus élevé d'endettement du consommateur. Selon les prévisions, les taux d'intérêt et d'inflation demeureront stables, bien que la montée de l'inflation aux Etats-Unis puisse compromettre cet équilibre.

L'incertitude persiste quant aux répercussions des changements technologiques sur le niveau net d'emploi. Cependant, de l'avis général, certaines industries et professions seront gravement touchées et appelleront la mise en oeuvre d'importantes mesures d'adaptation. Quant aux pénuries de main-d'oeuvre, il est probable que les problèmes éventuels toucheront des compétences très particulières. Par ailleurs, au moment de prendre des mesures d'adaptation en 1987-1988, il conviendra d'avoir recours à une action dynamique et soutenue. Les différences régionales enregistrées au titre de la croissance, qui ne sont pas étrangères à la dépression des marchés internationaux du pétrole et des produits agricoles, devraient persister. D'importants placements et changements dans les secteurs de l'automobile, des forêts, de l'acier, de la construction navale, du textile et du vêtement, de la chaussure et d'autres secteurs encore appelleront également une action novatrice et coordonnée pour maximiser l'efficacité de l'apport de la Commission et du Ministère.

Le programme du gouvernement en vue d'assurer la reprise économique met l'accent sur la création d'emplois grâce au secteur privé et à des mesures d'adaptation, sur l'élimination des obstacles à la croissance et sur la nécessité d'améliorer le commerce. C'est donc en reconnaissant que l'amélioration de la productivité devra reposer sur l'enseignement et la formation, et compte tenu des problèmes d'adaptation qui se poseront si le Canada atteint des niveaux plus élevés de croissance et de productivité, que la Planification de l'emploi a été créée. Adoptée en 1986-1987, cette stratégie se veut un complément et un soutien aux mesures visant à faire revivre l'esprit d'entreprise. La Planification de l'emploi appuie ainsi la mise en valeur des ressources humaines en fonction des besoins des employeurs du secteur privé, surtout les petites entreprises. En rendant le marché du travail plus souple, la Planification de l'emploi devrait contribuer à éliminer d'importants obstacles à la croissance.

En outre, les programmes de la Planification de l'emploi continueront de viser les personnes les plus défavorisées sur le plan de l'emploi, la priorité étant accordée aux groupes désignés, l'accent étant mis sur l'autonomie et une très grande importance étant attachée à l'amélioration des possibilités d'emploi des personnes défavorisées.

Conformément à l'intention de la Planification de l'emploi, qui est d'offrir des programmes souples, capables de répondre aux besoins à l'échelon local et de servir des clients désignés, des stratégies de planification devraient être adoptées en 1987-1988, au niveau des Centres d'emploi du Canada (CEC), en tenant compte des objectifs régionaux, des avis des Conseils consultatifs locaux, de la participation des groupes désignés, de la demande soutenue de programmes, des obligations déjà contractées et de la situation économique aux échelons local et régional.

Le gouvernement a pour but de promouvoir la justice sociale en fixant des objectifs d'équité précis et élevés. De plus, il est convaincu qu'un environnement favorable à la justice et à l'équité constitue une condition essentielle pour établir un consensus national au sujet des stratégies de renouveau économique. Ces deux facteurs auront une incidence très marquée sur la Commission et le Ministère en général, ainsi que sur le Programme d'emploi et d'assurance en particulier.

L'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés a déjà amené le Comité parlementaire sur les droits à l'égalité à faire des recommandations particulières qui touchent directement la politique d'immigration et le Régime d'Assurance-chômage. Celles-ci portent notamment sur les conditions d'admission et le parrainage de parents, sur les prestations de maternité et les prestations pour le soin des enfants, ainsi que sur la définition des travailleurs à temps partiel et sur les prestations à leur accorder.

La nécessité de mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi, comme en témoignait le rapport Abella, a donné lieu à une initiative du gouvernement fédéral. Le projet de loi C-62 a en effet été déposé en juin 1985 et la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été proclamée le 13 août 1986. La Loi prévoit l'établissement de programmes d'équité en matière d'emploi dans toutes les entreprises régies par le gouvernement fédéral, y compris les sociétés d'Etat comptant au moins 100 employés.

En vertu de la Loi précitée, les entreprises visées sont tenues de prendre des mesures pour éliminer, dans le milieu de travail, les obstacles auxquels se heurtent certains groupes particuliers et bien définis de la société canadienne, dont notamment les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles. Selon l'article 4 de la Loi, l'équité sera réalisée par la suppression des règles discriminatoires en matière d'emploi, par l'instauration d'usages et de règles positifs et par la prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces groupes dans les différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation au sein de la population active canadienne. Les entreprises visées par la Loi seront dorénavant tenues de présenter chaque année un rapport sur les progrès accomplis à cet égard. Les premiers rapports doivent être présentés au plus tard en juin 1988, et couvrir les activités de l'année précédente.

Depuis le 1er octobre 1986, les entrepreneurs qui fournissent des biens et des services au gouvernement fédéral doivent mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi. Les entreprises comptant au moins 100 employés qui font des soumissions pour des marchés de biens et de services d'une valeur d'au moins 200 000 $ doivent s'engager à réaliser l'équité en matière d'emploi, et il s'agit là d'un critère rigoureux. La Commission et le Ministère vérifieront sur place si les employeurs se sont conformés aux exigences. Les

entreprises qui refusent de s'engager de cette façon ou qui ne respecteront pas leur obligations ne seront pas invitées à présenter une soumission au moment où seront lancés d'autres appels d'offres. On estime à 200 000 $ et cinq années-personnes le coût de cette initiative (voir page 3-33).

2. Initiatives

Les principales initiatives prévues dans le cadre du Programme d'emploi et d'assurance pour 1987-1988 sont les suivantes:

Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Réorganisation du Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail: Le Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail fera l'objet d'une réorganisation administrative en 1987-1988. Cette réorganisation, qui permettra de trouver, de mettre à l'essai puis de mettre en oeuvre de nouvelles initiatives visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail, supposera une centralisation accrue de l'imputabilité et une augmentation des ententes actives avec des organisations du secteur privé.

Enquêtes de suivi: À l'appui de la Planification de l'emploi, la Commission et le Ministère ont entrepris de mener une série d'enquêtes de suivi pour faciliter à la fois une évaluation à court terme des résultats de la formation ou de l'expérience de travail acquise par des participants à des programmes de la Planification de l'emploi et une évaluation à long terme de ces résultats. De telles enquêtes viseront à:

- déterminer dans quelle mesure la formation ou l'expérience de travail offerte augmente l'employabilité ou les gains des participants;
- déterminer dans quelle mesure les employeurs gardent les participants aux programmes exécutés dans le milieu de travail;
- faciliter, pour la Commission et le Ministère, la prise de décisions concernant l'approbation, à l'avenir, de cours de formation, de projets, etc.;
- fournir des indicateurs de rendement mesurables.

Ces enquêtes, qui sont effectuées par la poste auprès des anciens participants à un programme trois et douze mois après leur participation, permettent de recueillir des renseignements relatifs à leur situation au sein du marché du travail. De fait, toutes les personnes ayant participé à un programme reçoivent un questionnaire. Les résultats obtenus indiquent la situation des clients vis-à-vis de l'emploi et la mesure dans laquelle ils se servent ou non des compétences acquises.

Service national de placement

Colloques à l'intention des employeurs locaux: Ces colloques ont pour objet de donner aux employeurs locaux l'occasion de participer à des ateliers en compagnie d'agents des services d'emploi pour discuter des problèmes qu'ils rencontrent dans leurs activités quotidiennes et des mesures à prendre pour les régler. L'employeur doit payer de modestes frais d'inscription, pour couvrir principalement le coût du repas et des locaux. Ces colloques constituent un moyen efficace de promouvoir les services de la Commission et du Ministère, d'établir et d'entretenir des rapports avec les employeurs locaux et de tirer parti des ressources des Centres d'emploi du Canada (CEC). Aux fins de cette initiative, on a approuvé une augmentation de 0,5 million de dollars, somme qui sera entièrement recouvrée par le biais des frais d'inscription.

Mesure du rendement: Un système révisé de mesure du rendement, fondé sur les principes qui ont présidé au processus de revitalisation, sera mis en place à l'échelle nationale en 1987-1988. Des indicateurs auront été éprouvés et évalués dans un certain nombre de bureaux du Canada, et l'évaluation du rendement se fondera dorénavant sur l'efficacité et l'efficience des opérations, sur la qualité des services et sur les répercussions du programme. La plupart des données seront recueillies grâce au Système de suivi des opérations des services d'emploi, et les mesures utilisées seront examinées, améliorées et mieux définies au fur et à mesure des besoins. Il en sera d'ailleurs tenu compte dans la Partie III du Budget des dépenses principal 1988-1989.

Information sur le marché du travail: Compte tenu de l'accent qui sera désormais mis sur la collecte, sur l'analyse et sur l'utilisation de renseignements relatifs au marché du travail, la Commission et le Ministère déploieront plus d'efforts à cet égard au palier du CEC local. Des mesures ont déjà été prises pour définir les éléments de données que les CEC doivent recueillir et pour informatiser tous ces renseignements. La diffusion de renseignements pertinents demeurera une activité prioritaire en 1987-1988, et on prévoit que les dépenses totales des CEC, pour ce même exercice financier, se chiffreront à 8,9 millions de dollars.

Système de suivi des opérations des services d'emploi: À l'appui des efforts généraux du gouvernement pour en arriver à une gestion efficiente et efficace des ressources qui lui sont confiées, et pour respecter l'engagement qu'à pris ce dernier d'améliorer la qualité des services au public, la Commission et le Ministère comptent adopter un système qui contrôlera, de façon soutenue et systématique, la qualité de la prestation des services à ses clients-travailleurs et à ses clients-employeurs. En outre, la Commission et le Ministère comptent recueillir des renseignements sur la mesure dans laquelle les services d'emploi offerts à ses clients-travailleurs ont entraîné une amélioration de leur situation au sein du marché du travail ou leur a permis d'accroître leur expérience.

À ces fins, la Commission et le Ministère comptent adopter un système de contrôle de la qualité des services dans les CEC au début de l'exercice financier.

Équité en matière d'emploi: La Loi et le Règlement sur l'équité en matière d'emploi ont été adoptés le 13 août 1986, tandis que le Programme de contrats fédéraux est entré en vigueur le 1er octobre 1986.

En vertu du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi, les employeurs doivent mettre en oeuvre les principes de l'équité en matière d'emploi et rendre compte chaque année au gouvernement fédéral des résultats de leurs initiatives. Un règlement afférent à la Loi sur l'équité en matière d'emploi définit les obligations des employeurs en ce qui concerne les rapports qu'ils doivent présenter, lesquels rapports fourniront des indicateurs concrets des progrès réalisés en faveur des groupes désignés dans l'entreprise. Ces rapports, seront examinés et analysés par le personnel de la Commission et du Ministère et serviront à préparer le rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi présenté par le Ministre au Parlement. Ils seront en outre transmis à la Commission canadienne des droits de la personne et mis à la disposition du public à divers endroits.

Le Programme de contrats fédéraux vise tous les fournisseurs comptant au moins 100 employés qui désirent répondre à des appels d'offres de 200 000 $ ou plus pour la fourniture de biens ou la prestation de services au gouvernement fédéral. Des vérifications de conformité seront effectuées sur les lieux mêmes de ces entreprises, et des sanctions et des mécanismes d'appel seront prévus dans le cadre du programme.

La Commission et le Ministère ont également constitué une vaste base de données sur la disponibilité des membres des groupes cibles, laquelle est exploitée actuellement sur l'ordinateur central de Statistique Canada. A partir de cette base de données, des dossiers d'information sur les membres des groupes cibles sont préparés, à l'intention de quelque 1 600 employeurs, pour les aider à mettre en oeuvre l'équité en matière d'emploi. Deux autres bases de données ont en outre été créées, l'une portant sur les employeurs régis par le gouvernement fédéral et l'autre, sur les fournisseurs du gouvernement fédéral. Parmi les autres initiatives prévues, notons la mise au point d'une méthode d'analyse permettant d'évaluer les rapports des employeurs, l'exécution de recherches touchant l'équité en matière d'emploi et le perfectionnement continu de la base de données sur les membres des groupes cibles, suivant les résultats obtenus de futurs recensements.

Enfin, la Commission et le Ministère étofferont les moyens dont ils disposent pour offrir directement aux employeurs et à d'autres organisations intéressées, grâce à un réseau de conseillers techniques

de l'équité en matière d'emploi, des services consultatifs portant sur l'établissement de leurs programmes respectifs d'équité en matière d'emploi.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Programmes de mise en valeur des ressources humaines: En septembre 1985, la plupart des programmes de la Planification de l'emploi étaient prêts à être mis en oeuvre. Deux programmes faisaient exception: le programme Développement des collectivités, qui n'a pas été mis en oeuvre avant 1986-1987, et la formation en établissement, qui a été achetée des provinces en vertu d'accords de formation qui arrivaient à expiration le 31 mars 1986. Depuis cette dernière date, la formation a été achetée dans le cadre des différents programmes de la Planification de l'emploi.

Au cours des derniers mois de 1985-1986 et au début de 1986-1987, des négociations ont été menées avec les provinces au sujet des accords de formation et des arrangements qui permettraient de renforcer les initiatives en matière d'emploi qui étant prises dans le cadre de la Planification de l'emploi, visent les bénéficiaires de l'aide sociale. Ces négociations ne sont pas encore terminées et se poursuivront au cours de 1987-1988. Des Conseils consultatifs locaux ont été mis en place dans la plupart des régions du pays et un Comité consultatif national sur les innovations a été créé pour conseiller le Ministre sur les grands projets. Ces organismes continueront de fonctionner en 1987-1988, et les stratégies de planification au niveau des Centres d'emploi du Canada (CEC) devraient être mises en oeuvre cette année.

Tout au long de la première année de mise en oeuvre, les programmes de la Planification de l'emploi ont été exécutés par le personnel existant de la Commission et du Ministère. Dans la plupart des régions du pays, ce personnel a mis en oeuvre ces programmes à partir de structures organisationnelles différentes. Un système souple de service unifié a été prévu, pour faire en sorte que les employeurs puissent obtenir la plupart des services liés à la Planification de l'emploi et à la nouvelle direction des services d'emploi de la Commission et du Ministère dans un seul bureau. La présente année sera l'occasion de réviser les mécanismes de prestation des services en vue de les simplifier et de les rationaliser.

Comparativement à la clientèle des programmes précédents, celle des programmes de la Planification de l'emploi est composée d'une beaucoup plus grande proportion de membres des groupes cibles, c'est-à-dire de chômeurs de longue date, de jeunes faisant la transition des études au monde du travail, de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées, de membres de minorités visibles et de bénéficiaires de l'aide sociale. Ce déplacement de la clientèle continuera d'être surveillé en 1987-1988.

En ce qui concerne le genre d'aide qui est offerte aux clients, il y a également un déplacement des projets ponctuels à court terme vers des projets alliant expérience de travail, formation sur le lieu de travail et formation hors du lieu de travail. Le mode de prestation de la formation est lui-même différent, dans la mesure où il est davantage axé sur les besoins du marché du travail. La nature des activités subventionnées et leur agencement dépendent en fin de compte de ce qui fonctionne le mieux, compte tenu de l'expérience des participants.

On estime que, en moyenne, la participation aux programmes de la Planification de l'emploi sera plus longue que dans le cas des programmes précédents parce qu'une plus grande place est faite à la formation. Par rapport aux projets précédemment mis en oeuvre, plus de participants trouveront des emplois durables au terme de leur formation, et n'auront pas à prendre part à d'autres programmes par la suite. Le nombre total de participants (voir le tableau 10 à la page 3-51) dépend également, bien sûr, des ressources qui peuvent être affectées à la Planification de l'emploi. En 1986-1987 et en 1987-1988, moins de ressources seront affectées à la Planification de l'emploi qu'en 1985-1986. Les raisons en sont la nécessité de réduire le déficit national et l'amélioration générale du marché de l'emploi. L'incidence générale de tous ces facteurs sur le nombre de participants ne sera pas connue avec précision avant un certain temps. Les premières statistiques, cependant, sont encourageantes. Les résultats des enquêtes de suivi auprès des participants qui ont mené à bien leur programme de formation dans le cadre de la Planification de l'emploi commenceront à être connus au cours de l'année 1987-1988.

Il n'est pas encore possible de déterminer en quoi la Planification de l'emploi différera des programmes précédents en ce qui concerne l'agencement de la formation hautement spécialisée et de la formation plus élémentaire. L'accent étant davantage mis sur la formation dans les professions où il y a des pénuries plutôt que sur la formation générale dans l'industrie, on pourrait s'attendre à un déplacement vers la formation plus spécialisée. Par ailleurs, comme la priorité est donnée aux personnes qui ont le plus besoin d'aide, il pourrait devenir nécessaire de fournir davantage de formation élémentaire. Cette dernière hypothèse est étayée par des projections selon lesquelles la plupart des professions qui croissent le plus rapidement sont celles qui n'exigent pas un niveau de compétence élevé. Il ressort toutefois, d'après les résultats des anciens programmes, que la formation élémentaire consistant à apprendre à lire, à écrire et à compter devrait être dispensée dans le cadre de programmes de formation plus vastes englobant la formation professionnelle et accompagnés d'une expérience en milieu de travail.

L'incidence réelle de la Planification de l'emploi ne se fera pas sentir avant plusieurs années. Un grand nombre de mesures de transition ont été adoptées au cours de la première année, et plusieurs d'entre elles resteront en place pendant un certain temps encore. Il

faut du temps aux établissements de formation pour s'adapter et offrir une formation qui réponde davantage aux exigences du marché du travail, et pour offrir cette formation aux plus démunis.

Il faut fournir des garanties raisonnables de stabilité aux établissements de formation pour qu'ils puissent prendre les mesures qui s'imposent pour mieux faire face au changement. Beaucoup d'entreprises du secteur privé, par exemple, auront besoin de temps pour mettre au point des programmes de formation en cours d'emploi et pour apprendre à travailler plus étroitement avec les collèges. Et il en va de même pour plusieurs groupes sans but lucratif dépendent depuis nombre d'années des subventions qui leur sont accordées pour employer des chômeurs à court terme ou des personnes qui ne travaillaient que de façon marginale, et qui, partant, auront besoin de temps pour s'adapter à la nouvelle orientation des programmes, qui visent désormais à aider les plus démunis. La Commission et le Ministère ont convenu de maintenir, à titre transitoire, les arrangements relatifs à l'apprentissage déjà conclus, en attendant les résultats d'études fédérales-provinciales sur les meilleures façons d'appuyer l'apprentissage.

Les résultats des études qui sont actuellement menées, en collaboration avec les provinces et les territoires, sur l'apprentissage serviront également à déterminer l'agencement de la formation élémentaire et de la formation spécialisée.

Le pourcentage des participants recevant des allocations par rapport à ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage devrait également augmenter. Ce changement se produira à cause de la politique, actuellement mise en oeuvre, qui consiste à faire participer davantage de bénéficiaires de l'aide sociale aux programmes de la Planification de l'emploi. Ces personnes recevront des allocations, les fonds étant prélevés sur les budgets des services de bien-être pour couvrir les frais supplémentaires que cette mesure représente pour la Planification de l'emploi. Les allocations versées aux plus démunis qui participent à la Planification de l'emploi sont plus élevées que les allocations versées dans le cadre des programmes précédents. Le but des subventions salariales est d'encourager le secteur privé à prendre de plus en plus en charge les salaires des participants prêts à travailler qui acquièrent une expérience en milieu de travail, le gouvernement fédéral concentrant son aide sur les frais formation.

Dans l'intervalle, l'accent continuera d'être mis sur les propositions, présentées dans le cadre des programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle, visant à offrir des possibilités d'emploi dans les secteurs du tourisme et de la culture. A compter du 1er janvier 1987, l'aide au déplacement et l'aide de voyage deviendront des options du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et du programme Développement des collectivités. Le travail partagé continuera d'être une option du Programme d'acquisition

de compétences jusqu'à ce que le rapport de la Commission d'enquête Forget sur l'assurance-chômage ait été analysé, et qu'il soit possible de déterminer son incidence éventuelle sur cette option.

Service national de placement

Classification nationale des professions (CNP et JOBSCAN): La Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) est remplacée par un nouveau système, la Classification nationale des professions (CNP). Dans la CNP, les professions seront répertoriées en fonction de la similitude des compétences requises, contrairement à la CCDP, où elles sont classées suivant la nature du travail à exécuter.

En plus de simplifier la façon dont les professions sont groupées aux fins de leur classification d'après les données du recensement, la CNP et JOBSCAN, qui est un système automatisé novateur permettant de déterminer les exigences relatives aux différents emplois, aideront les conseillers des CEC à fournir des renseignements plus complets sur les possibilités de carrière actuelles, en fonction des études et de la formation d'un client, ainsi qu'à mettre les clients en relation avec les employeurs recherchant les compétences que possèdent les demandeurs d'emploi. Des études sur les professions dans 11 grandes branches d'activité et 11 enquêtes et études sur des professions ont été entreprises en 1985-1986, tandis que 16 listes de contrôle additionnelles ont été achevées. En 1987-1988, il est prévu de mener des études sur 13 grands secteurs d'activité et de compléter les autres enquêtes et études sur les professions (environ 15 à 20 % de la population active). On estime à 2,8 millions de dollars le coût total de l'élaboration de la CNP, dont 0,7 million de dollars est le déboursé prévu pour 1987-1988. Un prototype du système JOBSCAN sera élaboré et mis au point, puis un programme-pilote sera lancé dans un certain nombre de CEC.

Programme de formation des conseillers dans le domaine des services aux employeurs: La mise en oeuvre du cours de formation de base s'est poursuivie en 1986-1987. Après la formation de 83 conseillers en 1985-1986, 185 autres étaient formés au 18 septembre 1986. Il est prévu d'en former 315 autres avant la fin de l'exercice financier, pour faire en sorte que 500 conseillers aient bénéficié du programme en 1986-1987, à un coût de 715 000 $ et de 21 années-personnes pour l'exercice. L'analyse des besoins et les diverses phases de la conception de la composante E (Services de marketing et de promotion) devraient être achevées avant la fin de 1986-1987. On prévoit créer un cours-pilote au début de 1987-1988, qui sera mis en oeuvre pendant ce même exercice financier.

Services à la petite entreprise: Cette initiative a été mise sur pied en vue d'améliorer le service de placement offert aux employeurs comptant moins de 100 employés. Grâce à elle, chaque CEC charge un agent d'assurer la liaison avec tous les employeurs des petites entreprises locales. Le fait d'offrir ce type de service à la petite

entreprise permettra de rationaliser l'inscription des offres d'emploi. Selon les résultats d'une enquête menée en 1985, plus de 70 % des employeurs étaient satisfaits de la qualité des travailleurs présentés par les CEC.

Plan d'action local: Ce mécanisme permet aux CEC d'analyser le marché local et de déterminer les besoins de la collectivité pour l'année à venir, et ainsi de mieux prévoir les services qu'il aura à offrir. Un tel plan d'action vise à identifier les groupes de la population active qui pourraient bénéficier d'une aide du CEC et qui, grâce à cette aide, auront une incidence favorable sur le fonctionnement du marché du travail local. Le Plan d'action local fera partie intégrante de la politique et des lignes directrices révisées de gestion des services aux employeurs, qui doivent être diffusées vers la fin de 1986-1987.

Initiatives concernant les groupes cibles: En 1987-1988, il est prévu que les objectifs fixés aux fins des programmes de la Planification de l'emploi concernant la participation des quatre groupes cibles (les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles) demeureront les mêmes. Les objectifs relatifs aux bénéficiaires de l'aide sociale seront fixés de concert avec chaque province. Aux fins du programme Développement de l'emploi, le niveau cible d'activité des femmes sera augmenté, de manière à ce qu'il reflète l'intégration des membres de ce groupe à la population active. En outre, l'accent sera mis sur une stratégie visant à inciter les membres des groupes cibles à se faire connaître comme tels, et pour y arriver on aura recours à des affiches, à des enseignes, à des brochures et à des séances d'information qui feront la promotion du concept de l'auto-identification. Divers instruments ont été conçus pour aider les CEC à traiter avec les groupes cibles (voir page 3-64).

Il est prévu que le niveau de financement du Programme des stagiaires autochtones sera de 2,3 millions de dollars en 1987-1988 et que le programme viendra en aide à environ 546 étudiants autochtones.

Certaines unités spécialisées de services aux femmes doivent poursuivre leurs activités en 1987-1988, mais il incombera aux régions de décider de leur plan d'action concernant chacune de ces unités.

Formation axée sur les compétences: Afin d'améliorer la qualité des services offerts aux clients-travailleurs, les initiatives touchant la formation axée sur les compétences en counselling d'emploi seront poursuivies. En 1987-1988, l'accent sera mis sur l'achèvement de la mise en oeuvre des modules de counselling de base. Les frais liés au module 1, Evaluation du counselling d'emploi, au module 2, Counselling d'emploi individuel: une approche orientée vers l'action, et au module 7, Utilisation des tests en counselling d'emploi se chiffreront à environ 630 000 $.

Conseils consultatifs locaux: Au cours de 1985-1986, 97 Conseils consultatifs locaux ont été constitués. Les démarches en vue de la conclusion d'accords sur les autres conseils se poursuivent, et l'on cherche à faire en sorte que ces conseils commencent leurs activités en 1986-1987. Ces conseils, qui se réunissent régulièrement pour discuter des besoins du marché du travail local, constituent le principal instrument permettant de concrétiser l'objectif, d'adapter la Planification de l'emploi aux divers besoins des collectivités du pays.

Matériel faisant appel à l'effort personnel: En 1986-1987, on a achevé de convertir le système informatisé de données sur les professions, soit le système CHOIX, en vue de son exploitation sur micro-ordinateur. La livraison du logiciel à 54 CEC, aux 10 bureaux régionaux et à l'administration centrale a eu lieu en juillet 1986.

En 1984-1985, la Commission et le Ministère ont approuvé la demande d'achat de 11 micro-ordinateurs pour le système QUADRANT (anciennement COMPAS, un système, utilisé en autonomie par les clients, qui est destiné à appuyer leur démarche personnelle de recherche d'emploi). En mai et en juin 1985, les nouveaux micro-ordinateurs ont été installés dans 10 bureaux-pilotes des CEC des années 80, en vue d'un essai.

Revitalisation: Le processus de revitalisation a été mis sur pied pour doter le Service national de placement d'un meilleur outil d'adaptation du marché du travail et pour, grâce à l'excellence des services qu'il offre, l'aider à amener le grand public à mieux le respecter et à lui faire davantage confiance.

À cet égard, le processus de revitalisation a entraîné de nombreux changements, notamment dans les domaines de la prestation des services et de la gestion du counselling et des services aux employeurs, ainsi que dans ceux du rassemblement, de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation de l'information sur le marché du travail. Au cours de 1986-1987, un cadre pour la planification et la responsabilité des Services d'emploi a été achevé. Une série de lignes directrices concernant la Stratégie de planification locale ont été émises et seront mises en oeuvre en deux étapes: en premier lieu, les principes et les processus en cause seront présentés et confirmés; en second lieu, la stratégie sera mise en oeuvre au moment où débutera le cycle de planification de 1987-1988.

En 1987-1988, la mise en oeuvre des initiatives liées au processus de revitalisation se poursuivra. Plus précisément, le Service national de placement se consacrera à la réalisation des activités suivantes:

- terminer les projets ayant trait aux politiques et pratiques d'administration des services et préciser, dans la mesure du possible, des modalités d'exécution uniformes pour les régions;

- examiner et définir davantage la raison d'être du service;
- examiner les pratiques et politiques de gestion actuelles en vue d'améliorer la capacité des gestionnaires d'atteindre les objectifs et de respecter les normes;
- mettre en oeuvre un nouveau système de contrôle des services d'emploi, qui permettra de mesurer leur utilité et leur qualité.

Jeunes: Le réseau de CEC de la Commission et du Ministère continuera d'aider des centaines de milliers de jeunes Canadiens à trouver des emplois productifs en leur donnant des renseignements sur le marché du travail, en leur faisant subir les tests voulus et en leur offrant le counselling d'emploi nécessaire ainsi qu'en les plaçant dans des emplois vacants.

Les cinq Unités spécialisées des services aux jeunes de la Commission et du Ministère continueront d'aider les jeunes (âgés de 15 à 19 ans) qui, étant désavantagés sur le plan économique et social, ont besoin d'une aide spéciale pour obtenir un emploi productif.

Environ 450 Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-E) continueront d'ouvrir leurs portes entre avril et septembre grâce à quelque 1 500 étudiants de niveau secondaire avancé ou diplômés récents du postsecondaire. Pour 1987-1988, on prévoit que le nombre des placements temporaires et occasionnels s'élèvera à environ 400 000.

Comme par les années passées, l'objectif quant à l'emploi et à l'employabilité des jeunes sera d'aplanir les obstacles auxquels ils se heurtent sur le marché du travail en améliorant divers aspects importants de l'aide qui leur est actuellement consentie.

Les consultations se poursuivront entre les divers ordres de gouvernement, de même qu'avec le monde des affaires, les syndicats et les organismes sans but lucratif intéressés, afin d'harmoniser les initiatives prises à chacun de ces paliers pour promouvoir l'emploi des jeunes et de faire en sorte que les divers programmes à l'intention des jeunes se complètent dans toute la mesure du possible.

Équité en matière d'emploi: La Loi et le Règlement sur l'équité en matière d'emploi ont été rédigés après de nombreux entretiens avec les employeurs, les syndicats et les organisations de groupes cibles. En vertu du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi, on continuera de rédiger de la documentation technique et de formation, qui sera offerte sous la forme de textes de référence et d'interprétation des clauses de la Loi et du Règlement. Les agents affectés au programme doivent répondre à bien des questions sur le respect de la Loi et sur son application, et, la plupart du temps ils

doivent les étudier individuellement. Des séances d'information sont organisées partout au Canada à l'intention des employeurs visés par la Loi.

Ce sont par ailleurs les responsables de ce programme qui doivent adopter les mesures nécessaires pour évaluer les conséquences et l'efficacité de la Loi, et ce, en préparation d'un examen obligatoire, par un comité de la Chambre, qui aura lieu dans cinq ans et, par la suite, tous les trois ans.

La Direction générale de l'équité en matière d'emploi, à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux, aide de plus en plus, à leur demande, les employeurs à respecter les exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et du Programme de contrats fédéraux. Des lignes directrices sur l'équité en matière d'emploi ont ainsi été formulées, et 22 séances de formation, portant sur les aspects techniques du respect des exigences de la législation, ont été organisées et présentées d'un bout à l'autre du pays en 1986-1987 aux employeurs visés par les programmes obligatoires; ces séances de formation seront suivies, en 1987-1988, de séances d'information régionales. Des cours ont déjà été offerts aux conseillers régionaux de l'équité en matière d'emploi.

D'autres documents techniques, ainsi que des manuels de formation et des bulletins techniques, seront en outre rédigés pour être distribués aux employeurs, à ceux qui se spécialisent dans l'équité en matière d'emploi et aux groupes intéressés.

Système national des services d'emploi (SNSE): La phase I du SNSE, un répertoire informatisé des clients-travailleurs, a été mise à l'essai dans la région de l'Atlantique en juin 1984. Vu les résultats de l'essai, la phase I a été étendue à toutes les grandes villes du Canada. Ce système prévoit la saisie d'informations plus détaillées sur les clients, qui permettront d'obtenir, par ordinateur, un assortiment plus efficace de l'offre et de la demande. Selon les estimations, les frais d'exploitation de la phase I du SNSE s'élèveront à 9,6 millions de dollars en 1986-1987, et à 9,8 millions de dollars en 1987-1988. La mise à l'essai de la phase II a commencé dans la région de l'Atlantique en juillet 1986, et l'on envisage de mettre en oeuvre cette composante à plus grande échelle en 1987-1988. L'implantation nationale de la phase II ne devrait pas coûter plus de 1 million de dollars. A la fin de 1987-1988, la Banque nationale d'emplois aura été incorporée dans le SNSE. Le SNSE reliera, en fin de compte, la plupart des CEC et les autres systèmes informatiques prévus en un système national global.

Assurance-chômage

Meilleure gestion de la Loi sur l'assurance-chômage: Les améliorations documentées jusqu'ici ont maintenant été intégralement mises en oeuvre. Des programmes qui ont aider les employeurs à fournir

des données plus précises -- et qui faciliteront d'autant la prise de décisions quant aux demandes tout en permettant un meilleur contrôle de la qualité de ces décisions -- ont été instaurés.

En juillet 1986, l'Activité accentuée d'entrevues a commencé. Il s'agit d'une initiative des Services d'emploi et d'assurance qui vise les demandeurs de prestations d'assurance-chômage.

Deux genres d'entrevues sont ainsi prévus: celles aux fins d'emploi, qui ont lieu après la présentation de la demande de prestations pour déterminer les services d'emploi nécessaires, et celles aux fins d'assurance, qui ont lieu au début de la phase de prolongation des prestations fondée sur le taux de chômage régional pour déterminer si le prestataire est toujours admissible aux prestations (voir Description des prestations à la page 5-9). Ces entrevues ont pour objet d'aider les prestataires à revenir à la vie active et de les informer de leurs droits et de leurs obligations.

De telles entrevues s'effectuent dans les zones qui ont un marché du travail dans les centres métropolitains d'au moins 300 000 habitants et dans les régions économiques où le taux de chômage est de 9 % ou moins.

E. Efficacité du programme

Pour mesurer les répercussions et l'efficacité de l'ensemble du Programme d'emploi et d'assurance, il convient d'examiner les incidences sociales et économiques des différentes activités. Le remaniement complet des programmes du marché du travail que la Commission et le Ministère ont effectué dans le cadre de la Planification de l'emploi rend nécessaire l'élaboration d'indicateurs des effets de cette initiative. La Planification de l'emploi fera l'objet d'une évaluation en 1987-1988.

Durant la dernière année, la Commission et le Ministère ont terminé diverses évaluations visant à mesurer l'efficacité du Programme et à déterminer les points forts et ceux à améliorer des divers éléments du Programme. Les paragraphes suivants offrent un aperçu des conclusions de ces évaluations par activité.

Programmes de développement des ressources humaines: Une évaluation du Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS), terminée en 1986-1987, a porté sur les résultats de la formation offerte en 1983-1984. La FMPMS avait pour objet de corriger les pénuries de main-d'oeuvre dans les professions jugées d'importance nationale, en subventionnant la formation dispensée par les employeurs et qui n'aurait pu être offerte autrement. Cela s'appelle la formation supplémentaire.

On a cherché à évaluer dans quelle mesure l'objectif avait été atteint, et on a mesuré l'incidence du programme sur les stagiaires -- l'employabilité, la rémunération et le maintien des compétences

acquises. On a conclu que la moitié de la formation était du genre supplémentaire et que les petits employeurs l'offraient en général plus souvents que les gros. La formation était concentrée en grande partie dans les professions désignées et près de 90 % de ceux qui en ont reçu ont déclaré que l'emploi qu'ils occupaient était le même que celui pour lequel ils s'étaient préparés. Le taux de maintien en fonction des stagiaires est élevé et le salaire et la rémunération de la plupart d'entre eux ont considérablement augmentés. Les coûts nets de la formation pour la période visée par le contrat se divisent entre les contributions versées en vertu de la FMPMS (55 %) et les coûts des employeurs (45 %).

La FMPMS a été supprimée et remplacée par le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée de la Planification de l'emploi. Il s'agit d'un programme où l'employeur a un rôle primordial à jouer et dont les objectifs sont semblables à ceux de la FMPMS. On suit de près la formation supplémentaire dispensée en vertu de ce programme. Les petits employeurs, par exemple, ont la priorité.

Service national de placement: Une évaluation exhaustive de ce service a débuté en 1986-1987. Son objectif était d'examiner l'efficacité du Programme, au niveau des activités et des sous-activités, et, en outre, de déterminer dans quelle mesure la revitalisation avait permis d'améliorer les services offerts aux clients-travailleurs et aux clients-employeurs. La méthode d'évaluation a été proposée dans un rapport de planification qui utilise des indications multiples et s'inspire de données de sources diverses et de techniques analytiques pour tirer des conclusions lorsqu'il y a contre-validation ou lorsque les constatations se recoupent. Dans ce contexte, huit études distinctes mais apparentées constituent la stratégie d'évaluation. Le rapport général est censé être terminé à l'automne de 1987, mais d'autres travaux d'évaluation sur les conséquences à long terme du Programme se dérouleront en 1987-1988. Cette étude fournira de l'information essentielle pour le processus de revitalisation de la Commission et du Ministère.

Assurance-chômage: Une évaluation des Modalités d'appel en assurance-chômage et du Système global de dépistage a été terminée en 1986-1987.

L'évaluation des Modalités d'appel a révélé que celles-ci sont essentiellement justes et accessibles. Toutefois, deux facteurs ont des conséquences certaines sur le dénouement de chaque audition, à savoir la présence de l'appelant et le recours à l'aide juridique ou parajuridique.

La direction a pris des mesures dans trois domaines principaux. Les avis d'appel et les feuilles de renseignements sont actuellement en voie de révision, et ce, pour faire en sorte que le prestataire qui doit préparer sa défense soit mieux informé. On continuera d'améliorer

la documentation pour les séances de formation initiales et périodiques à l'intention des conseils arbitraux. On examine la faisabilité d'avoir recours à des spécialistes de l'extérieur pour ces séances.

L'évaluation du Système global de dépistage a permis de constater que le système d'échantillonnage par tranches monétaires est tout indiqué pour estimer le montant global des trop-payés et des moins-payés qui ne sont pas décelés. L'étude a également porté sur l'efficacité de la méthode d'échantillonnage pour ce qui est d'aider à la prise des décisions administratives au palier régional, et on en est venu à la conclusion qu'il faudrait songer à concevoir un autre modèle d'échantillon.

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Objectif

Les Programmes de mise en valeur des ressources humaines, également connus sous le nom de Planification de l'emploi, visent à:

- appuyer la formation supplémentaire et les mesures d'adaptation dans les secteurs désignés, à l'échelle régionale et nationale, comme connaissant une pénurie de main-d'oeuvre par profession (Pénuries de main-d'oeuvre);
- améliorer les perspectives d'emploi de ceux qui éprouvent de la difficulté à passer de l'école ou du foyer au marché du travail en appuyant les initiatives qui leur permettent d'acquérir une formation ou une expérience de travail (Intégration professionnelle); aider les étudiants qui reprendront leurs études grâce à des programmes d'emploi d'été (Défi 87);
- accroître l'employabilité des Canadiens en appuyant les initiatives visant à leur permettre d'acquérir une formation et de s'adapter lorsque leur emploi se transforme ou disparaît en raison de l'évolution de la technologie ou du marché du travail (Acquisition de compétences);
- accroître l'employabilité des chômeurs canadiens de longue date en les aidant à acquérir une formation ou une expérience de travail (Développement de l'emploi);
- appuyer les projets-pilotes et les projets de démonstration qui favoriseront une évolution positive du marché du travail (Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail);
- élargir les débouchés en appuyant les efforts qui sont déployés par les collectivités pour déterminer et mettre en oeuvre des mesures qui aideront à accroître l'emploi à long terme (Développement des collectivités).

Description

Les Programmes de mise en valeur des ressources humaines, également connus sous le nom de Planification de l'emploi, ont pour objet général de veiller à ce que les ressources fédérales soient efficacement utilisées pour venir en aide aux plus démunis. Reposant sur une approche entièrement nouvelle de la formation offerte aux Canadiens, la

Planification de l'emploi suppose une refonte complète des programmes fédéraux relatifs au marché du travail. Elle regroupe des programmes qui visent à répondre aux besoins, en matière de compétences et d'expérience pratique, issus d'un marché du travail en évolution rapide, et ce, en veillant à ce que la formation corresponde mieux à l'activité économique régulière et aux perspectives d'emploi réelles. Leur souplesse leur permet de répondre également aux besoins régionaux et locaux.

Ces programmes fixent des objectifs d'emploi équitables en ce qui concerne les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles ainsi que les bénéficiaires de l'aide sociale. Un réseau imposant de Conseils consultatifs locaux veille à ce que les Centres d'emploi du Canada (CEC), répondent aux besoins locaux, tandis que le financement pluriannuel constitue un gage de stabilité financière pour la Planification de l'emploi.

La Planification de l'emploi se compose de six grands programmes (sous-activités) visant des objectifs et des clients distincts. Ces sous-activités supposent l'élaboration de plans, à l'échelon des CEC, pour fournir de l'aide à ceux qui éprouvent des besoins plus pressants, à savoir:

- les employeurs qui prennent des mesures d'adaptation rentables afin de réduire ou de prévenir la pénurie de main-d'oeuvre, ou qui offrent à leurs employés la possibilité de se recycler ou aux travailleurs récemment embauchés celle d'acquérir les compétences correspondant aux professions désignées de façon à permettre à leur entreprise de rester compétitive et de lui conserver ses activités ou de les élargir (Pénuries de main-d'oeuvre);

- les jeunes et les adultes, particulièrement les femmes, qui éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail ou à s'y réintégrer (Intégration professionnelle);

- les employeurs et les travailleurs qui font face à des problèmes d'adaptation résultant de l'évolution de la technologie ou du marché du travail (Acquisition de compétences);

- les chômeurs de longue date (Développement de l'emploi);

- le secteur privé et les autres partenaires économiques qui, bien conscients de leur responsabilité de veiller au bon fonctionnement du marché du travail, prennent des initiatives novatrices en ce sens (Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail);

- les collectivités qui connaissent un taux élevé de chômage chronique, des fermetures d'usines, des licenciements collectifs ou une détérioration marquée de la situation économique (Développement des collectivités).

Sommaires des ressources

L'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines représente environ 68 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1987-1988 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 12 % des années-personnes totales. Elle représente 13 % des coûts en personnel, 14 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage) et 99 % des subventions et contributions.

Le tableau 5, sommaire des ressources par activité, fait état des dépenses brutes, en excluant toutefois celles qui sont effectuées en vertu des articles 37, 38 et 39 de la Loi sur l'assurance-chômage (Compte d'assurance-chômage) et les dépenses à prélever sur le Compte d'assurance-chômage. Le tableau 6 fournit le détail des ressources de l'activité, sous les rubriques Dépenses de fonctionnement, Total des fonds affectés aux programmes et Dépenses nettes. Le tableau 7 donne une indication par région des affectations globales provisoires des programmes pour 1987-1988.

Tableau 5: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	1 951 296	2 146	2 126 202	3 020	1 937 271	3 011
Moins: Dépenses en vertu des articles 37, 38 et 39 *	366 000	-	353 456	-	362 931	-
	1 585 296	2 146	1 772 746	3 020	1 574 340	3 011
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-	-	-	-	8 965	-
Dépenses nettes	1 585 296	2 146	1 772 746	3 020	1 565 375	3 011

* Emplois du Fonds d'assurance-chômage aux fins des Programmes de mise en valeur des ressources humaines: L'article 37 de la Loi sur l'assurance-chômage permet le versement de prestations de chômage partiel aux travailleurs qui acceptent de réduire leur nombre hebdomadaire d'heures de travail afin d'éviter des licenciements. L'article 38 a trait aux activités de création d'emplois qui, entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, visent à créer pour les chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Le programme vise à stabiliser le marché du travail et à éviter la supression d'emplois. Quant à l'article 39, il porte sur le soutien du revenu accordé, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, aux stagiaires à plein temps pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des Programmes de mise en valeur des ressources humaines.

Tableau 6: Détail des ressources de l'activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses de fonctionnement	114 815	2 146	150 268	3 020	132 351	3 011
Fonds affectés aux programmes de la Planification de l'emploi						
Développement de l'emploi						
Bénéficiaires de l'aide sociale [1]	-	-	15 350	-	-	-
Autres	-	-	796 388	-	326 567	-
Pénuries de main-d'oeuvre	-	-	203 217	-	59 723	-
Intégration professionnelle						
Défi	-	-	124 833	-	135 594	-
Bénéficiaires de l'aide sociale [1]	-	-	5 650	-	-	-
Autres	-	-	251 421	-	43 932	-
Acquisition de compétences	-	-	69 960	-	17 435	-
Développement des collectivités						
Subventions	-	-	26 264	-	14 038	-
Contributions	-	-	57 181	-	54 303	-
Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail	-	-	15 866	-	2 142	-
	-	-	1 566 130	-	653 734	-
Programme connexes						
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [2]	-	-	32 664	-	26 059	-
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	-	-	20 447	-	43 869	-
Formation en établissement [3]	-	-	-	-	686 879	-
Création d'emplois	-	-	3 237	-	31 448	-
	-	-	56 348	-	798 255	-
Total des fonds affectés aux programmes	1 470 481 [4]	-	1 622 478	-	1 441 989	-
Total des fonds affectés au fonctionnement et aux programmes	1 585 296	2 146	1 772 746	3 020	1 574 340	3 011
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		8 965	
Dépenses nettes	1 585 296 [5]	2 146	1 772 746	3 020	1 565 375	3 011

1. Le budget de février 1986 prévoyait que des fonds, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, qui auraient été autrement dépensés pour le Régime d'assistance publique du Canada, serviraient, durant chacune des trois années suivantes, à faire profiter les bénéficiaires de l'aide sociale des programmes de la Planification de l'emploi et des programmes provinciaux analogues. Conformément aux accords fédéraux-provinciaux, les provinces fourniraient des sommes équivalentes.
2. Y compris les frais généraux des activités de création d'emplois en vertu de l'article 38; il s'agit notamment des brevets, des matériaux, de la location d'équipement, des loyers, des frais d'électricité, de téléphone, de déplacement et d'hébergement, ainsi que des services spéciaux (p. ex., honoraires d'avocat ou de comptable, services de vérification).
3. À partir de 1986-1987, la formation en établissement a été intégrée dans les programmes Développement de l'emploi, Pénuries de main-d'oeuvre, Intégration professionnelle, Acquisition de compétences et Développement des collectivités.
4. Les fonds destinés aux programmes de la Planification de l'emploi font l'objet d'affectations globales aux 10 régions. La répartition définitive par programme ne sera connue qu'en mars 1987, lorsque l'affectation régionale des fonds réservés aux programmes aura été approuvée. Le tableau 7 indique leur affectation provisoire par région.
5. À l'exclusion d'un montant de 163 millions de dollars, représentant la part de la Commission et du Ministère au titre du programme Défi 87 qui sera affectée au crédit 10 du Conseil du Trésor.

Tableau 7: Répartition par région des fonds affectés aux programmes (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses [1] 1987-1988
Terre-Neuve	55 522
Nouvelle-Écosse	56 878
Nouveau-Brunswick	52 528
Ile-du-Prince-Édouard	12 729
Québec	344 079
Ontario	339 540
Manitoba	62 136
Saskatchewan	50 694
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	107 733
Colombie-Britannique et Yukon	157 181
Total partiel	1 239 020
Administration centrale - Fonds non affectés	231 461 [2]
Total des fonds affectés aux programmes	1 470 481 [3]

1. Ces chiffres sont fondés sur les sommes globales provisoirement affectées aux régions. Les affectations définitives approuvées ne seront connues qu'en mars 1987.

2. Y compris les articles pour lesquels les décisions au sujet des affectations régionales sont suspendues, en attendant la conclusion d'accords fédéraux-provinciaux et l'examen de la conjoncture économique de chaque région, ou pour lesquels les fonds destinés aux programmes seront centralisés à l'administration centrale, c'est-à-dire: cours de langues reliés à la reconnaissance du statut de réfugié, 20,6 millions de dollars; bénéficiaires de l'aide sociale, 93,2 millions de dollars; Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail, un programme centralisé, 50,0 millions de dollars; collectivités de la catégorie C du programme Développement des collectivités, 25,0 millions de dollars.

3. À l'exclusion d'un montant de 163 millions de dollars, représentant la part de la Commission et du Ministère au titre de Défi 87 qui sera affectée au crédit 10 du Conseil du Trésor.

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 187,5 millions de dollars, soit 10,6 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (page 3-11).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 140,9 millions de dollars, soit 8,6 %, supérieures aux 1 631,8 millions du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 3-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I fournit le détail de cet écart (page 3-14).

Tableau 8: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Fonctionnement et capital						
Personnel	88 394	5	116 347	7	110 827	7
Autres	26 421	2	33 921	2	21 524	1
Total - Fonctionnement et capital	114 815	7	150 268	9	132 351	8
Subventions et contributions	1 470 481	93	1 622 478	91	1 441 989 *	92
	1 585 296	100	1 772 746	100	1 574 340	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		8 965	
	1 585 296		1 772 746		1 565 375	

* Afin de faciliter la comparaison, les sommes affectées à l'achat de places de cours de formation des provinces ont été portées à la rubrique Subventions et contributions (voir le tableau 38 à la page 3-81).

Résultats financiers antérieurs

Tableau 9: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	1 937 271	3 011	1 628 785	2 030	308 486	981
Moins: Dépenses en vertu des articles 37, 38 et 39 *	362 931	-	387 000	-	(24 069)	-
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	8 965	-	14 210		(5 245)	-
Dépenses nettes	1 565 375	3 011	1 227 575	2 030	337 800	981

* Voir la note au bas du tableau 5.

Explication de la différence: La différence de 337,8 millions de dollars entre les dépenses nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen du rendement financier, à la section I (page 3-23).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les résultats clés dont on dispose actuellement au sujet de l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines concernent le nombre de participants et le taux de participation des membres des groupes cibles (voir les tableaux 10 à 14). Dans les années à venir, la Commission et le Ministère seront également en mesure de produire des rapports sur l'efficacité et l'efficience des programmes au moyen d'enquêtes de suivi dont les résultats seront fournis selon les indicateurs suivants:

- taux d'achèvement;
- taux d'incidence trois mois après l'achèvement de l'activité;
- taux d'utilisation des compétences trois mois après l'achèvement de l'activité.

Le "taux d'incidence" précité correspond aux résultats des enquêtes de suivi permettant de calculer le rapport entre le nombre de participants qui déclarent avoir trouvé un emploi ou suivre d'autres cours de formation trois mois après avoir terminé l'activité et le nombre total de participants ayant achevé l'activité. De même, le taux d'utilisation des compétences représente le rapport entre le nombre de participants qui déclarent avoir trouvé un emploi et utilisé les compétences acquises trois mois après l'achèvement de l'activité et le nombre total de participants ayant achevé l'activité.

Tableau 10: Nombre total de participants (en milliers)

	Budget des dépenses 1987-1988 [4]	Prévu 1986-1987	Réel [2] 1985-1986
Planification de l'emploi [1]			
Développement de l'emploi		196,8	96,1
Intégration professionnelle			
Défi [2]		77,0	88,1
Autres		50,0	23,4
Pénuries de main-d'oeuvre		58,9	14,5
Acquisition de compétences		57,2	4,5
Développement des collectivités		3,8	9,1
		443,7	235,7
Programmes connexes			
Formation en établissement		s/o [5]	210,9
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage		17,6	23,9
		17,6	234,8
Nombre total de participants [3]		461,3	470,5
Total des dépenses brutes (en milliers de dollars)	1 951 296	2 126 202	1 937 271

1. À l'exclusion du Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail, qui ne comporte pas de participants.

2. À l'exclusion des participants des autres ministères, des Centres d'emploi du Canada pour étudiants et du Programme des stagiaires autochtones.

3. Le nombre total de participants est défini comme celui des nouveaux inscrits et des clients participant à un programme au début d'un exercice financier.

4. Étant donné qu'un montant forfaitaire est affecté aux régions pour la Planification de l'emploi, il est impossible pour le moment de prévoir le nombre de participants. La répartition définitive par programme ne sera connue qu'en mars 1987, lorsque l'affectation régionale des fonds réservés aux programmes aura été approuvée (voir le tableau 7).

5. Sans objet.

Tableau 11: Taux de participation des femmes (en %)

	Objectif 1987-1988	Objectif 1986-1987	Réel [5] 1985-1986
Planification de l'emploi			
Développement de l'emploi	43,0	35,0	36,9
Intégration professionnelle [1]	50,0	50,0	
Défi			51,6
Autres			63,5
Pénuries de main-d'oeuvre	20,0	20,0	7,3
Acquisition de compétences	30,0	30,0	31,2
Développement des collectivités [2]			36,0
			42,3 [4]
Programmes connexes			
Formation en établissement	s/o [6]	s/o [6]	35,3
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [3]	s/o [6]	s/o [6]	26,0
			34,4 [4]
Taux de participation global des femmes [4]			38,3

1. L'objectif est de 50 % pour toutes les options concernées, à l'exception de celle de la Réintégration professionnelle, pour laquelle il est de 100 %.
2. La méthode à suivre pour fixer les objectifs reste à déterminer. Les chiffres réels de 1985-1986 correspondent aux activités de l'ancien programme.
3. Seuls les chiffres réels sont indiqués. Aucun objectif n'est fixé.
4. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
5. Les objectifs fixés pour 1985-1986 étaient analoques à ceux de 1986-1987.
6. Sans objet.

Tableau 12: Taux de participation des autochtones (en %)

	Objectif 1987-1988	Objectif 1986-1987	Réel [4] 1985-1986
Planification de l'emploi			
Développement de l'emploi	9,6	9,6	12,0
Intégration professionnelle [1]	7,5	7,5	
Défi			10,6
Autres			5,8
Pénuries de main-d'oeuvre	5,0	5,0	0,9
Acquisition de compétences	4,6	4,6	4,8
Développement des collectivités [2]			22,0
			10,6 [4]
Programmes connexes			
Formation en établissement	s/o [6]	s/o [6]	7,9
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [3]	s/o [6]	s/o [6]	16,0
			8,7 [4]
Taux de participation global des autochtones [4]			9,6

1. L'objectif est de 7,5 % pour toutes les options applicables à l'exception de l'option Réintégration où il est de 8,1 %.
2. La méthode à suivre pour fixer les objectifs reste à déterminer. Les chiffres réels de 1985-1986 correspondent aux activités de l'ancien programme.
3. Seuls les chiffres réels sont indiqués. Aucun objectif n'est fixé.
4. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
5. Les objectifs fixés pour 1985-1986 étaient analogues à ceux de 1986-1987.
6. Sans objet.

Tableau 13: Taux de participation des personnes handicapées (en %)

	Objectif 1987-1988	Objectif 1986-1987	Réel [5] 1985-1986
Planification de l'emploi			
Développement de l'emploi	4,0	4,0	7,7
Intégration professionnelle [1]	6,0	6,0	
Défi			0,8
Autres			1,6
Pénuries de main-d'oeuvre	6,0	6,0	0,2
Acquisition de compétences	6,0	6,0	0,6
Développement des collectivités [2]			4,0
			4,0 [4]
Programmes connexes			
Formation en établissement	s/o [6]	s/o [6]	0,5
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage [3]	s/o [6]	s/o [6]	0,9
			0,6 [3]
Taux de participation global des personnes handicapées [4]			3,8

1. L'objectif de 6 % est déterminé pour les deux options: Intégration et Réintégration.
2. La méthode à suivre pour fixer les objectifs reste à déterminer. Les chiffres réels de 1985-1986 correspondent aux activités de l'ancien programme.
3. Seuls les chiffres réels sont indiqués. Aucun objectif n'est fixé.
4. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
5. Les objectifs fixés pour 1985-1986 étaient analogues à ceux de 1986-1987.
6. Sans objet.

Tableau 14: Taux de participation des membres des minorités visibles (en %)

	Objectif 1987-1988	Objectif 1986-1987	Réel [4] 1985-1986
Planification de l'emploi			
Développement de l'emploi	4,7	4,7	6,8
Intégration professionnelle [1]	5,4	5,0	
Défi			5,2
Autres			3,4
Pénuries de main-d'oeuvre	3,0	3,0	2,1
Acquisition de compétences	2,9	2,9	1,3
Développement des collectivités [2]			s/o
			5,1 [3]
Programmes connexes			
Formation en établissement	s/o [5]	s/o [5]	0,4
Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage	s/o [5]	s/o [5]	s/o [5]
			0,4 [3]
Taux de participation global des minorités visibles [3]			2,2

1. L'objectif est de 5,4 % pour toutes les options applicables à l'exception de l'option Réintégration où il est de 5,3 %.
2. La méthode à suivre pour fixer les objectifs reste à déterminer. Les chiffres réels de 1985-1986 correspondent aux activités de l'ancien programme.
3. Les taux partiels et global dépendent du coefficient de pondération attribué à chaque programme et option.
4. Les objectifs fixés pour 1985-1986 étaient analogues à ceux de 1986-1987.
5. Sans objet.

Aide à la prospection et au déplacement: L'aide qui était fournie aux clients-travailleurs aux termes du Programme de mobilité de la main- d'oeuvre du Canada ne l'est plus depuis la fin de décembre 1986. Les éléments intégrés dans les Programmes de mise en valeur des ressources humaines relèvent désormais des programmes Développement des collectivités et Pénuries de main-d'oeuvre. Trois sortes d'aide financière sont offertes:

- aide à la prospection, pour permettre au client-travailleur de chercher un emploi dans la plus proche région où existent des débouchés lui convenant;
- aide au déplacement, pour permettre au client-travailleur de déménager avec sa famille dans la région la plus rapprochée où il y a un emploi convenable;
- aide à l'emploi temporaire, pour notamment permettre au client-travailleur d'accepter un emploi d'une durée de six semaines à neuf mois dans une autre région.

Le tableau 15 fournit des données quantitatives concernant le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

Tableau 15: Dépenses du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada [1]

	Budget des dépenses [3] 1987-1988	Prévu [4] 1986-1987	Réel 1985-1986
Aide à la prospection			
Nombre d'interventions		3 900	5 194
Contributions (en milliers de dollars)		1 251	1 703
Aide au déplacement [2]			
Nombre d'interventions		3 800	4 910
Contributions (en milliers de dollars)		3 405	4 516
Aide à l'emploi temporaire [2]			
Nombre d'interventions		950	1 188
Contributions (en milliers de dollars)		173	242
Aide à l'emploi agricole saisonnier			
Nombre d'interventions		11 300	11 331
Contributions (en milliers de dollars)		1 925	1 488
Contributions (en milliers de dollars)	6 915	6 834	7 949

1. Le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada a été aboli à la fin de décembre 1986; les formes d'aide précitées ont été intégrées dans la Planification de l'emploi.
2. Ces sommes sont inférieures à celles de 1984-1985 par suite de l'adontion, le 1er avril 1985, de critères d'admissibilité plus sévères.
3. Comme la majeure partie du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada sera intégrée dans les Programmes de mise en valeur des ressources humaines au cours de 1987-1988, on a entrepris de déterminer des objectifs par composante.
4. Prévisions pour la période comprise entre le 1er avril 1986 et le 31 décembre 1986.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI): Ce programme vise à aider les travailleurs d'entreprises, d'activités économiques ou de collectivités précises à s'adapter à l'évolution économique, technologique ou autre. En 1987-1988, la Commission et le Ministère prévoient conclure 500 accords, qui permettront notamment de créer des comités d'aide à l'adaptation, formés d'employeurs et de travailleurs, pour résoudre des problèmes précis en matière de ressources humaines. Le détail des coûts de cette initiative est fourni au tableau 16.

Tableau 16: Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Nombre de nouveaux accords	500	464	555
Contributions [1] (en milliers de dollars)	3 550 [2]	3 550 [2]	8 355
SAAI en vertu du Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM)	400	400	1 122

1. À l'exclusion des fonds affectés au PMAAIM.

2. À l'exclusion des contributions pour les accords de mobilité principaux.

B. Service national de placement

Objectif

L'activité Service national de placement vise à:

- fournir aux travailleurs, aux clients-employeurs et aux établissements les renseignements qui leur permettront de prendre des décisions éclairées relativement au marché du travail (Information sur le marché du travail);
- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emplois et voir à ce que les employeurs trouvent les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin en temps voulu et de façon efficace (Placement);
- favoriser la planification des ressources humaines dans le secteur privé, entreprendre et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers pour répondre à l'évolution du marché du travail, tout en encourageant l'équité en matière d'emploi (Services de développement du marché du travail).

Description

Le Service national de placement est chargé de mettre au point et d'administrer un système d'information et des mécanismes d'adaptation permettant au marché du travail de fonctionner plus efficacement et plus équitablement. En termes concrets, il a pour mission d'apporter au marché du travail des adaptations opportunes et productives. A cette fin, bon nombre de changements importants, proposés par suite des essais par les utilisateurs qui ont eu lieu dans certains bureaux, ont été mis en oeuvre graduellement en 1986-1987. De nouvelles règles en matière d'inscription, un processus de détermination des besoins de services, un libre-service et des services de groupe améliorés ainsi qu'une meilleure gestion des services de counselling ont été adoptés dans tous les Centres d'emploi du Canada (CEC).

À la suite des modifications apportées à la structure du Service national de placement en 1986-1987 -- soit la création de trois sous-activités: Information sur le marché du travail, Placement et Services de développement du marché du travail -- et en 1987-1988 -- soit l'intégration du programme Développement des collectivités dans les Programmes de mise en valeur des ressources humaines --, celui-ci comprend désormais les sous-activités suivantes.

Information sur le marché du travail: Chaque CEC doit agencer ses opérations en fonction des particularités et des besoins du marché du travail local. Il constitue ainsi le principal moyen de collecte, de traitement et d'utilisation des renseignements sur le marché du travail. Ces derniers facilitent pour le CEC la mise au point, la

gestion et l'administration de tous ses programmes et services d'assurance, d'immigration et d'emploi, ainsi que la fixation des objectifs.

Cette sous-activité appuie également les Conseils consultatifs locaux qui ont été créés dans chaque marché du travail en vertu de la Planification de l'emploi. Les conseils visent à faciliter la collaboration entre les divers participants du marché du travail local, et à faire en sorte que l'agencement de programmes qui est offert répond aux besoins particuliers de la collectivité.

Placement: Cette composante offre essentiellement des services de placement par l'intermédiaire des CEC et, dans certaines régions agricoles, du Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC).

Il s'agit en l'occurrence d'obtenir des offres d'emploi des employeurs et de tenir un répertoire des travailleurs intéressés. Les CEC et les SMAC présentent aux employeurs les travailleurs qui sont entrés en rapport avec eux par suite de la communication d'offres d'emploi publiques ou ceux qui ont été relevés dans le répertoire. L'entrevue initiale, avec les clients-travailleurs ou les clients-employeurs, permet de déterminer le genre et le niveau de services à offrir, et elle fait partie intégrante de ce processus. D'autres mesures visent à assurer que les présentations en vue d'emplois touchent une proportion appropriée de membres des groupes désignés possédant les compétences voulues.

Services de développement du marché du travail: Cette composante se distingue par des mécanismes d'intervention conçus pour aider les travailleurs, les employeurs, les collectivités et les régions à régler les problèmes ne relevant pas des composantes Information sur le marché du travail et Placement.

Ces mécanismes ont pour objet essentiel de promouvoir et d'appuyer l'adaptation des collectivités, des régions, des particuliers et des secteurs d'activité à l'évolution du marché du travail et à favoriser l'égalité des chances pour ce qui est d'être candidat à un emploi et de l'obtenir.

Sommaires des ressources

L'activité Service national de placement représente environ 11 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1987-1988 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 28 % des années-personnes totales. Elle représente 30 % des coûts en personnel, 29 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage) et 1 % des subventions et contributions.

La structure des sous-activités figurant dans le tableau 17 correspond à la structure de planification révisée mise en oeuvre en 1987-1988 pour cette activité.

Tableau 17: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu * 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	32 539	611	31 216	610	24 770	601
Placement	116 041	2 655	110 282	2 653	100 210	2 612
Services de développement du marché du travail	114 096	1 884	109 899	1 882	98 456	1 854
	262 676	5 150	251 397	5 145	223 436	5 067
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	239 148		230 086		203 275	
	23 528	5 150	21 311	5 145	20 161	5 067

* Les prévisions pour 1986-1987 reflètent avec plus d'exactitude les activités du Service national de placement par suite d'une mise au point précise de leur structure en fonction du cadre du plan opérationnel.

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 2,2 millions de dollars, soit 10,4 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 3-12).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 0,5 million de dollars, soit 2,1 % inférieures aux 21,8 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 3-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 3-14).

Tableau 18: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	199 434	76	188 540	75	174 362	78
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	43 335	16	42 556	17	28 913	13
Subventions et contributions	19 907	8	20 301	8	20 161	9
	262 676	100	251 397	100	223 436	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	239 148		230 086		203 275	
	23 528		21 311		20 161	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 19: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	24 770	601	28 339	608	(3 569)	(7)
Placement	100 210	2 612	105 556	2 644	(5 346)	(32)
Services de développement du marché du travail	98 456	1 854	106 341	1 878	(7 885)	(24)
	223 436	5 067	240 236	5 130	(16 800)	(63)
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	203 275	-	217 943	-	(14 668)	-
	20 161	5 067	22 293	5 130	(2 132)	(63)

Explication de la différence: La différence de 2,1 millions de dollars entre les dépenses nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 3-23).

Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité Service national de placement est exécutée par l'intermédiaire de trois sous-activités distinctes, lesquelles sont décrites dans les pages qui suivent. Les bases de données et les indicateurs de rendement s'y rapportant sont élaborés dans le cadre du processus de revitalisation du Service national de placement; ils seront mis en oeuvre dans tous les CEC lorsque les essais effectués par les utilisateurs auront donné des résultats concluants.

Information sur le marché du travail: Pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail, il faut que les travailleurs, les employeurs et les établissements aient en main les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées au sujet des programmes et services de la Commission et du Ministère. Pour ce qui est de l'information sur le marché du travail, deux aspects méritent d'être examinés dans l'immédiat:

- pour permettre au personnel de se consacrer davantage à des fonctions plus spécialisées, il faudra compter de plus en plus sur le traitement électronique des données; un projet

qui permet de saisir des données, de les manipuler et d'y avoir accès à l'aide de micro-ordinateurs au palier des CEC est ainsi en cours dans les 10 régions;

- il conviendra de concevoir des moyens plus efficaces pour obtenir l'apport des partenaires économiques de la Commission et du Ministère et pour leur fournir en retour les conseils et l'information dont ils ont besoin.

D'importants travaux ont donc été entrepris en vue d'examiner et d'élaborer des spécifications pour de nouveaux systèmes d'analyse et de classification des professions et de collecte des données. La Classification nationale des professions devrait être parachevée avant la fin de 1988. A ce jour, une date définitive n'a pas été fixée pour ce qui est de l'achèvement de l'ensemble des validations et des essais préalables à l'adoption de la nouvelle classification à l'échelle nationale.

Les besoins en ressources pour cette sous-activité sont définis en établissant le nombre minimal d'employés qu'il faut pour élaborer, constituer et tenir à jour les diverses bases de données et diffuser l'information jugée essentielle pour soutenir les activités courantes d'un bon service de placement.

Le tableau 20 fournit des renseignements sur les ressources affectées à cette sous-activité.

Tableau 20: Ressources affectées à la sous-activité Information sur le marché du travail

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur les carrières et les professions	2 992	50	3 057	48	2 075	46
Services économiques	9 024	150	8 598	155	10 447	156
Autres	20 523	411	19 561	407	12 248	399
	32 539	611	31 216	610	24 770	601

Placement: La fonction prioritaire de la sous-activité Placement est de mettre en relation les employeurs des secteurs public et privé avec des travailleurs appropriés, et d'aider les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. La Commission et le Ministère comptent 460 CEC, ainsi que 187 points de service itinérants dans les collectivités éloignées ou isolées. En outre, ils ont des bureaux de placement dans

105 établissements postsecondaires, en plus de neuf bureaux de placement pour la main-d'oeuvre occasionnelle, cinq Unités spécialisées de services aux jeunes, sept Centres préparatoires à l'emploi pour femmes, 49 succursales de la Direction générale du développement de l'emploi et 10 bureaux régionaux, en plus de 300 projets du programme Extension mis à exécution au moyen de marchés de services. L'été, quelque 450 CEC pour étudiants viennent s'ajouter à ceux-ci. Les CEC offrent des services de sélection et de présentation des demandeurs d'emploi. Ceux-ci apprennent comment organiser leur recherche d'un emploi et sont mis sur la piste de débouchés. Des conseillers en emploi peuvent prendre des mesures pour faire connaître aux employeurs éventuels les demandeurs d'emploi et participent à la présentation de candidats des groupes désignés aux employeurs qui mettent en oeuvre les programmes d'équité en matière d'emploi.

Le tableau 21 présente quelques renseignements quantitatifs sur les données qui sont recueillies aux fins du Service national de placement.

L'entrevue visant à déterminer les besoins de services, qui a été élaborée dans le cadre du processus de revitalisation, a été adoptée à l'échelle nationale et s'effectue maintenant dans tous les CEC. Grâce à une telle entrevue, les CEC locaux peuvent déterminer de façon plus précise les besoins des clients et il n'est plus nécessaire que tous les clients qui ont recours aux services d'un CEC s'inscrivent. Par suite de l'instauration de cette modification à la politique d'inscription des clients, et du fait que l'on aura désormais davantage recours aux techniques faisant appel à l'effort personnel, le nombre d'inscriptions baissera de façon marquée, et l'on pourra ainsi privilégier les travailleurs qui font face à des obstacles en matière d'emploi et les groupes désignés par le gouvernement. Dès qu'on choisit de mettre l'accent sur les groupes cibles et sur les clients ayant des besoins spéciaux, il faut consacrer plus d'efforts et plus de ressources pour atteindre les mêmes résultats. Comme le nombre des inscriptions et des réinscriptions ne pourra être comparé à celui des années précédentes, ils ne font pas partie des données sur le rendement du Service national de placement.

Tableau 21: Produit de la sous-activité Placement

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Clients-travailleurs dirigés vers un employeur	**2 666 639**	2 675 358	3 008 148
Vacances signalées			
Emplois occasionnels	**136 000**	138 130	158 586
Emplois réguliers	**918 446**	950 000	917 585
Placements			
Emplois occasionnels	**130 000**	131 296	150 733
Emplois réguliers	**670 304**	684 000	657 798
Entrevues visant à déterminer des besoins de services	**960 000**	1 000 000	s/o
Placement de clients ayant des besoins spéciaux	**24 487**	25 226	25 600
Placement de femmes - Professions traditionnellement masculines	**38 068**	37 481	42 149
Placement de femmes	**267 139**	263 813	256 034
Années-personnes	**2 655**	2 653	2 612

Clients-travailleurs dirigés vers un employeur: Les chiffres réels pour 1985-1986 sont sensiblement plus élevés que ceux prévus en 1986-1987. La différence peut être attribuée à une augmentation des vacances signalées ainsi qu'à la mise en oeuvre, dans un certain nombre de CEC, des techniques faisant appel à l'effort personnel élaborées dans le cadre du processus de revitalisation. Les prévisions pour 1986-1987 et les estimations pour 1987-1988 tiennent compte de la baisse anticipée du nombre des clients-travailleurs dirigés vers un employeur, au fur et à mesure que les CEC se familiariseront avec la mise en application des techniques faisant appel à l'effort personnel.

Vacances signalées - emplois occasionnels: Les chiffres indiqués dans le Budget des dépenses principal 1986-1987 sont beaucoup plus élevés que ceux qui figurent dans le tableau 21 puisqu'ils comprennent le nombre de postes vacants occasionnels signalés au Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada, tandis que le tableau 21 ne fait état que des postes vacants occasionnels signalés aux CEC ordinaires et sur le campus.

Vacances signalées - emplois réguliers: Les chiffres indiqués dans le tableau 21 sont beaucoup plus élevés que ceux qui figurent dans le Budget des dépenses principal 1986-1987. La différence peut être attribuée en partie à une légère augmentation du nombre des vacances signalées et au fait que les vacances ordinaires signalées aux CEC sur le campus sont incluses dans les chiffres du tableau 21, tandis

que les chiffres du Budget des dépenses principal 1986-1987 ne font état que des postes vacants ordinaires signalés dans les CEC ordinaires.

Placements - emplois occasionnels: Les chiffres indiqués dans le Budget des dépenses principal 1986-1987 sont considérablement plus élevés que ceux qui figurent dans le tableau 21 puisque les premiers font état de l'activité des bureaux du Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada, tandis que ceux du tableau 1 ne comprennent que les placements dans des emplois occasionnels faits par les CEC réguliers et sur le campus.

Outre les sommes affectées au service de placement pour les clients des CEC, des fonds ont été prévus pour un service d'emploi spécialisé, à l'intention des collectivités agricoles. Le tableau 22 fournit des renseignements sur le produit et les ressources affectées au Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada.

Tableau 22: Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Nombre de services	65	65	65
Contributions (en milliers de dollars)	5 994	5 994	5 617
Placements et transferts-entrée	256 750	254 350	275 980

Services de développement du marché du travail: Cette composante est caractérisée par des mécanismes d'intervention conçus pour aider les travailleurs et les employeurs de diverses collectivités et régions à résoudre des problèmes autres que ceux visés aux composantes décrites ci-dessus (Information sur le marché du travail et Placement). Nombre de programmes et services ont été mis au point afin de favoriser l'adaptation des employeurs et des travailleurs à la situation actuelle et future du marché du travail.

Counselling: Les services de counselling d'emploi sont offerts à tous les clients des CEC qui ont besoin d'aide pour s'intégrer dans le marché du travail. Ils sont surtout utilisés par les groupes suivants:

- les clients faisant partie des groupes cibles, dont notamment les jeunes, les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles;
- les clients ayant des besoins spéciaux, soit ceux qui, d'une part, selon les conseillers en emploi, pourraient au moment de la rencontre occuper un emploi mais ne sont pas prêts à le faire à cause de problèmes personnels qui nuisent à leur

employabilité et qui, d'autre part, ont besoin, à un niveau plus élevé que la moyenne, de services de counselling et de mesures d'intervention avant de pouvoir participer aux programmes ordinaires de la Commission et du Ministère.

Le tableau 23 fournit des renseignements sur le produit du Counselling.

Tableau 23: Produit du Counselling

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Séances de counselling	700 000	700 000	861 580 *
Années-personnes	936	936	912

* Avant l'instauration du processus de revitalisation, plusieurs entrevues ne constituaient, en fait, que des séances d'information -- qui pouvaient durer aussi peu qu'une minute --, plutôt que des séances de counselling véritables. L'entrevue visant à déterminer des besoins de services permet de distinguer les clients qui veulent obtenir de simples renseignements de ceux qui ont besoin d'un counselling approfondi. C'est donc dire que, offertes en moins grand nombre, les entrevues sont plus longues, et, partant, plus complètes et plus efficaces.

Extension: Des subventions sont accordées aux organisations de la collectivité pour qu'elles offrent des services d'emploi -- au nombre desquels figurent notamment des initiatives en vue de déterminer et d'évaluer dans quelle mesure des correctifs s'imposent, de placer des travailleurs, de faire connaître les groupes désignés et de favoriser par la suite leur progrès -- lorsque les services des CEC ne peuvent être utilisés efficacement à ces fins. Ce programme vise notamment le placement indirect des clients qui trouveront eux-mêmes un emploi dans le cadre d'un projet, et le placement direct par des agents de projets, qui auront eu recours à l'employeur, au CEC ou à un membre de la collectivité.

Tableau 24: Placements aux termes du programme Extension

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Nombre de placements	87 000	86 000	84 821
Versements aux organisations (en dollars)	24 254 000	24 256 000	19 248 900

Aide au déplacement: Deux composantes du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada ont été conservées au sein du Service national de placement, et les autres ont été intégrées dans les Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir page 3-55). L'aide au déplacement est offerte aux travailleurs agricoles ainsi qu'aux clients des collectivités éloignées grâce à divers mécanismes d'aide.

Tableau 25: Dépenses de l'Aide au déplacement [1]

	Budget des dépenses [3] 1987-1988	Prévu [4] 1986-1987	Réel 1985-1986
Indemnité de voyage spéciale			
Nombre d'interventions	s/o	1 600	1 520
Contributions (en milliers de dollars)	150	120	105
Aide aux déplacements quotidiens [2] (travail agricole)			
Nombre de jours-personnes	s/o	190 000	86 477
Contributions (en milliers de dollars)	3 265	3 000	800
Contributions (en milliers de dollars)	3 415	9 954	8 854

1. Le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada a été aboli à la fin de décembre 1986; les formes d'aide précitées ont été conservées dans le Service national de placement.

2. Depuis le 1er avril 1985, les CEC ont entrepris de tenir à jour des renseignements sur le nombre de travailleurs agricoles qui reçoivent de l'aide aux déplacements quotidiens pour se rendre au lieu de travail et en revenir. Les chiffres indiqués ci-dessus correspondent aux jours-personnes de déplacement et aux dépenses prévues.

3. Comme certaines composantes du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada seront intégrées dans les Programmes de mise en valeur des ressources humaines au cours de 1987-1988, on a entrepris de déterminer des objectifs par composante.

4. Prévisions pour la période comprise entre le 1er avril 1986 et le 31 décembre 1986.

Par ailleurs, les activités destinées aux employeurs visent à les aider à bien utiliser leurs ressources humaines grâce à divers programmes et services qui permettront de leur fournir la main-d'oeuvre

compétente dont ils ont besoin et de les aider à faire face aux problèmes d'adaptation que pose l'évolution du marché du travail. Ces programmes comprennent notamment les Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole.

Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole: Des accords ont été conclus avec huit provinces. Ils prévoient la consultation et la collaboration pour la formulation de politiques et l'établissement d'initiatives ainsi que l'adoption de modalités de partage équitable des coûts de mise en oeuvre des mesures relatives au développement de l'emploi agricole, notamment pour le logement, la recherche et l'information. Les ressources affectées à cette initiative sont détaillés au tableau 26.

Tableau 26: Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Nombre d'accords	9	8	8
Contributions (en milliers de dollars)	1 012	1 012	893

C. Assurance-chômage

Objectif

Favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans que cela ne constitue un fardeau injustifiable pour les particuliers, les groupes et les régions, en fournissant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs admissibles.

Compte tenu de l'objectif décrit ci-dessus, les sous-objectifs particuliers comportent les buts nationaux suivants:

- élaborer des politiques et lignes directrices se rapportant à la Loi, au Règlement et au programme pour que le Compte d'assurance-chômage soit géré de façon efficace et efficiente;
- déterminer l'admissibilité aux prestations des personnes faisant des demandes pour établir une période de prestations et déterminer l'admissibilité initiale et continue à ces prestations au cours de la période de prestations;
- traiter les appels et répondre aux demandes de renseignements de façon rapide et précise;
- traiter les déclarations des demandeurs et verser des prestations d'assurance-chômage aux particuliers en temps opportun et de façon précise;
- protéger le Compte d'assurance-chômage contre les fraudes, les abus ainsi que les mauvais usages par la prévention, la dissuasion et la détection;
- prendre les dispositions nécessaires pour faire percevoir par Revenu Canada, Impôt, les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et pour traiter les demandes de réduction du taux de la cotisation en temps opportun et de façon précise;
- assurer un revenu temporaire aux travailleurs admissibles au cours des périodes de chômage ou pendant qu'ils participent à des activités de formation ou de perfectionnement en vue de maintenir ou d'accroître leur employabilité.

Description

L'activité Assurance-chômage comprend les cinq sous-activités suivantes: Opérations d'assurance, Paiement des prestations, Contrôle de l'assurance, Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et Contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Opérations d'assurance: Cette sous-activité comprend la responsabilité de déterminer de façon efficace et opportune l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage, de verser des prestations aux personnes qui y ont droit, d'entretenir les installations informatiques nécessaires pour verser les prestations et de traiter l'information de gestion pour la Commission et le Ministère. La sous-activité englobe en outre les entrevues avec des prestataires pour déterminer s'ils cherchent activement du travail et s'ils continuent par ailleurs à être admissibles au bénéfice des prestations, de même que le traitement des demandes de renseignements reçues des prestataires et du grand public au sujet de points particuliers ou du programme en général. Est aussi comprise la responsabilité d'examiner la Loi sur l'assurance-chômage qui sous-tend le Régime d'assurance-chômage et de formuler les politiques et procédures appropriées aux fins de la gestion du Programme. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception par Revenu Canada, Impôt, des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que les réductions du taux de la cotisation consenties aux employeurs admissibles.

Paiement des prestations: Cette sous-activité consiste à donner suite aux décisions rendues par les bureaux locaux (CEC) au sujet de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage. Cela suppose la création d'un article du fichier principal des prestations et des trop-payés pour chaque prestataire, de même que la réception, l'examen et le traitement des déclarations du prestataire et l'émission des mandats au prestataire.

Contrôle de l'assurance: Cette sous-activité comprend la responsabilité de déceler les fraudes et les abus, et, par voie de conséquence, de dissuader les demandeurs de commettre des fraudes et des abus, ainsi que de faire en sorte que les employeurs et les prestataires fournissent des renseignements exacts en temps opportun et dans les formes convenues.

Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage: En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, un montant égal aux sommes prises en charge par l'Etat doit être imputé au Compte d'assurance-chômage. La contribution de l'Etat comprend les prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional (voir la Description des prestations à la page 5-9), de même que les prestations versées aux termes de programmes de création d'emplois (article 38) et de formation (article 39).

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs: L'Etat verse au Compte d'assurance-chômage un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs perçues et les prestations d'assurance-chômage versées à ces mêmes pêcheurs.

Sommaires des ressources

L'activité Assurance-chômage représente environ 16 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1987-1988 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 47 % des années-personnes totales. Elle représente 42 % des coûts en personnel et 43 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage).

Tableau 27: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses [1] 1987-1988		Prévu [2] 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations d'assurance						
Traitement des demandes de prestations et de renseignements	215 240	6 374	220 562	6 762	194 469	6 498
Réduction du taux de la cotisation	2 085	62	1 996	62	2 048	64
Perception des recettes	35 085	-	31 592	-	28 874	-
Gestion et conception du Programme	15 953	284	18 386	299	16 898	308
	268 363	6 720	272 536	7 123	242 289	6 870
Paiement des prestations						
Centres régionaux d'informatique	57 189	960	58 928	979	64 052	1 001
	57 189	960	58 928	979	64 052	1 001
Contrôle de l'assurance						
Enquêtes et contrôle	34 982	918	33 630	918	30 712	893
Gestion et conception du Programme	2 776	43	2 712	43	1 501	40
	37 758	961	36 342	961	32 213	933
Total - Coûts de fonctionnement	363 310	8 641	367 806	9 063	338 554	8 804
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 572 000	-	2 732 000	-	2 743 818	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	213 000	-	193 000	-	176 355	-
	3 148 310	8 641	3 292 806	9 063	3 258 727	8 804
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	363 063	-	367 559	-	338 307	-
	2 785 247	8 641	2 925 247	9 063	2 920 420	8 804

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 140 millions de dollars, soit 4,8 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 3-12).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 45 millions de dollars, soit 1,6 %, supérieures aux 2 880 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 3-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 3-15).

Tableau 28: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	281 546	9	284 217	9	260 581	8
Services professionnels et spéciaux	39 275	1	37 454	1	34 685	1
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 572 000	82	2 732 000	83	2 743 818	84
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	213 000	7	193 000	6	176 355	6
Autres	42 489	1	46 135	1	43 288	1
	3 148 310	100	3 292 806	100	3 258 727	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	363 063		367 559		338 307	
	2 785 247		2 925 247		2 920 420	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 29: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal *		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations d'assurance						
Traitement des demandes de prestations et de renseignements	195 269	6 498	191 130	6 223	4 139	275
Réduction du taux de la cotisation	2 048	64	1 936	62	112	2
Perception des recettes	28 874	-	28 874	-	-	-
Gestion et conception du Programme	16 898	308	14 501	270	2 397	38
	243 089	6 870	236 441	6 555	6 648	315
Paiement des prestations						
Centres régionaux d'informatique	66 052	1 001	51 524	998	14 528	3
	66 052	1 001	51 524	998	14 528	3
Contrôle de l'assurance						
Enquêtes et contrôle	27 912	893	33 131	952	(5 269)	(59)
Gestion et conception du Programme	1 501	40	2 065	26	(564)	14
	29 413	933	35 246	978	(5 833)	(45)
Total - Coûts de fonctionnement	338 554	8 804	323 211	8 531	15 343	273
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 743 818	-	2 422 200	-	321 618	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	176 355	-	194 000	-	(17 645)	-
	3 258 727	8 804	2 939 411	8 531	319 316	273
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	338 307	-	323 211	-	15 096	-
	2 920 420	8 804	2 616 200	8 531	304 220	273

* Le Budget des dépenses principal reflète les décisions prises à l'intérieur du cadre du plan opérationnel (voir le tableau 44 à la page 3-90).

Explication de la différence: La différence de 304,2 millions de dollars entre les dépenses nettes de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 3-23).

Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité englobe trois fonctions principales, à savoir les Opérations d'assurance (traitement des demandes et renseignements), le Paiement des prestations (émission des mandats par les centres régionaux d'informatique) et le Contrôle de l'assurance (la responsabilité de prévenir et de déceler les fraudes et les abus et de dissuader les demandeurs de commettre de tels délits).

Le rendement de ces trois fonctions est mesuré en fonction de l'efficience (rendement par année-personne) et de l'efficacité des activités (opportunité et précision du service et, dans le cas du Contrôle de l'assurance, détection des trop-payés). La justification des ressources découle d'une tentative visant à maximiser les éléments de service et de contrôle de façon équilibrée en utilisant comme point de départ l'information sur le rendement antérieur et en estimant l'incidence des lois, politiques et procédures nouvelles ou modifiées par des mises à l'essai ou par l'application de normes de temps mesuré. Le désir d'améliorer la productivité dans un contexte de réduction des ressources est prépondérant.

Le tableau 30 illustre les changements relatifs au volume de travail d'une année à l'autre. Le tableau 31 donne le volume de travail total par rapport au nombre total d'années-personnes, selon le rendement par année-personne, tandis que le tableau 32 fournit des indicateurs de la rapidité du service dans le traitement des demandes.

Opérations d'assurance: Les niveaux de ressources requis pour le traitement des demandes de prestations sont déterminés en fonction du volume de travail prévu et du niveau de service fourni au public. Le volume de travail prévu pour 1987-1988 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances, ainsi que selon le nombre prévu de demandeurs de prestations de travail partagé, d'allocations de formation ou de prestations spéciales. Le niveau des activités de contrôle sert aussi à déterminer les ressources nécessaires pour le traitement des demandes de prestations, en précisant le nombre d'entrevues avec les demandeurs, le nombre de demandes révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

Les modifications apportées aux articles 57 et 58 du Règlement sur l'assurance-chômage ont donné lieu à une augmentation de la charge de travail dans le secteur des Opérations d'assurance. Les modifications se rapportent à la définition et au traitement des sommes versées à la cessation d'emploi et des pensions, qui sont désormais considérées à titre de rémunération. Entrées en vigueur en 1985-1986, ces modifications ont eu des répercussions importantes sur les ressources

en raison de la charge de travail accrue à laquelle donnent lieu les complexités additionnelles qui se posent au cours du traitement des demandes de prestations. Des méthodes de travail améliorées ont permis de récupérer la baisse de la productivité attribuable à ces changements. En juillet 1986, l'Activité accentuée d'entrevue a été entreprise. Cette initiative, prise conjointement par les fonctions de l'Emploi et de l'Assurance, ajoute un nouvel élément de traitement aux Opérations d'assurance, dont les effets devront aussi être compensés par l'amélioration de la productivité au chapitre du traitement des demandes (voir tableau 31).

La précision du paiement des prestations est mesurée à l'aide du Système global de dépistage (SGD). Il s'agit d'une vérification à trois paliers fondée sur un échantillonnage par tranches monétaires qui a été mise au point en collaboration avec le Bureau du vérificateur général du Canada. Le SGD mesure l'incidence des trop-payés et des moins-payés non décelés dans 10 catégories d'erreurs, notamment les erreurs externes (attribuables au prestataire ou à l'employeur) et les erreurs internes (liées au traitement des demandes). L'incidence des trop-payés et des moins-payés non décelés est demeurée assez stable depuis la mise en place du système en 1983, ce qui démontre qu'il y a correspondance entre le niveau des ressources utilisées et la qualité des résultats obtenus quant à la précision du montant des prestations. Depuis 1983, les résultats trimestriels indiquent que les trop-payés et les moins-payés non décelés représentent de 3,3 % à 4,1 % du montant versé en prestations, ce qui se compare avantageusement au taux de 4,8 % prévu par le Bureau du vérificateur général du Canada dans son étude de 1981.

La rapidité du service se mesure en établissant la proportion des demandes en instance depuis trois semaines ou plus après avoir été reçues et enregistrées. La période de trois semaines a été choisie comme point critique parce que la semaine du premier versement possible correspond à la troisième semaine de traitement de la demande et que le paiement est effectué au plus tôt dans la quatrième semaine, après que la première carte de déclaration du prestataire a été reçue. La proportion maximale des demandes en instance jugée acceptable a été fixée à 12 %, compte tenu du fait que certaines demandes ne peuvent être traitées en trois semaines principalement à cause des facteurs suivants: a) elles ont un caractère litigieux et nécessitent une enquête poussée sur les faits afin d'être tranchées, sans compter que de longs retards peuvent survenir à cause de conflits de travail; et b) les demandes ne sont pas suffisamment étayées, particulièrement lorsque les employeurs tardent à préparer les relevés d'emploi. Le taux maximum de 12 % sera atteint en 1987-1988.

Paiement des prestations: Les niveaux de ressources nécessaires pour l'émission des mandats dépendent du taux de chômage prévu. Les centres régionaux d'informatique, dont la responsabilité première est de produire les mandats, jouent également un rôle de premier plan en traitant l'information de gestion pour la Commission et le Ministère,

et en leur fournissant des rapports à cet égard. Une légère augmentation de la productivité est prévue pour ce qui est de l'émission de mandats en 1987-1988 (voir le tableau 31).

Contrôle de l'assurance: Les fonctions de cette sous-activité portent sur la prévention et le dépistage des demandes frauduleuses de prestations ou des fausses représentations à cet égard et sur la communication des renseignements nécessaires par les employeurs et les demandeurs de prestations de façon précise et en temps opportun.

En 1987-1988, il est prévu qu'environ 1 million d'enquêtes seront menées. Les initiatives prises en vue de déceler les abus, les fraudes et les mauvais usages se poursuivront. La productivité, pour ce qui est du nombre d'enquêtes effectuées par année-personne, devrait rester à peu près la même en 1987-1988.

Tableau 30: Volume de travail *

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Opérations d'assurance			
Demandes initiales et renouvelées traitées	**3 379 000**	3 395 000	3 253 300
Employeurs inscrits (perception des recettes)	**1 185 000**	1 099 500	1 035 000
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées	**39 000**	36 500	35 625
Paiement des prestations			
Mandats émis	**30 780 000**	31 140 000	32 170 000
Contrôle de l'assurance			
Enquêtes terminées	**1 007 000**	1 007 000	1 017 600

* Les mesures des coûts unitaires présentées au cours des années antérieures ont été remplacées, dans le Système de mesure du rendement de la Commission et du Ministère, par la mesure du traitement des demandes et du rendement par année-personne. Ces renseignements sont présentés dans le tableau 31.

Tableau 31: Traitement des demandes et rendement par année-personne

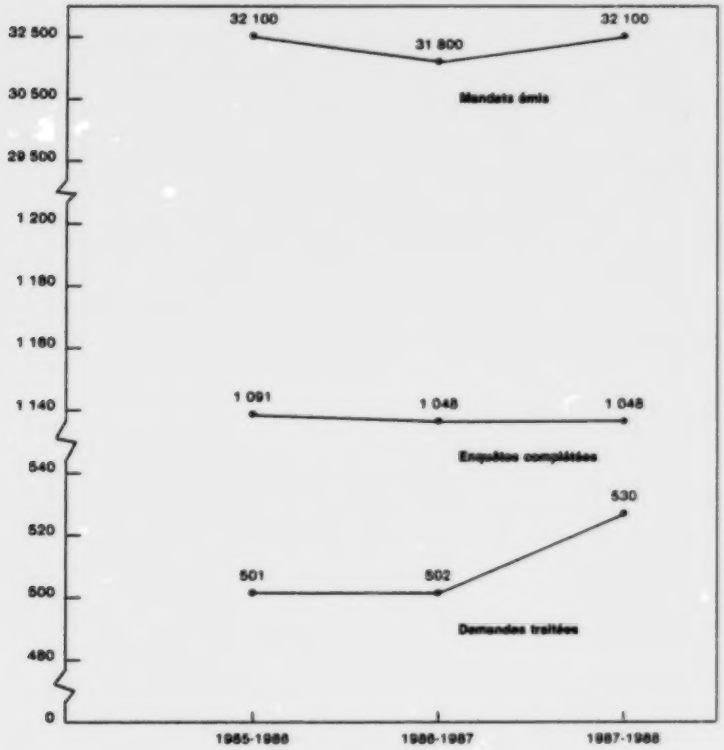

Tableau 32: Indicateur de la rapidité du service

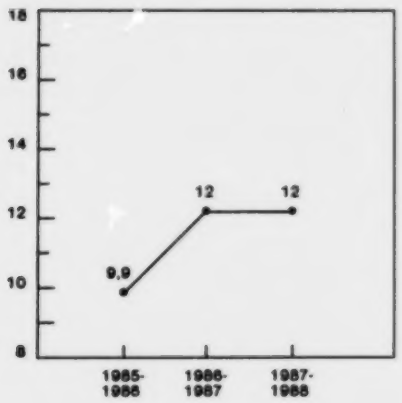

Pourcentage des demandes initiales et renouvelées en instance depuis 3 semaines ou plus.

D. Gestion du Programme et services communs

Objectif

Gérer la prestation des services au public et des services communs du Programme destinés au public, ainsi que l'élaboration des politiques nécessaires pour l'application des lois et règlements et l'exécution du Programme.

Description

Cette activité regroupe un certain nombre d'activités liées à la gestion et à la prestation de services communs du Programme qui n'entrent pas directement dans les sous-activités qui englobent des programmes particuliers (Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'oeuvre, etc.) ou des services particuliers (Placement, Opérations d'assurance, etc.). Environ 94 % des ressources en années-personnes au titre de cette activité se trouvent dans les régions, où cette activité englobe les directeurs régionaux d'Emploi et Assurance, les Services économiques, les directeurs de district et les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC), ainsi que leur personnel de soutien administratif.

Cette activité regroupe les composantes principales suivantes:

Gestion organique: Exécution de divers programmes d'Emploi et Assurance dans les bureaux régionaux, les bureaux de district et les bureaux locaux.

Services de soutien: Soutien administratif au Programme d'emploi et d'assurance, y compris la préparation de la collecte des données et l'analyse des rapports statistiques et de gestion. Cette composante englobe les employés qui fournissent les services au personnel, de même que les services financiers et administratifs, au niveau des bureaux locaux.

Réception générale: Cette composante comprend, aux bureaux locaux, l'accueil du public, la détermination du but de leur visite et leur orientation vers l'endroit approprié.

Gestion du Programme: Élaboration des politiques et programmes d'Emploi et Assurance aux administrations centrale et régionales. Cette composante englobe le personnel de gestion et son personnel immédiat.

Sommaires des ressources

L'activité Gestion du Programme et services communs représente environ 5 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1987-1988 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des

prestations versées aux pêcheurs) et 13 % des années-personnes totales. Elle représente 14 % des coûts en personnel et 14 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage).

Tableau 33: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme et services communs	122 252	2 473	116 871	2 436	133 782	2 818
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	102 080	-	101 210	-	117 322	-
	20 172	2 473	15 661	2 436	16 460	2 818

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1987-1988 sont de 4,5 millions de dollars, soit 28,8 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 3-13).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 5,4 millions de dollars, soit 52,2 %, supérieures aux 10,3 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses, à la page 3-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 3-15).

Tableau 34: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	92 658	76	87 363	75	91 906	69
Autres	29 594	24	29 508	25	41 876	31
	122 252	100	116 871	100	133 782	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	102 080		101 210		117 322	
	20 172		15 661		16 460	

Résultats financiers antérieurs

Tableau 35: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme et services communs	133 782	2 818	116 600	2 538	17 182	280
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	117 322	-	105 558	-	11 764	-
	16 460	2 818	11 042	2 538	5 418	280

Explication de la différence: La différence de 5,4 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 3-23).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 36 et 37 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et l'ensemble des années-personnes et des dépenses du Programme d'emploi et d'assurance.

Tableau 36: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et services communs et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Années-personnes - Gestion du Programme et services communs	2 473	2 436	2 818
Années-personnes - Programme d'emploi et d'assurance	18 410	19 664	19 700
Pourcentage	13,4	12,4	14,3

Tableau 37: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Dépenses - Gestion du Programme et services communs	122 252	116 871	133 782
Dépenses - Programme d'emploi et d'assurance *	817 391	840 284	787 678
Pourcentage	15,0	13,9	17,0

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, des frais d'achat de cours de formation aux provinces, des services administratifs provinciaux pour la formation en industrie, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 38: Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Personnel			
Traitements et salaires	573 054	596 728	551 025
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	85 958	76 314	79 186
Autres frais touchant le personnel	3 020	3 425	7 465
	662 032	676 467	637 676
Biens et services			
Voyages et réinstallations	17 324	19 825	15 789
Téléphone et télégraphe	13 535	16 531	25 038
Affranchissement, fret et messageries	21 469	22 161	18 775
Imprimerie	11 063	11 411	13 091
Autres frais d'information	11 351	9 394	7 177
Achat de cours de formation aux provinces *	-	-	521 042
Services administratifs provinciaux pour la formation en industrie *	-	-	2 474
Autres services professionnels et spéciaux	85 045	87 085	65 387
Location de matériel	11 160	11 390	4 601
Autres frais de location	365	780	815
Achat de services de réparation et d'entretien	1 433	1 589	4 279
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 718	6 727	4 658
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 572 000	2 732 000	2 743 818
Tous autres frais	123	157	148
	2 750 586	2 919 050	3 427 092
Total des dépenses de fonctionnement	3 412 618	3 595 517	4 064 768
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	2 528	2 524	10 528
Paiements de transfert	1 703 388	1 835 779	1 114 989
	5 118 534	5 433 820	5 190 285
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	704 291	698 855	667 869
Dépenses totales nettes	4 414 243	4 734 965	4 522 416

* À compter de 1986-1987, les frais d'achat de places de cours de formation des provinces et les services administratifs provinciaux pour la formation en industrie ont été intégrés dans les paiements de transfert.

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 662 millions de dollars du Programme d'emploi et d'assurance représentent 79 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage). Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 39: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Années-personnes autorisées - contrôlées par le Conseil du Trésor			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	2 146	3 020	3 011
Service national de placement	5 150	5 145	5 067
Assurance-chômage	8 641	9 063	8 804
Gestion du Programme et services communs	2 473	2 436	2 818
	18 410	19 664	19 700
Années-personnes non contrôlées par le Conseil du Trésor *			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	495	481
Service national de placement	-	-	-
Assurance-chômage	-	-	-
Gestion du Programme et services communs	-	27	32
	-	522	513

* En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage des étudiants pour des emplois d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes. Les chiffres ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes autorisées qu'il aurait autrement fallu utiliser dans le cadre des programmes Défi 85 et Défi 86.

Tableau 40: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1987-1988
	1987-1988	1986-1987	1985-1986		
Gestion	110	131	132	51 400 - 100 700	65 240
Catégorie scientifique et professionnelle					
Actuariat	2	2	3	24 250 - 69 227	63 347
Économique, sociologie et statistique	108	108	60	15 116 - 67 700	45 222
Enseignement	33	33	36	15 334 - 70 800	51 221
Bibliothéconomie	2	2	-	21 932 - 50 712	32 770
Administration et service extérieur					
Services administratifs	409	391	341	16 955 - 58 562	35 447
Gestion des systèmes d'ordinateurs	20	19	15	20 103 - 65 808	43 725
Gestion de finances	12	6	-	16 161 - 57 980	38 945
Services d'information	5	3	4	14 581 - 57 980	38 413
Organisation et méthodes	9	7	6	14 413 - 57 980	43 455
Gestion du personnel	9	9	6	22 940 - 63 870	35 693
Administration des programmes	8 991	8 979	8 447	14 939 - 62 268	35 406
Technique					
Soutien des sciences sociales	21	21	20	13 568 - 62 028	33 883
Soutien administratif					
Communications	30	30	39	16 498 - 33 017	19 938
Traitement mécanique des données	267	267	326	14 338 - 39 870	24 719
Commis aux écritures et aux règlements	7 924	7 899	8 333	13 887 - 34 086	23 023
Mécanographie	24	24	16	13 600 - 27 137	21 282
Secrétariat, sténographie et dactylographie	422	419	434	13 569 - 34 304	21 912
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métier	11	11	11	13 754 - 44 350	22 146
Services divers	1	1	-	15 632 - 42 367	19 915

Nota: Les colonnes des années-personnes autorisées présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1986. Dans la colonne de la provision pour le traitement annuel moyen 1987-1988 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Les subventions et les contributions représentent 65 % du Budget des dépenses principal 1987-1988 (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) du Programme d'emploi et d'assurance.

Tableau 41: Détail des subventions et des contributions (en milliers de dollars)

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987 [1]	Réel 1985-1986 [2]
Subventions			
Service national de placement			
Frontier College of Canada	175	175	175
Subventions aux organismes bénévoles accordées au titre des activités qui permettront d'employer davantage de Canadiens de certains groupes comme les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les jeunes et les membres d'autres groupes spéciaux	390	390	356
Centre canadien du marché du travail et de la productivité	2 006	55	2 054
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies en vue de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant le développement des entreprises locales	51 000	26 264	14 038
Total des subventions	**53 571**	26 884	16 623
Contributions			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres corps publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation et/ou			

Tableau 41: Détail des subventions et des contributions (en milliers de dollars) (suite)

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987 [1]	Réel 1985-1986 [2]
à l'expérience de travail, la mobilisation des ressources communautaires et les mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	1 419 481	-	-
Service national de placement			
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des services de main-d'oeuvre agricole du Canada pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs:			
Accords fédéraux-provinciaux de mise en valeur de la main d'oeuvre agricole	1 012	1 012	893
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada	5 994	5 994	5 617
Paiements aux travailleurs à l'égard des primes d'encouragement à la mobilité en conformité avec le règlement approuvé par le gouverneur en conseil	10 330	10 330	8 854
Assurance-chômage			
(S) Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	213 000	193 000	176 355
Total des contributions	1 649 817	210 336	191 719

Tableau 41: Détail des subventions et des contributions (en milliers de dollars) (suite)

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987 [1]	Réel 1985-1986 [2]
Postes non requis			
Service national de placement			
Paiements à des organisations ou à des particuliers à titre de soutien d'activités complémentaires à la politique du marché du travail:			
Amélioration de la gestion des entreprises	-	630	618
Options Nord	-	1 175	806
Subventions aux organismes bénévoles - Equipes d'alphabétisation	-	540	592
Commissions de planification des ressources humaines - Contributions	-	-	146
Programme d'alternance travail-études - Contributions	-	-	-
Subvention à TV Ontario	-	-	50
Total - Service national de placement	-	2 345	2 212
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Paiements aux provinces, aux municipalités, aux sociétés d'Etat qui ne sont pas principalement financées au moyen d'affectations, aux institutions provinciales et territoriales, aux sociétés, aux entreprises, aux organisations, aux établissements de formation et d'enseignement, aux groupes spéciaux et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le Ministre et les personnes morales ou physiques en application des accords établis aux fins de la formation, du développement de l'emploi ainsi que de l'acquisition d'une expérience			

Tableau 41: Détail des subventions et des contributions (en milliers de dollars) (suite)

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987 [1]	Réel 1985-1986 [2]
de travail et des projets pilotes et de démonstration	-	1 531 846 [3]	1 388 987 [4]
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des Services de main-d'oeuvre agricole du Canada pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs:			
Programme de développement des collectivités	-	57 181 [3]	-
Paiements aux provinces, aux employeurs, aux travailleurs, aux collectivités et aux comités d'aide à l'adaptation et au développement représentant des entreprises ou des collectivités non solvables à l'égard des primes d'encouragement à la mobilité de la main-d'oeuvre et aux études de main-d'oeuvre, en conformité avec le règlement approuvé par le gouverneur en conseil	-	3 950 [3]	9 477
Création d'emplois - Subventions	-	3 237	29 487
Total - Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	1 596 214	1 427 951
Total des postes non requis	-	1 598 559	1 430 163
Total	**1 703 388**	1 835 779	1 638 505

1. Les prévisions pour 1986-1987 sont fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1986.

2. Les montants réels pour 1985-1986 sont tirés du volume II des Comptes publics 1985-1986.

3. Par suite d'une restructuration interne du programme en 1987-1988, les montants indiqués à titre de "postes non requis" ont été inclus dans une contribution globale. Aux fins de comparaison avec le Budget des dépenses principal, il conviendra de mettre le total de ces chiffres en regard du montant des contributions en 1987-1988 des Programmes de mise en valeur des ressources humaines du tableau.

4. Aux fins de comparaison, les frais d'achat de cours (521 042 000 $) et les services administratifs provinciaux pour la formation en industrie (2 474 000 $) sont compris dans le montant puisque ces postes figurent désormais parmi les paiements de transfert.

4. Coût net du Programme

Le tableau 42 montre le coût total net du Programme. Les recettes à valoir sur le crédit comprennent les coûts du Programme recouvrés du Compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada (10 160 000 $), ceux de l'assurance chirurgicale- médicale (2 316 000 $) et ceux des divers autres services fournis gratuitement par les autres ministères (1 816 000 $).

Tableau 42: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses brutes 1987-1988	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Budget des dépenses 1987-1988	Plus: Autres coûts	Coût estimatif net du Programme	
					1987-1988	1986-1987
Programme d'emploi et d'assurance	5 118 534	704 291	**4 414 243**	14 292	**4 428 535**	4 559 724

B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

Pour 1987-1988, la Commission et le Ministère ont modifié la structure des activités liées au Programme d'emploi et d'assurance. Le tableau 43 offre une comparaison de l'ancienne et de la nouvelle structure pour le Budget des dépenses principal 1986-1987.

Tableau 43: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1986-1987 (en milliers de dollars)

	Milliers de dollars		Années-personnes	
	Ancienne structure	Nouvelle structure	Ancienne structure	Nouvelle structure
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 524 432	1 524 432	2 223	2 223
Développement des collectivités	-	99 897	-	212
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	-	4 180	-	-
Travail partagé	-	2 709	-	64
Programme de mobilité du Canada et Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	-	608	-	-
	1 524 432	1 631 826	2 223	2 499
Service national de placement	352 688	352 688	5 194	5 194
Développement des collectivités	-	(99 897)	-	(212)
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	-	(4 180)	-	-
Travail partagé	-	(2 709)	-	(64)
Programme de mobilité du Canada et Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre	-	(608)	-	-
	352 688	245 294	5 194	4 918
Assurance-chômage	3 215 789	3 215 789	8 509	8 509
Gestion du Programme et services communs	117 324	117 324	2 436	2 436
Total du Budget des dépenses principal 1986-1987	5 210 233	5 210 233	18 362	18 362
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	666 110	666 110	-	-
Dépenses nettes	4 544 123	4 544 123	18 362	18 362

La Commission et le Ministère avaient en outre modifié la structure des activités liées au Programme d'emploi et d'assurance pour 1986-1987. Le tableau 44 offre une comparaison de l'ancienne et de la nouvelle structure pour le Budget des dépenses principal 1985-1986.

Tableau 44: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1985-1986 (en milliers de dollars)

Ancienne structure		Nouvelle structure	
	Budget des dépenses 1985-1986		Budget des dépenses 1985-86
Formation professionnelle	805 321		
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14 210		
	791 111		
Années-personnes	956		
Création directe d'emplois	426 671	Mise en valeur des ressources humaines	1 132 441
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14 210
	426 671		1 118 231
Années-personnes	1 010	Années-personnes	1 750
Service national de placement	238 339	Service national de placement	349 580
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	209 231	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	220 921
	29 108		128 659
Années-personnes	4 991	Années-personnes	5 410
Services des prestations d'assurance	314 290	Assurance-chômage	323 211
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	314 290	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	323 211
	-		-
Années-personnes	8 231	Années-personnes	8 531
Gestion du Programme	135 993	Gestion du Programme et services communs*	116 600
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	121 973	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	102 580
	14 020		14 020
Années-personnes	2 991	Années-personnes *	2 538
Total du Programme	1 920 614	Total du Programme	1 921 832
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	659 704	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	660 922
	1 260 910		1 260 910
Années-personnes	18 179	Années-personnes	18 229

* Les ressources liées au programme Preuve de l'identité ont été transférées du Programme des services généraux et spéciaux.

C. Renseignements sur les Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Pour obtenir des renseignements sur les Programmes de mise en valeur des ressources humaines, qui sont également connus sous le nom de Planification de l'emploi, le lecteur est prié de se reporter au dernier rapport annuel de la Commission et du Ministère, ainsi qu'aux publications, du Ministère traitant de la Planification de l'emploi et de chacune de ses composantes. Ces documents peuvent être obtenus de la Direction des affaires publiques de la Commission et du Ministère.

Programme d'immigration

Plan de dépenses
1987-1988

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses 4-4

B. Emploi des autorisations en 1985-1986 - Volume II des Comptes publics 4-6

Section I - Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988
   1. Points saillants 4-7
   2. Sommaire des besoins financiers 4-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 4-14
   2. Examen des résultats financiers 4-18
C. Données de base
   1. Introduction 4-20
   2. Mandat 4-21
   3. Objectif du Programme 4-21
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 4-21
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 4-24
   2. Initiatives 4-25
   3. Etat des initiatives annoncées antérieurement 4-27
E. Efficacité du Programme 4-29

Section II - Analyse par activité

A. Gestion et élaboration de la politique 4-31
B. Opérations du Programme 4-35
C. Etablissement 4-42
D. Arbitrage 4-48
E. Comité consultatif du statut de réfugié 4-53

Section III - Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 4-58
   2. Besoins en personnel 4-59
   3. Paiements de transfert 4-61
   4. Coût net du Programme 4-61
B. Reconnaissance du statut de réfugié et élimination de l'arriéré 4-63
C. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 4-65
D. Glossaire 4-66

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1987-1988	Budget principal 1986-1987
	Programme d'immigration		
20	Dépenses de fonctionnement	98 382	86 691
25	Subvention et contributions	63 063	33 863
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 948	9 943
	Total du Programme	173 393	130 497

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(en dollars)	Budget principal 1987-1988
	Programme d'immigration	
20	Immigration - Dépenses de fonctionnement	98 382 000
25	Immigration - Subvention inscrite au Budget et contributions	63 063 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1987-1988					Budget principal 1986-1987
	Années-personnes autorisées	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Opérations du Programme	1 982	91 318	330	-	**91 648**	79 880
Établissement	55	2 245	7	63 063	**65 315**	35 276
Arbitrage	86	3 778	16	-	**3 794**	3 844
Comité consultatif du statut de réfugié	33	2 005	5	-	**2 010**	1 619
Gestion et élaboration de la politique	173	10 597	29	-	**10 626**	9 878
	2 329	109 943	387	63 063	**173 393**	130 497
Années-personnes autorisées en 1986-1987	2 183					

B. Emploi des autorisations en 1985-1986 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'immigration			
20	Dépenses de fonctionnement	82 079 000	90 207 774	87 777 774
25	Contributions	33 863 000	41 463 000	40 604 194
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 629 000	10 618 000	10 618 000
(S)	Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	66 456	66 456
Total du Programme - Budgétaire		125 571 000	142 355 230	139 066 424

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988

1. Points saillants

Les niveaux d'immigration sont fixés chaque année à la suite de consultations poussées, qui sont menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'un large éventail de groupes privés et publics qui s'intéressent à cette question.

La fourchette de planification annoncée pour l'année civile 1987 est de 115 000 à 125 000 immigrants. Le Programme d'immigration vise à atteindre la partie supérieure de cette fourchette. Les composantes du niveau annoncé (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire de la section III) sont les suivantes:

- catégorie de la famille — 45 000
- réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées (12 000 parrainés par le gouvernement et 5 000 par le secteur privé) — 17 000
- personnes admises en vertu de mesures à caractère humanitaire — 5 000 à 8 000
- travailleurs sélectionnés
  - requérants principaux — 17 000 à 20 000
  - conjoints et personnes à charge accompagnant les requérants principaux — 17 000 à 21 000
- gens d'affaires
  - requérants principaux — 4 000
  - conjoints et personnes à charge accompagnant les requérants principaux — 8 000
- retraités — 2 000

En 1987-1988, le Programme d'immigration poursuivra les objectifs suivants:

- déterminer les niveaux d'immigration pour 1988 et les années suivantes;

- analyser la formule de sélection des immigrants pour veiller à ce qu'elle réponde aux besoins futurs (voir page 4-25);

- jouer un rôle actif à l'intérieur du Groupe de travail sur les migrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin d'obtenir un consensus sur le bien-fondé d'une action concertée pour résoudre des problèmes comme ceux des réfugiés et des flux migratoires (voir page 4-26);

- suivre les activités du Programme d'immigration pour assurer une application uniforme de la Loi sur l'immigration (voir page 4-26);

- examiner les exigences en matière de procédures et de documentation, afin de simplifier les règles et méthodes qui sont appliquées dans le cadre du Programme d'immigration (voir page 4-26);

- mettre en application une formule révisée de reconnaissance du statut de réfugié (voir page 4-27).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Différence	Détails à la page
Gestion et élaboration de la politique	10 626	11 959	(1 333)	4-31
Opérations du Programme	91 648	89 868	1 780	4-35
Etablissement	65 315	54 207	11 108	4-42
Arbitrage	3 794	3 664	130	4-48
Comité consultatif du statut de réfugié	2 010	2 900	(890)	4-53
	173 393	162 598	10 795	
Années-personnes	2 329	2 415	(86)	4-59

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1987-1988 sont de 10,8 millions de dollars, soit 7 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Cet écart est attribuable aux facteurs suivants (des précisions sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié et sur l'élimination de l'arriéré sont fournies à la page 4-63):

	(en millions de dollars)
Gestion et élaboration de la politique	
• une diminution des ressources par suite de l'achèvement de la mise au point du processus de reconnaissance du statut de réfugié et de la formule d'élimination de l'arriéré (24 années-personnes) (voir page 4-63)	(1,9)
• une diminution des ressources affectées à la phase III du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III)	(0,8)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,4
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (26 années-personnes)	0,9
• une diminution des ressources attribuable à un transfert temporaire de ressources de l'activité Arbitrage (6 années-personnes)	(0,2)
• divers autres ajustements	0,3
Opérations du Programme	
• une augmentation des ressources affectées au fonctionnement des opérations en raison de la hausse des niveaux d'immigration	0,8
• une augmentation des ressources affectées au processus de reconnaissance du statut de réfugié et à l'élimination de l'arriéré (2 années-personnes) (voir page 4-63)	0,1
• une augmentation, au cours de 1986-1987, des ressources affectées aux trois postes suivants:	
- la révision de la formule de sélection des parents aidés et des autres immigrants indépendants (25 années-personnes)	(0,8)
- le programme de recouvrement des frais (35 années-personnes)	(1,3)

	(en millions de dollars)
(en 1987-1988, ces programmes seront réévalués et tout autres besoins seront satisfaits à même les ressources existantes)	
- l'obligation de représenter le ministre aux auditions de la Commission d'appel de l'immigration (CAI) par suite de l'adoption du projet de loi C-55, qui fait augmenter le nombre de commissaires de la CAI (26 années-personnes)	(1,3)
(en 1987-1988, cette obligation de représenter le ministre aux auditions fera l'objet d'un examen en fonction du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié)	
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	5,0
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (12 années-personnes)	(0,4)
• une diminution des ressources affectées au programme Défi 86 (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III)	(0,2)
• divers autres ajustements	(0,1)
Établissement	
• une augmentation des ressources affectées au Programme d'aide à l'adaptation et au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants en raison de la hausse des niveaux d'immigration	5,5
• une diminution des ressources affectées à la mise en oeuvre du Programme de cours de langue pour les immigrants et de projets de démonstration	(1,0)
• une augmentation des ressources attribuable à une hausse des dépenses du Programme d'aide à l'adaptation et du Programme d'établissement	

	(en millions de dollars)
et d'adaptation des immigrants, ainsi qu'à la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien de revenu pour revendicateurs du statut de réfugié établis au Québec, découlant du processus de reconnaissance du statut de réfugié, et à l'élimination de l'arriéré (voir page 4-63)	5,7
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (19 années-personnes)	0,7
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,1
• divers autres ajustements	0,1
Arbitrage	
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,3
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (6 années-personnes)	(0,2)
• une augmentation des ressources attribuable à un transfert temporaire de ressources à l'activité Gestion et élaboration de la politique (6 années-personnes)	0,2
• divers autres ajustements	(0,2)
Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR)	
• une diminution des ressources en prévision de l'achèvement en 1987-1988 des activités liées à la méthode de traitement accéléré des revendications du statut de réfugié (13 années-personnes) (voir page 4-63)	(1,3)

	(en millions de dollars)
• une réaffectation de ressources au sein de la Commission et du Ministère (8 années-personnes)	0,3
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives	0,1

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 32,1 millions de dollars, soit 25 %, supérieures aux 130,5 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 4-5). Cet écart est attribuable aux facteurs suivants (des précisions sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié et sur l'élimination de l'arriéré sont fournies à la page 4-63):

	(en millions de dollars)
Gestion et élaboration de la politique	
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées au processus de reconnaissance du statut de réfugié et à l'élimination de l'arriéré (24 années-personnes) (voir page 4-63)	1,9
• une augmentation des ressources attribuable à un transfert temporaire de ressources de l'activité Arbitrage (6 années-personnes)	0,2
Opérations du Programme	
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées aux postes suivants:	
- le processus de reconnaissance du statut de réfugié et l'élimination de l'arriéré (109 années-personnes) (voir page 4-63)	6,4
- le programme de recouvrement des frais (35 années-personnes)	1,3

	(en millions de dollars)
- l'obligation de représenter le ministre aux auditions de la Commission d'appel de l'immigration (CAI) par suite de l'adoption du projet de loi C-55, qui fait augmenter le nombre de membres de la CAI (26 années-personnes)	1,3
- la révision de la formule de sélection des parents aidés et des autres immigrants indépendants (25 années-personnes)	0,8
- le programme Défi 86 (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III)	0,2
Établissement	
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées aux postes suivants:	
- les allocations versées en vertu du Programme d'aide à l'adaptation	14,4
- les allocations versées en vertu du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	0,7
- la mise en oeuvre en 1986-1987 du Programme de cours de langue pour les immigrants et de projets de démonstration	1,0
- une augmentation des ressources, au titre de l'aide sociale, affectées au processus de reconnaissance du statut de réfugié et à l'élimination de l'arriéré (voir page 4-63)	2,8
Arbitrage	
• une diminution des ressources attribuable à un transfert temporaire de ressources à l'activité Gestion et élaboration de la politique (6 années-personnes)	(0,2)

(en millions de dollars)

Comité consultatif du statut de réfugié

- une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées à la mise en oeuvre, en mai 1986, de la méthode de traitement accéléré des revendications du statut de réfugié ainsi que du programme d'examen administratif (13 années-personnes) (voir page 4-63) 1,3

B. Rendement récent

1. Points saillants

Au cours de 1985, 84 302 immigrants ont été admis, alors que la fourchette de planification annoncée pour cette même année civile était de 85 000 à 90 000 immigrants. Le tableau 2 offre un aperçu des niveaux annoncés et réels pour chacune des composantes (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire de la section III).

Tableau 2: Niveaux annoncés et réels d'immigrants admis au Canada en 1985

Composantes	Niveaux annoncés	Niveaux réels
Catégorie de la famille	45 000	38 514
Réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées	15 000	16 760
Personnes admises en vertu de mesures à caractère humanitaire	5 000 à 8 000	9 122
Travailleurs sélectionnés	5 500 à 6 500	6 584
- conjoints et personnes à charge	5 500 à 6 500	4 741
Gens d'affaires	2 200	1 956 *
- conjoints et personnes à charge	4 800	4 525
Retraités	2 000	2 100
	85 000 à 90 000	84 302

* En 1985, 2 136 visas d'immigrant ont été délivrés à des entrepreneurs et travailleurs autonomes qui ont déclaré des fonds dont la valeur totale s'élevait à environ 1,2 milliard de dollars et qui ont signalé leur intention de créer quelque 9 715 emplois. De ce nombre, 1 956 sont arrivés au Canada au cours de 1985.

Par rapport aux objectifs opérationnels fixés pour 1985-1986, le Programme d'immigration a donné les résultats suivants:

- pour ce qui est de remplir les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés, en traitant un nombre prévu de 5 000 revendications du statut de réfugiés au Canada (activité Comité consultatif du statut de réfugié):

  - le nombre total de revendications du statut de réfugié reçues par le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a atteint 4 099, soit un chiffre inférieur au nombre prévu; des agents d'immigration des bureaux locaux chargés de procéder aux interrogatoires sous serment ont été affectés à d'autres tâches, de sorte que le nombre de comptes rendus produits et transmis au CCSR a été considérablement moins élevé que prévu;

- pour ce qui est de veiller à ce que les personnes non admissibles n'entrent ni ne demeurent au Canada (activité Opérations du Programme):

  - le Canada, l'Australie, les États-Unis et la Grande-Bretagne échangent des renseignements sur les mouvements d'immigrants illégaux à l'échelle internationale;

  - les employés de sociétés aériennes ont été formés pour repérer les faux documents, et ils recevront des cours de perfectionnement à cet égard;

  - on a mis davantage l'accent sur l'exécution de la Loi à l'étranger;

- pour ce qui est de faciliter l'adaptation rapide des immigrants au Canada (activité Établissement):

  - le coût du Programme d'aide à l'adaptation (PAA) s'est élevé à 36,7 millions de dollars et celui du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) à 3,6 millions de dollars;

  - en raison de l'escalade des coûts du logement temporaire, des maisons d'accueil ont été créées à Calgary et Regina;

  - des clubs de recherche d'emploi ont été mis sur pied afin d'aider les réfugiés à trouver un emploi, ce qui permet de réduire la période pendant laquelle ils reçoivent des allocations aux termes du PAA; un taux de placement de 70 % a été atteint dans le cadre des premiers projets pilotes;

- on a approuvé de nouvelles modalités d'application du PAA et du PEAI, afin de clarifier les formalités opérationnelles et d'améliorer la qualité du service;

- pour ce qui est d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'exécution du Programme d'immigration (activité Gestion et élaboration de la politique) en poursuivant le développement et la mise en place du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III):

  - les frais de développement pour 1985-1986 se sont établis à 3,02 millions de dollars, à l'exclusion des salaires;

  - la conversion de 14 dépôts de dossiers, en vue de leur automatisation, a été achevée;

  - les étapes de la conception détaillée et du développement des fonctions entrée du statut et demande de renseignements ont été terminées;

  - les fonctions soutien du dépôt de dossiers, entrée du statut et demande de renseignements ont été mises en oeuvre;

- pour ce qui est de la qualité du service au public (activité Gestion et élaboration de la politique):

  - le Bureau de vérification interne a achevé une vérification qui a permis de relever les lacunes dans l'exécution du Programme d'immigration; on a déterminé que quatre domaines principaux méritaient d'être améliorés, soit la formation, la prestation des services, l'aménagement des locaux et les services techniques;

  - une section des projets spéciaux a été mise sur pied pour résoudre les problèmes qui ont été soulevés au terme de la vérification;

- pour ce qui est de la question de la détention (activité Opérations du Programme):

  - le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a présenté une série de recommandations dans son rapport de juin 1985 sur la détention par l'Immigration;

- la réponse et les mesures proposées de la Commission et du Ministère sont exposées dans la réponse au rapport (intitulé Immigration - Procédure de détention) qui a été déposé en octobre 1985;

- pour ce qui est du recouvrement des frais du Programme d'immigration (activité Gestion et élaboration de la politique):

  - ayant été instauré le 3 février 1986, le programme de recouvrement des frais avait produit des recettes de l'ordre de 1,9 millions de dollars à la fin de l'exercice 1985-1986;

  - les recettes pour 1986-1987 devraient correspondre au montant prévu de 16,5 millions de dollars (3,95 millions de dollars provenant d'Affaires extérieures Canada et 12,65 millions de dollars de la Commission et du Ministère); les fonds portés au crédit de chaque ministère correspondent aux montants perçus;

- pour ce qui est de préparer les recommandations à l'intention du ministre d'État à l'Immigration au sujet des quelque 2 500 nouvelles revendications du statut de réfugié prévues (activité Comité consultatif du statut de réfugié):

  - le nombre total de revendications réglées s'est élevé à 4 017. Cette hausse considérable par rapport au nombre prévu est principalement attribuable à l'augmentation des ressources du CCSR et de son Secrétariat; 33 années-personnes ont ainsi été affectées -- comparativement aux 25 années-personnes prévues initialement, et le CCSR a bénéficié de 2 années-personnes supplémentaires, fournies sans frais par d'autres organismes;

  - sur le plan interne, comme lors de l'exercice précédent, un certain nombre d'initiatives et d'activités déjà prévues ont dû être réduites ou annulées pour consacrer des ressources au traitement des cas;

  - on a régulièrement réexaminé des mesures de l'efficacité et de l'efficience du traitement des revendications, en vue de simplifier les opérations tout en maintenant des normes élevées d'équité dans la prise de décision concernant chaque cas;

  - dans les limites prescrites, le personnel a également fait des heures supplémentaires afin d'accroître le rendement;

- pour ce qui est de préparer les recommandations à l'intention du ministre d'État à l'Immigration au sujet des revendications du statut de réfugié, en réduisant le temps nécessaire à l'étude des décisions initiales prises par le Comité à propos des revendications (activité Comité consultatif du statut de réfugié):

  - le CCSR a établi un système interne de priorités, afin d'accélérer le traitement des revendications des personnes détenues par l'Immigration ou qui éprouvent de graves difficultés d'ordre émotif ou financier;

  - le projet pilote d'auditions à Toronto et à Montréal permet aux revendicateurs dans ces villes d'accepter, de leur plein gré, qu'un membre du CCSR assiste à l'audition et leur pose ensuite personnellement des questions, ce qui accélère la prise de décision;

  - à la fin de l'année, en raison d'une accumulation de 3 526 revendications, le délai moyen de traitement était d'environ un an et demi; par ailleurs, les revendications prioritaires ont été réglées dans un délai de six mois environ.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 3: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et élaboration de la politique	11 242	174	10 362	157	880	17
Opérations du Programme	80 084	1 909	74 512	1 913	5 572	(4)
Établissement	41 844	33	35 240	37	6 604	(4)
Arbitrage	3 918	81	3 844	96	74	(15)
Comité consultatif du statut de réfugié	1 978	30	1 613	26	365	4
	139 066	2 227	125 571	2 229	13 495	(2)

* Les chiffres du tableau 3 ont été rajustés pour refléter la nouvelle structure des activités du Programme mise en place en 1986-1987 (voir les tableaux 38 et 39 à la page 4-65).

Explication de la différence: La différence de 13,5 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
Gestion et élaboration de la politique	
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées à la mise en oeuvre de la Phase III du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III)	1,1
• une non-utilisation des ressources affectées à divers postes	(0,2)
Opérations du Programme	
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées aux postes suivants:	
- la mise en oeuvre du programme de recouvrement des frais de traitement des demandes de visa	0,8
- le processus de détention et de renvoi	3,9
- un accroissement des frais de protection, de sécurité et de justice relatifs à l'exécution du Programme	0,5
• une augmentation des ressources affectées à divers postes	0,3
Établissement	
• une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, attribuable à une hausse des allocations versées en vertu du Programme d'aide à l'adaptation	7,1
• une non-utilisation des ressources affectées à divers postes	(0,5)

	(en millions de dollars)
Arbitrage	
• une augmentation des dépenses relative à l'échelle de traitements des groupes professionnels de l'Arbitrage	0,7
• une diminution des ressources attribuable à des retards dans la mise en oeuvre des recommandations d'une étude du Bureau des conseillers en gestion et dans la dotation de postes d'employés de soutien à l'Arbitrage (12 années-personnes)	(0,5)
• une non-utilisation des ressources affectées à divers postes (3 années-personnes)	(0,1)
Comité consultatif du statut de réfugié	
• une augmentation des ressources affectées à divers postes	0,4

C. Données de base

1. Introduction

Par l'intermédiaire du Programme d'immigration, le gouvernement fédéral s'acquitte de sa responsabilité d'admettre au Canada les visiteurs, les résidents permanents et les réfugiés et d'élaborer la politique à cet égard, ainsi que de celle de faciliter l'établissement des résidents permanents et des réfugiés au pays. Ce programme permet en outre de régler les niveaux d'immigration et de fournir à Affaires extérieures Canada de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques. Enfin, il constitue un instrument qui sert à empêcher les personnes indésirables, ou dont la présence pourrait constituer une menace pour la santé des Canadiens ou la sécurité du Canada, d'entrer au pays.

L'exécution du Programme d'immigration exige la collaboration d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, d'organismes du secteur privé et de particuliers. Au nombre des ministères fédéraux qui y participent, figurent:

- Affaires extérieures Canada, qui offre des services d'immigration à l'étranger;
- Revenu Canada, Douanes et Accise, qui s'occupe de l'examen primaire global aux points d'entrée;

- le Solliciteur général du Canada (Gendarmerie royale du Canada et Service canadien du renseignement de sécurité), qui se charge, au nom de la Commission et du Ministère, des poursuites en justice pour les infractions à la Loi sur l'immigration et qui s'occupe de la liaison en matière de sécurité;

- Santé et Bien-être social Canada, qui est chargé d'évaluer les antécédents médicaux des personnes qui doivent subir un examen médical pour être admises au Canada et de fournir des soins médicaux non assurés aux immigrants à leur arrivée;

- le Secrétariat d'État, qui est chargé de l'intégration sociale et culturelle à long terme des immigrants.

2. Mandat

La Loi sur l'immigration de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 constituent la législation sur laquelle se fondent la Commission et le Ministère pour exécuter le Programme d'immigration.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme d'immigration est de promouvoir les intérêts du Canada sur le plan économique, social, humanitaire et culturel et de de remplir les obligations du Canada sur le plan international, c'est-à-dire s'occuper de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que de l'établissement des immigrants et exercer un contrôle efficace à l'égard des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Le Programme d'immigration et la structure des activités ont été modifiés (voir page 4-65) le 1er avril 1986. Le Programme est composé des cinq activités suivantes:

Gestion et élaboration de la politique: Cette activité englobe l'exercice des fonctions de direction, de planification, de contrôle et de coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et pour élaborer des lignes directrices et programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants, des travailleurs temporaires, des étudiants étrangers et des visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques (voir page 4-31);

Opérations du Programme: Cette activité englobe toutes les tâches nécessaires pour admettre les immigrants, les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers et les autres visiteurs, et pour faciliter l'établissement des immigrants, tout en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre des procédures, lignes directives et instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada, Douanes et Accise, de la GRC et de l'Immigration de déterminer si les non-Canadiens doivent être autorisés à entrer au Canada ou à y demeurer, ou s'ils doivent être renvoyés (voir page 4-35);

Établissement: Cette activité englobe les tâches nécessaires pour faciliter l'établissement des nouveaux résidents permanents et leur adaptation à la vie sociale, économique et culturelle du Canada, grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales ou municipales et par des organismes bénévoles. Elle comprend également le transport et l'accueil des immigrants, au nombre desquels figurent les réfugiés et les membres des catégories désignées (voir page 4-42);

Arbitrage: Cette activité consiste à déterminer si certaines personnes doivent être admises au Canada ou en être renvoyées, et si elles doivent être détenues ou mises en liberté au cours de l'enquête (voir page 4-48);

Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR): Le CCSR figure dans la structure des activités du Programme d'immigration aux fins de financement, mais il constitue un organisme consultatif indépendant. De concert avec le Programme d'immigration, le CCSR remplit les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationalle au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et il conseille le ministre d'État à l'Immigration en ce qui a trait aux questions touchant à la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention (voir page 4-53).

Tableau 4: Structure des activités

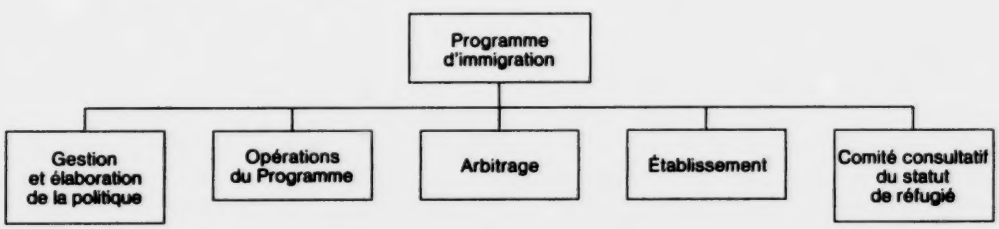

Organisation: Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif de l'Immigration compte environ 2 300 personnes, dont quelque 2 000 travaillent dans 106 Centres d'Immigration Canada (CIC) et 10 bureaux régionaux.

Les cinq directions générales à l'administration centrale élaborent les politiques et systèmes visant à assurer l'application efficace et uniforme de la Loi sur l'immigration et du Règlement établi sous son empire.

Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région sont chargés, par l'intermédiaire des directeurs de l'Immigration, d'appliquer les politiques, systèmes et procédures liés à la politique d'immigration du gouvernement.

Tableau 5: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1987-1988

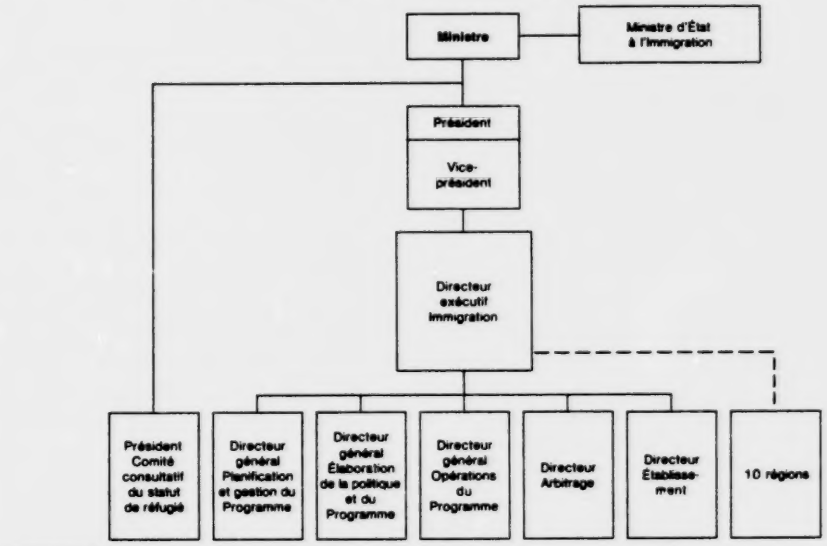

	Président Comité consultatif du statut de réfugié	Directeur général Planification et gestion du Programme	Directeur général Élaboration de la politique et du Programme	Directeur général Opérations du Programme	Directeur Arbitrage	Directeur Établissement	10 régions	Total
Comité consultatif du statut de réfugié 33 A-P	2 010							2 010
Gestion et élaboration de la politique 173 A-P		5 241	2 399				2 986	10 626
Opérations du Programme 1 982 A-P				3 941			87 707	91 648
Arbitrage 88 A-P					360		3 434	3 794
Établissement - 55 A-P						495	64 820 *	65 315
	2 010	5 241	2 399	3 941	360	495	158 947	173 393

* Comprend 63 063 000 $ au titre de subvention et de contributions.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

L'étude des niveaux d'immigration en 1985 a mené à l'adoption d'une politique d'augmentation modérée et contrôlée des niveaux pour 1986 et 1987, laquelle a été reprise dans le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement le 30 octobre 1986. Le niveau de 1987 se fonde sur la volonté et la nécessité de redresser les niveaux d'immigration pour des raisons sociales, économiques et démographiques. L'immigration contribue à la croissance économique du Canada en stimulant les investissements, la création d'emplois et la demande chez les consommateurs. Une augmentation modérée est conforme à la traditionnelle attitude humanitaire du Canada, à l'équité dont il a toujours fait preuve et à ses usages en matière de justice sociale. En outre, une telle augmentation aidera à maintenir une population stable en attendant que soient connues les conclusions de l'Étude de l'évaluation démographique et son incidence sur la politique économique et sociale.

On prévoit que, d'ici à l'an 2010, la population du globe aura doublé. En raison d'un taux de croissance démographique nulle dans la plupart des pays industrialisés l'augmentation de la population se produira surtout dans les pays du Tiers-Monde. Il faut donc s'attendre qu'un nouveau mouvement de plus en plus pressant se manifestera au fur et à mesure que des nationaux de ces pays chercheront à s'établir dans des régions où ils pourront améliorer leur situation économique et assurer leur sécurité personnelle.

À l'heure actuelle, on estime qu'il y a quelque 70 millions de migrants dans le monde, et le Canada ressent les effets de ce phénomène puisque le Ministère reçoit plus de 2 000 revendications du statut de réfugié chaque mois. Il s'agit là d'un mouvement qui pourrait avoir une incidence profonde sur la sélection des immigrants à l'étranger. Pour ce qui est de la reconnaissance du statut de réfugié, la hausse marquée du nombre de revendicateurs et la sensibilisation du public que provoque l'arrivée actuellement massive de revendicateurs non de bonne foi ont rendu les opérations plus délicates.

On continuera d'aider les immigrants et les réfugiés qui arrivent au Canada dans le cadre de l'activité Établissement (voir page 4-42). Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) permet ainsi de financer les organismes non gouvernementaux bénévoles qui offrent des services d'établissement aux nouveaux arrivants, tandis que le Programme d'aide à l'adaptation (PAA) répond aux besoins essentiels des nouveaux arrivants et réfugiés démunis. Les immigrants et les réfugiés qui ne peuvent payer leur transport au Canada peuvent en outre obtenir des prêts en vertu du Programme des prêts de transport.

La demande de services ne cesse de croître dans les Centres d'Immigration Canada (CIC) des grandes villes alors que les ressources diminuent peu à peu. Les vérifications de la qualité du service et les travaux de la Section des projets spéciaux ont permis d'établir qu'il y avait lieu de mieux planifier les ressources et de réexaminer les procédures et les mécanismes de prestation des services, et ce, dans le but d'améliorer la qualité des services tout en respectant les limites imposées par les restrictions budgétaires actuelles. Le groupe de l'immigration dans son ensemble s'occupe de ces problèmes.

2. Initiatives

Les principales initiatives prévues dans le cadre du Programme d'immigration pour 1987-1988 sont les suivantes:

Sélection des immigrants - Depuis le 1er janvier 1986, on applique une formule révisée de sélection des parents aidés et autres immigrants indépendants, et la liste des groupes professionnels ouverts aux requérants qui n'ont pas d'emploi réservé a été révisée à chaque trimestre. Le 30 octobre 1986, le nombre de groupes professionnels ouverts a été porté de 100 à 119 par l'addition de 32 groupes et la suppression de 13 autres. De plus, le nombre de points d'appréciation accordés pour le facteur démographique (contrôle des niveaux) -- voir cette rubrique dans le Glossaire de la Section III -- a été augmenté pour passer de 5 à 10. Grâce à ces mesures, un plus grand nombre de requérants pourront éventuellement obtenir le droit d'établissement, ce qui permettra d'atteindre un niveau plus élevé pour les travailleurs sélectionnés en 1987.

La liste des groupes professionnels ouverts sera encore révisée à tous les trimestres et, au besoin, modifiée. La formule même de sélection fera l'objet d'un examen poussé au printemps de 1987 dans le cadre d'une révision générale des niveaux d'immigration pour 1988 et les années suivantes. On analysera la formule de sélection afin d'évaluer le résultat des améliorations apportées en 1986 et de voir à ce qu'elle réponde aux besoins de 1988 et des années suivantes. Il est important de procéder à cette révision au printemps de 1987 si l'on veut que toutes les modifications nécessaires puissent être apportées à temps, compte tenu du délai de mise en oeuvre nécessaire pour produire tous les résultats escomptés.

Dans la réponse au rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration portant sur la réunion des familles, on s'est engagé à ce que l'Immigration améliore le processus de réunion des familles ainsi que les systèmes de gestion nécessaires pour orienter les agents d'immigration dans leur tâche. Certaines des propositions ont été incorporées aux travaux qu'effectue la Section des projets spéciaux afin de simplifier les formalités et les règles en matière d'immigration, et diverses autres sections de l'Immigration s'occupent des autres propositions. Il en résultera, en définitive, une amélioration de la qualité des services au public.

Coopération internationale - La Commission et le Ministère continuent de jouer un rôle actif au sein du Groupe de travail sur les migrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En octobre 1986, le groupe de travail a terminé ses discussions sur un projet de rapport au Conseil. Ce rapport fait ressortir 4 grands domaines de travail au cours des trois prochaines années. Les 2 premiers découlent de l'interdépendance croissante des pays de l'OCDE vis-à-vis des politiques et programmes relatifs aux migrations, et, ainsi que des causes et conséquences des mouvements de migrants illégaux. Le premier domaine suscite de plus en plus d'intérêt en Europe et en Amérique du Nord, tandis que l'on se préoccupe par ailleurs de plus en plus de la nécessité d'élaborer des stratégies internationales pour contrôler et régler des mouvements migratoires importants, croissants et irréguliers.

Le Haut Commissaire pour les réfugiés (HCR) des Nations Unies se préoccupe, pour sa part, également de divers aspects de ce problème créer, dans le cadre fixé par l'OCDE, une tribune qui permettra d'en arriver à un consensus sur la validité d'une action concertée et, ensuite, sur l'élaboration de lignes directrices pour une action commune. Le Canada participe ainsi activement aux discussions de l'OCDE sur le sujet, et il continue de collaborer étroitement avec le HCR pour parvenir à une meilleure coordination des programmes visant à atténuer le problème des réfugiés et à un partage plus équilibré du fardeau qu'ils constituent, en accordant une attention particulière aux solutions permanentes. Ces initiatives internationales sont, en outre, étroitement liées à l'élaboration d'un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada et d'une meilleure stratégie de contrôle de l'immigration.

Contrôle et analyse des opérations - En 1987-1988, on continuera de mettre l'accent sur le contrôle et l'examen de certains résultats particuliers des opérations. Les résultats suivants de l'activité Opérations du Programme feront l'objet d'un contrôle: l'efficacité de l'examen primaire global dans les grands aéroports, l'effet du programme d'immigration des entrepreneurs au Canada, les changements apportés aux formalités de délivrance des permis de séjour pour étudiant, le rythme auquel les revendicateurs du statut de réfugié obtiennent l'accès au processus, la célerité dans le règlement des revendications, la délivrance des mandats d'arrestation pour l'Immigration et l'efficacité des investigations. On examinera les résultats pour veiller à ce qu'ils reflètent les politique et les procédures établies à l'échelle nationale, et à ce que ces mesures soient appliquées uniformément au Canada.

En 1987-1988, on entreprendra un examen approfondi des exigences en matière de procédures et de documentation. Cet examen a pour but de simplifier les procédures et de réduire ou supprimer des documents pour améliorer les services au client. Au nombre des éléments qui seront examinés figurent les engagements d'aide, les délégations de pouvoir, les rapports aux termes de l'article 27, paragraphes (1) et (2), les arrestations aux termes de l'article 104, les rapports aux termes de

l'article 20, l'octroi du droit d'établissement aux termes du paragraphe 38 (2), les examens secondaires et la réhabilitation de personnes ayant commis des infractions criminelles (voir ces rubriques dans le Glossaire de la section III).

Recouvrement des frais - L'Immigration a mis en oeuvre un programme de recouvrement des frais. Les recettes devraient s'élever au montant prévu de 16,5 millions de dollars. Comme la première année complète d'activité aux termes de ce programme prend fin au cours de l'exercice 1986-1987, on examinera le programme, pour déterminer si d'autres éléments pourraient y être ajoutés.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Initiatives permanentes

Mesures préventives liées à l'exécution de la Loi: L'Immigration continue d'appliquer une formule stratégique au chapitre de l'exécution de la Loi grâce à une collaboration étroite avec des services analogues aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie. Cette initiative prendra encore plus d'ampleur en 1987-1988, alors que l'on cherchera à inclure d'autres pays. On cherchera des solutions pratiques au problème international des réfugiés et à celui du mouvement des immigrants non munis de documents.

Les fonctionnaires de la Commission et du Ministère poursuivront leurs démarches auprès des sociétés aériennes et des associations de transporteurs aériens afin de favoriser l'examen minutieux des documents et de les aider à former leur personnel en matière de repérage des faux documents.

La Commission et le Ministère ainsi qu'Affaires extérieures Canada s'emploient à améliorer une méthode commune d'exécution de la Loi à l'intention des bureaux à l'étranger. Les principaux bureaux chargés de l'exécution de la Loi ont déjà signalé leurs besoins en ce qui a trait à la mise en oeuvre de mesures de contrôle à l'étranger.

Réexamen de la politique concernant les réfugiés: Au cours de 1987-1988, un projet de loi sera présenté pour simplifier et améliorer le processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Les réformes contenues dans ce projet de loi visent à mettre en place un processus équitable et efficace. Ce processus permettra d'aider les véritables réfugiés qui ont besoin de protection et de dissuader ceux qui abusent de la tradition humanitaire du Canada (voir page 4-63 pour obtenir les détails du financement).

La formule de l'examen administratif du cas des personnes revendiquant le statut de réfugié a été adoptée le 20 juin 1986. Cet examen constitue une mesure spéciale visant à réduire le nombre de personnes qui, ayant présenté leur revendication le 20 juin 1986 ou avant cette date, attendent actuellement que l'on reconnaisse qu'elles sont des réfugiés et qu'on les autorise à demeurer au Canada. L'examen

administratif se fonde sur les dispositions du Règlement relatif à l'élimination de l'arriéré qui (a) définissent les personnes qui peuvent présenter une demande de droit d'établissement au Canada sans attendre que leurs revendications du statut de réfugié soient réglées, (b) dispensent ces personnes du passeport et du visa d'immigrant habituels et (c) établissent les critères spéciaux permettant de déterminer si ces personnes se sont déjà installées au Canada ou sont susceptibles de le faire. On a cherché dans le cadre de cet examen, à analyser le cas de 20 000 personnes dont la revendication n'est pas réglée et qui sont arrivés en nombre sans cesse croissant depuis la proclamation de la Loi sur l'immigration actuelle.

Des ressources supplémentaires ont été fournies et l'on a établi des procédures simplifiées en vue de traiter le cas des personnes sollicitant le statut de réfugié au Canada après le 20 juin 1986. On espérait que cela permettrait, d'une part, de régler rapidement toutes les revendications courantes et, d'autre part, d'empêcher une autre accumulation de revendications, mais le nombre de personnes sollicitant le statut de réfugié au Canada a augmenté. Pour réduire le nombre des revendications injustifiées, on a donc ajouté six pays à la liste de ceux dont les ressortissants doivent être munis d'un visa. Le nombre de réfugiés arrivés après le 21 mai 1986 et qui attendent une décision définitive est actuellement de l'ordre de 18 000.

Amélioration de la qualité des services: Le développement du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL), un système automatisé, se poursuivra en 1987-1988. Le SSOBL est un réseau d'information en direct qui relie les Centres d'Immigration Canada (CIC), les aéroports et les bureaux d'entrée frontaliers. Le développement et la mise en oeuvre de la phase III du SSOBL, qui ont débuté en 1983-1984, doivent s'étendre jusqu'en 1987-1988, et coûter 7,8 millions de dollars. Le coût prévu à la fin de 1986-1987 est de 6,6 millions de dollars. Pour 1987-1988, les activités approuvées sont l'installation du module d'entrée intégrale des documents et la mise en oeuvre d'autres améliorations apportées au matériel et aux fonctions pour une meilleure qualité des services.

Si la capacité de l'ordinateur le permet, on réexaminera encore une fois les terminaux installés pour l'examen primaire global à l'aérogare 1 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

Le projet pilote concernant le Système informatisé de traitement du cas des immigrants (SITCI) mené à Hong-Kong de concert avec Affaires extérieures Canada devrait être étendu à d'autres bureaux à l'étranger. Les enregistrements produits par le SITCI remplaceront les documents pour mettre à jour les dossiers, et ce système produira des documents sur les visiteurs et les immigrants.

Initiatives terminées

Mesures préventives liées à l'exécution de la Loi: Par suite d'un examen de la politique concernant les visas de visiteur effectuée en 1985-1986, un tel visa a été rendu obligatoire pour les citoyens du Portugal. Cette mesure a suscité une brusque baisse du nombre des revendications du statut de réfugié présentées par les Portugais qui n'étaient pas de bonne foi.

Le visa de visiteur constitue un moyen efficace d'empêcher les personnes non admissibles d'entrer au Canada, mais l'utilisation de faux visas et faux documents de voyage pour obvier aux conditions d'admission constitue toujours un problème. A cet égard, l'Immigration a préparé un nouveau cours de formation vidéo à l'intention des employés de sociétés aériennes, et elle a envoyé des équipes à l'étranger pour former ces employés. En outre, des représentants du Canada, de l'Australie, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis se sont réunis pour discuter de ce problème, et ils échangent des renseignements sur les techniques de repérage des faux documents et de mise à jour des réseaux de faussaires.

Établissement des immigrants: Des projets pilotes réalisés dans le cadre du Programme de cours de langue pour les immigrants permettront de mieux répondre aux besoins des personnes -- surtout des immigrantes -- qui n'ont pas l'intention de se joindre à la population active, et qui ne bénéficient ainsi officiellement d'aucun cours de langue. Au moment de la rédaction du présent document, on ne pouvait avoir accès aux résultats de ces projets pilotes.

On a donné aux conseillers en immigration des directives révisées relativement au Programme des prêts de transport et au Programme de parrainage.

Le Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés s'est poursuivi sous la forme de projet pilote en 1986-1987. Une première évaluation du programme confirme qu'il peut permettre d'atteindre l'objectif de faciliter l'établissement et l'adaptation des réfugiés parrainés par le gouvernement dans les collectivités au Canada, grâce à l'appui moral et à l'orientation que leur offrent directement des groupes d'accueil.

La mise sur pied de clubs de recherche d'emploi a permis de s'attaquer au problème des réfugiés prêts à travailler, mais à qui il faut verser des allocations aux termes du Programme d'aide à l'adaptation pendant une année entière parce qu'il n'y a pas d'emploi.

E. Efficacité du Programme

Il convient d'examiner trois grands facteurs lorsqu'on étudie le Programme d'immigration: (1) la sélection, l'admission et l'établissement éventuel au Canada des immigrants et des réfugiés;

(2) le contrôle au Canada des résidents permanents, des étudiants, des travailleurs temporaires et des visiteurs; (3) le refus opposé à l'admission au Canada ou le renvoi de personnes qui, n'ayant pas la citoyenneté canadienne, peuvent constituer une menace pour la santé des Canadiens ou la sécurité du Canada.

En plus de l'examen permanent du rendement qu'effectuent les gestionnaires du Ministère, on procède à des évaluations périodiques des composantes du Programme.

En 1985-1986, on a évalué en profondeur l'efficacité du contrôle qui s'exerce, dans trois aéroports du Canada, auprès des visiteurs et des résidents de retour, lors de l'examen primaire global (EPG). Plus particulièrement, cette évaluation visait à déterminer dans quelle mesure les préposés à l'EPG renvoyaient à un examen secondaire (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques à la section III) tous les passagers qui devaient être munis de documents, et dans quelle mesure ils facilitaient l'entrée de ceux qui n'avaient pas besoin de documents.

Il est ressorti de cette étude qu'entre 43 % et 54 % des passagers qui avaient besoin de documents n'en recevaient pas. En particulier, les passagers en provenance des Etats-Unis et ceux qui avaient besoin de permis de travail étaient moins susceptibles de recevoir les documents nécessaires. Si l'on tient compte du nombre total de passagers pendant une année civile, cela veut dire que jusqu'à 61 000 passagers entrent au Canada sans documents.

On a donc recommandé qu'un système permanent de suivi de l'efficacité de l'EPG soit mis en place, et on s'emploie actuellement à donné suite à cette recommandation.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et élaboration de la politique

Objectif

Assurer l'orientation, la planification, le contrôle et la coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et élaborer des lignes directrices et des programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants, des travailleurs temporaires, des étudiants étrangers et des autres visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques.

Description

L'activité Gestion et élaboration de la politique comporte les deux sous-activités suivantes:

Gestion - Cette sous-activité vise la gestion des activités administratives à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux. Elle permet de mettre en place et de maintenir les services de gestion à l'appui d'autres activités, d'élaborer des programmes de formation pour les agents de l'Immigration, d'Affaires extérieures Canada et de Revenu Canada, Douanes et Accise, de développer et de mettre à jour les systèmes de données, d'assurer la planification et la gestion des ressources aux fins du Programme d'immigration et de fournir des services de secrétariat pour le Programme d'immigration et le ministre d'État à l'Immigration.

Élaboration de la politique - Cette sous-activité vise l'élaboration des politiques et des programmes en matière d'immigration au Canada et à l'étranger. Elle est absolument indispensable à la réalisation des objectifs d'ordre social, économique, culturel et humanitaire fixés dans la Loi sur l'immigration. Ces objectifs prennent la forme de politiques particulières visant tant, d'une part, l'admission des immigrants selon la composante -- à savoir à caractère économique, social et humanitaire -- et l'admission des travailleurs temporaires, des étudiants et des visiteurs que, d'autre part, la protection des Canadiens -- en empêchant l'entrée des indésirables --, l'enrichissement de la société canadienne et le développement économique du Canada. Il faut tenir compte, dans la planification de la politique, non seulement de questions d'intérêt provincial ou national, mais aussi de l'instabilité de la conjoncture internationale.

Cette sous-activité suppose un contrôle rigoureux et une analyse poussée du mouvement des immigrants et des visiteurs, ainsi que des recherches fondamentales sur l'immigration et les questions démographiques.

Sommaires des ressources

L'activité Gestion et élaboration de la politique représente environ 6 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1987-1988 et 7 % des années-personnes totales. Elle représente 7 % des coûts en personnel et 10 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 6: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	5 100	76	5 740	78	5 396	77
Élaboration de la politique	5 526	97	6 219	99	5 846	97
	10 626	173	11 959	177	11 242	174

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1987-1988 sont de 1,3 million de dollars, soit 11 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-9).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 2,1 millions de dollars, soit 21 %, supérieures aux 9,9 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 4-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-12).

Tableau 7: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	6 842	64	6 793	57	5 955	53
Transports et communications	1 129	11	1 222	10	1 861	16
Services professionnels et spéciaux	1 269	12	1 994	17	648	6
Tous autres coûts de fonctionnement	1 386	13	1 950	16	2 778	25
	10 626	100	11 959	100	11 242	100

Résultats financiers antérieurs

Tableau 8: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	5 396	77	4 974	69	422	8
Élaboration de la politique	5 846	97	5 388	83	458	9
	11 242	174	10 362	157	880	17

Explication de la différence: La différence de 0,9 million de dollars entre les dépenses réelles de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 4-19).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les sous-activités Gestion et Élaboration de la politique ont une incidence sur tous les aspects du Programme d'immigration. Les résultats positifs des autres activités, ainsi que la façon dont Affaires extérieures Canada réussit à exécuter le Programme d'immigration à l'étranger, constituent la meilleure façon de mesurer leur rendement.

La sous-activité Gestion permet de fournir le soutien administratif nécessaire à l'exécution du Programme.

La sous-activité Élaboration de la politique offre deux résultats directs permettant d'évaluer son rendement. Il s'agit du degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et de l'évaluation des niveaux atteints par composante. Le tableau 9 offre des données sur les résultats.

Tableau 9: Degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et évaluation des niveaux réels par composante

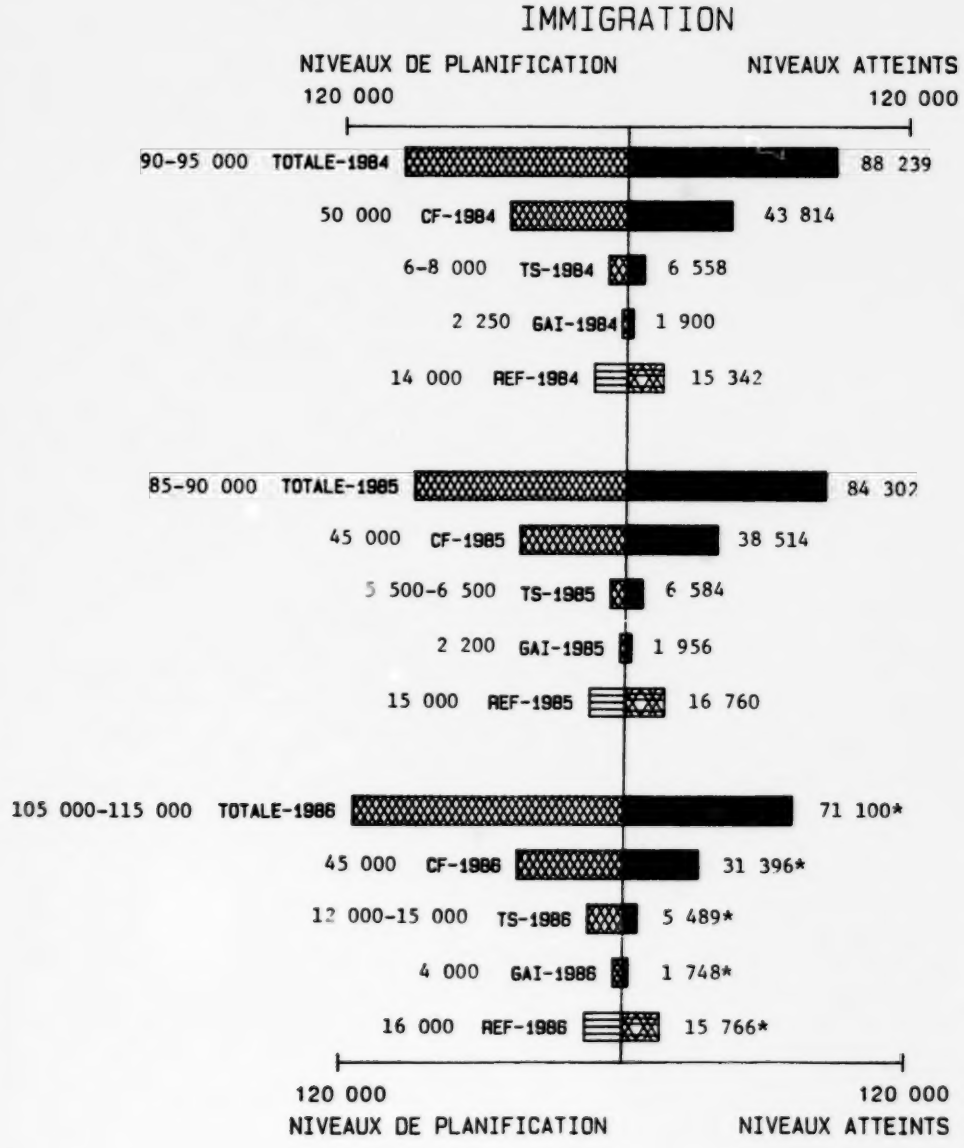

Légende:

GA - Gens d'affaires
CF - Catégorie de la famille
REF - Réfugié
TS - Travailleur sélectionné

* De janvier à septembre 1986

B. Opérations du Programme

Objectif

Admettre les immigrants, les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers et les autres visiteurs, tout en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement, élaborer et mettre en oeuvre des procédures, lignes directrices et instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada, Douanes et Accise, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'Immigration de déterminer si les non-Canadiens doivent être autorisés à entrer au Canada ou à y demeurer, ou s'ils doivent être renvoyés.

Description

L'activité Opérations du Programme vise surtout l'exécution efficace du Programme d'immigration tant au Canada qu'à l'étranger. Elle comporte les sous-activités suivantes:

Gestion des opérations: Cette sous-activité est exercée à l'administration centrale, ainsi que dans les bureaux de région et de district. Elle fournit des services opportuns d'affectation des ressources, de coordination, de formation et de perfectionnement du personnel, tout en assurant un soutien administratif général. Elle comprend un suivi systématique des opérations ainsi qu'une analyse des données sur les opérations et des renseignements recueillis pour veiller à ce que l'exécution du Programme et ses résultats tant au Canada qu'à l'étranger correspondent aux exigences actuelles d'ordre juridique et administratif. Des procédures opérationnelles et des instructions sont élaborées par suite de l'adoption de mesures législatives ou administratives, ou par suite de l'instauration de modifications visant à améliorer l'exécution du Programme ou à en combler les lacunes. Des cas particuliers sont réexaminés lorsque des représentations sont faites ou lorsque des mesures sont prises aux termes de la Loi sur l'immigration contre des résidents permanents.

Exécution du Programme: Cette sous-activité englobe tous les services offerts par les Centres d'Immigration Canada (CIC) aux bureaux d'entrée au Canada et dans les autres bureaux au Canada. Elle comprend notamment les fonctions d'examen secondaire, d'investigation, de traitement des demandes présentées par des immigrants ou par des visiteurs au nom de personnes se trouvant à l'extérieur du Canada, de traitement des revendications du statut de réfugié, de traitement des demandes présentées par les visiteurs qui désirent prolonger la durée autorisée de séjour ou modifier les conditions mises à leur admission, de présentation de cas et d'interjection d'appels, de même que les services directs de soutien de ces fonctions.

Sommaires des ressources

L'activité Opérations du Programme représente environ 53 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1987-1988 et 85 % des années-personnes totales. Elle représente 85 % des coûts en personnel et 83 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 10: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	15 580	337	15 278	353	13 614	325
Exécution du Programme	76 068	1 645	74 590	1 725	66 470	1 584
	91 648	1 982	89 868	2 078	80 084	1 909

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1987-1988 sont de 1,8 million de dollars, soit 2 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-9).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 10,0 millions de dollars, soit 13 %, supérieures aux 79,9 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 4-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-12).

Tableau 11: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	77 862	85	76 408	85	68 802	86
Transports et communications	5 789	6	5 707	6	3 839	5
Services professionnels et spéciaux	6 456	7	5 561	6	5 689	7
Tous autres coûts de fonctionnement	1 541	2	2 192	3	1 754	2
	91 648	100	89 868	100	80 084	100

Résultats financiers antérieurs

Tableau 12: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	13 614	325	12 667	325	947	-
Exécution du Programme	66 470	1 584	61 845	1 588	4 625	(4)
	80 084	1 909	74 512	1 913	5 572	(4)

Explication de la différence: La différence de 5,6 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 4-19).

Données sur le rendement et justification des ressources

Gestion des opérations: La sous-activité Gestion des opérations permet de donner des conseils aux bureaux locaux, grâce à l'élaboration de procédures opérationnelles et d'instructions, et d'interpréter la politique et la législation. La préparation des réponses du Ministre aux questions touchant le cas d'immigrants ainsi que le contrôle et l'analyse des extrants opérationnels rentrent dans cette sous-activité.

Exécution du Programme: En 1987-1988, on s'attend que de 30 à 35 millions de visiteurs entreront au Canada. De ce nombre, quelque 2 millions seront examinés par des agents d'immigration.

Les résultats découlant de cette sous-activité sont l'autorisation de séjour et l'octroi du droit d'établissement, de même que la prolongation, la délivrance des permis et le renvoi de personnes (voir les rubriques "Prolongation et autorisation" et "Ordonnance de renvoi" dans le Glossaire de la section III), conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration.

Les ressources sont surtout affectées en fonction des prévisions relatives au volume de travail et aux anticipations de rendement négociées. Il faut également offrir les services de base d'un bout à l'autre du Canada pour répondre aux besoins du public et aux exigences d'ordre juridique. Des services doivent être fournis et un contrôle doit s'exercer dans nombre de petits bureaux d'entrée. À huit bureaux frontaliers, le service doit être assuré vingt-quatre heures par jour. Il en est de même à trois autres bureaux d'entrée entre mai et octobre. Ces exigences créent effectivement des problèmes lorsqu'on tente

d'établir le niveau de la productivité par rapport aux ressources qui sont fixes. Etant donné la répartition inégale du volume de travail et des ressources, les niveaux d'efficacité sont peu uniformes.

Tableau 13: Volume de travail des Opérations du Programme

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986	Réel 1984-1985
Examens secondaires *	2 100 000	2 028 114	1 953 776	1 857 078
Rapports aux termes du paragraphe 20(1) *	35 000	25 529	26 424	22 263
Investigations *	40 000	45 657	57 501	65 560
Cas présentés	12 000	12 117	13 634	11 413
Ordonnances de renvois exécutées *	2 000	2 648	2 055	3 493
Demandes d'immigration	85 000	76 303	68 685	68 884
Prolongations et autorisations *	240 000	242 543	250 942	246 036
Années-personnes	1 982	2 078	1 909	1 970

* Voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III.

Le nombre des rapports aux termes du paragraphe 20(1) (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III) a été plus élevé qu'on ne l'avait prévu en 1985-1986 et ce phénomène est attribuable au nombre de personnes qui sont entrées au Canada à la seule fin de revendiquer le statut de réfugié à l'enquête. On ne s'attend pas à ce que cette situation s'améliore étant donné que des personnes en nombre croissant entrent au Canada pour y revendiquer le statut de réfugié.

Le nombre des investigations (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III) a fléchi à 57 501 en 1985-1986 parce que peu de personnes sont portées à entrer au Canada à titre de visiteurs et à y demeurer illégalement. Il est maintenant plus avantageux de revendiquer le statut de réfugié immédiatement après l'entrée au Canada. Le nombre d'investigations devrait donc de nouveau diminuer en 1987-1988.

Il est prévu que le nombre de demandes d'immigration grimpera en 1986-1987 et de nouveau en 1987-1988 par suite de l'augmentation des niveaux d'immigration annoncées pour ces deux années.

Le nombre des prolongations et autorisations (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III) accordées devrait baisser légèrement en 1986-1987. Comme les modifications apportées aux procédures permettent d'accorder aux étudiants étrangers une autorisation de séjour de durée plus longue, le nombre de permis de

séjour pour étudiant devrait diminuer. Du fait de l'instauration du programme de recouvrement des frais, on s'attend à ce qu'il y ait moins de demandes de prolongation de la part de ceux qui se trouvent au Canada à titre de visiteurs. Il est probable que les visiteurs chercheront à obtenir des permis de séjour assortis d'une durée autorisée plus longue, et à éviter ainsi d'avoir à payer des frais supplémentaires pour chaque demande de prolongation.

Efficacité des opérations: Pour mesurer l'efficacité de l'activité Opérations du Programme, on a utilisé trois indicateurs de rendement. Le rapport entre le nombre de rapports aux termes du paragraphe 20(1) et le nombre des cas présentés, de même que le rapport entre le nombre de renvois et le nombre de cas présentés, permettent de mesurer l'efficacité des contrôles qu'effectue l'Immigration aux bureaux d'entrée pour empêcher l'entrée au Canada de personnes non admissibles. Le rapport entre le nombre de rapports aux termes de l'article 27 ou d'arrestations aux termes de l'article 104 et le nombre d'investigations mesure l'efficacité des contrôles de l'Immigration à l'intérieur du pays afin d'arrêter les personnes qui, après leur arrivée au Canada, ne respectent pas les conditions imposées à leur admission (voir ces rubriques dans le Glossaire de la section III). Le rapport entre le nombre des rapports aux termes du paragraphe 20(1) et le nombre des cas présentés est demeuré stable, au niveau d'environ 50 % (1/2), depuis 1983-1984 et il était prévu qu'il ne varierait pratiquement pas en 1986-1987 (voir tableau 14). En septembre 1986, il ressortait des données obtenues que ce coefficient baisserait jusqu'à 30 % (3/10) avant la fin de l'année étant donné que le nombre de rapports aux termes du paragraphe 20(1) était de 40 % plus élevé que les prévisions par suite de l'augmentation du nombre de personnes entrant au Canada à la seule fin d'y revendiquer le statut de réfugié. (voir la rubrique "Rapports aux termes du paragraphe 20(1)" dans le Glossaire de la section III).

Tableau 14: Rapports aux termes du paragraphe 20(1) et cas présentés

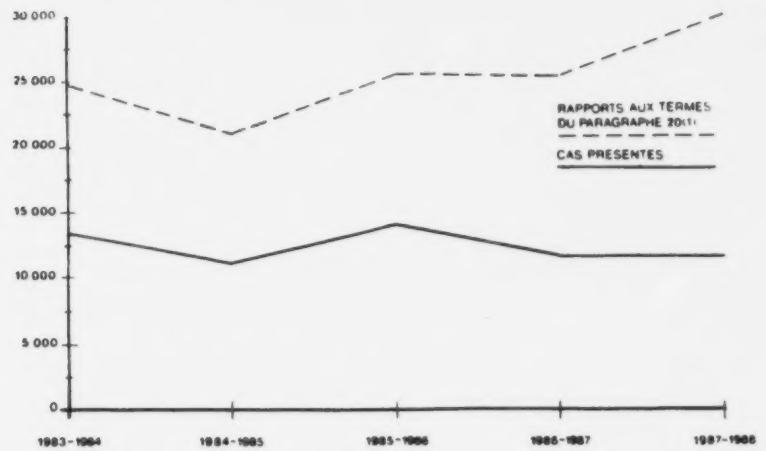

Le rapport entre le nombre des renvois (voir cette rubrique dans le Glossaire de la section III) et le nombre des cas présentés a diminué de façon continue de 50 % en 1983-1984 à 15 % en 1985-1986. Cette baisse est attribuable à un ensemble de facteurs, dont une augmentation du nombre de revendications du statut de réfugié et le caractère dilatoire des mécanismes d'appel offerts dans le cadre du processus même de renvoi. Et il en demeurera ainsi tant que les deux processus n'auront pas été de beaucoup simplifiés par le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié et la formule d'élimination de l'arriéré (voir Réexamen de la politique concernant les réfugiés à la page 4-27).

Tableau 15: Renvois et cas présentés

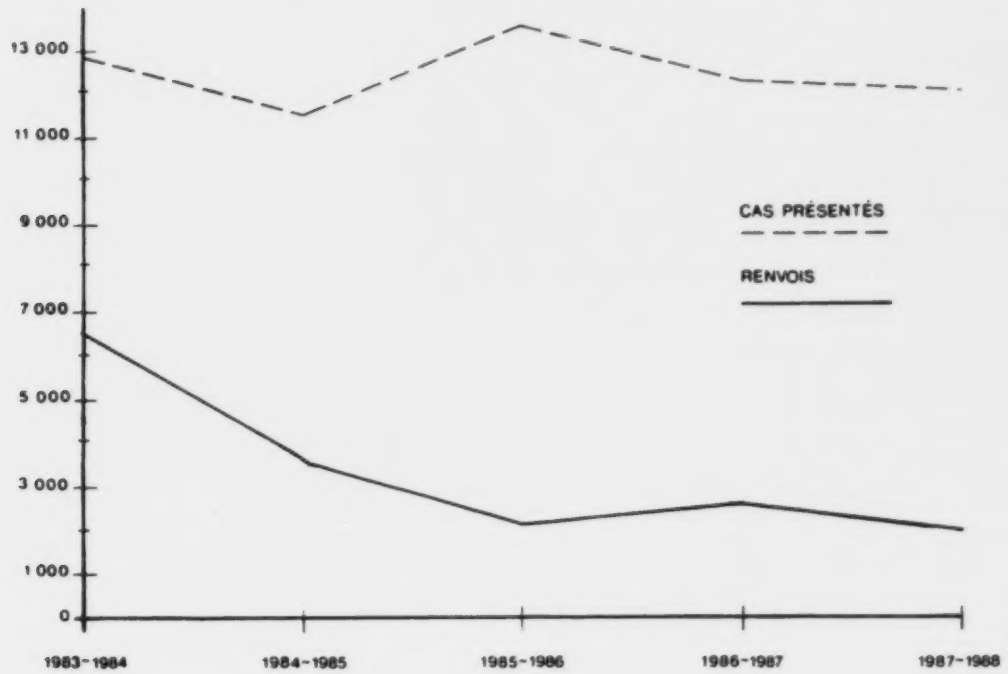

Dans l'ensemble, l'efficacité des investigations, évaluée d'après le nombre des rapports aux termes de l'article 27 ou d'arrestations aux termes de l'article 104 qui en découlent, demeure sensiblement la même depuis 1983 (voir tableau 16). Il s'est produit un léger accroissement du nombre des rapports en 1984-1985 et en 1985-1986, même si le nombre total des investigations a diminué, ce qui témoigne des effets du programme spécial de rectification du statut, s'adressant aux immigrants illégaux de longue date, en vertu duquel de nombreux rapports ont été rédigés mais pour lesquels aucune investigation n'a été effectuée (voir ces rubriques dans le Glossaire de la section III). A partir de 1986-1987, ces cas seront indiqués de façon distincte, ce qui permettra d'obtenir une idée nette de l'efficacité des investigations.

Tableau 16: Rapports aux termes de l'article 27 ou arrestations aux termes de l'article 104 et investigations

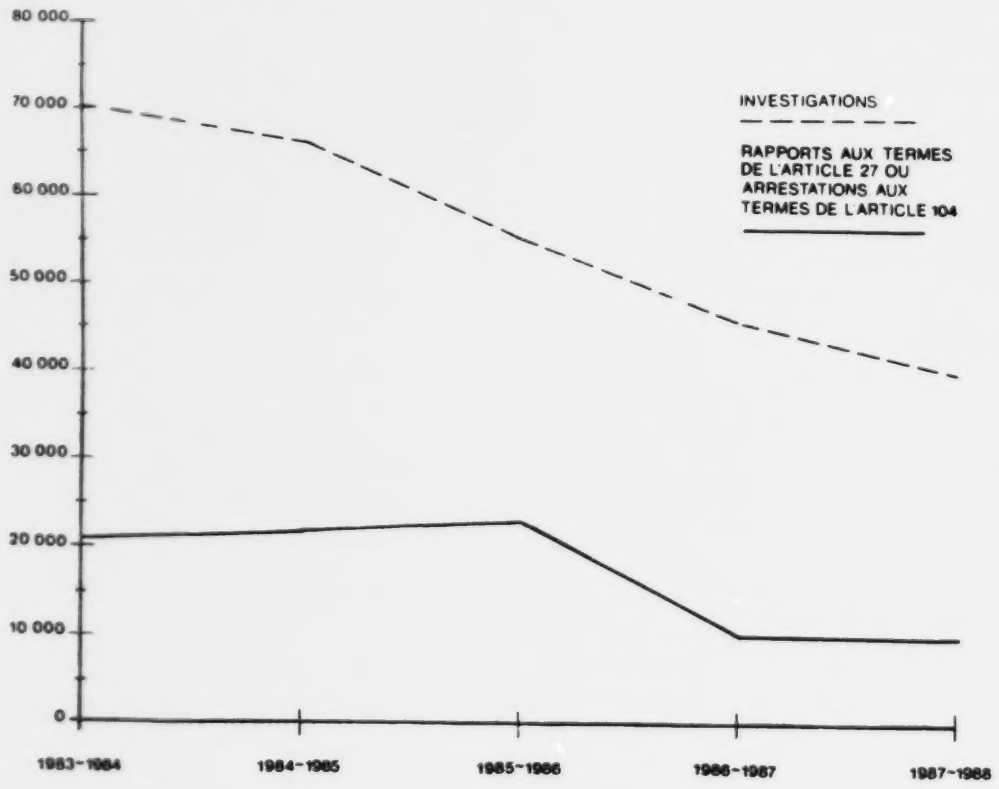

C. Établissement

Objectif

Faciliter l'établissement et l'adaptation des nouveaux résidents permanents (c'est-à-dire les immigrants et les réfugiés) pour qu'ils deviennent le plus rapidement possible des membres à part entière de la société canadienne, tout en demeurant à l'intérieur de limites raisonnables et réalistes sur le plan des ressources.

Description

Des services d'établissement sont offerts dans le cadre d'autres activités de la Commission et du Ministère par les Centres d'emploi du Canada (CEC). Les activités d'un grand nombre d'organismes bénévoles non gouvernementaux, avec lesquels la Commission et le Ministère passent chaque année des contrats pour la prestation de services directs et essentiels d'établissement, viennent étayer ce système de prestation de services.

Cette activité comprend la coordination de la législation, des politiques et des procédures, la planification et la gestion des ressources, ainsi que la liaison directe avec des organismes et des groupes communautaires. Il est essentiel de contrôler les activités entreprises dans le cadre de ces programmes pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques et procédures établies.

L'activité Établissement englobe les quatre programmes nationaux suivants:

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Aux termes de ce programme, des allocations sont versées et des prêts sont consentis aux nouveaux résidents permanents démunis, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels jusqu'à ce qu'ils deviennent financièrement autonomes. Les frais de transport des réfugiés handicapés et des personnes à leur charge sont payés à même les fonds de ce programme.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI): Aux termes de ce programme, des services d'établissement et d'adaptation sont offerts aux immigrants à leur arrivée au Canada, grâce à l'octroi de subventions à des organismes bénévoles. Les résidents permanents, de même que les personnes à qui la Commission et le Ministère envisagent d'accorder la résidence permanente -- et ce, quelle que soit la durée de leur séjour au Canada --, peuvent être admissibles. Un contrôle est exercé sur l'accès aux services en n'achetant que les services d'établissement directs qui sont considérés comme essentiels, qui ne sont utiles qu'aux nouveaux arrivants et qui visent à répondre à des besoins normalement ressentis au cours de la première année d'établissement.

Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés (PARR): Ce programme pilote vise à faciliter l'établissement et l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés et des membres des catégories désignées qui, pris en charge par le gouvernement, ont besoin d'une aide financière aux termes du PAA et qui pourraient tirer parti de l'appui d'un groupe d'accueil. Les groupes d'accueil fourniront un soutien moral et des services d'orientation, ce qui permettra de faire la péréquation des services offerts tant aux réfugiés pris en charge par le gouvernement qu'à ceux qui sont parrainés à titre privé (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire de la section III).

Programme des prêts de transport: Des prêts de transport recouvrables sont consentis aux immigrants éventuels, afin de faciliter leur venue au Canada.

Sommaires des ressources

L'activité Établissement représente environ 38 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1987-1988 et 2 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 2 % des dépenses de fonctionnement totales. Cette activité englobe l'administration de la Caisse des prêts de transport, dont le plafond est de 90 millions de dollars, de même que l'exécution du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, de 5,6 millions de dollars, du Programme d'aide à l'adaptation, de 52,5 millions de dollars, et du Programme d'accueil des réfugiés, de 0,5 millions de dollars, ainsi que l'administration de la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien de revenu aux revendicateurs du statut de réfugié établis au Québec, de 4,5 millions de dollars.

Tableau 17: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	65 315	55	54 207	36	41 844	33

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1987-1988 sont de 11,1 millions de dollars, soit 20 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-10).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les dépenses prévues pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 18,9 millions de dollars, soit 54 %, supérieures aux 35,3 millions de dollars du Budget des dépenses

principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 4-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-13).

Tableau 18: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	2 142	3	1 341	3	1 160	3
Transports et communications	60	-	50	-	10	-
Services professionnels et spéciaux	30	-	5	-	-	-
Tous autres coûts de fonctionnement	20	-	17	-	70	-
Subvention et contributions	63 063	97	52 794	97	40 604	97
	65 315	100	54 207	100	41 844	100

Résultats financiers antérieurs

Tableau 19: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	41 844	33	35 240	37	6 604	(4)

Explication de la différence: La différence de 6,6 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 4-19).

Données sur le rendement et justification des ressources

Tableau 20: Volume de travail de l'Établissement

	Réel 1984-1985	Réel 1985-1986	Prévu 1986-1987	Budget des dépenses 1987-1988
PAA				
Coût du Programme (en dollars)	30 124 000	36 704 000	46 700 000	52 466 000
PEAI				
Nombre de contrats	125	148	150	150
Coût du Programme (en dollars)	3 203 000	3 580 000	4 594 000	5 644 000
PARR				
Coût du Programme (en dollars)	50 000	320 000	500 000	500 000
Coût du Programme de cours de langue pour immigrants et de projets de démonstration (en dollars)	-	-	1 000 000	-
Coût du Programme de soutien de revenu aux revendicateurs du statut de réfugié établis au Québec (en dollars)	-	-	-	4 453 000

Tableau 21: Coût moyen et durée moyenne de l'aide par bénéficiaire du PAA

	Réel 1984-1985	Réel 1985-1986	Prévu 1986-1987	Budget des dépenses 1987-1988
Coût moyen (en dollars)	3 034	3 336	3 675	4 100
Durée moyenne (en mois)	9-10	9-10	11	11
Nombre de bénéficiaires	10 490	11 000	12 000	12 000

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Le coût moyen plus élevé par bénéficiaire du PAA en 1985-1986 tient surtout à l'augmentation des prestations d'aide sociale provinciale, des dépenses au titre du logement temporaire et permanent et des dépenses liées à l'arrivée d'un plus grand nombre de réfugiés aidés par le gouvernement.

Les facteurs susmentionnés continuent d'influer de façon négative sur le PAA en 1986-1987, et les prévisions de fin d'année en tiennent compte. Pour 1987-1988, le niveau de financement a été relevé de 19,4 millions de dollars, pour soutenir les réfugiés aidés par le gouvernement, et de 7,8 millions de dollars, pour tenir compte des coûts supplémentaires relatifs aux personnes qui deviendront admissibles au PAA lorsque leur cas aura été réglé aux termes du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Les dépenses prévues

de 52,5 millions de dollars pour 1987-1988 sont de 22,8 millions de dollars supérieures au montant qui figurait dans le Budget des dépenses principal 1986-1987.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI): Le PEAI fournit un financement à des organismes au service des immigrants qui offrent aux nouveaux arrivants des services directs -- des services de counselling, d'orientation et d'emploi notamment. Ces organismes offrent des services essentiels à un coût bien inférieur à ce qu'il en coûterait à la Commission et au Ministère pour les fournir par l'intermédiaire des bureaux locaux. En 1983, il a été établi que pour chaque dollar dépensé dans le cadre du PEAI, les nouveaux immigrants recevaient des services d'une valeur de 3 $ à 5 $. De 130 à 150 organismes sont financés aux termes de ce programme. En 1985-1986, ils ont offert plus de 400 000 services à quelque 75 000 bénéficiaires.

En 1984, année au cours de laquelle, 88 000 immigrants ont été admis au Canada, le coût du PEAI s'est élevé à 3,14 millions de dollars. Ce montant a été augmenté de 0,5 millions de dollars en 1985, afin que de meilleurs services puissent être offerts aux immigrantes, et de 2,0 millions de dollars de plus en 1987, ce qui porte le total à 5,64 millions de dollars.

Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés (PARR): Une évaluation préliminaire des projets pilotes a été effectuée en 1986-1987 et, même si le programme n'a pas entraîné de réduction directe des dépenses au titre du PAA, il semble bien que les réfugiés jumelés à des groupes d'accueil apprennent l'anglais plus rapidement que ceux qui n'ont pas été jumelés. En outre, les conseillers des Centres d'emploi du Canada signalent que les réfugiés ainsi jumelés prennent moins de leur temps et sont moins susceptibles d'aller s'installer dans d'autres collectivités. Les projets se poursuivront en 1987-1988 et, lorsque l'ensemble des répercussions du programme aura été évalué de façon définitive, une décision sera prise quant à la direction à imprimer à ce programme.

Programme de cours de langue pour immigrants et de projets de démonstration: Dans le cadre d'un projet pilote mis en place pour 1986-1987 seulement, une somme de 1 million de dollars a été prévue pour la mise en oeuvre de projets de démonstration à l'échelon local, qui feront appel à la participation d'organismes bénévoles. Lorsque ces projets de démonstration auront été achevés, on décidera de l'orientation à prendre en cette matière.

Programme de soutien du revenu pour les revendicateurs du statut de réfugié établis au Québec: Aux termes de l'examen administratif et de l'Entente Canada-Québec en matière d'immigration, la Commission et le Ministère étaient chargés de fournir un soutien du revenu aux revendicateurs démunis admis au Québec. Aussi, ayant été autorisés par le Cabinet à déterminer avec la province le moyen le plus efficace d'offrir de l'aide sociale, la Commission et le Ministère ont proposé que les dépenses engagées pour les revendicateurs démunis admis soient

couvertes par le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), contre une subvention forfaitaire qui couvrirait la part de la province des dépenses au titre du RAPC. Le Québec a accepté la proposition et il fournit des services contre une subvention de 7,1 millions de dollars accordée en deux versements: 2,6 millions de dollars en 1986-1987 et 4,5 millions de dollars en 1987-1988.

Programme des prêts de transport: En vertu de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts peuvent être consentis aux immigrants et aux personnes d'autres catégories prescrites. A la suite de l'adoption du projet de loi C-34 le 19 décembre 1986, le montant total autorisé des prêts en cours a été porté à 90 millions de dollars. Au 31 octobre 1986, il y avait 50 637 prêts en cours, ce qui représentait 58,9 millions de dollars. L'encours des prêts qui est recouvré chaque mois se chiffre à environ 1,4 million de dollars. Pour 1985-1986, 12 302 prêts ont été consentis, ce qui représente 19,1 millions de dollars. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada à la rubrique "Formule des prêts d'indemnité de passage". Il n'est possible de prévoir exactement ni les crédits nécessaires ni le nombre de prêts qui seront consentis, puisque l'utilisation des fonds dépend du besoin d'aide.

D. Arbitrage

Objectif

Déterminer si certaines personnes doivent être admises au Canada ou en être renvoyées, et si elles doivent être détenues ou mises en liberté au cours de l'enquête (voir la rubrique "Enquête et renvoi" dans le Glossaire des termes techniques à la section III).

Description (voir la rubrique "Enquête et renvoi" dans le Glossaire de la section III)

Les arbitres doivent tenir les enquêtes et procéder à des auditions en vue de la mise en liberté de façon équitable et efficace, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration et aux principes de justice naturelle.

Lorsqu'une personne se voit refuser l'admission au Canada ou qu'elle est priée de quitter le Canada, elle fait l'objet d'une enquête qui permettra de déterminer si elle pourra entrer ou demeurer au pays.

Lorsqu'une personne revendique, au cours d'une telle enquête, le statut de réfugié, l'enquête est ajournée pour permettre au Comité consultatif du statut de réfugié, au ministre d'État à l'Immigration et, dans certains cas, à la Commission d'appel de l'immigration, de rendre une décision au sujet de la revendication.

Dans le cas des personnes détenues aux termes de la Loi sur l'immigration, les arbitres procèdent à la révision des motifs de la détention après quarante-huit heures et, par la suite, tous les sept jours, conformément au paragraphe 104(6) de la Loi sur l'immigration.

L'enquête et la révision des motifs de la détention constituent des procédures quasi judiciaires d'opposition. Les décisions des arbitres peuvent être réexaminées par la Cour d'appel fédérale du Canada, et, dans certains cas, par la Commission d'appel de l'immigration.

Afin de procéder à la tenue des enquêtes et à la révision des motifs de la détention dans les délais impartis par la Loi, 13 bureaux d'arbitrage ont été établis au Canada.

Sommaires des ressources

L'activité Arbitrage représente environ 2 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1987-1988 et 4 % des années-personnes totales. Elle représente 4 % des coûts en personnel et 3 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 22: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	3 794	86	3 664	86	3 918	81

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1987-1988 sont de 0,1 million de dollars, soit 4 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-11).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 0,2 million de dollars, soit 5 %, inférieures aux 3,8 millions de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 4-5). Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-13).

Tableau 23: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3 412	90	3 251	89	3 593	92
Transports et communications	262	7	276	8	254	7
Services professionnels et spéciaux	42	1	55	1	18	-
Tous autres coûts de fonctionnement	78	2	82	2	53	1
	3 794	100	3 664	100	3 918	100

Résultats financiers antérieurs

Tableau 24: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		**Différence**	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	3 918	81	3 844	96	**74**	**(15)**

Explication de la différence: La différence de 0,1 million de dollars entre les dépenses réelles de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est expliquée en détail dans l'Examen des résultats financiers, à la section I (voir page 4-20).

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail de la Direction de l'arbitrage est évalué en fonction du nombre d'enquêtes et de révisions des motifs de la détention qui sont tenues.

Tableau 25: Volume de travail de l'Arbitrage

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Enquêtes terminées	**20 750**	20 750	5 539
Enquêtes en cours	**9 000**	15 500	21 379
Révisions des motifs de la détention	**2 250**	2 250	3 879
Années-personnes	**86**	86	81

Tableau 26: Enquêtes terminées portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Pourcentage des décisions portées en appel	**2,8**	2,8	2,8
Pourcentage des décisions cassées	**28,8**	28,8	28,8

Comme l'un des objectifs de la fonction Arbitrage est de terminer les enquêtes en rendant une décision, la productivité de la Direction peut être évaluée suivant le nombre d'enquêtes terminées par jour-arbitre. Les prévisions relatives au nombre des enquêtes terminées et à celui des enquêtes en cours se fondent sur les hypothèses suivantes:

- le nombre de cas que l'on commencera à traiter chaque mois jusqu'à la fin de l'année sera aussi élevé que le permettra la capacité actuelle du système;

- le taux d'ajournement par suite d'une revendication du statut de réfugié s'établit à 70 % pour les six premiers mois de 1986-1987 (par rapport à 75 % l'année précédente) et augmente de façon constante en dépit de la délivrance, depuis le 21 mai 1986, de permis du Ministre à des citoyens venant de pays qui sont des sources traditionnelles de personnes dont la revendication du statut de réfugié est accueillie; on présume que le taux se stabilisera à 75 % pour les six derniers mois et que, par conséquent, 10 000 nouveaux cas s'ajouteront à l'arriéré de 1985-1986;

- l'examen administratif de 22 000 revendications du statut de réfugié faisant partie de l'arriéré aura permis de régler les 3/4 des cas faisant partie de l'arriéré, de façon favorable dans 85 % des cas, de sorte que 14 000 cas auront été réglés.

Le nombre d'enquêtes en cours à la fin de 1986-1987 s'élèvera ainsi à environ 9 000, ce qui représente une diminution de 6 500 par rapport au début de l'année.

Comme un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié sera mis en place au cours du prochain exercice, le nombre d'enquêtes terminées sera à peu près semblable à celui de 1986-1987 puisque l'examen administratif permettra de régler quelque 14 000 cas et le processus de reconnaissance du statut de réfugié, 2 750 cas, tandis que les enquêtes terminées sans qu'il y soit question de reconnaissance du statut de réfugié représenteront 4 000 cas.

Le nombre de révisions des motifs de la détention est tombé de 5 126 à 3 879 entre 1984-1985 et 1985-1986, ce qui constitue une baisse de 24 %. Pour 1986-1987, on avait prévu 2 256 révisions des motifs de la détention. La diminution tient, en grande partie, aux résultats de la politique de la Commission qui consiste à mettre en liberté les revendicateurs du statut de réfugié dont les organismes non gouvernementaux se portent garants. On s'attend à ce que, en 1987-1988, le nombre des révisions des motifs de la détention s'écarte peu de celui qui a été prévu pour 1986-1987.

Une des fonctions de la Direction de l'arbitrage est de rendre des décisions équitables, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration et aux principes de justice naturelle. Le pourcentage de décisions rendues par des arbitres qui sont cassées par la Cour d'appel fédérale constitue un moyen de mesurer l'efficacité de cette fonction.

Il ressort d'une analyse des cas qu'environ 80 % des appels accueillis par la Cour d'appel fédérale le sont par suite de l'application de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Singh au sujet du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Toutefois, pour ce qui est des enquêtes où l'arbitre avait, en fin de compte, rendu une ordonnance de renvoi ou signifié un avis d'interdiction de séjour, le nombre d'appels interjetés devant la Cour d'appel fédérale a diminué.

Étant donné que le processus actuel de reconnaissance du statut de réfugié retarde le traitement de nombreux cas, une plus grande proportion des enquêtes qui se sont terminées de façon défavorable pour la personne en cause (proportion sur laquelle se fondent les statistiques examinées) concernait des résidents permanents. Dans l'ensemble, ces personnes n'ont pas tendance à porter directement en appel devant la Cour fédérale les décisions défavorables rendues par des arbitres. Le nombre d'appels interjetés devant la Cour fédérale a donc diminué, tandis que celui des cas portés devant la Commission d'appel de l'immigration contre des décisions rendues par des arbitres a, de fait, augmenté (8,35 % des décisions de renvoi en 1985-1986 par rapport à 7,5 % en 1984-1985).

E. Comité consultatif du statut de réfugié

Objectif

Remplir, de concert avec le Programme d'immigration, les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationale au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et conseiller le Ministre d'État en ce qui a trait aux questions touchant la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention.

Description

Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a été établi afin de conseiller le Ministre en matière de revendications du statut de réfugié au sens de la Convention (Loi sur l'immigration de 1976, paragraphe 48(1)). A titre de signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée en 1951 à Genève, et du Protocole afférent, signé en 1967, le Canada respecte son obligation de ne pas renvoyer dans leur pays les non-Canadiens qui se trouvent au Canada ou qui se présentent aux bureaux d'entrée s'ils "craignent avec raison d'être persécutés".

Les membres du CCSR étudient chaque revendication et recommandent au ministre d'État à l'Immigration ou à ses représentants de reconnaître ou non au revendicateur le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils tiennent compte du témoignage du revendicateur, de la situation dans son pays d'origine, de la définition de réfugié au sens de la Convention (énoncée dans la Loi sur l'immigration de 1976) et des directives que, en 1982, le Ministre de l'époque a données au CCSR.

Le CCSR fonctionne indépendamment de la Commission et du Ministère, mais il relève du ministre d'État à l'Immigration, à qui le président du CCSR rend compte. Les membres, qui viennent des secteurs public et privé, sont nommés par le ministre d'État, et un secrétariat met notamment à leur disposition des services opérationnels et administratifs ainsi que des services de recherche.

Sommaires des ressources

L'activité Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) représente environ 1 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1987-1988 et 1 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 2 % des dépenses de fonctionnement totales.

Tableau 27: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et années-personnes)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	2 010	33	2 900	38	1 978	30

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1987-1988 sont de 0,9 million de dollars, soit 31 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1986-1987. Le Sommaire des besoins financiers, à la section I, fournit le détail de cet écart (voir page 4-11).

Explication des prévisions pour 1986-1987: Les prévisions pour 1986-1987 (qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986) sont de 1,3 millions de dollars, soit 79 %, supérieures au 1,6 million de dollars du Budget des dépenses principal 1986-1987 (voir Autorisations pour 1987-1988 - Partie II du Budget des dépenses à la page 4-5). Cet écart est attribuable à une augmentation des ressources, approuvée dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire, affectées à la mise en oeuvre, en mai 1986, de la méthode de traitement accéléré des revendications du statut de réfugié ainsi que du programme d'examen administratif (13 années-personnes). Par suite des mesures prises par le ministre d'Etat à l'Immigration le 21 mai 1986, chacune des revendications du statut de réfugié faisant partie de l'arriéré et se trouvant à quelque étape que ce soit du processus complexe de reconnaissance du statut de réfugié du Canada devait être étudiée en vue de l'octroi éventuel, au Canada, du droit d'établissement. Les nouvelles revendications présentées après le 21 mai 1986 seraient étudiées selon la méthode de traitement accéléré dont l'objet est d'examiner les revendications et de rendre des décisions avec célérité à toutes les étapes, y compris celles des enquêtes, et les interrogatoires sous serment, et à tous les paliers, y compris devant le CCSR et la Commission d'appel de l'immigration. Le CCSR a eu besoin de ressources supplémentaires pour traiter un plus grand nombre de revendications dans de courts délais.

Tableau 28: Sommaire des ressources par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1 492	74	1 510	52	1 254	64
Transports et communications	92	5	272	10	63	3
Services professionnels et spéciaux	383	19	1 023	35	599	30
Tous autres coûts de fonctionnement	43	2	95	3	62	3
	2 010	100	2 900	100	1 978	100

Résultats financiers antérieurs

Tableau 29: Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	1 978	30	1 613	26	365	4

Explication de la différence: La différence de 0,4 million de dollars entre les dépenses réelles de 1985-1986 et le montant qui figure au Budget des dépenses principal 1985-1986 est attribuable à une augmentation des ressources affectées à divers postes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail du CCSR varie et dépend, en grande partie, du respect des droits de la personne à l'échelle internationale. Le CCSR doit étudier individuellement chaque revendication qui lui est présentée et formuler ses recommandations. Depuis la création du CCSR en avril 1978, le nombre de revendications dont il s'occupe et le délai de traitement ont augmenté de façon marquée, ce qui reflète le degré de non-respect des droits de la personne dans de nombreux pays et l'attrait qu'exerce le Canada en tant que pays d'accueil. Grâce au programme d'examen administratif et à la méthode de traitement accéléré annoncés le 21 mai 1986, l'arriéré des cas antérieurs au 21 mai 1986 dont devait s'occuper le CCSR a, de fait, été éliminé. On ne s'attend

pas que le CCSR aura à étudier un important arriéré de cas selon la méthode de traitement accéléré. Le tableau 30 rend compte du volume de travail et du délai de traitement des revendications actuels.

Tableau 30: Volume de travail et délai de traitement des revendications

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Revendications en instance au début de l'année	500	3 526*	3 710
Revendications reçues	7 000	5 198	4 099
Revendications traitées	7 000	4 729	4 017
Délai moyen de traitement (en mois)	2	2	18

* Par suite de la mise en application du programme de l'examen administratif et de la méthode de traitement accéléré des revendications du statut de réfugié annoncés le 21 mai 1986, les revendications en instance au palier du CCSR ont, de fait, été réglées.

En 1986-1987, parce qu'il fallait traiter plus de 4 000 revendications, les ressources affectées au CCSR ont été considérablement accrues. En 1987-1988, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour traiter le nombre prévu de 7 000 revendications; à cette fin, on recourra à une réaffectation interne et, dans une limite raisonnable, aux heures supplémentaires.

Dans le cadre d'un projet pilote mis en oeuvre à Toronto et à Montréal depuis mai 1983, les revendicateurs du statut de réfugié ont une entrevue avec les membres du CCSR après avoir subi l'interrogatoire sous serment qu'exige la Loi sur l'immigration. Grâce à cette formule, on cherche à réduire le délai de traitement à deux mois, à partir de l'interrogatoire sous serment jusqu'à ce que la décision du Ministre soit rendue. Il incombe exclusivement aux revendicateurs de déterminer s'ils veulent avoir recours à cette formule, qui est par ailleurs bien accueillie et qui donne de bons résultats. Ce projet permet en outre de recueillir des renseignements précieux, qui seront fort utiles lorsqu'on envisagera d'apporter des modifications au processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Ce qui est d'importance capitale pour les revendicateurs, c'est qu'ils peuvent témoigner devant les membres, lesquels prendront part au processus de prise de décisions, plutôt que de traiter avec les agents d'immigration supérieurs, qui ne sont pas investis de ce rôle.

Le CCSR a augmenté le nombre de séances hebdomadaires et il poursuivra ses efforts en ce sens. D'autres modifications administratives à apporter au processus de reconnaissance du statut de réfugié sont continuellement à l'étude, l'objectif étant de faire en sorte que les revendications soient réglées avec équité et dans un délai raisonnable.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 31: Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Personnel			
Traitements et salaires	**79 652**	79 052	69 854
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**11 948**	9 943	10 618
Autres frais touchant le personnel	**150**	308	292
	91 750	89 303	80 764
Biens et services			
Voyages (y compris ceux des personnes détenues ou expulsées)	**5 213**	5 384	3 254
Autres frais de transports et de communications	**2 119**	2 143	2 773
Information	**834**	889	859
Services professionnels et spéciaux	**8 180**	8 638	6 954
Location	**527**	745	330
Achat de services de réparation et d'entretien	**199**	403	214
Services publics, fournitures et approvisionnements	**1 091**	1 177	1 087
Toutes autres dépenses	**30**	4	83
	18 193	19 383	15 554
Total des dépenses de fonctionnement	**109 943**	108,686	96 318
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	**387**	1 118	2 144
Paiements de transfert	**63 063**	52 794	40 604
Dépenses totales	**173 393**	162 598	139 066

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 91,8 millions de dollars représentent 83 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme d'immigration. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 32: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Années-personnes autorisées - contrôlées par le Conseil du Trésor			
Gestion et élaboration de la politique	173	177	174
Opérations du Programme	1 982	2 078	1 909
Etablissement	55	36	33
Arbitrage	86	86	81
Comité consultatif du statut de réfugié	33	38	30
	2 329	2 415	2 227
Années-personnes - non contrôlées par le Conseil du Trésor *			
Opérations du Programme	-	25	32
	2 329	2 440	2 259

* En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage d'étudiants pour des emploi d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes. Les chiffres ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes autorisées qu'il aurait autrement fallu utiliser dans le cadre des programmes Défi 85 et Défi 86.

Tableau 33: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement moyen
	1987-1988	1986-1987	1985-1986		1987-1988
Gestion	23	20	21	51 400 - 100 700	66 805
Catégorie scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	3	3	2	15 116 - 67 700	55 323
Administration et service extérieur					
Services administratifs	58	55	60	16 955 - 58 562	39 609
Administration des programmes	1 462	1 394	1 303	14 939 - 62 268	36 214
Autres	1	-	-		
Technique	1	1	1		
Soutien administratif					
Communications	4	4	2	16 498 - 33 017	20 352
Commis aux écritures et aux règlements	545	492	589	13 887 - 34 086	22 260
Mécanographie	-	-	2	13 600 - 27 137	
Secrétariat, sténographie et dactylographie	199	181	208	13 569 - 34 304	23 512
Exploitation					
Services divers	33	33	41	13 754 - 44 350	29 505

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1986. Dans la colonne de la provision pour le traitement annuel moyen 1987-1988 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

La subvention et les contributions représentent 36 % du Budget des dépenses principal 1987-1988 du Programme d'immigration.

Tableau 34: Détail des paiements de transfert (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Subvention			
Établissement			
Subvention à la province de Québec pour verser le soutien de revenu à l'intention des revendicateurs du statut de réfugié indigents à qui le droit d'établissement a été accordé aux termes de l'examen administratif et qui sont autrement admissibles aux contributions d'aide à l'adaptation	4 453	-	-
Contributions			
Établissement			
Aide à l'adaptation	52 466	46 700	36 704
Etablissement et adaptation des immigrants	5 644	4 594	3 580
Programme d'accueil	500	500	320
Programme de cours de langue pour les immigrants	-	1 000	-
Total des contributions	58 610	52 794	40 604
Total	63 063	52 794	40 604

Les prévisions pour 1986-1987 sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1986. Les dépenses réelles pour 1985-1986 sont extraites du volume II des Comptes publics 1985-1986.

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses 1987-1988 du Programme d'immigration ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés et législatifs de la Commission et du Ministère. Il convient par ailleurs de tenir compte d'autres éléments pour établir le coût estimatif total du Programme: les locaux fournis par Travaux publics Canada (9 334 000 $), l'assurance médicale et chirurgicale (2 127 000 $), les locaux fournis par Transports Canada à divers aéroports du Canada (1 667 000 $) et d'autres services divers fournis sans frais par d'autres ministères (1 667 000 $). Les recettes indiquées comprennent le recouvrement des coûts d'expulsion, les amendes et les confiscations, ainsi que d'autres recettes.

Tableau 35: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses 1987-1988	Plus: Autres coûts	Coût total	Moins: Recettes	Coût estimatif net du Programme 1987-1988	Coût estimatif net du Programme 1986-1987
Immigration	173 393	14 795	188 188	20 300	167 888	122 737

L'Immigration perçoit, auprès des utilisateurs de ses services, des droits pour compenser en partie ses coûts opérationnels; cette mesure devrait produire des recettes de l'ordre de 16 millions de dollars. Par ailleurs, l'imposition de ces droits n'aura pas pour effet secondaire de restreindre l'accès au Canada des visiteurs et des immigrants légitimes.

Tableau 36: Barême des droits (Recouvrement des frais)

	Droit
Demande de résidence permanente	125 $
Demande de permis de travail	
- une personne	50 $
- un groupe de 2 à 14 artistes de spectacle	75 $
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	50 $
Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	
- une personne	25 $
- une famille	50 $

B. Reconnaissance du statut de réfugié et élimination de l'arriéré

Le 29 avril 1986, le Cabinet a approuvé une nouvelle formule visant à simplifier le processus de reconnaissance du statut de réfugié ainsi qu'un examen administratif s'appliquant à toutes les revendications faisant partie de l'arriéré. Dans le tableau ci-dessous, sont comparées les prévisions pour 1986-1987 (calculées d'après les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1986) au Budget des dépenses principal de 1987-1988.

Tableau 37: Explication de l'écart (en millions de dollars et années-personnes)

	Budget principal 1987-1988		Prévu 1986-1987		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Programme des services généraux et spéciaux	-	-	1,01	-	(1,01)	-
Programme d'emploi et d'assurance	20,57	-	5,36	(183)	15,21	183
Programme d'immigration						
Gestion et élaboration de la politique	-	-	1,90	24	(1,90)	(24)
Opérations du Programme	6,46	111	6,38	109	0,08	2
Etablissement	8,50	-	2,80	-	5,70	-
Comité consultatif du statut de réfugié	-	-	1,28	13	(1,28)	(13)
	14,96	111	12,36	146	2,60	(35)
Total de la Commission et du Ministère	35,53	111	18,73	(37)	16,80	148
Commission d'appel de l'immigration	3,17	51	2,37	34	0,80	17
Affaires extérieures	1,00	4	0,95	3	0,05	1
Total	39,70	166	22,05	-	17,65	166

En 1986-1987, 183 années-personnes au total ont été tirées des ressources attribuées au Programme d'emploi et d'assurance pour étayer le processus de reconnaissance du statut de réfugié et l'élimination de l'arriéré. De ce nombre, 24 années-personnes sont affectées à la mise au point, 13 au CCSR pour son rôle relativement à la méthode de traitement accéléré des revendications adoptée en mai 1986, 34 à la Commission d'appel de l'immigration et trois au ministère des Affaires extérieures. En 1987-1988, 166 années-personnes au total sont fournies à titre de nouvelles ressources.

Les besoins financiers prévus pour 1986-1987 sont tirés du Budget des dépenses supplémentaire. Des crédits de 1,01 million de dollars nécessaires pour le Programme des services généraux et spéciaux ont trait aux locaux, tandis que les 5,36 millions de dollars affectés au Programme d'emploi et d'assurance serviront à donner des cours de langue aux réfugiés (voir pages 2-9 et 3-14). Pour le Programme d'immigration, les crédits nécessaires de 1,90 millions de dollars, 6,38 millions de dollars et 1,28 millions de dollars se rattachent respectivement à l'élaboration du Programme, à l'exécution du Programme et à la méthode de traitement accéléré des revendications. Comme la phase de mise au point et d'activités intérimaires sera sensiblement terminée en 1986-1987, les besoins financiers pour 1987-1988 sont des provisions pour l'exécution du Programme.

L'augmentation de 5,7 millions de dollars au titre de l'Établissement se rattache au Programme d'aide à l'adaptation (0,7 million de dollars), au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (0,5 million de dollars) de même qu'à la subvention au titre du soutien du revenu pour les revendicateurs du statut de réfugié établis au Québec (4,5 millions de dollars).

C. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

En 1986-1987, la Commission et le Ministère ont modifié la structure des activités liées au Programme d'immigration. Les tableaux 38 et 39 offrent une comparaison de l'ancienne et de la nouvelle structure pour le Budget des dépenses principal 1985-1986.

Tableau 38: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1985-1986 (en milliers de dollars)

ANCIENNE STRUCTURE \ NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Comité consultatif du statut de réfugié	TOTAL
Gestion du Programme	8 343	16 347				24 690
Recrutement et sélection		19 395				19 395
Exécution de la Loi et Arbitrage		38 770	3 844			42 614
Établissement	1 944			35 240		37 184
Comité consultatif du statut de réfugié	75				1 613	1 688
TOTAL	10 362	74 512	3 844	35 240	1 613	125 571

Tableau 39: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1985-1986 (en années-personnes)

ANCIENNE STRUCTURE \ NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Comité consultatif du statut de réfugié	TOTAL
Gestion du Programme	157	376				533
Recrutement et sélection		561				561
Exécution de la Loi et Arbitrage		951	96			1 047
Établissement		25		37		62
Comité consultatif du statut de réfugié					26	26
TOTAL	157	1 913	96	37	26	2 229

D. Glossaire

Arrestation aux termes de l'article 104

Arrestation d'une personne qui enfreint la Loi sur l'immigration, à laquelle procède un agent d'immigration aux termes de l'article 104 de la Loi sur l'immigration lorsqu'il estime que ladite personne constitue une menace pour le public ou qu'elle ne se présentera pas à l'enquête ou n'obtempérera pas à l'ordonnance de renvoi.

Article 48

Article de la Loi sur l'immigration qui institue un Comité consultatif du statut de réfugiés (CCSR), lequel est chargé de conseiller le Ministre lorsqu'une personne revendique le statut de réfugié au sens de la Convention.

Audition en vue de la mise en liberté

Révision des motifs de la détention d'une personne à laquelle procède un agent supérieur d'immigration aux termes du paragraphe 104(5) de la Loi sur l'immigration. Une telle révision doit avoir lieu dans les quarante-huit heures qui suivent la mise en détention (voir également Enquête et renvoi).

Avis d'interdiction de séjour

Avis qui exige d'une personne qu'elle quitte le Canada avant une date donnée. Lorsque ladite personne a quitté le Canada, l'avis n'a plus d'effet.

Catégories d'immigrants

Catégorie de la famille: Les immigrants de cette catégorie doivent être parrainés par un membre de la famille immédiate qui a au moins dix-huit ans et qui vit actuellement au Canada à titre de résident permanent ou de citoyen. Le paragraphe 2(1) de la Loi sur l'immigration donne une définition des membres de la famille immédiate.

Parents aidés: Les immigrants de cette catégorie doivent également être parrainés par un membre de la famille qui a au moins dix-huit ans et qui est résident permanent, mais leurs liens familiaux ne sont pas aussi étroits. Le paragraphe 2(1) du Règlement sur l'immigration donne une définition des parents aidés.

Immigrants indépendants: Les immigrants de cette catégorie comprennent les personnes qui sollicitent l'admission du Canada sans l'aide de leur famille; il s'agit par exemple:

- des **gens d'affaires** immigrants (aussi appelés entrepreneurs ou travailleurs autonomes):

  - un **entrepreneur** est un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter au Canada une entreprise ou un commerce, ou d'y investir une somme importante, de façon à contribuer de manière significative à la vie économique et à permettre à au moins un citoyen canadien ou résident permanent, à part l'entrepreneur et les personnes à sa charge, d'obtenir ou de conserver un emploi; qui a l'intention et qui est en mesure de participer activement et régulièrement à la gestion de cette entreprise ou de ce commerce;

  - un **travailleur autonome** est un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter une entreprise au Canada, de façon à créer un emploi pour lui-même et à contribuer de manière significative à la vie économique, culturelle ou artistique du Canada;

- des **retraités** qui sont des personnes de cinquante-cinq ans ou plus et qui n'ont l'intention ni de chercher ni d'accepter un emploi au Canada;

- des **travailleurs sélectionnés** qui sont des personnes ayant reçu une offre d'emploi confirmée au Canada.

Réfugiés: Il s'agit des personnes auxquelles s'applique la définition de réfugié au sens de la Convention établie au paragraphe 2(1) de la Loi sur l'immigration de 1976. Un plan annuel concernant les réfugiés, inclus dans le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, permet au Canada de prévoir le nombre de réfugiés à admettre, ainsi que celui des autres personnes qui seront admises pour des raisons d'ordre humanitaire, compte tenu des niveaux d'immigration annuels fixés à l'avance, comme l'exige la Loi sur l'immigration. Ce plan précise le nombre de réfugiés que le Canada admettra au cours de l'année civile, de même que les régions du monde d'où ils proviendront.

- les membres de **catégories désignées** sont des réfugiés qui viennent de pays indiqués dans le Règlement sur l'immigration;

- les **réfugiés aidés par le gouvernement** sont ceux qui sont admis grâce au parrainage direct du gouvernement;

- les **réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé** sont ceux qui sont admis grâce au parrainage du secteur privé; il s'agit habituellement de groupes, ou d'organismes.

Le Programme d'immigration permet également de contrôler l'entrée de millions de personnes qui viennent au Canada chaque année à titre d'**étudiants étrangers**, de **visiteurs** et de **travailleurs temporaires**.

Centre des demandes de renseignements

Centre qui fournit des renseignements aux agents d'immigration au sujet du statut des personnes au Canada.

Défi 86

Programme du gouvernement visant à offrir des emplois d'été aux étudiants. En 1984, ce programme était connu sous le nom d'"Été Canada".

Délégation de pouvoirs

Documents officiels par lesquels le Ministre délègue le pouvoir que lui confère la Loi sur l'immigration ou désigne des personnes comme l'exige cette Loi.

Engagement d'aide

Engagement d'aider un membre de la catégorie de la famille ou un parent aidé à s'établir au Canada. La durée de validité de tels engagements est de un à dix ans, selon le cas.

Enquête

Audition quasi judiciaire tenue devant un arbitre afin de déterminer si une personne peut être autorisée à entrer ou à demeurer au Canada.

Enquête et renvoi

Procédure suivie pour déterminer si une personne est admissible au Canada et, s'il y a lieu, pour la renvoyer. Elle englobe les activités suivantes, découlant des examens secondaires et des investigations: audition en vue de la mise en liberté, révision des motifs de la détention, enquête et ordonnance de renvoi -- ces termes sont définis dans le présent glossaire.

Examen secondaire

Entrevue effectuée par un agent d'immigration à un bureau d'entrée lorsqu'une personne a été renvoyée à l'Immigration par un agent des douanes (voir également Enquête et renvoi).

Facteur démographique (contrôle des niveaux)

Nombre de points d'appréciation, de 0 à 10, qui est attribué à tous les requérants pour faire en sorte que le nombre réel d'immigrants qui obtiennent les points voulus pour être acceptés soit conforme au futur niveau d'immigration annoncé.

Investigations

Activités entreprises dans les bureaux au Canada en vue de trouver les personnes qui séjournent illégalement au pays.

Octroi du droit d'établissement aux termes du paragraphe 38(2)

Droit d'établissement accordé, par le gouverneur en conseil, à une personne qui a résidé sans interruption au Canada pendant au moins cinq ans sous le couvert d'un permis du Ministre.

Ordonnance d'exclusion

Ordonnance qui exige d'une personne qu'elle quitte le Canada. Lorsque l'ordonnance d'exclusion a été exécutée, la personne ainsi renvoyée ne peut, au cours des douze mois suivants, revenir au Canada, à moins d'obtenir l'autorisation du Ministre (voir également Ordonnance de renvoi et Enquête et renvoi).

Ordonnance d'expulsion

Ordonnance qui exige d'une personne qu'elle quitte le Canada. Lorsque l'ordonnance d'expulsion a été exécutée, la personne ainsi renvoyée ne pourra plus revenir au Canada, à moins d'obtenir l'autorisation du Ministre (voir également Ordonnance de renvoi et Enquête et renvoi).

Ordonnance de renvoi

Ordonnance d'expulsion ou ordonnance d'exclusion -- ces termes sont définis dans le présent glossaire (voir également Enquête et renvoi).

Programme spécial de rectification du statut (aussi connu sous le nom de Programme concernant les migrants illégaux de longue date)

À partir du mois d'août 1983, les migrants qui résidaient au Canada en situation administrative irrégulière depuis au moins cinq ans pouvaient présenter une demande officielle de résidence permanente. Un comité formé d'un président indépendant, ne faisant pas partie de la fonction publique, et de fonctionnaires de la Commission examinait chaque demande suivant des directives spéciales et rendait une décision. Les demandes ont été acceptées jusqu'en juillet 1985.

Prolongation et autorisation

Procédure suivie lorsqu'un visiteur a présenté, conformément à l'article 16 de la Loi sur l'immigration, une demande officielle en vue de faire modifier ou annuler certaines des conditions imposées à son séjour au Canada ou d'en faire prolonger la durée autorisée. Les modifications des conditions imposées comprennent l'autorisation de suivre des cours et d'occuper un emploi.

Rapport aux termes de l'article 27

Rapport dressé conformément à l'article 27 de la Loi sur l'immigration, par un agent d'immigration pour fournir des précisions sur une personne soupçonnée d'enfreindre la Loi sur l'immigration.

Rapport aux termes du paragraphe 20(1)

Rapport dressé par un agent d'immigration à un bureau d'entrée lorsqu'il estime que le fait d'accorder à une personne l'admission ou la permission d'entrer au Canada irait ou pourrait aller à l'encontre de la Loi sur l'immigration.

Réhabilitation

Autorisation accordée, aux termes des alinéas 19(1)c) et 19(2)a) de la Loi sur l'immigration, par le gouverneur en conseil et le Ministre respectivement, qui permet d'admettre une personne qui a été déclarée coupable d'infractions et n'est pas admissible au Canada, à condition qu'il soit établi qu'elle s'est réhabilitée.

Révision des motifs de la détention

Soumission, par un agent chargé de présenter les cas, d'arguments ou de preuves devant un arbitre à une audition tenue, aux termes du paragraphe 104(6) de la Loi sur l'immigration, dans le but de réviser les motifs de la détention d'une personne qui fait l'objet d'un examen secondaire, d'une enquête ou d'une ordonnance de renvoi (voir également Enquête et renvoi).

Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL)

Système informatisé qui relie plusieurs Centres d'Immigration Canada à une base commune de données sur les clients de l'Immigration et sur les personnes visées par la Loi sur l'immigration.

Compte d'assurance-chômage

1987-1988

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte 5-4
B. Sommaire financier 5-6
C. Points saillants des différences sur le plan financier 5-6
D. Financement 5-7

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction 5-8
B. Description des prestations 5-9
C. Besoins financiers 5-12
D. Contexte 5-13

Section III
Frais d'administration

A. Introduction 5-14
B. Méthode de calcul 5-14
C. Besoins financiers 5-16

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction 5-17
B. Description des contributions de l'État 5-17
C. Sommaire financier 5-18

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction 5-19
B. Sommaire financier 5-19
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 5-19

Section VI
Résumé et solde du Compte 5-21

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Trésor pour que toutes les opérations liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un soutien du revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1985, environ 11,8 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3,2 millions ont reçu des prestations.

2. Prestations

Il existe plusieurs genres de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité ou d'adoption, de retraite, de travail partagé, de création d'emplois et de formation. Le taux des prestations équivaut à 60 % de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend habituellement du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la section II, aux pages 5-9 à 5-13.

3. Administration

La Loi sur l'assurance-chômage porte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère s'occupent, avec Revenu Canada, Impôt, de l'administration du Régime. Ce dernier ministère assume toutefois seul la responsabilité de percevoir les cotisations et les remboursements de prestations d'assurance-chômage ainsi que celle de prendre des décisions en matière d'assurabilité en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage, qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

4. Contributions de l'État

Le gouvernement fédéral contribue au Régime d'assurance-chômage. Il assume, en effet, le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage (dans les régions où le taux de chômage dépasse 4 %), des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 38 (création d'emplois) et de l'article 39 (formation) de la Loi sur l'assurance-chômage, ainsi que le montant net des prestations

(c'est-à-dire le montant des prestations moins celui des cotisations perçues) qui sont versées aux pêcheurs indépendants. Toutefois, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, des sommes supplémentaires, définies comme des avances, sont tirées du Trésor. Les avances, de même que les intérêts s'y rattachant, sont remboursables à l'Etat.

5. Versements de cotisations

La plupart des travailleurs ayant moins de soixante-cinq ans doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Le montant des cotisations qui doit être versé dépend de la rémunération assurable du travailleur, c'est-à-dire du montant maximum établi par rapport à sa rémunération. Par ailleurs, le taux de la cotisation -- ou, en d'autres termes, le pourcentage de la rémunération assurable du travailleur -- est fixé chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1,4 fois la cotisation de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation, qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

B. Sommaire financier

Le tableau 1 présente un sommaire financier du Compte d'assurance-chômage par année civile:

Tableau 1: Sommaire financier du Compte d'assurance-chômage (en millions de dollars) *

	1987	1986	Différence	1985
Service des prestations	10 399	10 514	115	10 227
Trop-payés et mandats annulés	(73)	(90)	17	(70)
Remboursement de prestations	(47)	(39)	(8)	(39)
Montant net des prestations	10 279	10 385	(106)	10 118
Administration	936	919	17	902
Créances irrécouvrables	13	15	(2)	12
Montant net des intérêts	251	463	(212)	522
Pénalités	(15)	(17)	2	(14)
Coût total	11 464	11 765	(301)	11 540
Moins:				
Recettes tirées des cotisations	10 265	9 622	643	8 753
Contributions de l'État	2 815	2 865	(50)	2 962
Surplus (déficit) actuel	1 616	721	895	174
Surplus (déficit) cumulatif	(2 035)	(3 650)	1 615	(4 371)

* Étant donné que les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, la somme des colonnes et des rangées n'égale pas nécessairement le total inscrit.

C. Points saillants des différences sur le plan financier

Il est à prévoir que, sur le plan financier, les changements suivants se produiront en 1987:

- le montant des prestations versées en 1987 devrait diminuer de 1,1 % par rapport à 1986;
- les frais d'administration devraient augmenter de quelque 17 millions de dollars en 1987;
- les recettes tirées des cotisations devraient augmenter de 6,7 % en 1987, comparativement à 9,9 % en 1986;
- les contributions de l'État devraient diminuer de 1,7 % en 1987, en raison principalement des économies supplémentaires qui pourraient découler de changements administratifs;

- en 1987, le Compte aura un surplus pour l'année de 1 616 millions de dollars, ce qui permettra de ramener le déficit cumulatif à 2 035 millions de dollars d'ici à la fin de 1987.

D. Financement

Comme il est prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage, le Régime d'assurance-chômage est conçu de telle sorte que les frais d'administration et le coût des prestations (exception faite des prestations dont l'État se charge) sont pris en charge au moyen des recettes provenant des cotisations perçues. Comme le coût des prestations varie de façon marquée d'une année à l'autre, la Commission doit, aux termes de la Loi, examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage de concert avec le ministre des Finances et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, fixer chaque année le taux des cotisations.

Le taux des cotisations doit être établi d'après le coefficient, calculé sur une période de trois ans, du coût moyen et du total de la rémunération assurable, redressé pour combler ou réduire le déficit, ou encore pour diminuer ou éliminer le surplus du Compte d'assurance-chômage qui autrement se produirait. Pour 1987, on a établi ce coefficient à 2,45 % de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs, ce qui représenterait une augmentation par rapport au taux de cotisation de 2.35 % en vigueur en 1986. Pour ne pas créer de fardeau inutile pour les travailleurs et les employeurs, et afin de laisser suffisamment de temps pour examiner les recommandations de la Commission d'enquête sur l'Assurance-chômage, le projet de loi C-16 a été adopté en Chambre pour faire en sorte que le taux de cotisation en 1987 demeure au même niveau qu'en 1986, soit à 2,35 % de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs. La contribution de l'employeur, qui représente 1,4 fois la cotisation de l'employé, représentera pour sa part 3,29 % de la rémunération assurable du travailleur.

Le tableau 2 indique le taux de la cotisation de l'employé et le solde du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 2: Surplus (déficit) et taux de la cotisation de l'employé

	1987	1986	1985	1984
Surplus (déficit) annuel (en millions de dollars)	**1 616**	721	174	(692)
Surplus (déficit) cumulatif (en millions de dollars)	**(2 035)**	(3 650)	(4 371)	(4 546)
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	**2,35**	2,35	2,35	2,30

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction

Les prestations d'assurance-chômage sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou depuis le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé variera suivant le genre de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage régional.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60 % de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition qu'un tel revenu ne dépasse pas 25 % du montant des prestations. Toutefois, dans le cas des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité ou d'adoption, la rémunération tirée d'un emploi sera déduite à 100 % des prestations payables. Toutes les sommes versées à la cessation d'emploi prennent valeur de rémunération aux fins de la détermination de l'admissibilité aux prestations sauf, dans le cas des employés qui, le 31 décembre 1984, étaient liés par une entente patronale-syndicale officielle faisant état du versement d'une indemnité de cessation d'emploi. La disposition transitoire s'applique uniquement jusqu'à l'expiration de l'entente patronale-syndicale. Le principe selon lequel les pensions prennent valeur de rémunération est entrée en vigueur en janvier 1986. Le Ministre a cependant annoncé certains changements à l'égard des travailleurs recevant un revenu de pension, qui obtiennent un nouvel emploi et qui redeviennent admissibles à l'assurance-chômage. Ces travailleurs toucheront des prestations dont ne seront pas déduits les revenus de pension antérieurs.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage, ainsi que les normes d'admissibilité et le nombre de prestations hebdomadaires payables, sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité: Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir eu un emploi assurable pendant plus de 10 à 14 semaines durant la période de référence. Cette "norme variable d'admissibilité" dépend du taux de chômage dans la région où habite le demandeur, et, grâce à l'adoption du projet de loi C-16, cette norme restera en vigueur jusqu'au 4 janvier 1988.

Les normes d'admissibilité sont toutefois différentes pour les réitérants, c'est-à-dire les prestataires qui ont reçu plus de 10 à 14 prestations hebdomadaires au cours de leur période de référence. En effet, ils doivent avoir accumulé un nombre de semaines d'emploi assurable au moins équivalent à celui des prestations qu'ils ont reçues, jusqu'à concurrence de 6 semaines en sus des 10 à 14 semaines déjà requises. Si le taux de chômage régional dépasse 11,5 %, cette exigence ne s'applique pas aux réitérants.

Au nombre des autres catégories de prestataires figurent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans cette catégorie les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines qui précède la période de référence. Ces demandeurs doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent non seulement être capables de travailler et être disponibles à cette fin mais doivent encore chercher activement un emploi.

Nombre de prestations hebdomadaires payables: Le nombre maximal de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 50. La période de prestations peut se diviser en trois phases distinctes:

Phase initiale: Les prestataires ont droit à une prestation hebdomadaire initiale pour chaque semaine d'emploi assurable accumulée, jusqu'à concurrence de 25 prestations hebdomadaires.

Phase de prolongation fondée sur la durée d'emploi: Les prestataires qui ont accumulé plus de 26 semaines d'emploi assurable peuvent demander une prestation hebdomadaire de prolongation fondée sur la durée d'emploi pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable en sus des 25 premières semaines, jusqu'à concurrence de 13 prestations hebdomadaires. Par exemple, une personne qui a accumulé 27 semaines d'emploi peut demander une prestation hebdomadaire

supplémentaire, tandis qu'une personne qui en aurait accumulé 29 peut demander deux prestations hebdomadaires supplémentaires, et ainsi de suite.

Phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional: Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, les prestataires peuvent avoir droit à des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Ainsi, lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %, chaque tranche de 0,5 % en sus de ce taux donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires: les prestataires doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité et d'adoption: Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie, de maternité ou d'adoption. Les demandeurs qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent recevoir des prestations de maladie s'ils ne sont pas en chômage uniquement pour cause de maladie. Par ailleurs, les parents adoptifs peuvent demander jusqu'à concurrence de 15 prestations hebdomadaires. Toutefois, ces prestations viennent réduire le droit aux prestations ordinaires.

Prestation de retraite: Les cotisants au Régime d'assurance-chômage qui comptent 20 semaines d'emploi assurable ont droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-cinq ans, à une prestation de retraite représentant trois prestations hebdomadaires, et ce, sans devoir quitter leur emploi.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Pour toucher des prestations, les pêcheurs indépendants doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous.

Pêcheurs à longueur d'année: Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable à titre de pêcheurs et au moins 6 semaines de pêche assurable dans trois trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent de plus satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

Pêcheurs saisonniers: Les prestataires qui ont accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence, y compris 6 semaines au moins de pêche assurable, peuvent avoir droit à des prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le montant des prestations versées équivaut à 60 % de la rémunération assurable moyenne des 10 meilleures semaines de pêche. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. Par exemple, s'ils ont accumulé 18 semaines d'emploi assurable, ils recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

4. Prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé ou de création d'emplois, ou qui suivent des cours de formation. Pour ces trois genres de prestations, toutefois, un montant maximal est fixé, lequel est approuvé par le gouverneur en conseil.

Travail partagé: Les accords de travail partagé signés par la Commission et le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter des licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20 % prévoirait normalement licencier le 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourra employer tout son effectif quatre jours par semaine. Le fait de passer de 40 à 32 heures par semaine permettra de réduire la production de l'entreprise de 20 % sans licencier des travailleurs. Ceux-ci toucheront leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevront des prestations d'assurance-chômage pour la journée d'inactivité. Le délai de carence de deux semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel se fonde sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

Création d'emplois et formation: Les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois ou au programme Intégration professionnelle, ou qui suivent des cours approuvés, et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi.

Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des prestataires qui participent à un projet de création d'emplois et de 104 semaines dans celui des prestataires qui suivent des cours de formation. Les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent toucher jusqu'à 318 $ par semaine en 1987. Les prestataires inscrits au programme Initiatives-Volontariat peuvent recevoir jusqu'à 60 $ de plus par semaine que le montant de leur prestation hebdomadaire. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation ou qui participent au programme Intégration professionnelle, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de l'allocation de base établi en vertu de la Loi nationale sur la formation si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations.

C. Besoins financiers

Le tableau 3 indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

[1]Tableau 3: Besoins financiers prévus par genre de prestations (en millions de dollars)

	1987	1986	Différence	1985
Prestations ordinaires	8 986	9 210	(224)	8 975
Prestations de maladie	257	242	15	221
Prestations de maternité	503	472	31	433
Prestations de retraite	20	22	(2)	22
Prestations d'adoption	5	4	1	4
Prestations versées aux pêcheurs	218	209	9	180
Prestations de travail partagé (article 37)[2]	35	22	13	25
Prestations de création d'emplois (article 38)[3]	100	96	4	133
Prestations de formation (article 39)[4]	275	237	38	235
	10 399	10 514	(115)	10 227

1. Étant donné que les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, la somme des colonnes et des rangées n'égale pas nécessairement le total inscrit.

2. L'article 37 de la Loi sur l'assurance-chômage autorise le versement de prestations partielles aux travailleurs qui acceptent de réduire leur semaine de travail pour éviter des licenciements éventuels.

3. L'article 38 porte sur les activités de création d'emplois entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, qui mènent à la création d'emplois productifs d'une durée déterminée pour les chômeurs. Il s'agit d'un programme qui vise à stabiliser le marché du travail, et à empêcher la suppression d'emplois.

4. L'article 39 autorise le versement de prestations de soutien du revenu aux stagiaires à plein temps aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre du programme Mise en valeur des ressources humaines.

D. Contexte

La reprise devrait se poursuivre, mais seulement à un rythme modéré. En 1987, le taux de chômage ne devrait diminuer que légèrement. La baisse prévue du taux de chômage devrait entraîner une diminution des sommes versées à titre de prestations ordinaires. Toutefois, le montant des prestations d'assurance-chômage dépend aussi de la rémunération assurable des demandeurs, laquelle est liée directement à la rémunération tirée d'un emploi. C'est donc dire qu'une augmentation des salaires et de la prestation hebdomadaire maximale entraînera une augmentation du montant des prestations versées. Le tableau 4 donne les montants des prestations hebdomadaires maximales et moyennes.

Tableau 4: Prestations hebdomadaires d'assurance-chômage (en dollars par semaine)

	1987	1986	1985
Prestations maximales	318	297	276
Prestations moyennes	188	181	171

L'augmentation des prestations spéciales, comme les prestations de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite, fait surtout pendant à l'augmentation du nombre de demandes acceptées par suite de l'accroissement du nombre d'assurés, ainsi qu'à l'augmentation du montant des prestations hebdomadaires moyennes.

En ce qui concerne les prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation, les plafonds de dépenses annuelles autorisés par décret du gouverneur en conseil ont été utilisés dans les prévisions pour 1987.

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Etant donné que la Commission et le Ministère mettent en oeuvre des programmes différents, leurs frais liés à l'exécution de cette loi doivent être déterminés séparément.

B. Méthode de calcul

Le calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage commence par la détermination du coût des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la Loi sur l'assurance-chômage. Bien qu'ils ne soient pas imputables, les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programme des rentes sur l'Etat, de la Loi nationale sur la formation et de la Planification de l'emploi font partie des frais généraux. Dans le cas des activités telles que Gestion du Programme et services communs, et Services communs, les frais d'administration de l'Assurance-chômage sont calculés proportionnellement (voir tableau 5).

Le tableau 5 indique les frais d'administration de l'Assurance-chômage pour 1987-1988 par rapport au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère.

Tableau 5: Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage et du total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1987-1988 (en millions de dollars)

	Commission et Ministère (en millions de dollars	Assurance-chômage (en millions de dollars	% pour l'Assurance-chômage
Services généraux et spéciaux			
Gestion et administration centrales du Ministère	25,7	15,5	60,3
Gestion et administration de la Commission	130,6	96,3	73,7
Systèmes et procédures	25,5	18,9	74,1
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	0,7	0,5	71,4
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3,8	3,8	100,0
Administration des rentes sur l'Etat	3,0	-	-
Services communs	136,3 *	104,2	76,4
	325,6	239,2	73,5
Programme d'emploi et d'assurance			
Gestion du Programme et services communs	122,3	102,1	83,5
Service national de placement	242,8	239,1	98,5
Assurance-chômage	363,1	363,1	100,0
Prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre	0,2	-	-
Mise en valeur des ressources humaines	114,8	-	-
	843,2	704,3	83,5
Immigration	110,3	-	-
	1 279,1	943,5	73,8

* Ce montant comprend les frais d'administration de 32,1 millions de dollars pour les services offerts gratuitement à la Commission et au Ministère par d'autres Ministères fédéraux.

Puisque le coût réel de la Commission et du Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 132(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage précise que tous les montants perçus par la Commission pour la prestation de services doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans les états financiers de l'Assurance-chômage représente-t-il le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 6 montre les sommes imputées au Compte d'assurance-chômage aux fins de l'exécution de la Loi sur l'assurance-chômage pour chacune des années civiles indiquées.

Tableau 6: Frais d'administration de l'Assurance-chômage (en millions de dollars)

	1987	1986	Différence	1985
Montant brut	942	925	17	908
Recouvrements	(6)	(6)	-	(6)
Montant net	936	919	17	902

Se fondant sur les besoins en ressources présentés dans le Budget des dépenses de 1987-1988 et sur les prévisions établies pour 1986-1987, on s'attend que les frais d'administration de l'Assurance-chômage augmenteront d'environ 17 millions de dollars en 1987. Les plans de dépenses du Programme des services généraux et spéciaux et du Programme d'emploi et d'assurance traitent dans le détail des besoins en ressources des activités et programmes précis.

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction

En vertu des articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit de la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, contributions précisées dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère. En 1985, les contributions de l'État s'élevaient à 2,96 milliards de dollars, ce qui représente 29 % du total des prestations payées.

B. Description des contributions de l'État

1. Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 136 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui établit quel montant le gouvernement doit prendre en charge pour les prestations de prolongation versées en vertu de l'article 35 et des paragraphes 38(8) et 39(3) de cette loi.

En vertu de l'article 35, les prestations de prolongation sont versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, s'ils y avaient droit) lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %. Chaque tranche de 0,5 % en sus du taux de chômage régional donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

En vertu des paragraphes 38(8) et 39(3), les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois (article 38) ou qui suivent des cours de formation approuvés (article 39) et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité, peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi. Toutes ces prestations de prolongation figurent dans le calcul de la contribution de l'État.

2. Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs

En vertu de l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral doit financer toutes les prestations versées aux pêcheurs indépendants et percevoir toutes les cotisations versées par ces derniers et leur employeur désigné (acheteur). C'est le montant net des prestations versées aux pêcheurs qui, sous le nom de "contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs", figure dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère.

C. Sommaire financier

Le tableau 7 donne un sommaire financier des deux genres de contributions de l'État, établies pour un exercice financier et présentées à la Partie II du Budget des dépenses.

Tableau 7: Sommaire financier des contributions de l'État (en millions de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Différence	1985-1986
Compte d'assurance-chômage	2 572	2 732	(160)	2 744
Prestations versées aux pêcheurs	213	193	20	176
Total	2 785	2 925	(140)	2 920

On s'attend à ce que le total des contributions de l'État, qui était estimé à 2 925 millions de dollars pour 1986-1987, diminue à 2 785 millions de dollars en 1987-1988.

Les projections quant au montant des prestations versées aux pêcheurs et aux cotisations de ces derniers sont fondées sur l'augmentation moyenne du nombre de demandes présentées par des pêcheurs et de leurs contributions, ainsi que sur la moyenne de la rémunération assurable des quelques dernières années.

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage qui doivent être payées par les travailleurs assujettis sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1,4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les recettes tirées des cotisations de l'employé et de l'employeur sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des systèmes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

B. Sommaire financier

En 1987, les recettes tirées des cotisations pourraient totaliser 10 265 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 643 millions de dollars par rapport aux 9 622 millions de dollars reçus en 1986.

Tableau 8: Sommaire financier des recettes tirées des cotisations (en millions de dollars)

	1987	1986	Différence	1985
Recettes tirées des cotisations	10 265	9 622	643	8 753

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation des recettes tirées des cotisations en 1987 sont données ci-dessous.

1. Nombre de cotisants

Le nombre d'actifs en 1987 devrait augmenter d'environ 2 %. Le nombre de cotisants augmentera donc du même pourcentage en 1987.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération assurable moyenne par semaine devrait augmenter d'environ 6 % en 1987 pour les deux raisons suivantes. Premièrement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1987, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable passera de 495 $ à 530 $. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de cotisation

En 1987, le taux de cotisation des employés restera à 2,35 % de la rémunération assurable hebdomadaire. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1,4 fois le taux de la cotisation de l'employé, équivaudra donc à 3,29 % de la rémunération assurable hebdomadaire des travailleurs.

4. Réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions du taux de la cotisation devrait passer, de 366 millions de dollars en 1986, à 399 millions de dollars en 1987.

Tableau 9: Taux de cotisation et rémunération assurable

	Taux de cotisation (en %)		Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable (en $)	Maximum de la cotisation hebdomadaire (en $)	
	des employés	de l'employeur		des employés	de l'employeur
1985	2,35	3,29	460	10,81	15,13
1986	2,35	3,29	495	11,63	16,28
1987	2,35	3,29	530	12,46	17,44

Section VI
Résumé et solde du Compte

En résumé, le chiffre net des prestations versées en 1987 pourrait atteindre 10 279 millions de dollars. Le coût total, y compris les frais d'administration et les intérêts, pourrait être de quelque 11 464 millions de dollars.

Les contributions de l'État étant évaluées à 2 815 millions de dollars, et les recettes tirées des cotisations, à 10 265 millions de dollars, le surplus pour 1987 devrait être de 1 616 millions de dollars. Il sera ainsi possible de ramener le déficit cumulatif du Compte à 2 035 millions de dollars d'ici à la fin de 1987. Les avances nécessaires pour financer le déficit seront également ramenées à un montant total à rembourser de 1 474 millions de dollars à la fin de 1987. La différence entre le déficit cumulatif et les avances à rembourser correspond au montant des prestations non récupérées et à l'intérêt payable sur les avances à rembourser.